This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

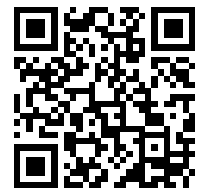

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 377921 DUPL

Digitized by Google

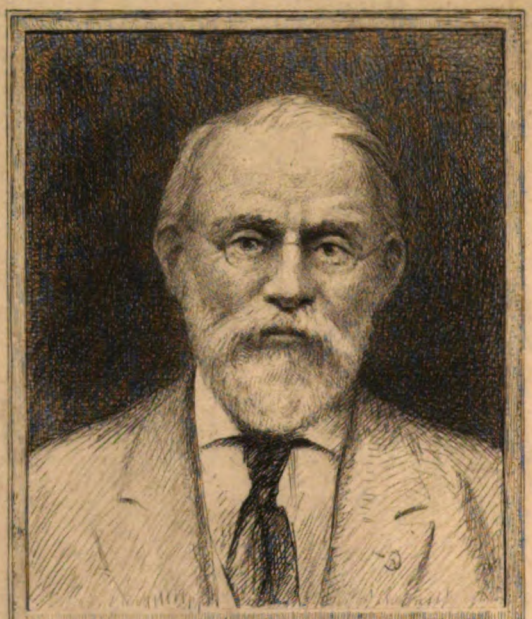

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.S512
S6

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

TOME V. — 1840 - 1841.

NIORT.

IMPRIMERIE DE ROBIN ET Cie, LIBRAIRES ET LITHOGRAPHES,

RUE DES HALLES, Nº 50.

—

1841.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Année académique 1840-1841.

Bureau.

MM. De Saint-Georges, Préfet des Deux-Sèvres, *Président honoraire.*
Beaulieu, fils, *Président titulaire.*
Lary, *Vice-Président.*
Arnauld (Charles), *Secrétaire.*
Deschamps, *Secrétaire-Adjoint, Archiviste-Bibliothécaire.*
Briquet, *Trésorier.*

Digitized by Google

Conseil d'Administration.

MM.

Beaulieu, fils, *Président.*
Arnauld (Charles), *Secrétaire.*
L'*Abbé* Biard.
Lastic (De).
Baugier.
Guérineau, père.
Decemme.
Texier.
Roulière (De la), père.

Commission du Musée.

MM.

Baugier, *Président.*
Loubeau, aîné, *Secrétaire.*
Beaulieu, fils.
Decemme.
Lafosse, aîné.
Briquet.
Lastic (De).
Genet.
Saint-Victor (De).

Commission de Statistique.

MM.

Biard (L'*Abbé*), *Président.*
Lafosse (Charles), *Secrétaire.*
Garran.
Lary.
Baugier.
Lastic (De).
D'Assailly (Charles).
Briquet.
Arnauld (Charles).

Commission d'Examen pour les Livres et Manuscrits adressés à la Société.

MM.

Beaulieu, fils, *Président.*
Arnauld, *Avocat.*
Brémond (De).
Briquet.
Deschamps.
L'*Abbé* Biard.
Lary.
Lafosse (Charles).
Descollard.

Digitized by Google

Membres titulaires résidans.

MM.

ARNAULD (Charles).
ARNAULD, *Avocat.*
ARNAULDET, *Député.*
ASSAILLY (D'), *Propriétaire.*
AUDOUIN, *Professeur de l'Ecole de Dessin.*
BARROIS, *Principal du Collége.*
BAUGIER, *Membre du Conseil municipal.*
BEAULIEU, père, *Propriétaire.*
BEAULIEU, fils, *Propriétaire.*
BERNADOU, *Inspecteur des Ecoles.*
BIARD (L'*Abbé*).
BIZARD, *Propriétaire.*
BODEAU, *Docteur-Médecin.*
BRÉMOND (DE), *Propriétaire.*
BRIQUET, *Archiviste de la Ville.*
CHANTREAU (DE), *Propriétaire.*
CHAVONNET, *Ingénieur civil.*
DAVID, *ancien Député.*
DECEMME, père, *Propriétaire.*
DELAVAULT, *Juge.*
DESCHAMPS, *Professeur.*
DESCOLLARD, *Propriétaire.*
DOWDNEY, *Professeur.*
DUPARC, *Propriétaire.*
FAVRE, *Imprimeur-Libraire.*
FILLEAU, *Curé de Notre-Dame.*
FRAPPIER (Eugène), *Propriétaire.*
GENET, *Pharmacien.*
GINESTET, *Médecin.*
GUÉRINEAU, père, *Avocat.*
GUÉRINEAU, fils, *Avocat.*
JUBIN, *Docteur-Médecin.*
LAFFORRE (DE), *Ingénieur en chef du département.*
LAFOSSE (Charles), *Propriétaire.*
LAFOSSE (Henri), *Propriétaire.*
LAMBERT, *Ingénieur.*
LARY, *Propriétaire.*
LASSERON, *Ingénieur civil.*
LASTIC (DE), *Propriétaire.*
LEGRAND, *Ingénieur civil.*
LOUBEAU, *Conducteur des Ponts-et-Chaussées.*
MARTIGNY (DE), *Propriétaire.*
MAUPIOU, *Curé de Saint-André.*
MORIN, *Avoué.*
NEUCHAISE (DE), *Propriétaire.*
PLASSE, *Médecin-Vétérinaire.*
RAVAN, *Archiviste du département.*
ROBIN, *Imprimeur-Lithographe.*
ROULIÈRE (DE LA), père, *Propriétaire.*
ROULIÈRE (DE LA), fils, *Propriétaire.*
SAINT-VICTOR (DE), *Entrepositaire.*
SAINT-GEORGES (DE), *Préfet des Deux-Sèvres.*
SAUZEAU, *Avocat.*
SAVARY, *Chef de Bataillon du Génie.*

Digitized by Google

SORLIN, *Professeur.*
SOUTAIN, *Employé à la Préfecture.*
TEXIER, *Négociant.*
TONDUT, *Propriétaire.*
TONNET, *Docteur-Médecin.*
VERGNÉE (DE LA), *Propriétaire.*

Membres non résidans.

MM.

ARNAULD, père, *à Saint-Georges-de-Rex.*
BRÉE, *à Magné.*
BUJAULT, *à Chaloue.*
GARRAN (Félix), *à Saint-Maixent.*
GAROTTEAU, *à Champdeniers.*
LINIERS (DE), *au Plessis.*
LAPAIX (L'*Abbé*), *à Bressuire.*
NETTANCOURT (DE), *à Saint-Laurs.*
PARET, *Ingénieur des Mines, à Saint Laurs.*
RICHARD, *à la Mothe-Saint-Héray.*
ROCHEBROCHARD (DE LA), *à Oriou.*
SAINTE-HERMINE (DE), *à Bourbon-Vendée.*
SAUZÉ, *à la Mothe Saint-Héray.*

Membres correspondans.

MM.

CACARIÉ-VERRÈDES.
DENYS DE COMMERCY.
DUBOIS, *à Rochefort.*
DUCREST DE VILLENEUVE.
FESSARD, *Officier d'État-Major.*
FONTENELLE DE VAUDORÉ (DE LA), *à Poitiers.*
GERMAIN, *Receveur-Général du Jura.*
GIRAUDEAU DE SAINT-GERVAIS.
JOUSSEAUME (Henri), *à Paris.*
KERSABIECK, *à Nantes.*
LAVOLLEY, *Médecin, à Paris.*
LECLERC, *Officier d'État-Major.*
MORISSEAU, *de l'Ile-de Ré.*
NICOLAS, *Ingénieur.*
NOIRAULT, fils.
PÉRINGAULT, *à Paris.*
SUC, *à Nantes.*
TEILLEUX, *Médecin-Oculiste.*
THIESSÉ, *Préfet, à Digne.*
UBERTIN, *Proviseur, à Bastia.*

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 7 SEPTEMBRE 1841,

Par M. BEAULIEU fils, Président.

MESSIEURS,

Chaque année, à votre dernière séance, M. le Secrétaire de la Société vous présente l'ensemble de vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler ; et ce résumé, en vous offrant, dans un seul faisceau, les résultats que vous avez obtenus, anime votre zèle pour de nouvelles investigations. Aujourd'hui ce rapport ne doit pas moins que les années précédentes redoubler votre ardeur. Vos collections d'histoire naturelle augmentées de dons précieux et au moyen d'une allocation votée par la commune, allocation qui, nous nous en flattons, vous sera continuée; plusieurs ouvrages importans donnés par M. le Ministre de l'instruction publique et l'espoir fondé d'en obtenir de nouveaux envois ; d'anciens monumens signalés à votre connaissance et recommandés à vos explorations ; la statistique du département en pleine voie d'exécution, tels sont les motifs qui doivent encourager et soutenir vos efforts. Ainsi que vous l'avez fait jusqu'ici, vous

Digitized by Google

ne vous bornerez pas à rassembler, à classer dans vos collections, les richesses naturelles de notre département; par vos recherches historiques et archéologiques, vous travaillerez en outre à renouer la chaîne trop souvent brisée, qui rattache le passé aux temps modernes; le passé, par ce qu'il a produit de bon, par ses erreurs, par ses fautes même, n'est-il pas la seule lumière propre à nous guider dans le présent et vers un avenir, ici-bas, toujours obscur pour nous. C'est dans le passé que nous puisons ces souvenirs si puissans sur l'esprit des peuples; c'est l'histoire que tout homme, même médiocrement instruit, doit connaître au moins en ce qui concerne son pays, car c'est presque toujours en dénaturant les résultats historiques que le sophisme égare et divise les enfans d'une même patrie.

Travailler à dissiper l'obscurité des anciens temps n'est donc pas seulement un objet de simple curiosité, c'est un véritable service rendu. Vous y contribuerez, Messieurs, en imprimant à vos travaux un nouveau degré d'activité, en redoublant d'ardeur pour soutenir une société dont le but est d'appeler toutes les intelligences à se réunir dans une seule pensée, celle de l'étude. Quand on y porte cet amour de la vérité qui vous anime, l'étude est féconde en précieux résultats : en nous montrant la grandeur, l'immensité de la création, elle nous fait apprécier à leur juste valeur les misères de la vie; elle tempère, elle apaise les douleur de l'âme en lui révélant la coopération de cette main puissante qui dirige tout, à qui tout est soumis; elle nous procure des jouissances aussi vives que pures par ses paisibles conquêtes; enfin, elle rapproche les hommes, les place sur un terrain neutre, et contribue à resserrer le lien social si relâché de nos jours.

Tant d'avantages ne vous trouveront pas indifférens, Messieurs, vous en apprécierez toute la valeur, vous soutiendrez votre œuvre, et vous accomplirez la tâche que vous vous êtes imposée, en vous associant aux nobles travaux entrepris sous la même inspiration sur tous les points de la France.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

LU A LA SÉANCE GÉNÉRALE.

Il y a peu d'années, la ville de Niort, voulant prendre part au mouvement intellectuel qui s'était réveillé de tous côtés sur le sol de la France, a fondé dans son sein la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres. Depuis cette époque, cette Association a poursuivi ses constans efforts en faveur de la science et des arts. De curieuses observations ont été faites; toutes ses séances ont été remplies par des lectures qui attestent dans leurs auteurs des recherches profondes, des écrivains expérimentés. Le Musée, ce fruit le plus brillant de notre persévérance, mérite de plus en plus l'attention publique.

Cette année, comme autrefois, les offrandes de tous les genres ne lui ont pas manqué; des armes, des médailles, trouvées dans le lit de la Sèvre que l'on creuse auprès de Dampvix, ont été recueillis par les soins de M. de Lafforre, de ce savant ingénieur qui consacre ses veilles au service du pays. Puissent ses constans efforts ramener dans le port si

Digitized by Google

longtemps inconnu de notre vieille cité, les longs mâts, les voiles flottantes; puissent les grandes barques qui venaient autrefois chercher au milieu de nous les vins généreux de la Foye-Monjault, reporter dans le nord les fruits de nos contrées! Les médailles de M. de Lafforre ne sont pas les seules qui sont venues enrichir la collection qui commence; nous en devons d'autres à la générosité de MM. Duparc, Chavonet et Ginestet. M. de Saint-Victor s'est empressé d'en offrir plusieurs; M. le curé d'Airvault en a donné quelques-unes qui peuvent rappeler de précieux souvenirs. Trouvées dans les décombres amoncelés autour de Saint-Pierre-d'Airvault, ces vieilles monnaies ont été distribuées peut-être aux tailleurs d'images dont l'habile ciseau nous lègua de poétiques compositions. Qui sait? elles furent portées peut-être par un puissant abbé, par l'habile architecte dont le génie créa l'édifice dont la magnificence est enfin reconnue. M. Henri Lambert n'a pas conservé longtemps le fruit de ses recherches. Ballotée par les eaux de la Sèvre, l'épée qu'il nous a présentée erra longtemps de rivage en rivage; maintenant elle se repose dans les salles du Musée.

Des oiseaux aux brillantes couleurs, des oiseaux qui sont nés sur des terres lointaines, ont augmenté nos richesses, car M. Tessier n'a pas voulu rester indifférent au Musée qui grandit chaque jour.

Une belle collection de minéraux de l'Auvergne nous a été envoyée par M. Cacarié, qui vient d'achever la Carte géologique du département des Deux-Sèvres; c'est ainsi que MM. Lasseron et Legrand, dont la persévérance a doté nos contrées d'une industrie nouvelle, se sont empressés de placer dans la salle de nos séances le buste du grand homme, dont les cendres ne sont plus exilées. C'est ainsi que l'honorable position, acquise par la Société, lui a valu le portrait du général Chabot, du vaillant soldat dont le nom s'est inscrit, d'une manière honorable, dans les fastes de la gloire. La Société est également dépositaire des papiers laissés par ce Niortais célèbre; les précieux renseignemens conservés par ses soins ne seront plus ensevelis, ils pourront servir aux hommes dévoués qui consacrent leurs loisirs ou leurs veilles à l'histoire du pays. M. Gar-

Digitized by Google

nier de Melle, qui rencontre toujours des documens de tous les genres, nous a transmis quelques-unes de ses richesses. Les manuscrits et les imprimés qu'il a dérobés à sa collection, sont tous relatifs à l'histoire des Deux-Sèvres; ils renferment par conséquent des détails qui, pour nous, sont pleins d'intérêt. Notre collègue, M. Braguier, a fait hommage à la Société de ses remarquables travaux sur l'histoire naturelle, car toutes les parties des sciences sont traitées avec un égal bonheur par les membres de la Société. M. Teilleux, ce jeune savant qui vient de visiter l'Espagne, n'a pas oublié la ville de Niort. Nous devons à ses infatigables explorations un joli marbre de la renaissance Espagnole, de nombreuses médailles, des vases antiques, des vases Mexicains. M. de Saint-Victor a cherché à compléter les oiseaux, les animaux de nos contrées, car le Conseil municipal nous a voté une somme de 300 fr., destinée d'une manière toute spéciale à augmenter nos collections. D'autres secours nous ont été accordés: le Conseil général, dans sa haute sollicitude pour nos travaux, a continué les allocations précédentes. Le Préfet de ce département nous a prêté dans toutes les circonstances son puissant concours Par lui les agens-voyers ont été engagés à respecter les voies romaines, et à signaler tout ce qu'ils pourraient trouver de ces nobles chemins laissés par le peuple-roi. Notre-Dame-de-la-Coudre, ce précieux débris de l'époque romane, est menacé d'une destruction complète. Grâce à M. de Saint-Georges, nous devons espérer que ces débris seront sauvés, et qu'ils pourront longtemps encore exciter l'enthousiasme des archéologues qui sont enfin parvenus à prouver que le moyen-âge a produit d'admirables compositions. M. Mérimée, cet écrivain qui fait tant d'honneur à la France, ce savant qui décrit nos vieux monumens avec tant de goût et de savoir, n'a pas oublié la Société; il a fait obtenir, à son zèle, une somme de 500 fr. Sur ses demandes souvent réitérées, plusieurs de nos églises ont obtenu des sommes élevées qui permettent à l'habile architecte du département de les rendre, pour ainsi dire, à leur splendeur première. Le gouvernement est aussi venu en aide à notre Bibliothèque encore si modeste. Parmi les livres

Digitized by Google

que nous lui devons, il en est qui seront pour nous d'une grande importance; nous y tiendrons d'autant plus que nous les avons obtenus sur la demande empressée d'un homme placé bien haut. Puissent les liens de la reconnaissance qui nous unissent à M. Maillard, le faire souvenir quelquefois de la Société de Statistique!

Cette année, le zèle s'est montré partout; quelques membres se sont réunis pour essayer des moulages dont l'importance et l'utilité sont aujourd'hui reconnues. On a commencé par le buste de Napoléon dont le moule a été déposé dans le Musée. Aussitôt après, on a essayé une jolie statuette découverte dans les fouilles qui ont été faites dans les ruines d'une antique abbaye. Plusieurs membres de la Société se sont ensuite cotisés pour ajouter leurs efforts à ceux du Conseil général et des habitans de Mauzé, afin d'élever une statue à René Caillé, à ce célèbre voyageur qui découvrit Tombouctou, et dont l'Angleterre fut jalouse. Dans cette circonstance, M. de Lafforre nous a prêté son concours empressé.

Des fouilles ont été faites dans les environs de la Mothe-Saint-Héray, si riche en monumens celtiques. Un tertre de 25 mètres de longueur a été exploré, il renfermait une enceinte ovale formée par des pierres debout; on y a trouvé des restes de poterie, des ornemens en corne de cerf, des ossemens humains, trois petites hachettes fort jolies, des grains de collier, une armature de flèche, car les premiers peuples de la Gaule croyaient au moment de la mort passer de ce monde dans un autre; par conséquent ils voulaient emporter avec eux ce qu'ils avaient aimé, leurs armes, des instrumens. Des dolmens ont été fouillés; sous leur point d'inclinaison l'on a découvert des sépultures qui renfermaient des débris humains, des fragmens de poteries travaillées au tour et d'une pâte assez soignée. Toutes ces recherches ont été habilement développées dans un Mémoire composé par M. Baugier, qui, réunissant la plume de l'écrivain au crayon de l'artiste, a présenté de nombreux dessins qui donnent une idée tout-à-fait exacte des monumens fouillés par ses soins.

M. Beaulieu, ce président si dévoué aux intérêts de la Société, a ouvert

Digitized by Google

nos Séances par un discours rempli des aperçus les plus neufs : il a versé la lumière sur un sujet qui n'avait jamais été traité. Dans son synchronisme de l'architecture et de l'art musical, il a présenté des rapprochemens précieux pour la science. Il a prouvé d'une manière incontestable que la musique et l'architecture ont suivi les mêmes phases de prospérité, de décadence. C'est ainsi qu'au temps de l'architecture byzantine, moins élégante et plus lourde que l'architecture de la Grèce, la marche de la musique était devenue plus solennelle, mais aussi plus pesante. Il nous a démontré que l'architecture ogivale et l'harmonie sont deux sciences qui parurent aux mêmes journées ; et qu'au seizième siècle, époque où l'harmonie s'enrichit de l'expression dramatique qu'elle n'avait jamais eue, naquit également l'architecture de la renaissance si poétique et si brillante. Par ces découvertes, M. Beaulieu a prouvé que sa belle intelligence peut prendre partout sa place, et qu'elle peut s'appliquer comme bon lui semble aux travaux de l'archéologie, aux inspirations des arts, qui font depuis longtemps l'honneur et le charme de sa vie.

Le nom que la Société a pris dès sa naissance, était un encouragement pour les travaux de tous les genres : aussi ne nous ont-il pas manqué. Heureusement favorisés par notre titre, et plus favorisés encore par les circonstances, nous avons admis dans nos rangs un nom bien connu dans la cité Niortaise. Aussitôt son arrivée, M. Lary a voulu se réunir à ses anciens amis, se réunir à ses élèves dont il avait guidé les premières études. Devenu leur égal par le titre de sociétaire, il n'en est pas moins resté leur chef par la profondeur de ses recherches, l'habileté de son style, la noble gravité de tous ses travaux. Ainsi M. Lary nous a présenté sur la décomposition du son, un Mémoire dont je ne puis malheureusement vous donner qu'une idée bien imparfaite. A la tombée du jour, non loin des murs de Limoges, vers la fin de février 1839, il promenait ses pas solitaires, la nuit arrivait. Les murmures du jour se calmaient et tombaient peu à peu, quand tout-à-coup en dépassant la surface latérale d'une maison, il entendit une série rapide de sons musicaux semblables à

Digitized by Google

ce que les musiciens appellent une fusée ; la série était descendante, elle commençait par la note la plus aigue, après avoir fait raisonner le son le plus grave de l'échelle musicale. Surpris d'un accident tout-à-fait inattendu, M. Lary revint lentement sur ses pas, et il entendit de nouveau la même série; mais dans un ordre renversé, procédant du grave à l'aigu. Ses observations le convainquirent enfin que ce phénomène musical avait sa cause dans une cascade voisine, dont le bruit venait se décomposer sur le mur de la maison même, et arrivait à son oreille séparée par la réflexion. L'habile dissertation de M. Lary prouve que les bruits inconnus, que les sons mystérieux qui viennent quelquefois frapper nos oreilles, proviennent d'autres sons bien connus; mais en marchant ils trouvent des obstacles : alors brisés, décomposés par eux, ils nous reviennent sans rien retenir de leur son primitif.

Rien ne devait échapper aux investigations de la Société. En effet, un ingénieur des mines, M. Paret, a fait des recherches approfondies sur les combustibles minéraux du Bocage Vendéen. Il a groupé dans un beau Mémoire les analyses des houilles découvertes dans ce bassin. Il a parlé alternativement de leur composition, des avantages que l'on peut en tirer, des usages auxquels on peut les appliquer. Avec M. Paret, on parcourt, on étudie toutes les houilles ; on les apprend beaucoup mieux que si on allait les visiter soi-même. *De toutes ses recherches, il résulte que les houilles du Bocage Vendéen, lorsqu'elles sont pures, doivent être préférées aux anthracites de la Mayenne, aux houilles de Mons, d'Alais, de Mauriac, de l'Aveyron, de l'Allier, de la Haute-Loire, des Bassins des Pyrénées. Elles peuvent être comparées à celles des mines de Saint-Etienne et des Rives-de-Gier, qui sont à juste titre les plus estimées de la France et de l'étranger*, à qui elles font concurrence sur presque tous les points du continent. Ainsi le travail de notre jeune collègue est complet, rien n'y manque ; l'importance des aperçus, l'utilité, l'exactitude des recherches qui viennent d'être confirmées par les ingénieurs de Rochefort, qui ont demandé au gouvernement que l'on fît des commandes à la mine de Saint-Laurs.

Digitized by Google

Les travaux historiques ne nous ont pas fait faute ; M. de Lavergnée a été assez heureux pour trouver dans de vieux Mémoires qui nous ont conservé avec soin les souvenirs du passé, le voyage du petit-fils de Louis XIV, traversant le Poitou pour aller chercher une couronne dans cette Espagne alors si riche et si puissante. Des ducs, des gentilshommes, de nombreux équipages, des carosses, des fourgons et 1741 chevaux l'accompagnaient. A leur arrivée à Poitiers, la ville fut tapissée, les rues furent bordées de deux haies de bourgeois sous les armes : la fête fut complète. De Poitiers, le cortège se rendit à Lusignan, où la renommée de Mellusine vivra toujours. Quelquefois encore elle vient, dit-on, vers le soir, jeter de longs cris de douleur ; elle gémit sur sa vieille demeure, sur son noble château, détruit, renversé pour toujours.

M. Sauzé dont les travaux historiques sont dignes de toute l'attention, nous a donné une notice sur les devoirs et hommages féodaux dûs par les seigneurs de la Mothe-Saint-Héray et sur ceux qu'on leur devait. Ce Mémoire est précédé de considérations sur le système féodal qui, au jour de son établissement, fut si utile au pays. Cette vérité aujourd'hui ne peut plus être contestée, la féodalité sauva la France. Si, par la suite, cette magnifique institution renferma des abus, il faut s'en prendre à l'instabilité des choses de ce monde, par qui tout s'use et dégénère. Le savant Mémoire de M. Sauzé nous apprend que le château de la Mothe-Saint-Héray fut élevé au onzième siècle, et que son seigneur fut obligé de rendre foi et hommage lige à l'abbaye de Saint-Maixent et de donner une peau de cerf pour couvrir les livres du monastère. M. Sauzé nous fait connaître ainsi les uns après les autres les différens droits féodaux, parmi lesquels il faut distinguer des gants blancs évalués 10 deniers, puis un épervier garni de grelots ou sonnettes d'argent ; car dans la province du Poitou se payaient autrefois de singulières redevances.

Les remarques sur les sépultures et sur les monumens funèbres, par M. Duparc, n'offrent pas moins d'intérêt. Dans ce Mémoire, M. Duparc nous cite les différens tombeaux élevés sur les côtes de l'Hellespont. Tout

Digitized by Google

le faste de ces tombes primitives consistait dans des pierres amoncelées et dans des tertres plus ou moins élevés. Ce genre de sépulture fut répandu sur toute la surface du monde ; on le voit partout, en Europe, en Asie, en Amérique. Après avoir cité les fâmeuses pyramides d'Egypte, ces gigantesques constructions qui attestent dans leurs auteurs une incroyable puissance, un orgueil aux illusions sans bornes, M. Duparc décrit le tombeau élevé par la reine Artémise. Il n'oublie pas non plus les sépultures romaines ; les plus célèbres viennent tour-à-tour nous apprendre leurs formes, leurs places et leurs noms. Après la décadence de l'art ancien, les tombes furent de simples pierres aplaties ; mais bientôt les arts et l'orgueil se ranimèrent, et l'on vit sur la cendre des morts toutes les merveilles de la sculpture nouvelle. M. Duparc a terminé son travail par des considérations sur la manière d'inhumer de nos jours.

M. Deschamps s'est complu à suivre dans tous ses détails la vie si pure et si belle de Philippe-J.-Baptiste Sauquet, surnommé le père Javelot. Tous les momens de cet homme recommandable furent consacrés au travail, à la vertu, au service des malheureux. Chaque hiver, ces pauvres petits enfans qui viennent des montagnes de l'Auvergne, qui viennent la figure noire, demi-nus, grelottans, nous demander un morceau de pain, recevaient un asile chez cet homme de bien. Tous ceux qui étaient frappés par le malheur pouvaient à toute heure se présenter chez lui, on leur ouvrait toujours la porte ; et, au départ, il leur disait toujours : Venez encore me voir. Dédié aux élèves des écoles primaires, ce charmant opuscule leur apprendra comment il faut vivre. Ils sauront de bonne heure qu'une belle renommée acquiert toujours la plus noble des récompenses, l'estime et la considération publique.

M Savary, que malgré son absence nous sommes assez heureux de posséder parmi les membres de la Société, a décrit avec enthousiasme l'entrée solennelle de Guillaume Cliton à Saint-Omer, le jour de la Kermesse, en 1840. Rappeler la solennité qui présida à l'inauguration d'une commune en 1127, n'était pas une chose bien facile. Cependant d'après

Digitized by Google

les récits de M. Savary, la réussite a été complète. Dès le matin, les cloches de Saint-Omer ont commencé leur carillon, bientôt les acteurs se sont présentés avec les costumes du temps. L'illusion a été parfaite, rien n'avait été négligé pour arriver à ce but. Là, le maire lisait une proclamation ; ici, des hérauts couraient la ville. Bientôt on vit successivement arriver par la porte de Calais, des seigneurs, des écuyers, des servans d'armes. A deux heures, l'on se mit en route pour aller au-devant du prince, qui parut suivi d'un brillant cortège que M. Savary décrit dans tous ses détails et sa diversité. Là, c'étaient des compagnies d'archers, d'arbalétriers, des étendards ; plus loin, c'était un char traîné par des bœufs, des porteurs de torches : vivant tableau du moyen-âge si poétique, longtemps si peu connu.

Nous pouvons citer aussi des études archéologiques ; M. Baugier a parlé du château Salbart ; il a indiqué le petit nombre de faits qui s'y rattachent, et il a terminé sa notice par des descriptions architectoniques du plus haut intérêt. Il a discuté l'époque qui le vit s'élever ; il la fait remonter avec raison à la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième. Le château Salbart appartient évidemment à une époque de transition, comme il est facile de s'en convaincre aux formes ogivales que l'on rencontre partout. Malheureusement cette belle forteresse décrite avec tant de soin est en ruines. Cependant ses pierres qui chancellent et qui tombent, ne peuvent point intimider le visiteurs qui viennent à tout moment s'asseoir sur ses débris. Ils y viennent pour se glisser dans de longs corridors, pour gravir dans de tours dont le faîte est détruit. Plus de créneaux, de vaillans chevaliers, tout dort dans le silence comme l'époque qui les vit grandir et tomber peut-être.

M. Lary a donné une notice sur quelques antiquités observées dans nos contrées. Dans un voyage fait par lui sur les bords de l'Autise, il a visité le bourg de Santon ; il a pensé que ce nom dérive de *fines Santonum* et détermine la limite septentrionale du territoire des Santons. C'est à une

Digitized by Google

petite distance que M. Lary a découvert que la voie de Saint-Maxire venait aboutir à un gué qu'elle traverse pour prendre la direction de Vouvent. Les voies romaines ne sont pas les seules découvertes de M. Lary. Dans son excursion archéologique, il a trouvé un camp connu sous le nom de Normande et un monument celtique qui porte le nom de Pierre-Virante, car les habitans du pays s'imaginent qu'elle tourne tous les cent ans sur elle-même. M. Lary, dont les investigations ne s'arrêtent jamais, nous a parlé ensuite de deux tumulus qui se trouvent dans les environs de Tesson : la Société a décidé qu'on y ferait des fouilles. Elles pourront produire d'heureux résultats. Dans un rapport dont toutes les parties sont également soignées, M. Lary a discuté les différens Mémoires qui forment le 14e volume publié par la Société des Antiquaires de France. M. Alexandre Arnauld a également payé son tribut en faisant un rapport sur les Mémoires de la Société de Picardie. Son travail a vivement captivé l'attention. M. Guérineau, fils, a lu un travail remarquable sur l'extinction de la mendicité ; sur cette situation de l'individu que la faiblesse ou la paresse réduisent à vivre des secours de ses semblables. Une pareille proposition ne peut manquer d'être favorablement accueillie. Il est donc honorable pour M. Guérineau d'avoir, parmi nous, parlé le premier d'une œuvre si recommandable, qui a réussi dans beaucoup de localités, et qui doit un jour obtenir dans notre cité le même succès.

MM. Genet et Tessier ayant été chargés par la Société d'examiner les propriétés physiques, chimiques et médicales de l'eau minérale de Faymoreau, M. Tessier a présenté une notice sur le résultat de leurs recherches. Il l'a fait précéder de considérations sur les eaux minérales ; il a cité celles de nos contrées qui sont déjà connues, et il est arrivé à l'analyse de celle qu'il avait à examiner ; mais il n'a pu présenter que des observations faites d'une manière incomplète sous plusieurs rapports. Il aurait fallu une quantité plus grande de liquide pour obtenir des résultats plus certains. MM. Genet et Tessier devant s'occuper de nouveau de cette

Digitized by Google

utile question, on peut compter sur un nouveau Mémoire rempli de savoir, d'exactitude.

Si la Société n'a pas eu cette année d'exposition, elle a préparé la Statistique générale du département. Les travaux ont été distribués: quelques-uns sont déjà achevés. Parmi ces derniers, il faut citer les recherches sur la géologie, par M. Teilleux; un Mémoire sur les coquilles, par M. Baugier; et celui de M. Paret, sur les combustibles minéraux de nos contrées. M. Cacarié s'est chargé de la carte géologique; M. de Laforre, ingénieur en chef du département, de la concordance de la carte géologique et de la carte dressée par les officiers de l'état-major. M. de Laforre s'occupera également de l'hydrographie. Les paragraphes relatifs à la géognosie, aux mines et aux carrières seront rédigés par MM. Cacarié, Teilleux, Paret et Garant. La zoologie sera traitée par MM. Baugier, de Lastic et Saint-Victor; l'anthropologie, par les membres de la Société de Médecine, qui veulent bien nous prêter leur concours. M. Lary s'est chargé de la géographie ancienne; M. Charles Arnauld de l'archéologie et de la partie historique; M. Biard des cultes: l'organisation judiciaire n'a pas été oubliée. Dans la Statistique communale, plusieurs membres de la Société ont choisi différens cantons. Tout fait donc espérer que la Société pourra publier, d'ici à quelques années, un travail complet et de la plus grande importance sur l'ensemble du département.

Ainsi, Messieurs, les travaux accomplis et ceux qui se préparent attestent que la Société de Statistique, en s'occupant de tout ce qui peut être utile, mérite de plus en plus l'estime du pays, son unique ambition, sa plus chère pensée.

Digitized by Google

DISCOURS

LU A LA REPRISE DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, LE 3 NOVEMBRE 1840,

Par M. BEAULIEU, Président.

MESSIEURS,

En m'appelant à l'honneur de vous présider, vous n'avez consulté que votre indulgence, vous avez voulu témoigner votre bienveillance pour mon zèle à suivre, mais d'un pas malheureusement trop inexpérimenté, les travaux de notre Société, et vous n'avez envisagé que mon désir ardent de voir sa prospérité s'augmenter chaque jour davantage; ces dispositions, trop favorables, vous ont dissimulé ma faiblesse et tout ce qui me manque pour remplir dignement les devoirs que vous m'imposez.

La Société de Statistique embrasse dans ses recherches une foule de connaissances auxquelles j'éprouve le regret d'être trop étranger, elle acquiert de jour en jour plus d'importance par ses découvertes intéressantes, par son musée dont l'accroissement est rapide, par ses expositions d'une utilité si générale et si bien sentie, enfin par les services de tous genres qu'elle rend à la ville et au département; certes, sa présidence a de quoi flatter une juste ambition, pouvais-je donc croire que moi, qui ai si peu de titres à cet honneur, moi qui me livre à des études si étrangères, au

Digitized by Google

moins en apparence, à celles qui vous occupent, je serais appelé à vous présider, quand il en est parmi vous tant d'autres plus dignes de cette faveur ?

En effet, Messieurs, quel tribut pourrai-je apporter à vos réunions ? En supposant à quelques-uns des objets de mes recherches un certain intérêt pour vous, comment pourrais-je le faire ressortir, le développer, moi qui suis si peu familier avec l'art difficile d'exprimer ses pensées avec élégance ? Ce n'est pas que l'histoire de l'art musical ne puisse donner lieu à d'intéressantes considérations, car la musique n'a pas toujours été mise à un rang secondaire, et placée, comme aujourd'hui, à la suite des beaux arts. Dans un temps éloigné de nous, à une époque reculée, elle jouissait, au contraire, de la plus grande faveur ; on lui attribuait une céleste origine, puisque plusieurs divinités se partageaient l'honneur d'en avoir doté la terre : c'était la science par excellence ; elle les embrassait toutes et leur servait de lien commun ; c'était l'ordre, la proportion dans les corps et dans les mouvemens, l'harmonie qui régit l'univers ; c'était enfin la voix de la nature parlant à notre âme, voix intime, voix du poète, et qui alors exerçait une grande puissance.

Elle est bien déchue de ce rang élevé, et, depuis cette période brillante, elle s'est vue privée de la plus grande partie des honneurs qui lui étaient rendus. Mais ils ne lui ont pas été ravis tout d'un coup, et pendant longtemps encore, à des époques plus rapprochées de nous, on la voit occuper les esprits les plus élevés qui n'ont pas dédaigné de s'y appliquer, et qui l'ont considérée comme un puissant moyen d'action sur les hommes. Les révolutions qu'elle a éprouvées et qui l'ont modifiée comme tous les beaux-arts, dans les siècles où se sont opérés des crises ou un grand développement dans l'esprit humain, prouvent encore son importance.

Le synchronisme des révolutions de la musique avec celles des autres arts offrirait même de curieux rapprochemens que je ne me sens pas le pouvoir de vous présenter dans tout leur développement. Mais si, pour élever à vos yeux la musique, je voulais seulement vous les indiquer, je

Digitized by Google

prendrais pour exemple l'architecture, et nous trouverions que, ainsi que cette dernière et comme la plupart de nos connaissances, la musique nous vient des Grecs par l'intermédiaire des Romains. La pureté du style de l'architecture grecque s'altéra successivement, et ces altérations finirent par donner naissance au style roman ou byzantin ; de même, la mélopée, les nômes des Grecs, qui probablement n'étaient déjà plus dans leur pureté primitive, s'en éloignèrent encore davantage en passant dans les chants des premiers chrétiens. Leur transformation fut telle que, d'abord saint Ambroise, évêque de Milan vers la fin du quatrième siècle, et plus tard le pape saint Grégoire à la fin du sixième, purent modifier de plus en plus le système musical, qui provenait originairement de la Grèce, et que même saint Grégoire put faire totalement disparaître des chants religieux le sentiment du rhytme poétique, que précédemment saint Ambroise leur avait encore conservé. La musique arrivée à ce point et privée de la variété produite par le mélange proportionnel des brèves et des longues, avait une marche peut-être plus grave, plus solennelle, mais aussi et nécessairement plus pesante. C'est ainsi qu'en architecture, le style byzantin, en s'éloignant de cet autre rhytme, je veux dire de ces belles proportions du style grec, qui font son élégance, a contracté, malgré la richesse que présentent souvent ses détails, quelque chose de lourd et de pesant.

Continuant ce parallèle, je trouverais des rapprochemens singuliers entre l'introduction du style ogival en architecture et celle de l'harmonie dans la musique, au moyen-âge, car les anciens chantaient tout à l'unisson, et ne connaissaient que la musique à une seule partie, qu'exécutaient ensemble toutes les voix et les instrumens.

Je vous montrerais l'harmonie ainsi que le style ogival prenant naissance, suivant les uns, dans le nord, suivant les autres, dans l'orient ; je vous en indiquerais les premiers commencemens remontant jusqu'au sixième siècle ; vous les verriez l'une et l'autre, vers le douzième, se présenter comme un art nouveau, et changer toutes les idées reçues jusqu'alors en architecture et en musique. Enfin, chose bien remarquable, on a répété sou-

Digitized by Google

que le style ogival convenait mieux aux temples chrétiens que tout autre genre d'architecture, et, sans aucun doute, le système d'harmonie, suivi au moyen-âge, était infiniment plus propre que le système actuel à exprimer ce calme exempt de passions dont nous devons être pénétrés dans le sanctuaire de la divinité.

Ce n'est pas tout, Messieurs; et, puisque je me suis avancé jusqu'à ce point, je mettrai sous vos yeux un troisième rapprochement qui n'est pas moins remarquable que les précédens.

Vers la fin du seizième siècle, se réunissait à Florence une société composée d'hommes d'une haute distinction, soit par leur rang, soit par leur savoir ou leur talent, et parmi lesquels on remarquait, entre autres, Vincent Galilée, père du célèbre savant de ce nom. Leurs fréquens entretiens avaient pour principal objet de perfectionner les beaux-arts, et particulièrement la musique. Ils conçurent la pensée d'améliorer celle de leur temps, et leur vue, dans ce but, se tourna vers la tragédie grecque mêlée de chant, dont ils essayèrent des imitations qui ont donné naissance à notre opéra moderne.

Dans le même temps, un musicien à l'imagination ardente, un de ces génies puissans qui font faire un pas immense à toutes les parties de l'art ou de la science à laquelle ils s'attachent (1), trouva une nouvelle combinaison, un nouvel accord qui, dotant l'harmonie de l'expression dramatique et passionnée dont elle avait été privée jusque-là, fit entrer la musique dans la nouvelle voie où elle s'est toujours avancée depuis.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer, Messieurs, et vous avez déjà observé la coïncidence qui existe entre l'époque de cette révolution musicale et celle de la transformation, connue en architecture, sous le nom de *renaissance*. Vous avez observé, en outre, ce qui n'est pas moins frappant, que toutes deux ont pris naissance dans un retour aux modèles que nous tenons des Grecs et dans l'imitation des chefs-d'œuvre qu'ils nous ont laissés.

(1) Claude Monteverde.

Digitized by Google

Excusez ces détails, Messieurs. Mais, musicien, j'ai voulu vous présenter l'art musical sous un jour plus avantageux que celui sous lequel on l'envisage pour l'ordinaire ; j'ai cherché à faire ressortir à vos yeux son importance, et je vous l'ai montré faisant l'objet des méditations et des recherches d'hommes doués d'un esprit en même temps profond et élevé. Depuis ces temps de gloire, depuis surtout les premiers dont je vous ai parlé, je sais que la musique est bien déchue de cette ancienne splendeur. Je sais aussi que certaines personnes voudraient la rabaisser encore plus qu'elle ne l'est réellement, en la réduisant à n'être qu'une frivole distraction, qu'un simple amusement pour l'un de nos sens.

Mais, de nos jours, un mouvement ascendant s'opère pour elle. En la faisant rentrer non seulement dans l'éducation élevée, mais aussi et plus utilement encore dans l'éducation populaire ; en lui restituant à l'église le rang qu'elle y avait si longtemps occupé, et surtout en la ramenant à ce caractère grave et solennel que, pour la plainte, la louange ou la prière, elle doit toujours conserver dans les chants religieux, on rendra son action salutaire en l'appelant à concourir au bien-être moral du peuple. S'il pouvait, à ce sujet, s'élever quelques doutes sur son influence et son utilité, je citerais l'un de nos plus grands écrivains, Montesquieu, qui, dans l'esprit des lois, a consacré tout un chapitre à nous montrer ses heureux effets dans l'éducation des anciens. Cette amélioration, ce bien-être moral du peuple est un noble but auquel la musique peut tendre aujourd'hui comme par le passé. C'est aussi le vôtre, Messieurs ; car, dans vos recherches et vos travaux, vous n'êtes pas mus seulement par le sentiment d'une vive curiosité, mais par le désir et l'espoir d'être utiles à la société, en offrant aux uns de douces occupations qui les détournent de beaucoup de désordres, et aux autres, les moyens de cultiver leurs dispositions pour les beaux-arts, et ceux de perfectionner leur industrie en profitant du fruit de vos observations.

Continuez donc ces travaux auxquels vous vous livrez, achevez ceux qui ne sont encore qu'à leur commencement, portez vos regards investigateurs

Digitized by Google

sur nos vieux monumens, dites-nous ce qui reste de ceux appartenant aux temps les plus reculés, attirez l'attention de l'autorité sur ceux qui sont encore susceptibles de restauration et d'entretien, complétez vos collections, rassemblez dans votre musée ce qui nous reste de peintures et de sculptures anciennes, encouragez les jeunes talens, et vous verrez se grouper autour de vous tous ceux qui aiment à s'associer aux louables entreprises, et vous trouverez votre plus douce récompense dans la prospérité toujours croissante de votre institution.

Digitized by Google

MÉMOIRE

Lu à la Séance générale de la Société de Statistique,

Par M. Lary, Vice-Président.

MESSIEURS,

Un mouvement général et digne des regards du philosophe, entraine aujourd'hui tous les hommes d'un esprit cultivé vers l'étude des antiquités nationales. Les questions ardentes de la politique, les vives émotions de l'actualité, bien loin de ralentir cet essor, semblent au contraire l'accélérer. Il est si doux, en effet, de trouver un asile inviolable, où viennent s'éteindre les passions allumées par l'esprit de parti, où l'on ne lutte que dans un intérêt commun, où les rivalités semblent mutuellement s'encourager, et où la fortune ouvre des trésors et des jouissances qu'elle ne rachète ni par ses déceptions, ni au prix de notre indépendance! Le besoin de se réfugier dans cette pacifique enceinte, est l'inévitable conséquence des longues commotions publiques; c'est à la fois un gage de paix et un symptôme de rénovation. Ce louable empressement à chercher au sein de l'étude, dans les investigations de nos monumens et de nos origines, les titres du génie et de la gloire de nos pères, trop peu appréciés,

Digitized by Google

ou mieux, trop méconnus par notre époque un peu vaniteuse, a notamment caractérisé notre département. S'il n'est pas arrivé le premier dans la lice, s'il n'a pas cueilli les premières palmes, du moins il n'a été devancé que par un petit nombre de concurrens ; et les amis les plus fervens de la science n'ont pas dédaigné ses modestes conquêtes. Nous conserverons longtemps le souvenir de l'accueil fait aux travaux de notre Société par un homme destiné à éclaircir et à populariser l'archéologie nationale. M. de Caumont a recueilli parmi nous une moisson d'observations et de découvertes qu'il avait vainement demandées à des départemens bien plus favorisés que le nôtre sous tant d'autres rapports. Les curieuses recherches de quelques-uns de nos collègues l'ont vivement intéressé, et il a bien voulu honorer de son suffrage si compétent, un timide essai offert à notre Congrès archéologique par un homme qui, préoccupé jusqu'alors d'autres soins et d'autres études, abordait pour la première fois nos obscures antiquités ; et certes, ce ne fut pas sans une juste défiance de moi-même, sans une crainte trop bien fondée de provoquer le sarcasme du scepticisme, que j'osai publier qu'un réseau de voies romaines et même gauloises s'étendait sur la surface de notre arrondissement. Jusques-là, j'avais partagé l'opinion générale qui faisait du Bas-Poitou, au temps de l'invasion romaine, une espèce de désert tout-à-fait négligé par les conquérans, et ce n'était pas quelques mots obscurs, échappés à trois ou quatre écrivains de Rome ou de la Grèce, qui eussent pu renverser une opinion si bien accréditée. Les travaux exécutés sur le sol par la main de l'homme, pouvaient seuls décider la question ; ils se sont enfin montrés, et cette tardive manifestation, fruit ordinaire du hasard, a signalé les premiers efforts de notre naissante Société.

Aujourd'hui il est, à mes yeux, hors de doute que, sans compter les lignes transversales, deux grandes lignes de communication, ignorées des antiquaires, parcouraient le midi de notre département dans deux directions perpendiculaires l'une à l'autre ; la première, se dirigeant de l'est à l'ouest, continuait la voie romaine reconnue entre Poitiers et Saint-

Digitized by Google

Maixent et la prolongeait sous le nom de Bissêtre *(via strata)* par Breloux, Saint-Maxire et Saint-Pompain, jusqu'aux rivages de l'Océan ; la reconnaissance de cette voie a été l'objet d'une note, déjà publiée, que les convenances et la sévérité de nos réglemens m'interdisent de reproduire devant une assemblée à qui nous destinons, à juste titre, les prémices de nos publications. La deuxième voie partait de Saintes et ouvrait une communication directe avec la ville de Nantes *(portus Namnetum)* ; elle se dirigeait par conséquent du sud au nord, en franchissant, ce qui est digne d'attention, les marais de la Sèvre au point où ils avaient le moins d'étendue et où ils offraient un trajet plus facile ; de là, elle convergeait avec la première vers le même passage de l'Autise à Santon *(fines Santonum)*. J'ai suivi pas à pas ce chemin, encore existant, depuis les environs de Coulon jusqu'au village de Mallevault (Charente-Inférieure) ; j'ai soigneusement noté toutes les circonstances de ce parcours, et c'est le travail de cette exploration, entièrement inédit, que la Société de Statistique a cru capable de vous intéresser.

A deux kilomètres environ au-dessus de Coulon et presqu'en face de la métairie appelée Maupasset, nous avons reconnu, M. le curé de Coulon, M. Faribaud et moi, un empierrement jeté dans toute la largeur de la vallée qui n'a pas moins d'un 1/2 kilomètre dans cet endroit ; cette chaussée, de 10 mètres de largeur, est encore visible au fond des fossés transversaux et dans le double lit de la rivière ; on la retrouve, en sondant le sol de la prairie, à une profondeur moyenne de 1 mètre 50 centimètres, et il est évident qu'elle était destinée à unir les deux berges de la vallée avant que la main du temps et les alluvions de la Sèvre n'eussent élevé le terrain au niveau où il est parvenu. Cet atterrissement qui n'a pas moins de 2 mètres de puissance, a dû refouler les eaux de la mer dont le flux, d'après une tradition locale, se serait autrefois fait sentir jusqu'au-dessus de Coulon. N'est-il point, en effet, vraisemblable que la chaussée reconnue par nous fut construite à la limite des eaux douces et des eaux salées, et cette circonstance n'expliquerait-elle pas l'élévation progressive du sol

Digitized by Google

de la vallée ? La barre de Damvix n'est-elle pas elle-même le produit contemporain de ce conflit entre la mer et les eaux de la Sèvre ? Je ne veux pas discuter une opinion, lorsque je n'ai qu'à énoncer un fait ; mais je dois faire une remarque qui ne paraîtra ni hors de propos, ni sans intérêt, au moment où des projets de canalisation préoccupent tous les esprits. Un curieux Mémoire de notre plus érudit collègue, M. de La Fontenelle, nous a fait connaître cette charte singulière octroyée en 1262 par Marguerite de Flandre aux négocians Niortais qui fesaient le cabotage entre le port de Niort et celui de Gravelines ; il fallait donc que le régime des eaux de la Sèvre fut alors assez puissant pour des navires capables de faire un trajet aussi long et aussi périlleux, et il est très vraisemblable que si l'on baissait aujourd'hui le plafond de la rivière de 2 mètres, épaisseur de l'atterrissement, les bâtimens d'un égal tonnage pourraient encore remonter jusqu'à Niort. Quoiqu'il en soit d'une remarque que les études de nos ingénieurs développeront d'une manière plus complète, j'ajouterai que le pré le plus voisin de Maupasset, et sous le sol duquel a dû passer la voie, s'appelle encore le Pré Chaussé ou de la Chaussée.

De ce point, la voie se dirigeait au sud par la chapelle de Sainte-Macrine sur le deuxième passage de la Sèvre appelé le Gué de Mennevault ; ici, la chaussée est bien mieux conservée et plus apparente qu'à Maupasset ; l'empierrement est d'une extrême solidité ; il brave depuis des siècles le fréquent passage des voitures pendant l'été et les rudes attaques des inondations pendant l'hiver ; en y comprenant les abords de la rivière, il n'a pas moins de 400 mètres de long sur une largeur de 12 à 15 mètres. Je n'ai trouvé sur toute l'Ile de Magné aucun indice, aucun vestige que l'on puisse avec certitude attribuer aux Romains ; cependant, à défaut de preuves matérielles et parlantes, la critique peut faire tourner au profit de la vérité les considérations morales que je vais exposer.

Les bruits traditionnels que j'ai soigneusement recueillis, signalent plusieurs antiques voies sur l'Ile de Magné, et au gué, l'existence d'un pont dont la fondation et même la destruction remonteraient à une épo-

Digitized by Google

que très reculée : la même tradition ajoute que la chaussée du gué et deux autres passages situés à l'est de la chapelle, seraient l'œuvre de l'intervention de sainte Macrine qui, vivement poursuivie par les ennemis de son repos, aurait à l'instant obtenu de l'assistance divine les moyens de passer la rivière à pied sec. Notre siècle, fier de ses progrès et de ses lumières, accueille, je le sais, avec un sourire dédaigneux, ces vénérables croyances des temps antiques ; mais l'observateur philosophe en fait une autre estime : pour séparer ce que la pieuse crédulité des peuples et l'ignorance des temps barbares ont mêlé à la vérité historique, il fait passer cet alliage au creuset de la critique, et de là jaillissent par fois des traits de lumière. Ne connaissons-nous pas, en effet, cette tendance universelle des préjugés populaires à attribuer à des êtres supérieurs les travaux qui, par leur masse ou leur indestructible solidité, semblent user la lime du temps et défier le marteau des hommes plus puissant encore? Ne savons-nous pas notamment que les populations Poitevines sont persuadées que les restes des monumens romains, sont l'œuvre d'un pouvoir surhumain personnifié sous le nom de Mellusine? tant fut vive et profonde l'impression qu'a laissée dans l'esprit des peuples le passage sur la terre des Gaules, de cette immortelle nation dont le sang se confondit avec celui de nos ancêtres, dont le nom magique fait encore tressaillir nos cœurs, et devant laquelle doit s'incliner l'orgueil des nationalités modernes. A mes yeux, si les naïves et pieuses croyances du peuple attribuent à sainte Macrine la fondation des passages dont j'ai parlé, ces travaux doivent être l'œuvre des siècles les plus reculés. Je veux aller plus loin en précisant mieux ma pensée.

Les superstitions du paganisme ont résisté longtemps, on le sait, aux louables efforts des apôtres chrétiens ; elles ne sont pas tellement détruites qu'il n'en reste quelque vestige dans les croyances contemporaines. Je pourrais citer plus d'un canton où sous un vocable chrétien le peuple continue, sans se douter de son erreur, le culte de l'Apollon ou de l'Hercule Gaulois ; le respect religieux pour certaines pierres et surtout pour les

Digitized by Google

fontaines, a été plus vivace encore. Les sources de Sainte-Macrine, placées sur trois voies qui convergent vers la chapelle et jaillissant comme par miracle des flancs d'un côteau aride et qui domine au loin la contrée, offraient à l'homme des champs et au voyageur altéré des eaux pures et rafraîchissantes : elles durent provoquer la reconnaissance publique, à une époque où les lois de l'hydrostatique étaient sans doute bien peu connues ; si plus tard on crut observer des propriétés hygiéniques dans ces bienfaisantes sources, il n'en fallut pas davantage pour les diviniser et les rendre l'objet de pratiques superstitieuses. Les ministres du christianisme, voulant briser les derniers liens qui retenaient les peuples dans un culte matériel, mais trop habiles pour heurter de front des usages dont le motif était au surplus respectable, les placèrent, en les épurant, en les spiritualisant, sous le patronage d'un nom révéré. C'est ainsi que la dévotion à Sainte-Macrine, qui paraît remonter aux premiers siècles de notre ère, aura succédé à un autre culte et à d'autres hommages, et je ne voudrais pas affirmer qu'elle ne contient pas, aujourd'hui même, quelques traces de son origine.

Ces considérations, Messieurs, ne m'ont pas éloigné de mon but; elles prouvent incontestablement que des voies très anciennes traversent l'Ile de Magné, et c'est ce que je voulais établir.

Je passerai sous silence une inscription latine à la louange de Bacchus, placée sur la porte d'une maison du Gué; le poète remercie le Dieu de la vigne d'avoir déployé sur les coteaux voisins toute la richesse de sa parure, toute la magnificence de ses bienfaits : ce dithyrambe, tout parfumé de fleurs et d'exagérations poétiques, n'est remarquable que par un contraste assez singulier. Il serait aujourd'hui difficile de trouver autour du gué et dans un rayon d'une lieue, un seul cep de vigne ; d'ailleurs l'inscription est évidemment du quinzième ou du seizième siècle, époque féconde en inscriptions latines, et dont je n'ai point à m'occuper en ce moment.

De ce point, la voie porte directement au Pont d'Épanne ; bien que

Digitized by Google

dans un état peu viable, elle est encore fréquentée par les habitans de la Saintonge surtout. Elle n'offre, dans ce trajet, pour tout vestige de son ancienne importance, que des traces clairsemées des fossés qui la limitaient et qui dessinent encore sa largeur primitive ; souvent ces fossés ont été comblés et nivelés par la charrue, mais on en distingue la place aux dépressions très apparentes qu'ils ont laissées dans les champs voisins et à la vigueur de la végétation. De plus, la voie sert de limite dans ce parcours aux communes de Sançais et d'Amuré d'une part, et à celle de Rohan-Rohan de l'autre ; et les archéologues savent bien que c'est là un indice d'une ancienne communication. La chaussée d'Epanne, appelée le *Pont de Cèse (Pons Cæsaris)*, indépendamment de son étymologie toute romaine, a été évidemment construite pour le chemin qui vient du Gué et non pour la grand'route qui en a profité, mais qui a été forcée de s'infléchir d'une manière très sensible à l'entrée et à la sortie des marais de la Courance. Depuis le Pont jusqu'à Usseau, la voie prend un caractère plus marqué ; son exhaussement au-dessus du terrain devient par fois remarquable : à Usseau et au-delà, ces signes se multiplient et sont de plus en plus sensibles. Les travaux exécutés pour améliorer le chemin moderne, ont mis à découvert les restes d'un ancien pavé, et j'ai moi-même remarqué ces anciens vestiges dans des sections faites aux berges élevées de la route pour le passage des voies transversales. Ici, la tradition est unanime pour attester l'antiquité et l'importance de cette communication ; bien qu'elle rende encore de grands services aux populations voisines, j'ai entendu les habitans d'Usseau exprimer d'amers regrets sur l'irréparable perte des avantages que répandait dans le pays le passage d'une grand'route.

A peine entrée dans la Charente-Inférieure, la voie, continuant à se diriger selon la ligne droite qu'elle a constamment suivie jusqu'ici, traverse deux villages dont le nom est caractéristique : le premier s'appelle la *Chaussée de Marsais*, et le deuxième la *Chaussée de Saint-Félix*. J'ai vu dans l'intervalle qui sépare ces deux villages, l'ancien pavé de la voie, composé de quartiers rectangulaires de bel échantillon, mais bouleversé

Digitized by Google

par ordonnance municipale pour les besoins de la commune ; il est vrai que l'axe de la route s'étant dérangé et ne coïncidant plus avec la direction de l'axe actuel, ce pavé, administrativement parlant, devenait sans utilité.

Plus loin, un embranchement se détache à gauche de la voie pour ouvrir une communication avec Saint-Jean-d'Angély. Selon une opinion et des indications que je n'ai pu vérifier, mais que je crois fondées, cette branche latérale serait au moins contemporaine de la voie principale ; elle aurait servi à relier celle-ci avec la grande voie romaine de Saintes à Poitiers passant par Aulnay, et serait peut-être le prolongement de la voie indiquée par la Table Théodosienne, se dirigeant d'Aulnay *(Alnedonacum)* sur la capitale des Lemovices.

Quoiqu'il en soit d'une remarque qui vaut la peine d'être approfondie et qui sera l'objet d'une reconnaissance spéciale, la voie dont j'explore en ce moment les traces, poursuit, sans déviation, sa direction sur la ville de Saintes. Bientôt, après avoir longé les ruines d'anciens fours à chaux, elle entre dans l'humide vallée de *Mallevau*, qui n'a dû sans doute son nom qu'à la difficulté du passage et aux travaux que nécessita ce terrain bas et marécageux. En effet, à 30 mètres environ du chemin moderne, on a récemment découvert en défrichant un bois, et à 1 mètre sous le sol, une chaussée de 4 mètres de largeur sur une longueur de 200 mètres, composée de larges pavés reposant sur un ciment d'une extrême dureté. A gauche, et à une centaine de mètres de la voie, s'élève l'énorme Tumulus de Mallevau, d'une hauteur verticale de 12 mètres et de 180 mètres de circonférence à la base inférieure ; une légère fouille pratiquée sur le flanc occidental de cette masse, a mis à découvert une couche de cendres où se trouvent confondus des débris de charbon bien conservé, des ossemens d'animaux domestiques, des fragmens de poterie et d'un marbris gris, coquillier, de la variété appelée *Lumachelle :* le tout fortement atteint par l'action du feu. Ce monument, que j'attribue à la période gallo-romaine, mérite de devenir l'objet de nouvelles études, et avec

Digitized by Google

d'autant plus de raison qu'en face et à 2 kilomètres à droite de la voie, dans le village de Bernay, on a trouvé naguère, sous le sol du jardin du presbytère, une mosaïque que les curieux se sont promptement partagée, et dont j'ai pu rapporter plusieurs fragmens. Au même village, j'ai remarqué dans une borderie de bien chétive apparence, une chambre pavée avec de petits cailloux roulés, jetés dans un ciment indestructible et évidemment romain. Enfin dans les mêmes parages et toujours au voisinage de la route, s'élève, auprès de l'église de Saint-Félix de Marsais, une motte féodale, ceinte d'un large fossé et dont la base supérieure est légèrement creusée en entonnoir, la terre ayant été retirée sur les bords où elle forme un parapet défensif. Je n'aurais pas mentionné ce monument, si je n'étais convaincu par la découverte récente d'une galerie intérieure, qu'il appartient à une époque bien plus reculée ; ce n'est là qu'un Tumulus celtique transformé plus tard en forteresse féodale : cette transformation a dû fréquemment avoir lieu.

A l'aspect de ces vénérables témoins d'une époque lointaine, mais clairement caractérisée par ses œuvres, il est inutile de chercher ailleurs d'autres preuves de l'authenticité de notre découverte ; le doute n'est plus possible. Si, sur la longue ligne que je viens de parcourir, la voie romaine déshonorée par de nombreuses usurpations et souvent réduite aux mesquines proportions d'un modeste chemin vicinal, se dérobe fréquemment à l'œil de l'observateur, du moins elle étale amplement, aux deux extrémités de cette ligne, les titres de sa noble origine : au nord le gué de Mennevau et le pont de Cèse, au midi le passage de Mallevau, sont les jalons qui fixent irrévocablement la direction primitive de la voie et constatent sa haute antiquité. Il résulte d'une reconnaissance nouvelle dont les résultats ont été récemment publiés, que ce chemin, réuni à la Bissètre, passait l'Autise au gué de Santon et se portait de là vers le bourg de Vouvant ; mais je l'ai dit, nos réglemens m'interdisent de répéter ici les considérations dont j'ai accompagné ce travail, et je terminerai ma notice actuelle par une remarque générale sur l'ensemble de toutes ces anciennes communications.

Digitized by Google

L'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne ne mentionnent qu'une seule route de Saintes à Nantes, c'est la voie militaire passant par Aulnay, Brioux, Rom, Poitiers, Ségora et Nantes; mais il est évident que cette voie s'éloigne beaucoup trop de la ligne droite pour que les tribus gauloises qui occupaient le pays des Santons, celui des Namnètes et les contrées intermédiaires, n'aient pas éprouvé le besoin d'ouvrir une communication directe à travers le Bas-Poitou : elles auront donc frayé à leurs relations commerciales une voie plus courte, plus utile, que les Romains auront plus tard prise pour eux, et sur laquelle ils auront exécuté les travaux d'art qui ont survécu à la ruine des intérêts qu'ils devaient servir.

Je pourrais appliquer à l'abandon de cette voie, les réflexions que j'ai déjà faites sur l'abandon bien plus complet de la Bissêtre. Dans les siècles reculés où ces deux lignes servaient de véhicule aux rapports et aux besoins des contrées qu'elles parcouraient, la ville de Niort n'existait pas ou n'était qu'un village sans importance; les deux voies laissaient la position qu'elle occupe à 7 ou 8 kilomètres en dehors de leur direction. Lorsque Charles-le-Chauve, par son édit de 862, prescrivit de construire des forteresses pour arrêter les invasions des Normands et mettre un terme à leurs déprédations, les châteaux de Salbart, de Niort, les tours de Magné, de Maillezais, de Saint-Maxire, furent sans doute élevés pour la défense du pays; et l'on ne peut disconvenir que ces positions stratégiques n'aient été merveilleusement choisies pour interdire l'entrée du Haut-Poitou à un ennemi qui tenterait d'y pénétrer soit par la Sèvre, soit par l'intervalle ouvert qui sépare le Bocage des marais de Maillezais, et vers lequel les deux voies se dirigeaient. J'essaierai plus tard de développer ce système de défense, curieux à plus d'un titre, car il prépara l'avènement de la cité Niortaise et finit par annuler l'importance des deux antiques communications qui avaient jusques-là vivifié le pays.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS DES ENVIRONS DE LA VILLE DE NIORT,

Lue à la Société de Statistique, par M. Lary.

Messieurs,

J'ai à vous rendre compte d'une excursion faite sur les bords de l'Autise, dans la vue d'éclairer et de fortifier mes précédentes observations sur les deux voies antiques récemment tirées de l'obscurité qui voilait leur origine ; j'aurai en même temps à vous entretenir de quelques nouvelles remarques que, chemin faisant, j'ai été à portée de recueillir, remarques que je n'ose décorer du nom de découvertes et que j'appellerai plus modestement *trouvailles*. Tout, en archéologie, se tient et se prête un mutuel appui ; il est rare que, sur le passage d'une ancienne voie, on ne trouve pas ou des monumens celtiques, ou les ruines d'une villa, d'un temple, d'un pont, les traces d'un campement et quelques-unes de ces dénomina-

Digitized by Google

tions qui attestent le choc des armées et l'effusion du sang humain ; et réciproquement lorsque l'on rencontre ces antiques vestiges réunis ou même séparés, on peut en déduire la conséquence presque toujours inévitable qu'il a dû exister dans le voisinage une grande ligne de communication ; c'est ainsi qu'en explorant au nord le tracé de la voie de Coulon et de celle de Saint-Maxire, j'ai pu constater l'existence d'un dolmen curieux et inconnu, et celle d'un camp peut-être unique dans son genre. Comme j'avais précédemment remarqué, en parcourant au midi cette même voie de Coulon, le tumulus de *Vail breger* dans l'Ile de Magné, le passage si remarquable du Gué de Menevault, le dolmen d'Amuré, la chaussée d'Épanne, appelée *Pont de Cèse*, la motte de Saint-Félix, la Mosaïque de Bernay, et l'immense tumulus de Mallevault. A mon avis, ces vieux débris d'une civilisation qui a porté ailleurs son génie et son activité, laissés sur le sol comme des points de repère, jalonnent merveilleusement la route que nous avons exhumée de l'oubli, et peuvent au besoin remplacer les preuves directes de son origine et de son importance ; l'application de ce principe m'a été d'un grand secours dans la reconnaissance de la voie de Coulon, entre le passage de la Sèvre à Maupasset et celui où elle devait franchir l'Autise. Le premier de ces points avait été fixé d'une manière incontestable dans mon précédent Mémoire ; mais au-delà, et sur toute l'étendue de la plaine de Saint-Pompain, nul moyen de retrouver l'antique chemin au milieu d'un labyrinthe de communications modernes qui se croisent dans tous les sens et auxquelles la nature pierreuse du sol et le travail incessant de la charrue donnent une physionomie uniforme. Ici, point de secours à attendre des anciens Itinéraires ; on sait qu'ils ont passé sous silence des voies très importantes, et malheureusement celles qui nous occupent sont de ce nombre ; il a donc fallu suppléer par d'autres moyens aux ressources que nous refusaient les monumens écrits ; il a fallu procéder par induction et pour ainsi dire deviner. Le nœud de la difficulté était surtout la fixation du point où la voie traversait l'Autise, car, depuis le vieux pont d'Oulmes jusqu'à Saint-

Digitized by Google

Hilaire, plusieurs passages pouvaient revendiquer cet honneur: un seul fixa bientôt toute mon attention et fit cesser mes incertitudes; le doute ne me fut plus possible à l'inspection du nom tout Romain ou mieux Gaulois porté par le bourg de Santon. Cette dénomination provenait-elle, ainsi qu'on le pensait dans le pays, de la grande quantité de vignes qui couvraient autrefois cette contrée que, par ce motif, on aurait appelée petite Saintonge? Cette étymologie qu'une saine critique ne saurait approuver, ne put me satisfaire; j'y substituai la suivante plus conforme aux usages romains et aux notions qui nous restent de l'ancienne division géographique du pays. On sait que le grand-peuple avait fixé avec précision sur les nombreuses communications ouvertes par lui, le point où la voie traversait la frontière des territoires; une colonne, un hameau où un bourg voisin auquel on imposait le nom *fines*, déterminait la position de ce point et servait ordinairement de mansion, de station ou d'étape; les distances étaient comptées sur les colonnes milliaires à partir de la cité jusqu'à la frontière; et cette circonstance a plus d'une fois servi à reconnaître des positions ignorées. Beaucoup de bourgades ont encore conservé le nom de *fines* un peu altéré; c'est tantôt feins, fimes, et quelquefois heins, ou haimps, par le changement naturel de l'F en H aspirée; plus rarement le mot *fines* a disparu, mais le nom de la peuplade s'est conservé. Le nom de Santon, qui dérive évidement de *fines Santonum*, en nous offrant un exemple remarquable de la suppression du mot de *fines*, détermine la limite septentrionale du territoire des vieux *Santones*. Cette étymologie si naturelle et si plausible, résout une question géographique que Danville lui-même n'a pas envisagée avec ce coup-d'œil ferme et cette admirable sagacité qui président à ses nombreuses recherches et qui distinguent en général toutes les solutions qu'il nous a données. Sa notice de la Gaule, monument à jamais remarquable de la science et du talent critique de son auteur, renferme une carte dressée avec un soin infini, mais où cependant le territoire qui nous occupe n'est pas borné avec toute la précision désirable. Danville, privé du secours des anciens Itinéraires qui, comme je l'ai dit, gardent

Digitized by Google

sur ce point un silence fort regrettable, a chancelé dans le tracé de la ligne de séparation entre les Santons et les Pictons ; il fait suivre à cette ligne le cours de la Sèvre, depuis les environs de Niort jusqu'à la mer, tandis que d'une main peu sûre, il en trace une seconde au nord de la même rivière sans expliquer les motifs de cette double délimitation : l'origine du nom de Santon éclaircit désormais cette difficulté. D'ailleurs, cette bourgade n'est certainement pas moderne, nous avons une preuve de son antiquité dans une donation qui fut faite de son territoire par un comte du Poitou vers le commencement du dixième siècle ; éclairé par ces réflexions et guidé par l'analogie, j'avais bien des motifs de soupçonner que la voie de Coulon et celle de Saint-Maxire devaient converger vers le passage de l'Autise à Santon ; l'observation attentive des lieux a dissipé mes doutes et déterminé ma conviction. A quelques centaines de mètres au-dessus de Santon, il existe un gué qu'on appelle aujourd'hui le Gué des Brouettes, et qui selon la tradition aurait pris la place d'un pont depuis longtemps ruiné ; là vient aboutir la voie de Saint-Maxire après avoir traversé Villiers, Saint-Pompain et Bertet, sans dévier de la direction primitive de l'est à l'ouest que nous lui avions déjà reconnue. Après ce passage, elle gravit en ligne droite la colline opposée où elle a laissé, sur une étendue de 300 mètres environ, des traces bien reconnaissables que les habitans appellent encore le vieux chemin de Vouvant ; mais ces vestiges disparaissent bientôt sous le travail de la charrue jusqu'au point où la voie réunie au chemin des Justices, qui part du centre même du bourg de Santon, continue à se diriger du côté de Vouvant. Dans ce trajet d'un 1/2 kilomètre environ, elle a été complètement effacée ; mais elle s'est conservée dans les feuilles cadastrales de la commune, et mieux encore dans le souvenir des habitans qui ne cessent de protester contre les usurpations des riverains (1).

(1) Je ferai remarquer avant d'aller plus loin cette singulière dénomination du *chemin des Justices* ; déjà je l'avais remarquée à Saint-Maxire et je savais que la voie romaine de Poi-

Digitized by Google

Quant à son état actuel depuis Saint-Maxire où elle prend le nom de Bissêtre jusqu'à Santon, la voie s'est conservée par fragmens faciles à reconnaître : ils sont même quelquefois grandioses. Aux environs de Villiers-en-Plaine surtout, elle a toute l'apparence d'une grande route moderne ; sa largeur varie depuis 6 jusqu'à 12 mètres ; elle domine presque toujours le sol environnant ; son stratumen qui n'est que l'amoncellement des pierres calcaires du pays, s'élève depuis 1 jusqu'à 2 mètres, même dans les endroits où le roc très voisin de la surface aurait pu donner à la voie une assiette inébranlable : ces restes sont presque toujours couverts de gazon, et cette circonstance leur a fait donner le nom de Chaume. Ce qu'il y a de particulier, c'est que sur le chemin de Villiers à Nieuil, et à gauche de la direction générale de la voie, on remarque près de Massigny dont le nom n'est pas sans analogie avec les anciennes dénominations des stations romaines, une chaume semblable à celle de Villiers de 2 ou 300 mètres de longueur, sur une largeur moyenne de 15 mètres, où l'on distingue des traces d'anciens fossés : serait-ce là un embranchement de la Bissêtre ouvert pour gagner le Bas-Poitou et le *promontorium Pictonum* mentionné par les anciens géographes ? Des élémens trop essentiels me manquent encore pour qu'il me soit possible de décider la question ; quoi qu'il en soit d'une remarque qui pourra être reprise plus tard, il n'est pas douteux qu'au sein de ces vastes plaines devait s'opérer la jonction de la voie de Coulon. J'ai déjà dit la cause de l'incertitude où m'avait plongé l'inspection des lieux, et combien il était facile de se méprendre au milieu de ce dédale de

tiers à Angers, après avoir traversé la paroisse de Saint-Généroux, passait aux *Justices* de la Roche de Luzai. Il est présumable que la justice des hommes n'allait point s'étaler sur des voies inconnues et peu suivies ; elle avait besoin d'une solennelle manifestation, et la voie la plus fréquentée avait dû être choisie pour l'expiation du crime et l'effroi des méchans. J'ajouterai que cette terrible prérogative d'avoir sur son territoire des fourches patibulaires, prouvait en général l'importance du fief et sa mouvance directe de la couronne ; ce serait donc là un nouvel indice de l'antiquité des bourgs de Saint-Maxire et de Santon.

Digitized by Google

communications vicinales; cependant deux voies ont particulièrement fixé mon attention, et je dois faire connaître le jugement que j'en ai porté, sauf à le rectifier lorsque des recherches plus heureuses auront écarté les nuages qui couvrent cette discussion.

Je pense qu'en sortant des marais de la Sèvre, et non loin de la métairie de la Peyrine, dont le nom tout méridional, rappelle le souvenir de la voie romaine de Toulouse à Nérac, la voie laissant le bourg de Coulon à gauche, se dirigeait vers celui de Benet qu'elle atteignait à une ferme ancienne et assez remarquable, qu'on appelle Sainte-Catherine; là, elle se divisait; la branche de droite traversant le bourg gagnait la Bissètre à l'entrée de Saint-Pompain près d'une ferme qui, par une coïncidence que je ne crois pas fortuite, a également reçu le nom de Peyrine. La branche de gauche longeant à l'extérieur la partie méridionale de Benet, traversait la grande route actuelle de Fontenay près de Parigny, passait sur le territoire de l'ancienne commanderie de Cenan, et se réunissait à la Bissètre en avant du vieux château de Bertet; ces deux voies désormais confondues et parfois reconnaissables à la solidité de leur assiette gagnaient un plateau fort élevé, d'où la vue domine au loin la campagne; cette position m'a paru merveilleusement propre à servir de point d'observation; j'y ai, en effet, reconnu les vestiges d'un ancien campement, mais il m'a été impossible d'en déterminer la forme et l'étendue; l'enceinte, embrassant un assez vaste terrain, était défendue au nord par les escarpemens de l'Autise et le profond ravin qui descend de Bertet; sur les autres faces, par des fossés et des terrassemens encore visibles; sur ces retranchemens vivent aujourd'hui des arbres séculaires d'une végétation d'autant plus admirable, qu'elle est plus rare au milieu de ces plaines découvertes. Cette position, semblable à une oasis, qu'on aperçoit, dit-on, de la haute mer, que la voie contourne et limite dans la partie méridionale, a retenu dans le souvenir des peuples un nom caractéristique et très remarquable; on l'appelle *Normande*, et au bas du plateau qu'elle occupe on pourrait retrouver encore les restes du vieux château de Sanguin. Nul doute que ces lieux, aujourd'hui complète-

Digitized by Google

ment ignorés, n'aient été à une époque funeste le théâtre d'un de ces conflits où la liberté et l'indépendance nationales, luttant avec une valeur désespérée, mais sans unité, sans concert, contre les hordes barbares que nos fleuves et nos rivières vomissaient sur le sol français, offraient à la patrie plus d'un sanglant holocauste ; si une étude plus approfondie de cette position justifiait mes conjectures, le campement de Normande serait d'autant plus intéressant à connaître que les Normands, comme tous les peuples à demi-sauvages, qui les avaient précédés dans ces invasions, n'avaient pas l'habitude de camper ; ils ignoraient la science de la castramétation, peut-être aussi que leur courage téméraire en dédaignait l'usage.

A gauche de la même voie et sur une colline qui domine Santon, on remarque deux grandes pierres d'une forme qu'il est difficile de décrire avec exactitude, attendu les profondes excavations qui les sillonnent, elles sont à demi enterrées dans une de ces élévations factices composées de pierres rapportées des champs voisins et qu'on appelle vulgairement chirons ; elles sont placées sur une ligne nord et sud, et à une distance de 4 mètres l'une de l'autre ; la plus grande, située au nord, peut avoir 2 mètres de longueur sur une largeur sensiblement égale. Son épaisseur moyenne m'a paru approcher d'un mètre ; l'on remarque à sa partie supérieure une espèce d'anneau taillé à jour dans la pierre, et destiné sans doute à passer et à retenir une corde ; elle se prolonge du côté de la seconde pierre en une pointe de 74 centimètres que je croyais d'abord détachée, mais que j'ai reconnue faire corps avec elle : la seconde pierre, fort semblable à la première, a des dimensions un peu moindres ; l'une et l'autre sont d'une nature inconnue dans le pays ; c'est une espèce de brèche calcaire fort dure, où l'on n'aperçoit aucune trace de coquillages, et dont la contexture assez semblable au granit, sauf le mica, offre dans ses principaux élémens des fragmens à cassure lamelleuse, noyés dans une pâte d'argile très compacte ; comme cette description pourrait manquer d'exactitude, j'ai déposé dans notre cabinet deux échantillons de ce minéral, et je prie ceux de nos collègues qui s'occupent plus spécialement de minéra-

Digitized by Google

logie de vouloir bien compléter ou rectifier ma description. A l'aspect de ces deux pierres, je ne doutai nullement qu'elles ne fussent les débris d'un monument druidique, et le nom qu'elles portent me confirma dans cette opinion; les habitans de Santon appellent ce chiron la *Pierre-Virante*, et croient que le bloc principal tourne sur lui-même tous les cent ans; cette croyance populaire, que rien certainement ne saurait justifier, n'est cependant pas à dédaigner; le souvenir d'une antique superstition mal transmis, ou défiguré par son passage à travers une longue série de générations, aura sans doute été la source de cette bizarre tradition. Quoi qu'il en soit, parmi les appellations assez nombreuses que les populations ont conservées aux dolmens druidiques, il n'est point fait mention des pierres virantes: cette singulière dénomination se révèle donc pour la première fois, et à ce titre elle me paraît digne de l'attention des antiquaires. Serait-ce que, pour les besoins de leur culte, dans l'intérêt de leur pouvoir, pour conserver et accroître l'ascendant qu'ils exerçaient sur une multitude ignorante, crédule et terrifiée, les Druides auraient imaginé les pierres virantes, comme ils auraient trouvé les pierres tremblantes, ce vivant témoignage de leur habileté qui étonne aujourd'hui même le génie de la mécanique? Serait-ce que le mot *virante* dont la racine celtique est *gyr* ou *vir*, et qui appartient à la nombreuse famille de mots qui expriment tous une idée de révolution, de cercle, de tour, comme les mots virole, girouette, circuit, désignerait non le mouvement d'une pierre qui tourne sur elle-même ou sur un pivot, mais bien la pierre du *cercle*, la pierre de l'assemblée? Ces deux interprétations me paraissent également spécieuses, et peut-être aurait-on raison de dire qu'elles sont également vraies. Je regrette que les soins et les exigences de la vie positive ne m'aient pas permis de prolonger mon séjour à Santon; j'aurais pu faire déblayer le chiron de la pierre virante, dont la forme circulaire et dont l'étendue (100 mètres carrés environ) semblent promettre quelque chose de plus que ce qu'on aperçoit aujourd'hui sur le terrain; je soupçonne que les deux pierres visibles appartiennent à un dolmen plus considérable, qui se

Digitized by Google

dérobe sous cet amas confus de pierres recueillies dans les champs voisins ; je soupçonne notamment que la principale qui paraît creusée en dessous, repose sur des piliers enfouis. Ce que je n'ai pu faire, deux personnes de Santon, à qui je dois des remercimens pour l'extrême obligeance avec laquelle elles m'ont accompagné dans mes excursions, M. le curé et M. le maire, m'ont promis de faire débarrasser le monument, d'en isoler les diverses parties et de veiller à leur conservation ; leurs lumières doivent nous faire présager quelque révélation nouvelle ; dans cet espoir fondé je prendrai la liberté de recommander ces fouilles à la Société, de la prier de s'y intéresser et de les placer sous sa protection ; si, contre mon attente, ces travaux ne produisaient aucun résultat utile à la science archéologique, la Société aurait du moins donné un nouvel exemple du vif intérêt qu'elle porte aux recherches historiques, elle aurait de nouveau prouvé qu'elle ne veut point rester étrangère à toute découverte capable de jeter une lumière, quelque faible qu'elle soit, sur les mœurs, les usages et l'histoire de nos ayeux.

Pour moi, Messieurs, qui n'ai pu qu'ébaucher au pas de course des observations que j'eusse désiré pousser plus avant, j'ai pris avec moi-même l'engagement de les continuer et des compléter ; il me reste à parcourir le vieux chemin de Santon jusqu'à Vouvant et au-delà, à lever le plan du Camp de Normande, à revoir la pierre virante, à reconnaître une autre pierre, ouvrage de la Mellusine, posée dans les champs de Denan ; enfin à étudier moins superficiellement ces bords de l'Autise inexplorés, trop peu connus et d'autant plus dignes d'attention qu'ils forment, selon moi, l'antique séparation entre les deux tribus les plus puissantes de la Gaule occidentale, les Santons et les Pictons.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LA COLONNE MILLIAIRE DE ROM,

LU A LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE,

Par M. Lary, Vice-Président.

Messieurs,

Appelé par une circonstance fortuite à l'honneur de présider à la reprise de vos séances, j'ai cru qu'il ne m'appartenait pas d'inaugurer cette solennité par une allocution beaucoup mieux placée dans la bouche de celui de nos collègues que vos suffrages ont porté au fauteuil de la présidence; mes idées sur la direction à imprimer à nos travaux communs, pourraient différer des siennes, et il en résulterait une discordance ou un conflit fatal à l'unité de vues qui doit dominer l'ensemble de nos opérations, sans ralentir toutefois l'élan particulier de chaque spécialité; un plan général d'études et de recherches sera donc l'œuvre personnelle de M. le président; avec l'accomplissement de cette honorable mission, je lui laisse le soin

Digitized by Google

d'offrir à son prédécesseur le témoignage de notre gratitude pour le zèle infatigable qu'il a déployé dans l'exercice de ses fonctions, pour l'ordre qu'il s'est efforcé de faire régner dans l'administration de notre temporel, pour la dignité avec laquelle il a dirigé nos débats en leur conservant le caractère de décence, de gravité et de noblesse, qui doit être la seule pompe, le seul lustre des associations littéraires.

Mais en déclinant les obligations que vos usages ont imposées jusqu'ici à M. le président, je n'ai pas entendu aliéner le droit que je possède, et dont j'ai peut-être abusé, l'an dernier, de vous offrir le modeste tribut de mes recherches et de mes réflexions, et ce n'est pas sans éprouver une vive satisfaction, que j'ouvre votre année académique par l'annonce d'une découverte qui intéresse au plus haut degré l'archéologie poitevine et qui, si je ne m'abuse, doit sortir des bornes étroites de la localité et appeler l'attention de tous ceux qui cultivent la science des antiquités nationales. Je regrette, néanmoins, que la déplorable nécessité où je me suis trouvé de travailler pour ainsi dire de mémoire, sans secours, sans livres spéciaux, ne m'ait pas permis de donner à cet essai les développemens lumineux et féconds dont il me parait susceptible.

Vous savez, Messieurs, que le bourg de Rom, situé à l'extrémité orientale du département, fut autrefois une station romaine, désigné sous le nom de *Rauranum*, dans les Itinéraires de l'empire, et placé entre *Limonum* (Poitiers) et *Aunedonacum* (Aulnay), sur la plus importante des voies ouvertes ou réparées par les Romains, dans l'occident de la Gaule; indépendamment des notions historiques qui attestent l'antiquité de la petite ville de Rom, le sol de cette localité recèle de nombreuses richesses archéologiques qui surgissent de temps en temps à la surface, et qui mériteraient peut-être de devenir l'objet d'une exploration plus sérieuse et plus suivie.

M. Bonnet, de Rom et l'un de nos correspondans, guidé par le désir éclairé de soustraire aux ravages du temps les restes précieux enfouis sous le sol qu'il habite, vous a signalé une colonne milliaire employée depuis

Digitized by Google

des siècles aux plus vils usages de la vie domestique. Vous avez accueilli cette communication avec tout l'intérêt qu'elle méritait ; vous avez voté des fonds nécessaires pour l'achat de la colonne et pour sa translation ; et M. Arnault, vôtre secrétaire, a rempli cette mission avec un soin et une activité dignes de vos éloges. La forme demi-cylindrique de cette borne et ses dimensions (1 mètre 80 centimètres de hauteur sur 54 centimètres de diamètre) avaient inspiré à quelque fermier la pensée de la creuser en forme d'auge, et la vulgarité, pour ne pas dire l'indignité de cette bizarre destination, est précisément ce qui a sauvé la remarquable inscription qui décore la partie convexe de la colonne; car dans cette nouvelle position, l'inscription, placée en dessous et sur la terre, a pu braver les intempéries de nos climats et les injures des hommes et des siècles. Elle nous est parvenue, sinon intacte, du moins sans de graves altérations ; soit que cette pierre d'un grès calcaire très compacte n'ait pas été primitivement bien polie; soit que depuis sa mise en place, et sans doute depuis son renversement on ait eu l'intention de la repiquer de nouveau, on aperçoit entre les lignes et les lettres de l'inscription une multitude de petites cavités dont quelques-unes peuvent être très facilement confondues avec les points d'abréviation du style lapidaire et dérouter ainsi toutes les conjectures de l'archéologue. Sans doute cette difficulté aurait été facilement éludée par un érudit de profession ; mais, vous le savez, novice dans une carrière qui exige de si longues et de si patientes études, et m'essayant pour la première fois à restituer une inscription, j'ai dû porter la peine de ma présomption en m'aheurtant à chaque pas à des interprétations invraisemblables et réfutées par les traditions de l'histoire, ou en me perdant dans des obscurités que ne pouvait percer le pâle flambeau de ma critique. Il serait puéril de vous faire parcourir avec moi le cercle des conjectures qui se sont successivement offertes à mon esprit et qui ont enfin amené l'interprétation lucide dont j'ai en ce moment à vous entretenir ; pour juger le chemin parcouru, il faut comparer cette restauration avec l'inscription telle que l'ont faite les mutilations dont j'ai parlé. A défaut d'un calque représentant au naturel

Digitized by Google

le champ de l'inscription, opération qu'il serait difficile d'exécuter avec précision, je donnerai une copie dont je puis garantir la fidélité.

IM·P· CA:ES.	*Imperatore Cæsare*
M·A·R· C·I·A.V·	*Marco Claudio*
T·A·C·I·T·O: I·N.V.	*Tacito invicto*
PI·O. F· A:V.G·	*Pio felici augusto*
P.O·N. M··P··P.	*Pontifice Maximo patre patriæ*
T·R·B·B· P. CO.N II	*Tribunitiâ potestate consule II*
C· P· L· L· XVI	*Civitate Pictonum Limono leucas XVI*
F· L· XX.	*Ad fines leucas XX.*

TRADUCTION. — « Sous l'empereur César-Marc-Claude Tacite invaincu, pieux, heureux, « auguste, grand pontife, père de la patrie, revêtu de la puissance tribunitienne pour la « première fois, consul pour la seconde de *Limonum*, capitale des Pictons, seize lieues, « jusqu'à *fines* vingt lieues. »

Les caractères de cette inscription n'ont ni la pureté du trait, ni la forme régulière, ni les dimensions des lettres en usage dans les inscriptions du haut empire. A leur aspect on pressent déjà l'invasion de la décadence, ou pour mieux dire, la décadence est déjà là, suivant d'un pas égal les progrès de la barbarie qui étend providentiellement ses conquêtes aux dépens de la vieille civilisation romaine. Les titres et les dignités sont bien encore les mêmes que dans les siècles précédens; mais que de vide réel sous la pompe et le fastueux étalage des épithètes! *invicto*, *pio*, *felici*, au moment où l'édifice impérial craquait de toutes parts, où une religion nouvelle, portée par le sang de ses innombrables martyrs, chassait les dieux du Capitole, où une soldatesque audacieuse et souveraine mettait à l'encan la couronne du monde! *Tribunitiâ potestate!* dignité devenue purement nominale, imitation moqueuse de l'ancien pouvoir populaire, sollicitée à chaque avènement à l'empire parce qu'elle rendait inviolable et sacrée la personne du souverain, mais foulée aux pieds comme tout le reste par les légions romaines composées presqu'en entier de barbares qui se jouaient

Digitized by Google

des destinées et de l'antique majesté du peuple-roi ! *Consule !* autre allusion ironique aux institutions républicaines absorbées ainsi au profit du pouvoir le plus despotique qui ait jamais pesé sur l'humanité. Ce n'est pas aujourd'hui le moment de m'appesantir sur les funestes conséquences de la première violation des lois de la société romaine. Attristé par l'aspect des menteuses institutions qui fondèrent le pouvoir impérial et qui, dès leur début, portèrent les fruits les plus amers, je me hâte d'arriver à des considérations purement épigraphiques. Plusieurs lettres dégradées ont rendu pénible la restitution du sens littéral, non moins que les points multipliés et malencontreux qui couvrent la pierre ; ce n'est qu'en comparant la date de la puissance tribunitienne avec celle du consulat que j'ai pu avec certitude attribuer à Marc-Claude Tacite les prénoms et nom portés aux deuxième et troisième lignes. Le mot consul s'écrit constamment *cos* dans les abréviations lapidaires. Les nombreuses inscriptions recueillies par Gruter, celles des colonnes récemment découvertes dans les environs de Poitiers et ailleurs prouvent que cette forme fut généralement employée; s'il en est autrement dans l'inscription qui nous occupe, ce changement a des motifs peut-être connus des antiquaires, mais qu'il m'est impossible de déduire, attendu la fâcheuse pénurie où se trouvent nos dépôts bibliographiques. J'ai longtemps balancé à traduire le C. P. de l'avant-dernière par *civitas Pictonum*, attendu que la lettre L qui suit, *initiale incontestable* du mot *Limonum*, désignait suffisamment la cité des Pictons pour épargner à l'abréviation lapidaire une redondance insolite et à vrai dire inutile. Le *curavit ponendum* m'aurait paru préférable, si j'eusse pu trouver ou restituer dans la phrase un nom propre au nominatif; mais cette ressource m'ayant totalement manqué, je m'en suis tenu à ma première interprétation, d'ailleurs fort plausible, et qui se présente sans effort à l'esprit.

C'est donc sous le règne si court de ce vénérable vieillard qui promettait à l'empire une administration pleine de sagesse et de justice, qui, au faîte des honneurs humains, avait conservé assez de philosophie pour se glorifier de descendre de l'illustre historien dont il portait le nom, que fut

Digitized by Google

élevée la borne que nous possédons. Il est probable qu'il n'existe pas d'autre colonne milliaire portant le nom de l'empereur Tacite; car, élevé à l'empire en 276, et assassiné, dit-on, par ses soldats, six mois après, il n'aura pas eu le temps de poursuivre les améliorations qu'il projetait, et surtout de réparer les désordres que la longue usurpation des tyrans Posthumus et Tétricus avait dû introduire dans l'administation des provinces occidentales de la Gaule. De cette circonstance résulte une détermination précise pour la date de l'érection de notre colonne. Mais l'incontestable rareté de ce monument n'est pas le seul titre qui doive provoquer notre intérêt et notre curiosité; il nous prouve avec une certitude absolue que, contrairement à la double assertion de dom Fonteneau, la lieue gauloise était la mesure itinéraire employée par les Romains dans le Poitou, et que l'antique frontière de cette province, du côté des Santons, embrassait le territoire d'Aulnay, qui devait se confondre avec le *fines* de notre inscription ou en être très peu éloigné. En effet, l'Itinéraire d'Antonin donne le chiffre XVI pour la distance de Poitiers à Rom, ce qui est parfaitement conforme à la donnée de la borne; mais la distance actuelle prouve évidemment que dom Fonteneau s'est trompé en prenant ici le mille romain pour unité, puisque 16 milles romains ne faisant que 12,096 toises, n'aboutissent qu'aux deux tiers de l'intervalle entre Poitiers et Rom, qui est juste de 18,144 toises ou 16 lieues gauloises. L'Itinéraire marque de plus le chiffre XX pour la distance de *Rauranum* à *Aunedonacum*; une opération semblable à la précédente m'a convaincu que cette distance est aussi exprimée en lieues gauloises, et comme notre borne porte exactement le même chiffre, j'ai tiré de ce rapprochement la conséquence que le *fines* de la borne n'est autre chose que la station *Aunedonacum* de l'Itinéraire. Je crois qu'il est inutile d'insister sur l'utilité et la nouveauté d'une observation échappée à nos plus habiles géographes, et qui dissipe les nuages qui couvraient ce point de la géographie du pays; il est vrai qu'en général les provinces ecclésiastiques ont succédé aux territoires des anciennes cités gauloises; mais les besoins des temps, les intérêts de l'administration ou

Digitized by Google

de la politique ont apporté de si fréquens changemens à cette disposition primitive, qu'il serait téméraire de s'appuyer sur cette probabilité pour en faire la base de la critique historique ; néanmoins, le cas qui nous occupe n'est point une dérogation de la règle générale, puisqu'il est constant qu'avant la révolution de 1789, la paroisse d'Aulnay, aujourd'hui du diocèse de Saintes, appartenait à la province ecclésiastique de Poitiers, et se trouvait par conséquent dans les mêmes conditions qu'aux premiers siècles de notre ère.

Je ne quitterai pas ce sujet sans faire remarquer l'incroyable confusion qu'on a laissé exister dans le travail remarquable, mais sans doute rapide de dom Fonteneau sur les voies romaines du Poitou. A la pag. 88 du t. II publié par la Société des Antiquaires de Poitiers, il a plusieurs fois confondu le mille romain avec la lieue gauloise, en calculant la distance de Saintes à Poitiers ; à la pag. 91, même confusion à propos de la distance de Poitiers (*Limonum*) à la station si controversée de Ségora, et qu'il me paraît cependant facile de retrouver dans celle de Bressuire. Dom Fonteneau reconnaît d'abord que la Table Théodosienne exprime en lieues gauloises (ce qui doit être) les distances de Poitiers à Ségora et de Ségora à Nantes; il rectifie même à la manière de Danville, c'est-à-dire d'une manière ingénieuse, mais par fois arbitraire, cette dernière distance évidemment beaucoup trop faible; et par un oubli difficile à comprendre et à expliquer, ces mêmes chiffres reparaissent un peu plus bas, exprimant des milles romains : cette méprise lui fait commettre à l'égard du géographe Samson, un déni de justice que celui-ci ne méritait pas ; car ce n'était pas sans raison qu'il avait considéré le chiffre 33 coté dans la Table Théodosienne comme désignant des lieues gauloises. La distance de Poitiers à Bressuire se trouve ainsi identique avec celle de *Limonum* à Ségora ; tandis que les 33 milles romains, fautivement adoptés par Fonteneau, n'atteignent qu'aux deux tiers de cette distance, c'est-à-dire aux environs d'Airvault, qui se trouve ainsi déchue de la prétention de représenter l'antique Ségora. D'ailleurs, malgré le nom latin *Bercorium* porté par la ville de Bressuire

Digitized by Google

au moyen-âge, il ne serait peut-être pas impossible de retrouver le nom de Ségora dans le binome Bressuire, prononcé Berseure par les habitans de la campagne. Je clorai ces remarques par une dernière observation sur une colonne milliaire trouvée dans les environs de Chauvigny, et attribuée à Commode par M. Mangon de Lalande. La vénération que m'inspire ce savant respectable, qui porte dans ses investigations toute l'ardeur de la jeunesse, n'a pu prévaloir sur les intérêts non moins chers de la science et de la vérité. Une seule lettre placée à la suite de l'abréviation I. M. P., la lettre M, a suffi à M. de Lalande pour restituer une inscription horriblement mutilée. Il traduit I. M. P. M. par *Imperator Marcus Antoninus Commodus*; tandis que les prénoms de cette empereur étaient *Lucius Aurelius*: de plus, ce n'est pas avec son troisième, mais avec son premier consulat, que coïncide la première année de la puissance tribunitienne. Je crois que l'on peut avec plus de certitude attribuer ce monument à Marc-Aurèle, et par conséquent à l'année 161 où se rencontrent effectivement la première année du règne et la troisième du consulat de Marc-Aurèle. Il ne faut pas oublier que les empereurs, depuis Auguste, ne se faisaient pas décerner annuellement le tribunitiat; qu'en général ils étaient nommés à vie au moment de leur élévation à l'empire.

En me permettant de relever des inexactitudes échappées à des antiquaires d'une réputation aussi bien établie que dom Fonteneau et M. Mangon de Lalande, je suis loin de m'attribuer en entier le mérite de ces rectifications. Dom Fonteneau surtout ne pouvait deviner le monument que j'ai eu sous les yeux, et s'il a quelquefois chancelé dans l'appréciation de quelques distances, c'est qu'il y a encore aujourd'hui même beaucoup d'incertitude sur les époques et les lieux où l'on a fait usage du mille romain ou de la lieue gauloise: les Itinéraires eux-mêmes, dont l'inexactitude est connue, n'ont pas peu contribué à augmenter cette confusion, au grand détriment de la vérité historique et au grand désespoir des savans.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur les Recherches faites dans

QUELQUES-UNS DES MONUMENS CELTIQUES

DE BOUGON,

PAR M. BAUGIER.

MESSIEURS,

Vous avez arrêté, dans une de vos séances de l'année dernière, que les fouilles des monumens celtiques du canton de la Mothe-Saint-Héray seraient continuées, et vous avez chargé une Commission de cette exploration qui devait être faite de concert avec la Société des Antiquaires de l'Ouest. Votre Commission a profité des vacances pour se rendre à Bougon, où s'est trouvé un délégué de nos collègues de Poitiers. Je viens vous rendre compte des travaux que nous avons exécutés ensemble, et dont le résultat, je l'espère, vous paraîtra satisfaisant.

Vous savez, Messieurs, que l'ensemble des monumens de Bougon se compose de deux tumulus coniques, de deux tertres allongés et enfin d'un tumulus allongé, placés dans l'ordre que je viens d'indiquer, sur une ligne qui va de l'est à l'ouest (dans une étendue de 200 mètres environ). Le petit tumulus conique, dont vous possédez les richesses, occupe le point le

Digitized by Google

plus occidental de cette ligne, qui est terminée à l'orient par le tumulus allongé que j'ai fait ouvrir sans succès au commencement de l'année, mais à l'extrémité septentrionale duquel s'élève un demi-dolmen qui n'avait encore été, de notre part, l'objet d'aucune recherche. Une fouille avait ouvert en partie le grand tumulus et demandait à être achevée, et l'un des tertres dont je vous ai parlé tout à l'heure, le plus rapproché du tumulus allongé, présentait à sa surface quelques saillies de pierres qui attiraient l'attention. C'est donc sur ce tertre, sur le grand tumulus et sur le dolmen qui couronne le tumulus allongé, que nous avons jugé convenable de diriger d'abord nos ouvriers.

Mais dès le second jour, nous avons été forcés d'abandonner les travaux que nous avions entrepris sur le grand tumulus, la permission nous ayant été brusquement retirée par les propriétaires qui réclamaient, pour nous la laisser, une indemnité considérable. Nous avons l'espérance fondée que cette autorisation nous sera rendue plus tard, et nous vous demanderons la continuation du crédit que vous nous aviez accordé pour achever cette fouille qui paraît digne de tout votre intérêt.

Ce contretemps, loin de nous rebuter, nous a donné une ardeur nouvelle pour explorer les autres points, et bientôt nos ouvriers réunis ont mis à jour les pierres dont on remarquait la légère saillie au-dessus du sol du petit tertre.

Ce tertre, composé, non pas de pierrailles comme les trois tumulus, mais de terre presque pure, a une longueur de 25 mètres dans la direction du N.-N.-O. au S.-S.-E.

La première pierre découverte à une distance de 9 mètres de son extrémité méridionale, nous en a bientôt fait découvrir une seconde, celle-ci une troisième, puis enfin une enceinte ovale dont le petit diamètre est de 2 mètres et le grand de 3 mètres 20 centimètres, et qui est circonscrite par onze pierres debout. Ces pierres, dont la hauteur varie de 70 centimètres à 1 mètre, ont toutes une inclinaison de 40 centimètres environ sur l'intérieur du monument.

Digitized by Google

La terre qui y était contenue paraissait avoir été remuée plusieurs fois. Des ossemens humains en assez grand nombre, des débris de poterie analogue à celle que possède le Musée, deux goulots en terre, deux couteaux en silex, des ornemens en corne de cerf, gisaient pêle-même parmi les débris humains avec lesquels ils avaient été enfouis, et le désordre dans lequel étaient tous ces objets nous a fait penser que des morts avaient été mis là à différentes époques, et que pour placer les derniers on n'avait pas respecté toujours ceux qui y reposaient déjà. Quoiqu'il en soit, il y a un fait à noter : c'est qu'en général les ossemens appartenant à la tête se trouvaient tous auprès des pierres, comme si l'inclinaison de ces pierres avait été destinée à recouvrir et à protéger cette partie du corps. Vous vous rappelez, Messieurs, que nous avons remarqué une disposition analogue dans la grotte du premier tumulus qui a été ouvert. Toutes les têtes des morts qui y avaient été entassés s'appuyaient aux parois intérieures, tandis que les pieds paraissaient converger vers le centre des chambres. Nous signalons ces faits, sans en tirer de conclusions.

Pendant que nous arrivions à ce résultat sur ce point, à 3 mètres de là, et à 1 mètre de l'axe du tertre, une seconde pierre était découverte, et dès les premiers coups de pioche, des ossemens, des débris de poterie venaient nous présager une heureuse issue. En effet, trois hachettes fort jolies dans leurs petites dimensions, des grains de collier, une armature de flèche, des cônes en corne, des ornemens en dents d'animaux ont été le prix de notre recherche. Ces objets, mêlés à la poterie et aux débris humains, se sont trouvés tous à l'ouest de la pierre debout. Dans cette direction seule, en effet, la terre avait cet aspect blanchâtre qui atteste qu'elle a subi plusieurs remaniemens, tandis que dans les autres directions nous n'avons rencontré qu'un humus compact et noirâtre, sans aucuns vestiges. Les ossemens humains étaient assez nombreux pour nous faire croire que plusieurs corps avaient été déposés sur ce point, que la pierre élevée était destinée à signaler comme une sépulture.

Enfin, à peu de distance et à l'ouest de cette pierre, trois autres pierres

Digitized by Google

étaient debout comme elle, mais sans ordre et sans qu'il parut y avoir entr'elles aucune relation d'ensemble. Nuls débris ne se sont rencontrés dans la terre que nous avons remuée autour d'elles, et les tranchées que nous avons poussées dans le reste du tertre n'ont plus rien produit.

Une enceinte ovale, quatre pierres debout, voilà ce que recouvrait ce tertre. Aux débris humains qu'il contenait, il n'y a pas à douter qu'il n'ait été une sépulture.

Tandis que ces travaux se faisaient, une large tranchée nous conduisait sous le demi-dolmen du tumulus voisin.

Pendant longtemps, les antiquaires qui ont exploré les monumens celtiques, n'ont fait de recherches que sous les pierres même auxquelles ils ont donné le nom de *dolmen*. Le plus souvent, ces recherches ont été à peu près inutiles : on s'est ravisé depuis : on a remarqué que ces pierres, au lieu de reposer horizontalement sur leurs appuis, avaient toutes une inclinaison plus ou moins prononcée, mais toujours dirigée vers l'est. On a conclu de cette disposition presqu'invariable que des recherches faites au point où portait l'inclinaison des tables de dolmen, seraient plus heureuses que celles que l'on avait pratiquées dessous, et les tentatives que l'on a faites dans ce sens ont été couronnées de succès. C'est aussi sur ces données que nous nous sommes basés pour ouvrir une tranchée en dehors et à l'est du dolmen dont je vous parle. Nous avons remué des pierres amoncelées comme dans les tumulus voisins. Puis nous sommes arrivés à un étage où les pierres devenaient moins communes pour faire place à des couches de terre. Nous avons mis à jour une pierre debout, précisément sous le point d'inclinaison, puis des débris humains, des morceaux de poterie et un anneau en verre, complètement oxidé : évidemment c'était encore là une sépulture. La pierre que nous avons découverte était-elle primitivement destinée à servir de support à la table du dolmen, ou bien, comme paraissait être la destination de celles que nous avons trouvées dans le tertre dont je vous ai parlé plus haut, devait-elle indiquer le lieu précis de l'enfouissement du cadavre ? C'est ce que nous ne saurions

Digitized by Google

décider. Arrivés au sol, nous avons dû abandonner cette fouille, qui, si elle n'a pas produit d'objets bien précieux, a servi du moins à constater, par un fait de plus, l'utilité des recherches faites au point d'inclinaison des dolmens.

Nous avions épuisé là, Messieurs, tout ce qu'il nous était permis de faire sur les monumens celtiques qui sont au nord de la vallée de Bougon: nous avions encore du temps et de l'argent à employer, et grâce à quelques propriétaires moins récalcitrans que ceux que nous avions rencontrés, nous avons pu continuer nos travaux sur les monumens qui se trouvent de l'autre côté de la vallée, au sud de Bougon, entre ce village et celui d'Exoudun.

Ces monumens sont nombreux: ils consistent en tumulus, en dolmens et demi-dolmens, placés sans ordre apparent. Un tumulus et le dolmen qui se trouvent près du chemin de Saint-Sauvant ont été seuls, quant à présent, l'objet de nos investigations.

Nous avions choisi ce tumulus entre tous; ses dimensions, sa forme symétrique, conique, arrondie au nord, avec une dépression au midi, sa parfaite analogie avec celui qui nous a fourni tant de richesses, avaient déterminé notre choix, et nous étions remplis d'espérances. Malheureusement ces espérances ne se sont pas réalisées, et une journée et demie de fouilles a suffi pour les détruire. Percé jusqu'au sol dans plus de la moitié de son diamètre, ce tumulus ne nous a offert qu'un empierrement analogue à la composition des autres, mais sans débris d'aucune espèce, sans ustensiles, sans ornemens. Nous étions cependant plus heureux du côté du dolmen du chemin de Saint-Sauvant. Nos recherches, dirigées sous l'inclinaison et à l'est du dolmen, ont mis à découvert deux pierres placées sous terre dans la direction du monument extérieur, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, de chaque côté de l'ouverture de ce monument. L'une de ces pierres, large de 1 mètre 50 centimètres, haute de 1 mètre 55 centimètres, avait perdu son aplomb et était déjetée vers le nord. L'autre, distante de 1 mètre environ, avait conservé sa position verticale et avait 1 mètre 10 centimètre

Digitized by Google

sur 1 mètre 35 centimètres de proportions. Entre ces deux pierres qui s'appuyaient, à l'ouest, aux supports du dolmen, gisait, devant l'entrée même, une troisième pierre longue de 1 mètre et large de 50 centimètres, et sous cette pierre nous avons trouvé plusieurs ossemens humains, mais sans autres débris que quelques fragmens de poterie, portant les traces du tour, mieux empâtée et mieux faite que celle que nous avions trouvée jusqu'alors. Cette poterie paraîtrait d'une époque moins ancienne, et cependant les os étaient plus détériorés que partout ailleurs, ce qui pourrait s'expliquer par certaines circonstances d'humidité dans le terrain. Nous avons pensé que la pierre qui recouvrait les ossemens, était primitivement élevée sur les deux autres pierres qui devaient lui servir de supports, et qu'elle n'avait perdu cette position que par suite du mouvement en côté de la pierre placée au nord. Ainsi ces trois pierres formaient, du moins nous le croyons, une espèce de caveau dans lequel avait été déposé le corps dont nous avons retrouvé les débris. Au midi, le long de la seconde pierre, nous avons trouvé d'autres ossemens. Quelque cadavre avait aussi été déposé là. Le sol, dans l'intérieur du dolmen, défoncé jusqu'aux premières assises du calcaire, ne nous a présenté qu'une rigole pleine de terre et creusée au milieu même du monument à une profondeur de 40 centimètres. Cette rigole ne contenait aucun vestige humain, et nous ne pouvons savoir quelle était son utilité.

Tel est, Messieurs, l'ensemble et le résultat de nos opérations. Vous n'attendez pas que nous tirions des conclusions des faits que nous venons de vous signaler; que conclure en effet de circonstances isolées, quand, dans l'archéologie celtique, tout est doute et conjectures? Il faut bien des faits encore pour que ces doutes se dissipent et que ces conjectures prennent un air de certitude. Tout ce que nous pouvons faire actuellement, c'est de rechercher les faits particuliers à notre contrée et de les joindre au faisceau que de toutes parts tendent à former des études sérieuses et persévérantes, pour faire sortir des ténèbres où elle dort encore, l'histoire des peuplades qui couvraient le sol de la France avant la conquête des Romains.

Digitized by Google

Voici la nomenclature des objets que nous avons trouvés dans nos diverses recherches.

Trois hachettes, dont deux en pierre verte et une en quartz schisteux.
Un anneau en verre.
Un grain de collier.
Deux couteaux en silex.
Deux dents percées pour servir d'ornement.
Un fragment de bois de cerf, percé de la même manière.
Deux cônes en corne.
Plusieurs fragmens d'instrumens en os.
Deux goulots en poterie.
Plusieurs fragmens de poterie.

Ces objets ont été partagés le plus égalemet possible entre nous et nos collègues de Poitiers. Un grand nombre de monumens reste encore à explorer : nous n'avons dépensé que le tiers à peu près de la somme que vous nous aviez allouée. Nous vous prions de nous laisser libres de disposer du reste pour la continuation de nos travaux.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE TUMULUS DE TESSON,

Par M. Lary, Vice-Président.

MESSIEURS,

Notre département, qu'on croyait si pauvre d'antiquités, paraît être destiné à fournir à la masse des richesses archéologiques de la France un contingent qui n'est rien moins que méprisable. Je suis persuadé que, lorsque nos investigations, encouragées par un succès croissant, deviendront plus vives, plus ardentes, nous verrons, pour ainsi dire, surgir du sol et autour de nous des débris des temps passés, dont nous ne soupçonnons pas l'existence. Cette réflexion m'est inspirée par la rencontre fortuite que j'ai récemment faite d'un monument remarquable, qui appelle votre attention et vos recherches.

A deux myriamètres sud de Niort, auprès d'une ancienne maison féodale, aujourd'hui détruite, appelée Tesson, et remplacée par deux élégantes maisons modernes, sur la rive gauche du *Petit-Mignon*, on trouve deux tumulus très rapprochés, qui seraient fort apparens, s'ils n'étaient entièrement cachés par les arbres dont ils sont couverts. Ces deux monumens ne peuvent appartenir à la catégorie des tumulus géminés, attendu

Digitized by Google

qu'ils sont fort dissemblables. Le plus élevé, placé au midi, est d'une forme régulièrement conique ; ses dimensions, qu'il ne m'a pas été possible de mesurer avec exactitude, peuvent être de 150 mètres de tour, et de 15 mètres de hauteur verticale ; il est si voisin du deuxième, que leurs bases semblent se confondre ; celui-ci est moins élevé que le premier, mais il rachète cette infériorité par sa forme très alongée. J'avais cru, au premier aspect, qu'il devait cet alongement aux éboulemens d'une partie de la masse, mais un examen attentif m'a fait revenir de mon erreur ; c'est bien là un de ces tumulus alongés, trouvés en d'autres contrées, et recouvrant ordinairement des galeries funéraires ; je le crois formé non de terre, mais de pierres sèches, entassées sans ordre et sans liaison, et je ne serais pas surpris que son voisin fut construit de la même manière ; il se dirige de l'est à l'ouest, mais en abaissant progressivement sa hauteur jusqu'au niveau du terrain environnant ; son épaisseur suit absolument la même progression, en sorte que son extrémité orientale se trouve à la fois la plus large et la plus élevée ; il offre, dans sa largeur, la trace de deux dépressions très apparentes ; on dirait que sa forme et ses dimensions ont été calquées sur celles du tumulus alongé de Colombiers-sur-Seule (Calvados), décrit par M. de Caumont ; mais le nôtre est plus élevé, et il présente, de plus, la singulière particularité d'être, en quelque sorte, accolé à un tumulus conique. J'ai la conviction que ces deux buttes remarquables, monumens d'un autre âge, recèlent des sépultures celtiques, et, en vous priant de faire procéder à des fouilles immédiates, je me mets entièrement à votre disposition. Mon espérance est d'autant mieux fondée, qu'à moins d'un kilomètre, à l'ouest, de ces deux tumulus, on a découvert, il y a plusieurs années, dans les champs de Château-Gaillard, sous un léger pli du terrain, quatorze tombeaux en pierres plates, placés en ligne droite et dans la direction de l'est à l'ouest ; ces tombes n'étaient pas d'un seul bloc, elles étaient composées, chacune, de quatre pièces, placées debout et renfermant des ossemens qui s'étaient affaissés au fond de la tombe. Il paraît qu'on n'y a trouvé ni armes, ni ornemens, ni instrumens ; du moins, rien

Digitized by Google

n'a été conservé. Quelques-unes de ces pierres plates ont été employées dans l'habitation du propriétaire, d'autres ont servi à faire des clôtures, une ou deux gissent sans honneur dans la poussière de la voie publique. Quoiqu'il en soit, cette sépulture debout a quelque chose de si original, de si excentrique, qu'elle doit piquer notre curiosité et nous engager à pousser plus loin ces recherches; j'avoue bien humblement que je n'ai vu cette circonstance décrite nulle part. Tout ce monument devait avoir, dans l'origine, la forme d'un petit tumulus, de huit mètres de long sur deux mètres de hauteur.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE SALBAR,

PAR M. BAUGIER.

Sur la rive droite de la Sèvre, à deux lieues environ de Niort, à l'extrémité d'une vaste prairie et au milieu d'un hémicyle formé par les collines qui dominent la rivière, s'élève le château de Salbar, dont six tours encore debout, d'énormes pans de murailles, et de larges fossés à demi comblés, attestent l'antique splendeur et l'importance militaire. Peu de ruines offrent un aspect plus imposant. De quelque point qu'on les considère, il y a, dans la majesté de leur ensemble, le pittoresque de leurs détails et les riches teintes dont le temps les a colorées, quelque chose qui saisit puissamment l'imagination. Leur effet est merveilleux surtout, si, du haut du coteau qui précède le village d'Échiré, on examine le panorama qui se déroule aux regards, et dont elles occupent le centre. A l'horison, ces lignes onduleuses, ces masses d'arbres amoncelés comme dans une forêt, c'est le Bocage avec les haies qui le couvrent. — Plus près, c'est la Plaine, parsemée de bouquets de verdure au sein desquels s'élèvent le clocher de quelque village ou la toiture ardoisée d'un château. — Ici, c'est Saint-Gelais, Cherveux et son vieux manoir; là, Échiré avec son église romane et son château moderne. — Ces rideaux de peupliers dessinent le cours de la Sèvre, dans laquelle se mirent de blanches maisonnettes, du haut de leur piédestal de roches calcaires. — Puis, enfin, au milieu du

Digitized by Google

tableau, surgissent les tours de Salbar, dont les sommets dentelés se profilent au-dessus des coteaux de Ternanteuil, sur les fonds vaporeux du Bocage, et se reflètent dans les eaux limpides de la Sèvre. — Comme cette masse contraste, d'une manière pittoresque, avec les arbres et la verdure qui l'entourent ! Sans les ruines, la verdure serait moins fraîche ; sans la verdure, les ruines seraient moins imposantes et moins belles ! - Comme les rayons du soleil, à travers ces nuages, jouent bien, en reflets lumineux et en teintes obscures, sur ces pierres que le temps a si diversement colorées ! — Puis, ces tours crénelées de mousse, ces fenêtres dont le lierre dessine les tympans, ces murailles dont chaque jour élargit les brèches, je ne sais quoi enfin de sévère et de guerrier, tout cela exhale un parfum d'antiquité glorieuse, et donne au reste du paysage une teinte chevaleresque, pleine de charmes et de poésie ! — Autour de la vieille forteresse plane le génie des siècles héroïques qui ne sont plus, et dont l'imagination se plaît à évoquer les ombres magiques. Ne semble-t-il pas qu'au son du cor, le pont-levis s'abat et la herse se relève, pour livrer passage à un chevalier, qui, par le sentier du coteau, chevauche armé de toutes pièces, visière baissée, cherchant un rival à combattre ou quelque galante aventure? Ne semble-t-il pas que du haut de sa fenêtre à ogive, une noble dame agite son voile en signe d'adieu, à quelque gentil seigneur, qui, fidèle à l'honneur autant qu'à sa belle, s'en va, portant sur sa cuirasse l'écharpe qu'elle a brodée, chercher en Terre-Sainte la gloire ou la mort? N'entend-on pas le cliquetis des armures, le pas des coursiers, l'éperon des chevaliers qui résonne sur les dalles, ou bien, le long de la rivière, au milieu du murmure des saules que la brise caresse, comme l'écho d'un doux propos ou d'un serment d'amour ?

Mais tous ces brillans fantômes se sont évanouis, et de ces siècles éteints qu'est-il resté? à peine quelques souvenirs tendres, glorieux ou terribles, un casque brisé, un tronçon d'épée qui perce le sol, et des ruines qui tombent!

A notre siècle d'études la tâche de les recueillir et de les sauver d'une perte complète !

Digitized by Google

Tout avait été combiné pour faire de Salbar un point de défense formidable. — Des fossés larges et profonds, très escarpés au nord et à l'est, et alimentés par les eaux de la rivière ; une enceinte flanquée de fortes murailles à l'ouest, là où le château paraissait moins inaccessible ; six tours énormes liées entre elle par des murs d'une telle épaisseur qu'on y avait ménagé un chemin dans lequel deux hommes pouvaient aisément marcher de front, sans autres ouvertures extérieures que d'étroites meurtrières et quelques fenêtres trop élevées pour pouvoir favoriser l'escalade ; des souterrains immenses avec une poterne sur la Sèvre, et peut-être quelqu'issue éloignée, tel était l'ensemble de cette forteresse qui, élevée sur un tertre artificiel, des créneaux qui couronnaient ses tours, dominaient les collines et toute la plaine environnante.

La première enceinte était irrégulière et renfermait dans ses murailles, dont les flancs recouvraient aussi un chemin de ronde, un vaste préau, destiné aux exercices de la garnison. Il ne reste que des amas de pierres qui en dessinent les contours, et quelques pans de murs qui, retenus à peine par le lierre qui les a enlacés, menacent incessamment la tête des visiteurs.

La seconde enceinte, ou le château proprement dit, était séparée de la première par une large douve sur laquelle s'abattait un étroit pont-levis, seul moyen de communication que ces deux enceintes eussent entre elles ; elle s'étend du nord au midi et sa forme est celle d'un parrallélogramme un peu renflé vers le milieu de ses grands côtés. Aux points de ces renflemens et aux quatre angles se dressent six tours, de grosseur et de hauteur inégales, appuyées sur de larges bases coniques, et auxquelles la longue et vive arête de leur face extérieure, donne une forme elliptique, pleine de hardiesse et d'élancement. — Grâce à une excellente construction, ces tours et les murailles qui les unissent ensemble, sont encore aujourd'hui dans un assez bel état de conservation, et certaines parties semblent être sorties hier des mains de l'architecte. Çà et là cependant, de larges brèches attestent les ravages de la guerre, et partout, sur les sommets écroulés, le lierre et les herbes ont remplacé les machicoulis et

Digitized by Google

les créneaux dont la tour du nord-ouest a seule conservé des vestiges. — Les ruines amoncelées dans cette enceinte prouvent qu'elle renfermait d'autres constructions, sans doute les magasins et les écuries pour lesquels rien ne paraît avoir été réservé dans le reste du château.

Les fossés franchis, la première enceinte même enlevée, il était encore aisé de se défendre longtemps dans la seconde, et chaque tour pouvait au besoin soutenir un siége particulier : car à l'intérieur comme à l'extérieur on retrouve le même appareil, le même système de défense. — Le long des corridors ou chemins couverts s'ouvrent de nombreuses meurtrières, longues, étroites en dehors, évasées en dedans, au centre d'excavations profondes, destinées à recevoir des bancs pour les hommes d'armes ou à faciliter leurs manœuvres. — Des escaliers étroits et roïdes se dressent dans l'épaisseur des murs et conduisent, au-dessus des remparts, à des plates-formes qui ont cessé d'exister, et du haut desquelles à travers les archières et les machicoulis, on lançait de toutes parts, sur les assaillans, toutes sortes de projectiles.

La tour qui se présente la première lorsqu'on suit le sentier tracé au milieu des ruines, est celle du centre, à l'ouest. C'est de cette tour que le pont-levis s'abattait sur le fossé qui sépare le corps de la place de la première enceinte: on y entre par une porte ogivale sans ornement, au-dessus de laquelle une large coulisse donnait passage à la herse qui devait la fermer. Le rez-de-chaussée sur lequel cette porte est ouverte, contient une galerie qui traverse toute la tour ; à sa gauche une petite chambre qui pouvait servir de corps de garde, et à sa droite un escalier qui conduisait à la fois dans les souterrains du château et dans les étages supérieurs. Mais aujourd'hui la cage de cet escalier est vide. Les marches supérieures en s'affaisant ont écrasé celles du bas, et ce n'est plus qu'un trou rempli de décombres. On ne peut plus monter ni descendre. — Le premier étage renferme sans doute, comme dans tous les châteaux, une salle qui servait au jeu de la herse et à ceux qui la manœuvraient.

Dans la seconde tour, celle du nord-ouest, on trouve, au rez-de-chaussée,

Digitized by Google

une salle assez vaste, carrée, et qui a conservé une fort curieuse cheminée dont le manteau uni s'appuie sur deux colonnettes à chapiteaux feuillés. Trois grandes excavations, profondes de plus d'un mètre, s'ouvrent carrément, sur trois faces de cette salle, sous des arcatures ogivales, puis se rétrécissent tout-à-coup et se terminent par une ouverture extérieure, étroite et verticale, de 66 centimètres environ de hauteur. Au milieu, cette ouverture est coupée horizontalement par une autre ouverture aussi étroite, mais moins longue et qui forme la croix avec elle. Ce sont des meurtrières destinées au service des arbalètes. Au point de jonction des deux fentes, les pierres sont évasées en dehors, de manière à ce que les flèches puissent être lancées non seulement horizontalement, mais encore à droite, à gauche, en haut, en bas, dans toutes les directions. L'escalier, qui s'ouvre en limaçon dans l'épaisseur du mur, à côté de la cheminée, est tellement dégradé qu'il est impossible d'arriver aux étages supérieurs. L'un d'eux est éclairé par une fenêtre qu'on voit de la première enceinte. Cette fenêtre se compose de deux baies ogivales divisées par un simple meneau. C'est cette tour qui a conservé vers son sommet un des encorbellemens qui soutenaient les créneaux.

Si, à en juger par sa cheminée et sa fenêtre, elle pouvait servir de logement, il n'en est pas ainsi de celle qui est à l'angle opposé, au nord-est. Elle était entièrement consacrée au service de guerre. Elle contient quatre embrâsures au rez-de-chaussée et trois dans le premier étage, sans aucune autre espèce d'ouverture. Ces embrâsures sont entièrement semblables à celles de la tour précédente, si ce n'est qu'elles sont encore plus profondes. A partir du premier étage qui est entouré d'une plate-forme, cette tour diminue beaucoup de diamètre. C'est une petite tour entée sur une plus grosse.

La quatrième tour, celle du milieu de la ligne de l'est, contient au rez-de-chaussée une salle ronde, percée de quatre portes dont deux sont ouvertes dans l'axe des chemins couverts, et deux aux points opposés, donnant accès à des escaliers qui montent de chaque côté dans l'épaisseur des murs,

Digitized by Google

et en suivant la circonférence de la tour, à la salle supérieure. Cette salle carrée est éclairée par deux embrâsures à meurtrières. Dans un de ses côtés, s'ouvre une espèce d'armoire dont il serait difficile de préciser l'usage. Sa voûte est ogivale, et les nervures qui en garnissent les arêtes retombent sur des pendentifs ornés, l'un de trèfles superposés, les autres de feuillages. Une large ouverture ronde est percée au milieu, à travers la voûte inférieure, soit pour donner du jour à la salle du bas qui n'a aucune fenêtre, soit pour la plus rapide transmission des ordres.

La tour qui occupe l'angle du sud-est, est la plus grosse et la plus élevée. C'est comme le donjon de la citadelle : le rez-de-chaussée en est occupé par une salle carrée, sans meurtrières, obscure, et qui n'a d'autre ouverture que celle d'un escalier comblé aujourd'hui, et qui descendait sous le château. Cette salle servait sans doute d'entrée aux souterrains. Elle n'a aucune communication avec le reste de la tour, et elle est actuellement le refuge d'une nuée de chauves-souris. On arrivait à la salle supérieure par un perron dont les marches étaient dans la cour, et auquel on se hisse maintenant à l'aide des mains et des genoux. Cette salle est vaste et belle. — Ici, plus de meurtrières, plus d'appareil militaire, c'est la seule qui en soit privée ; mais un agencement régulier, de hautes voûtes à nervures retombant sur des pilastres à chapiteaux feuillés, une grande cheminée qui ne diffère de celle de la seconde tour que par l'ornementation de ses colonnettes ; puis enfin une fenêtre ogivale, divisée par un seul meneau, par laquelle la lumière entre avec abondance, et d'où la vue plonge sur la Sèvre, sur la prairie et sur un délicieux paysage ; de chaque côté de la cheminée, sont percées des armoires du genre de celle que contient le premier étage de la tour précédente, et de petits cabinets, éclairés par des meurtrières, ont été pratiqués dans l'épaisseur des murs. C'était là la salle des conseils, l'habitation du seigneur et de sa famille.

Au pied de cette tour, au fond d'une excavation profonde qui n'a pas conservé de marches, on aperçoit une porte qui devait conduire à la poterne sur le bord et au niveau de la rivière. En enlevant des matériaux pour

Digitized by Google

reconstruire le pont qui est au bas du château, on a mis récemment à jour un chemin couvert, assez étroit, voûté en ogive et qui semble communiquer avec cette ouverture.

La dernière tour, celle de l'angle sud-ouest, renferme deux salles carrées, percées l'une et l'autre de trois embrâsures à meurtrières. Leurs voûtes sont ogivales, garnies de nervures sur leurs arêtes, et s'appuyent sur des pilastres engagés dans les angles, ou sur des fûts de colonnettes brusquement interrompus à moitié de leur descente vers le sol, par des modillons grimaçans. — Des pommes de pins, des feuillages grossièrement taillés, sont les ornemens des chapiteaux de ces colonnettes tronquées et des pilastres.

Tel est l'ensemble, tels sont les détails du château de Salbar. Dans l'état où elles sont aujourd'hui, ces six tours, avec leur ceinture de fortes murailles, leur aspect plein de majesté et le grand caractère dont elles sont empreintes, attestent et la puissance de leur fondateur et l'habileté de l'architecte qui les a construites. Celle du sud est surtout la plus considérable par son diamètre et son élévation, ce géant de la citadelle, avec ses larges assises et son beau revêtement de pierres parfaitement conservé, peut braver longtems encore les injures du temps.

Mais quelle fut l'origine du château de Salbar? Quel siècle l'a vu s'élever? De quels hauts faits ont été témoins ses murailles? Quelles mains, quel âge en ont fait une ruine?

La réponse à ces questions est difficile. Les documens historiques (1), s'il en est resté, à la suite de la domination anglaise, ont été entassés avec

(1) J'ai inutilement compulsé les archives de la famille du Fay, qui est depuis longtemps en possession du château de Salbar. Il ne s'y trouve aucune pièce qui y soit relative, ou qui seulement le mentionne. — Millin parle d'un comte de Dijon qui portait au sixième siècle le titre de prince de Salbar : mais je ne pense pas qu'il y ait eu jamais aucune relation entre Dijon et notre pays. nul doute, au reste, que fort anciennement, avant la conquête peut-être, le lieu qui nous occupe, n'ait été un point militaire formidable. — La chastellenie du Coudray-Salbar datait du dixième siècle, et relevait de Parthenay. L'invention de la poudre a pu seule lui faire perdre sa force inexpugnable.

Digitized by Google

la plupart des archives de nos contrées, dans la tour de Londres, d'où il serait bien à désirer qu'ils fussent exhumés, dans l'intérêt des études historiques sur le Poitou. Le seul fait relatif à cette forteresse, qui se trouve consigné dans quelques historiens, est un acte de félonie (1). Un jour du mois de février 1419, les portes de Salbar se refermèrent sur un captif illustre; c'était Jean V, duc de Bretagne, qui avait été surpris dans un guet-apens et traîtreusement fait prisonnier par Olivier et Charles de Penthièvre, à l'instigation de l'ambitieuse Marguerite de Clisson, leur mère. Jean séjourna peu de temps dans le château de Salbar. Ses geôliers, pour le soustraire aux recherches de la noblesse bretonne que l'indignation avait fait courir aux armes, le promenaient de forteresse en forteresse. De Salbar, ils le conduisirent à Chenonceaux où il devait bientôt être délivré par ses amis coalisés.

Ainsi, au commencement du quinzième siècle, Salbar était une puissante citadelle; mais, si, au défaut de l'histoire qui est muette, on en croit les caractères architectoniques, il avait déja près de deux siècles d'existence.

On a dit, quelque soit d'ailleurs l'étymologie de son nom (2), qu'il avait été élevé, au neuvième siècle, pour arrêter les Normands qui remontaient la Sèvre, avides de pillage et de butin. Il est possible qu'alors on ait bâti à la même place une forteresse pour préserver le haut pays des invasions de ces bandes de pillards qui désolaient presque toute la France. Mais ce n'est certainement pas celle dont les ruines subsistent encore. — Une palissade en bois, un simple fossé, puis, au milieu, un tertre conique surmonté d'une tour, tel était un château fort, au neuvième, au dixième, et même au onzième siècle. — Il y a loin de là, comme on voit, au bel agencement, au plan symétrique et savamment combiné, à la construction élégante et solide de Salbar. L'art architectural avait fait

(1) D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne.* — BRIQUET, *Histoire de Niort.*

(2) On a fait venir le mot *Salbar*, du latin *Salebra*, mauvais pas, passage difficile, ou des mots celtiques *sal*, lieu élevé, et *brega*, rivière.

Digitized by Google

des progrès, et si l'architecture militaire était sobre d'ornemens, au moins elle avait des systèmes et des règles arrêtées. — Ce n'est qu'au douzième siècle que les tours perdirent leur forme parallélogrammatique pour s'arrondir, et la forme elliptique qu'on remarque dans celles de Salbar est encore un progrès. — C'est à la fin du douzième siècle aussi que le plein cintre disparut pour faire place à l'arc ogival dont l'usage devint exclusif dans le siècle suivant. Or, à Salbar, tout a revêtu la forme ogivale, et ce caractère essentiel se retrouve partout, dans les arcatures, aux voutes, aux portes, aux fenêtres. Les ornemens rares que l'on y rencontre, rappellent également par leur style et leur facture, la fin de la période de l'ère romane et sa transition à l'ère ogivale. Ainsi donc, c'est au commencement du treizième siècle qu'on doit assigner l'érection du château de Salbar. Qu'on se rappelle d'ailleurs qu'alors, par suite du mariage d'Aliénor avec Henri II, roi d'Angleterre, le Poitou venait de passer sous la domination anglaise, qu'il était devenu le but d'une lutte acharnée entre les Anglais et les Français, et l'on ne sera pas surpris qu'on ait songé à bâtir des citadelles pour conserver cette riche proie qui se composait de la Guienne et du Poitou. — Henri II, au reste, aimait à bâtir, car, à la fois, il relevait, à Niort, le château qu'un incendie avait dévoré, et il jetait à Poitiers, les fondemens de la Cathédrale qui ne fut terminée que deux siècles plus tard, par le duc de Berri.

Quant à la chûte du château de Salbar, il est probable qu'elle eut lieu pendant les guerres de religion qui ensanglantèrent nos contrées à la fin du seizième siècle, et dans les siècles suivans. Il tomba alors pour ne plus se relever. Les guerres suscitées par la religion sont implacables; elles ne laissent derrière elles que des ruines irréparables! L'histoire ne fait aucune mention de cette destruction.

Mais si l'histoire est muette sur l'origine et la chûte de cette forteresse, et sur presque tous les événemens dont elle a dû être le théâtre, la légende, cet autre lierre des ruines, s'en est emparée, et y a attaché ses fictions fantastiques. — Pour les habitans de ces contrées, le château de

Digitized by Google

Salbar est un lieu plein de merveilles et de mystères. C'est l'œuvre magique d'une fée puissante, de Mélusine, qui, en trois nuits, au clair de lune, dans un pan de sa robe, en a porté les matériaux; aussi le ciment qu'elle a pétri est-il si dur, que les pierres se briseraient plutôt que de s'en détacher! Aussi, malheur à l'audacieux qui y porterait une main sacrilège, ou s'aventurerait, quand le soleil est descendu au-dessous de l'horizon, dans l'enceinte sacrée, sous ces voûtes sombres et retentissantes! — Mélusine veille incessamment sur son œuvre chérie, et le soir à l'heure du crépuscule, autour du donjon, on a ouï souvent comme un frôlement d'ailes qui battaient l'air, ou des clameurs lugubres, des sons étranges, tels qu'aucune voix humaine n'en saurait faire entendre!

Digitized by Google

REMARQUES

SUR LES TOMBEAUX

ET

SUR LES CÉRÉMONIES FUNÈBRES,

Par M. Duparc.

Messieurs et chers Collègues,

Notre Société, ainsi qu'il était facile de le prévoir, a pris depuis sa création un grand essor; chacun de ses membres a rivalisé de zèle et d'activité; encore quelques années, et les succès de tant de persévérance et d'émulation dépasseront toutes les prévisions. En effet, lorsque des hommes sont dépouillés de tout intérêt personnel, qu'ils ne sont guidés que par la noble ambition d'être utiles à leurs semblables, qu'ils se réunissent en société, et que chacun d'eux apporte le tribut des connaissances spéciales qu'il a acquises dans l'étude et la méditation, que ne doit-on pas attendre d'une aussi belle Association; il est impossible alors que leurs travaux n'amènent pas les résultats les plus satisfaisans et les plus utiles pour la société toute entière; car vous le savez mieux que moi, quelle que soit la puissance intellectuelle de l'homme, il ne lui est

Digitized by Google

pas donné de réunir toutes les connaissances, en un mot de tout savoir. C'est en cela même qu'une réunion d'hommes instruits offre un avantage immense; c'est un faisceau de toutes les spécialités, et je citerai pour exemple la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres.

Je me plais à le répéter, tous les membres de notre Association ont rivalisé de zèle, ce qui est exactement vrai, un seul excepté, et celui-là semble peut-être d'autant moins excusable que, dans l'exposé des travaux annuels fait en séance publique par notre honorable Secrétaire, la Société avait daigné lui accorder une mention particulière qu'il ne devait assurément qu'à son extrême bienveillance, et qu'il ne devait accepter que comme une prime d'encouragement. Cependant, je dois le déclarer ici, lorsqu'il a accepté le titre honorable de membre de la Société de Statistique, il avait formé la résolution de remplir avec conscience les devoirs que ce titre lui imposait, et il en connaissait toute l'étendue; quels sont donc les motifs qui ont pu le détourner de cette résolution et de donner suite à ces travaux? Je vais, Messieurs, m'empresser de vous les faire connaître, car je ne puis garder plus longtemps le silence.

Celui que j'accuse ici, c'est moi-même, oui, Messieurs et chers collègues, et en agissant ainsi, j'ose beaucoup espérer de votre indulgence.

Mon intention était en effet de m'occuper sérieusement des moyens propres à remplir les vues de notre Société, et d'en chercher soigneusement les occasions. Peut-être aurais-je atteint le but que je me proposais, si dans le temps même où j'étais occupé de ce louable désir, je n'avais pas été frappé par l'événement le plus malheureux qui pût m'atteindre, par la perte de celle qui avait fait tout mon bonheur pendant bien des années, enfin de celle qui avait partagé avec un grand dévouement toutes mes infortunes, qui m'avait soutenu dans mes disgrâces par son tendre attachement, et dont les douces consolations m'avaient donné la force de les endurer. Une perte aussi sensible et à jamais irréparable, en m'enlevant tout espoir de bonheur dans l'avenir, m'a privé de mon énergie, et dans ces cruels et douloureux instans, je n'ai pu que rassembler le peu de

Digitized by Google

courage qui me restait encore pour supporter le fardeau d'une vie désormais sans but comme sans utilité.

Messieurs, je m'abuse peut-être, mais il me semble qu'il n'y a que celui qui n'a pas connu le bonheur d'avoir pour compagne une femme aussi douce, aussi bonne, aussi simple, aussi modeste dans ses mœurs, aussi charitable envers les pauvres, aussi indulgente envers ses semblables et aussi fidèlement attachée à ses devoirs, qui ne pourrait pas se pénétrer du vif chagrin que j'ai ressenti et que je ressentirai toute ma vie, car il est au fond de mon cœur.

En vous faisant connaître la véritable cause de mon silence, j'ose vous prier de l'agréer pour excuse ; elle a été de ma part l'occasion de plusieurs réflexions et remarques que je n'ai pas eu dans ces tristes momens la force de formuler et de transcrire, et que je vais tâcher de vous soumettre : mon seul désir est que vous puissiez y trouver quelques idées utiles pour notre pays.

REMARQUES SUR LES SÉPULTURES ET SUR LES MONUMENS FUNÈBRES.

Dans les temps les plus reculés, et même chez les peuples les moins civilisés, on a honoré les morts par des cérémonies diverses, et on leur a consacré un culte particulier. Chez les Grecs, et non loin de la contrée où était située l'ancienne Troie, ainsi que sur les côtes de l'Hellespont, il a été trouvé plusieurs Tumulus. Ces Tumulus ou Tumili, consistaient ordinairement en de petites buttes de terre de forme conique, quelquefois recouvertes de pierres : tels étaient, suivant Pausanias, le tombeau d'Anomaus, près d'Elis, et ceux des Phæsiens en Arcadie. Il en existait déjà du temps de la guerre de Troie, regardés alors comme fort anciens ; les Celtes avaient aussi pour coutume d'enterrer les morts de cette manière, et il existe encore beaucoup de Tumuli dans les Gaules et en Angleterre.

Les fameuses pyramides en Egypte, et le magnifique tombeau qu'Ar-

Digitized by Google

témise, reine de Carie, avait fait élever en l'honneur de Mausole, sont sans contredit les monumens les plus remarquables en ce genre, et attestent également le culte religieux des anciens peuples en l'honneur des morts. Quant aux pyramides, on sait qu'elles sont de forme triangulaire ou carrée, s'élevant en pointe, et que ce sont les édifices les plus considérables qui aient été élevés par la main des hommes; elles ne sont d'ailleurs, eu égard à leur forme, qu'un amas de pierre dépouillé de tout ornement architectural. Il est à remarquer que ces pyramides ne se trouvent que dans une partie de l'Égypte, qui n'a guère que vingt lieues d'étendue, et qu'elles ne sont pas construites dans la plaine, mais sur une hauteur, à cent pieds environ au-dessus du Nil. Il n'en est pas de même du tombeau élevé par Artémise: cet édifice avait la forme d'un carré long; il était entouré de trente-six colonnes, et enrichi de nombreuses sculptures. Selon Pline, il avait 37 mètres de circonférence, et la hauteur de l'ensemble était de 47 mètres. Au-dessus de la construction carrée qui formait en quelque sorte le soubassement, s'élevait une autre construction pyramidale qui avait vingt-quatre gradins, et sur le sommet était un quadrige de marbre. Les plus grands artistes y avaient été employés. Satyrus et Pythéus en furent les architectes; Stopas, Bryaxes, Timothéus et Léocares furent employés aux sculptures, et chacun d'eux se chargea d'un des quatre côtés: Pythis fut l'auteur du Quadrige. Au dire de Vitruve, Praxitèle fut aussi employé à cet admirable monument. On doit s'étonner alors que cet artiste célèbre n'ait pas été chargé de l'exécution du Quadrige, lui dont les talens étaient si supérieurs à ceux de tous les sculpteurs de la Grèce, et qui n'aurait pu être égalé que par Phidias dans ses sublimes productions, si ce dernier qui florissait près d'un siècle avant Praxitèle, eût été son contemporain. Enfin ce monument par sa magnificence, par l'élégance de ses formes et la richesse de ses ornemens, a mérité d'être mis au rang des sept merveilles du monde, et le nom de Mausolée, consacré d'abord par les Romains, et ensuite par toutes les nations civilisées, s'est perpétué d'âge en âge jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

Depuis et dans le moyen-âge, les Romains se sont particulièrement distingués par leur respect et le culte qu'ils rendaient aux morts. Outre les simples tombeaux qu'ils désignaient sous le nom de Sepulchrum, ils en faisaient construire de magnifiques auxquels ils donnaient le nom de monumens, de mausolée, de voûtes sépulcrales. Ces édifices étaient destinés à conserver la mémoire des personnes, et lorsqu'après avoir fait élever ces monumens, et y avoir célébré les funérailles avec la pompe ordinaire, ou n'y mettait cependant pas le corps du mort, on les appelait cénotaphe.

Parmi tous ces tombeaux, on cite à Rome la pyramide de Cestius, l'un des septemvirs épulons, construite en marbre de Paros; celui d'Otta, fameux poète tragique, situé à deux milles de Rome, sur le chemin de Præneste; celui de Cæcilia, fille de Métellus-Cæcilius et femme de Crassus, élevé sur la voie Appienne, vis-à-vis du Mont-Albain; et enfin, le tombeau de Porsenna, auprès de la ville de Clusium. D'après la description donnée par Pline, ce dernier monument était composé de deux pyramides dont les extrémités se joignaient par deux chaînes auxquelles étaient attachées des clochettes, qui, lorsqu'elles étaient agitées par les vents, rendaient un son qu'on entendait au loin. Quant à la pyramide de Cestius, le pape Alexandre VII l'a fait tirer des ruines sous lesquelles elle était ensevelie pour la rétablir dans tout son éclat.

Après la décadence des arts, les tombeaux étaient simplement recouverts de grandes pierres plates, sur lesquelles se trouvaient les effigies des morts assez grossièrement gravées; quelquefois ces tombes étaient ornées de pierres de couleur, mais à la renaissance des tombeaux, des personnes éminentes ont ouvert un vaste champ à la sculpture. Les tombeaux de Louis XII, de François Ier, des Condés, du cardinal de Richelieu, celui de l'amiral Chabaud et beaucoup d'autres, sont fort remarquables. Ce dernier est dû au savant ciseau du célèbre Jean Cousin.

Je n'ai point l'intention, Messieurs et chers Collègues, de vous donner ici la description de tous les monumens de ce genre, élevés dans tous les

Digitized by Google

pays du monde en l'honneur des morts, ni des cérémonies qui se pratiquaient alors chez les différens peuples de la terre, selon les usages et coutumes de chaque contrée. Outre les recherches immenses qu'un pareil travail exigerait, il m'entraînerait naturellement dans de longs détails, et me jetterait malgré moi loin du but que je me suis proposé.

Ce but est de vous retracer en partie ce qui s'est pratiqué dans les temps modernes, et ce qui se fait encore principalement en France en ce qui concerne les cérémonies funèbres et les sépultures. J'accompagnerai ce récit rapide de quelques observations et remarques qui ne me paraissent pas sans importance. Puissiez-vous, Messieurs, les juger telles.

En ce qui concerne les cérémonies religieuses, je crois que rien n'a été changé depuis notre grande révolution. Seulement autrefois dans beaucoup de nos villes, les cimetières (c'est ainsi qu'on appelait alors les terrains servant à la sépulture), étant très rapprochés des églises et presque toujours dans les villes, et le terrain consacré à cet usage étant d'une très médiocre étendue, ordinairement on faisait une fosse commune d'une grande dimension, assez profonde pour pouvoir y ensevelir un bon nombre de corps que l'on posait alternativement les uns sur les autres et par rangs; lorsque cette fosse commune était à peu près remplie, on la comblait avec une partie des terres qu'on en avait tiré, on creusait plus loin une autre fosse, et ainsi de suite. On peut aisément remarquer qu'il résultait de cette disposition une grande économie de terrain; mais cette économie était réclamée, ou pour mieux dire nécessitée, par l'exiguité de l'emplacement destiné aux sépultures. De nos jours, les cimetières qui se trouvaient placés *intrà muros*, ont été supprimés sans doute d'abord à cause de leur insuffisance et surtout par des mesures sanitaires; ils ont été remplacés par d'autres, connus sous le nom de champs de repos qui ont été établis dans des terrains *extrà muros*. Ces nouvelles dispositions, outre l'avantage si précieux de la salubrité, ont donné le moyen de pouvoir choisir des enclos beaucoup plus spacieux, de manière à ce qu'il fût possible de consacrer une fosse particulière à chacun, tandis qu'autrefois il n'y avait guère que

Digitized by Google

les habitans des campagnes qui pussent jouir de cet avantage inappréciable pour les familles. C'est sans doute cette dernière cause qui a contribué le plus à réchauffer et augmenter considérablement le culte que l'on rend aux morts de nos jours dans toutes les familles. De là ces tombeaux de formes si variées et ces inscriptions où chacun s'attache à exprimer ses sentimens et ses regrets, ainsi que les vertus et les qualités du défunt.

Messieurs, il existe actuellement à Paris et dans beaucoup de nos villes des établissemens fort utiles, connus sous la dénomination d'administration des pompes funèbres; ces établissemens sont organisés avec un ordre parfait et qui ne laisse rien à désirer. Les prix sont invariablement fixés, et chacun peut, suivant les facultés du défunt ou de sa famille, y choisir un convoi funèbre plus ou moins somptueux, mais toujours décent. Dans les villes qui jouissent de ces établissemens, les cercueils ne sont plus portés à bras d'hommes, ils sont posés dans une voiture construite et destinée à cet usage à laquelle on a donné le nom de corbillard; cette voiture vient chercher le cercueil au domicile du défunt, le conduit à l'église et de là au lieu de sépulture. Dans beaucoup d'autres villes qui n'ont pas l'avantage d'un tel établissement, les cercueils sont ordinairement portés par des hommes presque toujours choisis et désignés par l'église pour cette cérémonie. Dans notre ville de Niort, il n'en est pas ainsi; il n'y a pas de choix, ou plutôt il y en a trop, car se présente qui veut pour remplir ces fonctions, et l'on peut assurer qu'il en résulte souvent de graves inconvéniens; ainsi il est arrivé que l'on s'est présenté quelquefois chez des personnes qui n'étaient pas encore mortes, et l'on m'a cité entr'autres aventures de ce genre une personne qui vit encore malgré la bonne volonté des porteurs de la transporter au champ du repos.

Cet empressement à se présenter dans les maisons où il y a un moribond n'est pas le seul inconvénient, et je ne puis chasser de ma mémoire ce qui m'est arrivé au moment même où j'étais accablé de la plus vive douleur par la perte cruelle que je venais de faire.

J'étais resté dans ma chambre dans l'état d'accablement le plus profond,

Digitized by Google

lorsqu'on vint frapper à la porte de ma maison à coups redoublés, et pour ainsi dire de minute en minute. Ma triste situation ne me permettait pas de prêter trop d'attention à ce bruit répété, et d'ailleurs un obligeant et généreux ami avait bien voulu me prendre en pitié, m'offrir ses services et se charger enfin de tous les soins qu'exige la plus pieuse comme la plus affligeante des cérémonies, car il savait bien qu'il m'eût été impossible de m'en occuper; cependant à ce bruit souvent répété en succéda un autre, celui de plusieurs voix d'hommes s'élevant graduellement, et enfin une discussion tellement animée qu'elle me tira de l'espèce de léthargie dans laquelle l'accablement m'avait plongé. Inquiet de savoir ce qui se passait, j'appelai, et bientôt j'appris que, malgré les précautions que l'on avait prises de renvoyer les réclamans chez la personne qui avait bien voulu se charger de pourvoir au nécessaire de la cérémonie funèbre, beaucoup d'entr'eux revenaient pour me porter plainte de ce qu'ils n'avaient point été choisis de préférence à d'autres. Il me serait impossible, Messieurs et chers Collègues, de décrire ce qui se passait en moi pendant que je recevais ces renseignemens; car une heure s'était à peine écoulée depuis l'instant où j'avais acquis la certitude du plus grand malheur qui put m'arriver. Ainsi, me disais-je, elle ne m'appartient déjà plus, et ces hommes viennent faire valoir leur droit et réclamer leur proie; ils se disputent entr'eux à qui me la ravira. Malheur, malheur à celui qui survit, m'écriai-je!

A cette scène si affligeante et si pénible pour moi une autre succéda, on vint m'annoncer qu'un employé de la ville demandait à me parler, je le fis entrer et je m'empressai de lui demander ce qu'il désirait de moi; alors il mit sous mes yeux divers papiers et me demanda quelle était la dimension du terrain dont j'avais l'intention de me rendre propriétaire dans le champ du repos, afin d'en faire mention dans l'acte de concession que m'en ferait la ville, et en attendant qu'expédition de cet acte de vente me fût remis, il me donna le modèle d'un engagement provisoire qu'il me fallut transcrire et revêtir de ma signature. Enfin cette fois je me croyais délivré de toute importunité, et je pensais pouvoir me livrer en liberté à toute

Digitized by Google

la violence de ma douleur. Cependant, il me restait encore à subir une épreuve que je n'avais nullement prévue. En effet, peu d'instans après cette scène, je fus informé que la garde-malade voulait se retirer et emporter tous les effets qui se trouvaient sur le lit de la défunte, et l'on ajouta que c'était l'usage en ce pays; or l'usage équivaut à une loi, et je je n'avais rien à répliquer. Cependant j'avouerai que l'idée d'être exposé à reconnaître un jour ou l'autre quelques effets appartenant à ma femme sur les épaules d'une personne inconnue, me blessait sensiblement et m'était insupportable; pour m'en délivrer, j'eus recours à un moyen fort simple, mais presque toujours infaillible, et sans m'informer de la valeur des objets, car c'était ce qui m'inquiétait le moins, je proposai à cette femme un dédommagement qu'elle accepta avec un empressement qui me prouva qu'elle était satisfaite; quant à moi j'éprouvai un grand soulagement de m'être tiré aussi facilement de cette dernière épreuve.

Mes chers Collègues, je vous prie de me pardonner les détails dans lesquels je viens d'entrer, je les ai cru nécessaires afin de mieux vous prouver combien il serait à désirer que notre ville pût être favorisée d'un établissement tel que ceux que j'ai cités plus haut. Nous sommes dans une contrée toute industrieuse, et l'on doit s'étonner qu'il ne soit pas encore venu dans l'idée de quelques-uns des habitans de cette ville d'élever une administration de pompes funèbres sous l'agrément et la protection de l'autorité. Une entreprise de ce genre serait d'une grande utilité pour tous les habitans et offrirait des bénéfices assurés aux entrepreneurs; sans vouloir m'attacher à entrer dans des détails, il suffit de dire qu'on ne peut en ce moment se dispenser d'employer huit porteurs au moins, et la rétribution la plus minime qu'on puisse leur offrir est de 5 fr.; ainsi le moins qu'il puisse en coûter, seulement pour les porteurs, s'élève à une somme de 40 fr., et cela pour deux heures à peu près de leur temps. On voit par cette simple donnée tout l'avantage que pourrait retirer une entreprise des pompes funèbres. Disons-le, car il est juste d'en convenir, il n'y a en ce moment que les Associations philantropiques qui soient favorisées sous ce rapport;

Digitized by Google

pour elles, le transport des décédés s'opère avec bien plus de décence et d'une manière infiniment plus convenable que pour les autres classes de la société ; il faut espérer que le bon exemple qu'elles donnent sera imité ; je le désire ardemment, non pour moi, car Messieurs et chers Collègues, celui qui n'a plus rien à perdre n'a plus rien à redouter, mais dans l'intérêt toujours si cher de l'humanité, et dans celui non moins précieux pour vous comme pour moi de tous nos concitoyens.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE TOME III DES MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

Par M. LARY, Vice-Président.

MESSIEURS,

Vous m'avez confié l'examen d'un ouvrage important; j'ai longtemps reculé devant les difficultés de cette mission; la variété des matières, le peu d'intérêt que quelques-unes d'entr'elles offrent à notre localité, la pénurie où se trouvent encore notre bibliothèque et nos dépôts scientifiques avaient tout-à-fait paralysé ma bonne volonté. Cependant j'ai fait un effort pour m'acquitter envers la Société de Statistique d'une dette dont elle n'a pas calculé tout le poids, lorsqu'elle l'a imposée à un si pauvre débiteur. J'ai tiré de la lecture des nombreux Mémoires que j'étais appelé à analyser quelques remarques d'une application utile pour nos propres travaux; j'ai cherché à apprécier la valeur de quelques assertions archéologiques qui m'ont paru quelquefois se produire d'une manière trop positive, et je me suis borné à de très courtes réflexions sur quelques travaux

Digitized by Google

précieux sans doute pour la Société des Antiquaires de France, mais qui sortent du cercle de nos habitudes et de nos investigations.

Je suivrai dans ce compte-rendu l'ordre chronologique et rationnel adopté dans l'Ouvrage que j'avais à examiner ; je parlerai d'abord des Mémoires qui traitent des antiquités celtiques ; je grouperai tous ceux qui ont rapport à la période gallo-romaine, et je terminerai par les recherches relatives au moyen-âge.

MONUMENS CELTIQUES.

M. le chevalier de Fréminville à qui la Bretagne, cette province si riche en monumens celtiques, doit un si grand nombre de découvertes, a fait connaître dans un Mémoire intéressant une tombelle de l'île Gavrennez (Morbihan) où l'on a récemment découvert une galerie souterraine conduisant à une salle de 3 mètres 50 centimètres de long, 2 mètres 48 centimètres de large et 1 mètre 80 centimètres d'élévation. Une seule pierre, reposant sur six autres pierres, deux à droite, deux à gauche et deux en face, forme à elle seule le plafond de la salle. La galerie, qui a 13 mètres 33 centimètres de l'est à l'ouest, est également formée de pierres debout supportant un plafond de larges dalles juxta-posées : sa largeur est de 84 centimètres à l'ouverture de la galerie et de 1 mètre 33 centimètres à l'entrée de la salle. Tout le monument, d'une forme allongée et elliptique, est recouvert, non de terres rapportées, mais de pierres semblables à des pavés et entassées sans symétrie. Deux choses m'ont paru dignes de remarque dans cette distribution : l'une des pierres latérales de la salle est percée vers le moitié de sa hauteur de trois trous ronds placés horizontalement et à côté l'un de l'autre ; ils communiquent entr'eux sans traverser la pierre et semblent destinés à passer des liens pour retenir un animal, ou peut-être une plus noble victime ; or, je vous disais naguère que, sur la pierre virante de Santon, j'avais précisément observé un anneau creusé dans l'épaisseur du bloc et destiné probablement à remplir le même office.

Digitized by Google

Si, à ces deux faits jusqu'à présent les seuls observés, venaient se réunir des faits analogues, peut-être nous serait-il enfin permis d'entrevoir d'une manière moins douteuse la destination de ces problématiques monumens.

La seconde remarque n'est pas moins digne d'attention; les parois de la galerie et de la salle sont sillonnées de sculptures fort bizarres, mais affectant néanmoins des formes sinon très régulières, du moins assez symétriques; ce sont des courbes de toutes formes, des enroulemens concentriques ou des zigzags se suivant parallèlement; des figures en forme de coins rangés dans un ordre assez régulier; le tout taillé en relief bien saillant, dans un granit d'une excessive dureté. Ces sculptures ont été observées ailleurs, entre autres dans une galerie souterraine des environs de Lokmariaker, dans la tombelle de Drugheda, en Irlande, et enfin dans la galerie de notre tumulus de Bougon. Je pense toutefois que les traits remarqués dans ce dernier monument ont une valeur hiéroglyphique dont la clé ne nous est pas parvenue, et qu'un nouveau Champollion découvrira quelque jour, tandis que les sculptures de Gravennez ne sont que des ornemens barbares, mais d'un travail inoui, et dignes en un mot de l'architecture grossière et cyclopéenne de nos ayeux, toujours incompréhensibles, soit qu'ils amènent à travers des espaces souvent considérables des blocs qui pèsent au-delà de 50,000 kilog., soit qu'ils tracent sur le plus dur granit des figures très compliquées, sans autre secours que des instrumens de bronze. Quant à la destination de ces immenses travaux, elle a été longtemps ignorée et elle est encore aujourd'hui controversée, malgré les persévérantes recherches des antiquaires de tous les pays; cependant toutes les probabilités semblent se réunir pour l'opinion qui les considère comme des monumens funéraires; j'ajouterai qu'il serait possible que cette destination ne fût pas unique; nos églises n'ont-elles pas été pendant longtemps l'asile des restes mortels de ceux qui occupaient un rang supérieur dans la hiérarchie sociale? Serait-il invraisemblable que les galeries druidiques fussent à la fois un édifice religieux et un lieu de sépulture pour les personnages de distinction?

Le même auteur décrit dans un second Mémoire plusieurs de ces énormes

Digitized by Google

amas de blocs de granit appelés cromlecks par les antiquaires et auxquels les habitans de la Bretagne ont donné le nom de *carneilloux ;* néanmoins les cromlecks signalés par les archéologues affectent des formes régulières, le plus souvent circulaires, tandis que les carneilloux de M. de Fréminville sont des masses jetées çà et là sans aucune disposition symétrique. Suivant l'opinion de ce savant antiquaire, le mot *carneilloux* signifie en celto-breton un lieu où *il y a des corps décharnés, des ossemens, un cimetière* enfin; la lande de Trégunc (Finistère) de près d'un myriamètre carré d'étendue, couverte de ces innombrables masses détachées, parmi lesquelles il signale des dolmens, des menhirs, serait d'après lui le cimetière le plus célèbre de l'antique Cornouaille, contrée riche en carneilloux auxquels elle doit peut-être son nom. Il y a dans l'assertion de M. de Fréminville quelque chose qui étonne tellement l'imagination, que la raison en est ébranlée et que le doute s'en empare ; certes les pierres levées de toute espèce, les tumulus de toutes dimensions, les galeries et les avenues de pierres de toute grandeur qui couvrent l'antique sol de l'Europe occidentale, attestent suffisamment la puissance et l'intelligence de nos ayeux, sans qu'on leur attribue encore ce qui est plus probablement le résultat des convulsions de la nature et des révolutions opérées à la surface du globe ; attribuez à la forte main de l'homme primitif les œuvres qui touchent si vous voulez aux bornes du possible, mais où règne cependant une apparence de régularité, ce sera bien assez pour rendre sa gloire immortelle et pour abaisser notre vanité ; mais n'allez pas plus loin au risque de décréditer les recherches archéologiques et de nuire aux véritables intérêts de la science. J'ai vu, moi aussi, au sein des montagnes du *Cidobre* et aux environs de Castres, département du Tarn, le plateau de la Crouzette où se trouvent réunis des blocs énormes de granit sans ordre, sans forme déterminée, tantôt isolés, tantôt accolés, quelquefois superposés, et dont quelques-uns doivent peser au-delà de 500,000 kilog. Le tout représente assez bien l'image du chaos ; sur la foi d'un archéologue célèbre j'étais bien décidé à reconnaître l'œuvre de l'homme dans les masses éparses de la Crouzette; toute ma bonne

Digitized by Google

volonté s'évanouit à l'aspect de cet immense désordre ; je ne vis là qu'un de ces effets naturels qu'on peut attribuer soit au soulèvement de la croûte granitique du globe, soit aux vastes courans qui ont semé sur la surface de la terre ce que les géologues ont appelé blocs erratiques. Réduit à ces proportions et comparé à des phénomènes bien autrement grandioses, le carneil ou cesse d'ébranler notre imagination et n'excite plus notre surprise. D'ailleurs, le mot carneillou veut-il bien signifier cimetière ? J'en doute. Je n'ai pas l'avantage de connaître le bas-breton ; mais, en me laissant conduire par l'analogie et rapprochant le mot carneilloux du mot caïn par lequel les Anglais désignent un vaste amas de pierres sèches, j'en déduis la conséquence, à mon avis plus naturelle, que le carneillou est un lieu rempli de pierres et non un lieu où *il y a des corps décharnés*; selon M. de Fréminville, Karnac, si célèbre par ses immenses allées de pierres levées, et dont l'étymologie est évidemment la même, serait donc aussi un lieu où il y aurait des corps décharnés, un cimetière ? Je ne pense pas que la question ait été encore résolue dans ce sens-là. Si des fouilles faites au pied de quelques-uns des blocs de la lande de Trégunc ont amené la découverte de colliers, de bracelets et d'armes celtiques, si les superstitions populaires ont pu donner à ces monumens une sorte de consécration religieuse, il n'en résulte pas invinciblement qu'ils soient l'ouvrage des hommes. Il ne faut pas oublier que, dans ces siècles d'ignorance, des roches naturelles devinrent aussi l'objet de la vénération publique, et n'allons pas multiplier, sans des preuves manifestes, et surtout lorsqu'il y a des preuves contraires, les monumens déjà fort nombreux attribués au génie celtique.

M. de Saint-Ferjeux, antiquaire de Langres, a envoyé sa cote part au Recueil que je suis chargé d'analyser; on sait que la cité des Lingons jouait un rôle important parmi les cités gauloises au temps de la conquête des Romains ; il n'est donc pas étonnant qu'elle ait conservé quelques restes du culte druidique ; on remarque en effet sur le plateau d'une montagne élevée, appelée montagne des Fourches, assise à 2 kilomètres nord-ouest de de cette ville, une enceinte de pierres posées, au centre de laquelle

Digitized by Google

des fouilles récentes auraient mis au jour un tombeau de construction romaine et quelques médailles du deuxième siècle ; et c'est sur les ruines de ce tombeau que quatre colonnes se seraient plus tard dressées pour offrir jusqu'à nos jours le lugubre spectacle des vengeances publiques à la même place où le cruel Teutatès acceptait peut-être l'offrande de victimes humaines. Ce rapprochement provoque de ma part une réflexion propre à concilier deux systèmes bien opposés, et comme je la crois inédite vous me permettrez de la développer. Des auteurs graves, nombreux, ont accusé la religion dont les Druides étaient les ministres de souiller ses mystères par l'effusion du sang humain, et des preuves irréfragables de la barbarie gauloise ont rendu cette accusation fort vraisemblable. César n'affirme-t-il pas en effet que le Gaulois, arrivé le dernier au rassemblement convoqué pour la défense de la patrie, était à l'instant immolé sous les yeux de l'assemblée ? Ne parle-t-il pas de ce mannequin d'osier qu'on livrait aux flammes après l'avoir rempli de victimes humaines ? Les écrivains modernes ont révoqué en doute des assertions aussi positives ; la pureté et l'élévation des doctrines druidiques, le dogme de l'immortalité de l'âme, et sans doute aussi celui de l'unité de Dieu sur lesquels ces doctrines étaient fondées, rendent invraisemblables d'aussi odieux sacrifices, et ils affirment que les Druides ont été horriblement calomniés. Je pense que l'on peut concilier des opinions aussi disparates, en faisant observer que les Druides, ministres tout à la fois de la religion et de la justice, chargés non seulement d'instruire le peuple, mais de le juger, de punir ses crimes et de venger la société, auront été accusés d'immoler des hommes à de cruelles divinités, lorsqu'ils ne fesaient qu'exécuter les lois de la cité ; et pour compléter ma pensée, j'ajouterai que s'il est désirable que la peine de mort soit un jour exilée de nos Codes, la postérité ne serait-elle pas horriblement injuste, en qualifiant de sacrifices humains les jugemens rendus en vertu de lois qui auraient pendant si longtemps consacré cette terrible pénalité.

Cette digression, Messieurs, ne me fera pas perdre de vue les travaux assidus et pleins d'intérêt de M. de Courville sur les voies romaines qui

Digitized by Google

traversent dans plusieurs directions l'arrondissement d'Argentan (Orne). Vous ne vous attendez pas sans doute à trouver ici les détails minutieux et circonstanciés dans lesquels est entré cet explorateur actif et éclairé ; je ne vous parlerai pas de tous les débris de fabrique romaine qu'il a rencontrés, des médailles très nombreuses, des tombeaux découverts sur le passage de ces voies ; ces descriptions ne peuvent avoir pour nous qu'un intérêt général ; je n'insisterai que sur la manière dont les Romains construisaient leurs grandes lignes de communication ; il ne faut pas s'attendre à trouver ces chemins assis d'une manière uniforme ; leur stratumen variait selon les localités et les matériaux que les constructeurs avaient sous la main. Ainsi la voie principale parcourue et décrite par M. de Courville qui courait de l'est à l'ouest, en établissant une communication entre les Carnutes (pays chartrains) et les Viducasses (Vieux), était généralement construite de la manière suivante : une assise de plusieurs rangs de gros silex, au-dessus une couche de laitier, un rang de silex venait ensuite, et enfin le tout était revêtu d'un nouveau lit de scories de fer ayant au milieu plus d'épaisseur que sur les côtés ; quelquefois à la place du laitier qu'on ne pouvait pas sans doute toujours se procurer, on substituait un rang de pierres de la nature du grès, juxtaposées et qu'on retrouve encore ; enfin lorsqu'on n'avait à sa disposition ni laitier ni grès, on se servait tout simplement de la pierre blanche du pays. Tantôt la voie est encaissée, tantôt elle s'élève au-dessus du sol environnant, quelquefois elle échappe à l'œil de l'observateur ; c'est là l'histoire de toutes les anciennes voies qui, cessant de rendre les services pour lesquels elles avaient été ouvertes, sont délaissées et éprouvent dans leurs parcours de fréquentes interruptions. Une remarque que n'a point faite M. de Courville, m'a été suggérée par l'inspection de la carte du département de l'Orne ; la voie suit les plateaux qui font la séparation entre les bassins de l'Orne et de la Sarthe, qui ne sont eux-mêmes que les affluens des deux grands bassins de la Seine et de la Loire ; cette circonstance, particulière aux voies gauloises, réunie à la destination de ce chemin visiblement ouvert pour relier les deux cités gauloises de Char-

Digitized by Google

tres et de Vieux, m'ont fait soupçonner que cette voie appelée dans le pays Chemin-Haussé, avait été primitivement une voie gauloise adoptée et sans doute reconstruite par les Romains ; elle avait ainsi une double similitude avec notre voie romaine de la Gâtine qui conduisait de Poitiers à Nantes.

M. de Courville a remarqué sur le passage du chemin haussé plusieurs mares de forme circulaire, regardées comme antiques par les archéologues, fort nombreuses en Normandie, constamment situées sur le bord des voies romaines et d'une destination à peu près inconnue ; ces mares, qu'on appelle aussi mardelle, margelle, ou simplement marge, qu'on retrouve également nombreuses dans le Berry, ont été l'objet d'une Notice fort curieuse de M. de la Villegille. Ce qu'il y a de particulier, c'est que les mardelles de la Normandie sont de vrais réservoirs, tandis que celles du Berry sont à sec. Les unes et les autres ont la forme d'un entonnoir; leurs dimensions fort inégales atteignent jusqu'à 48 mètres de diamètre et jusqu'à 5 mètres de profondeur. Des fouilles exécutées au fond de ces bizarres excavations ont mis à découvert, avec des objets d'origine romaine, des débris appartenant à une époque moins reculée ; partout les mardelles n'ont conservé aucune trace des déblais qu'elles ont dû nécessairement produire. La première question qui se présente à l'esprit de l'observateur, à l'aspect de ces singuliers monumens d'une époque qui a pour nous tant de graves difficultés, est celle-ci : Quelle est la primitive destination des mardelles? M. de la Villegille parcourt les diverses réponses qui ont été faites à cette question et ne paraît satisfait d'aucune explication ; il avoue lui-même se trouver dans l'impuissance de donner une solution plus satisfaisante et laisse au temps qui rassemblera un plus grand nombre de matériaux, une plus grande masse de faits, le soin de faire tomber le voile qui couvre ce mystère. Cependant, comme nous avons aussi nos marzelles, leur destination actuelle m'enhardit à hasarder une explication qui m'a paru plausible ; si elle ne tranche pas d'un seul coup la difficulté, elle ira du moins grossir la masse des documens recueillis sur cette matière.

Digitized by Google

Près d'Usseau, on trouve la métairie de la Marzelle ; privé de renseignemens sur l'origine de cette dénomination, je ne m'y arrêterai pas ; à l'est du bourg de Saint-Symphorien et tout le long d'un ancien chemin appelé le chemin des Marchands, nous avons le ténement des Marzelles où le terrain offre l'empreinte de plusieurs excavations évidemment destinées à fournir la pierre qui a servi à la construction de toutes les maisons du bourg; ces carrières sont journellement exploitées, et comme elles ont tout au plus 2 mètres de profondeur, les propriétaires les comblent et y font passer la charrue ; ces excavations ne s'offrent pas toujours sous une forme circulaire ; comme le ténement est très divisé, elles suivent généralement la ligne de démarcation des héritages ; indépendamment de ces carrières de pierres, on trouve dans la même localité des bancs d'une terre grasse, marneuse, dont on fait le mortier rustique fort employé dans le pays : la marne, comme l'on sait, a des propriétés fertilisantes connues des Gaulois qui savaient très bien, dit Pline, l'approprier au terrain avec lequel on la combinait et aux productions dont elle devait hâter l'accroissement ; or, le mot latin par lequel on désignait la marne est *marga*, d'où sera venu *margelle*, lieu où l'on tire de la marne. Si cette explication ne paraissait pas satisfaisante et qu'on persistât à faire dériver margelle de *margo* (*inis*) qui signifie borne, rebord, etc., je ferais remarquer que les nombreuses marzelles observées jusqu'ici, se trouvant sur le bord des anciennes voies romaines, leurs déblais, dont on n'aperçoit aucune trace, auront sans doute fourni le stratumen de ces voies, et que peut-être l'expression de Tite-Live, *marginare vias*, rehausser les côtés de la route, n'est pas sans avoir quelque secrète affinité avec la dénomination qui a si vainement occupé les antiquaires. Je ne me flatte certainement pas d'avoir, par ce peu de mots, résolu la difficulté ; je m'estimerai trop heureux si le moëllon que j'apporte en tribut, mis en œuvre par un ouvrier plus habile que moi, trouve sa place dans l'édifice que nos communs efforts élèvent à la science archéologique.

M. de la Pilaye a fourni au même Recueil deux mémoires écrits avec une

Digitized by Google

érudition et une élégance qui se prêtent un secours mutuel. Le premier renferme la description d'une ancienne position, appelée Vile-d'Avran (Ile-et-Vilaine), qu'il croit être un oppidum gaulois; j'ai suivi tous les détails de cette description avec un intérêt d'autant plus vif que j'y ai retrouvé trait pour trait toute la physionomie de notre camp retranché appelé les Mottes-de-Germon ; rien n'y manque ; ni les tumulus placés aux portes de la forteresse, ni l'enceinte extérieure formée par des terrassemens et défendue par l'escarpement du vallon, ni les alignemens intérieurs produits par les racines de murs qui devaient supporter des constructions aujourd'hui détruites. Cette lecture m'a fait regretter que nous n'ayons pas pris l'initiative d'une description qui aurait pour nous d'autant plus d'intérêt, que le hameau voisin des Mottes-de-Germon porte le nom de Bourdigal, d'origine évidemment gauloise.

Dans un second mémoire, M. de la Pilaye s'efforce de démontrer qu'une ancienne chapelle, aujourd'hui abandonnée, était un sacellum payen à l'époque où les Romains occupaient l'Armorique. Bien que je ne puisse prouver le contraire, cette assertion pourrait être controversée; il ne suffit pas que les voûtes soient à plein cintre, que les murailles soient construites en *minuto lapide* avec des alternatives de cordons de briques, ces caractères peuvent se retrouver dans des monumens postérieurs de plusieurs siècles, et lorsqu'ils ne sont pas accompagnés ou d'inscriptions ou de sculptures notoirement romaines, il est plus conforme aux véritables règles de la critique de suspendre son jugement ou de ne l'énoncer qu'entouré des formules du doute. Cette observation que m'ont dictée les intérêts de la vérité, et qui n'a rien de désobligeant pour M. de la Pilaye, dont les travaux méritent nos plus sincères éloges, s'est reproduite à l'occasion d'une opinion émise par un antiquaire non moins érudit, non moins laborieux et non moins digne de notre estime; je veux parler de M. de la Mothe-Langon, ancien président de la Société des Antiquaires de Poitiers, à qui le Poitou doit des recherches aussi heureuses que savamment élaborées.

M. de la Mothe-Langon a fourni pour son contingent à la publication qui

Digitized by Google

fait l'objet de mon examen, un Mémoire sur la pierre levée, les arênes et le temple de Saint-Jean de Poitiers; ces observations, il faut bien l'avouer, ne se recommandent pas par le mérite de la nouveauté; déjà la Société des Antiquaires de Poitiers les avait insérées dans le Recueil de ses publications; mais l'auteur, répondant à quelques doutes que l'aspect de ces monumens avait inspirés à M. Beuzelin, a cru devoir donner à son opinion de nouveaux développemens. Je ne vous répéterai pas tout ce qui a été publié sur la pierre levée de Poitiers; je n'y ai rien trouvé d'authentique sur l'origine et la destination de ce monument qui a beaucoup perdu de son importance depuis que les actives recherches des archéologues modernes ont constaté l'existence d'un très grand nombre de monumens semblables. Je ne m'arrêterai pas davantage sur l'opinion probable, mais peu nouvelle, qui fait remonter au troisième siécle la fondation des arênes; je ne recueillerai dans le travail de M. de la Mothe-Langon que la circonstance d'un fait récemment observé et qui va m'être utile dans l'exposition de mon opinion sur le temple de Saint-Jean. Des fouilles exécutées par la Société des Antiquaires de l'Ouest ont mis à découvert sous le sol de l'arêne une tombe construite en pierres de revêtement, provenant de la démolition des galeries; d'autres constructions souterraines mises au jour par les mêmes fouilles ont offert le même système d'appareil, sauf l'emploi des briques, que celui du temple de Saint-Jean. Que le tombeau soit celui d'un chef tué pendant le siége de l'amphithéâtre, transformé en citadelle par les Visigoths, c'est ce que je ne discuterai pas; je vois là une opinion plausible et même historiquement probable; ce qui l'est beaucoup moins, c'est que la construction du temple de Saint-Jean soit contemporaine de celle de l'amphithéâtre. M. de la Mothe-Langon a fait des efforts inouis pour recueillir les preuves de cette assertion; sa discussion, plus docte que convaincante, a trouvé dans nos contrées bien peu de croyans. Ce monument, dit-il, est le tombeau de Varénilla parce que le marbre, contenant l'inscription funéraire de cette épouse de Pavius, a été trouvé dans les environs du temple ou même dans son enceinte. Cette preuve qu'on

Digitized by Google

pourrait appliquer à tous les objets d'art trouvés ailleurs et conservés aujourd'hui dans le même local, ne soutient pas un examen sérieux; un second argument puisé dans l'apparente similitude de la construction des arènes avec celle du prétendu tombeau de Varénilla n'est pas plus heureux; tout, dans les débris informes de l'amphithéâtre, révèle la main puissante et le génie qui l'élevèrent; tout, dans l'édifice de Saint-Jean, annonce un art en décadence bien que fidèle, en quelques parties, aux lointaines traditions d'élégance et de régularité de l'architecture romaine. Ces colonnettes engagées, sans proportions et sans grâce; ces ouvertures triangulaires, aux formes aiguës, discordantes, ne furent jamais l'œuvre du grand peuple. Il faut néanmoins l'avouer, la coupe de l'appareil est irréprochable; mais elle offre un singulier contraste avec cette ornementation mesquine et à demi-barbare; l'on dirait l'œuvre hybride de deux génies différens. A mon avis, ce défaut si frappant d'unité et d'harmonie ne peut trouver son explication dans le concours peu remarqué de plusieurs circonstances dignes d'être prises en considération. Les coups si fréquemment répétés, portés par les invasions barbares à la civilisation romaine, ne laissèrent debout dans la cité poitevine, comme ailleurs, que des pans de murailles, l'amphithéâtre et tout ce qui pouvait en un mot augmenter les moyens de défense de l'enceinte; comment le tombeau prétendu de Varénilla aurait-il pu échapper à cette dévastation générale? La haine profonde et féroce que les barbares portaient aux œuvres du génie romain n'est-elle pas assez connue? Les Visigoths enfouirent dans les fortifications élevées par eux les débris de tous ces monumens; on les y retrouve encore. Les successeurs de Clovis voyant la conquête affermie songèrent à réparer les désastres; d'autres monumens s'élevèrent pour des besoins nouveaux aux dépens des constructions romaines, couchées dans la poussière: ce furent des églises, des couvens. Sainte Radégonde fonda sur l'emplacement même qu'occupent aujourd'hui l'évêché et le temple de Saint-Jean une vaste communauté, dont les souterrains portent encore des traces nombreuses et remarquables du ciseau romain; or, n'y aurait-il pas quelque

Digitized by Google

probabilité à affirmer que le temple de Saint-Jean lui-même, avec ses quatre arcades, opposées deux à deux, aura été ou le portique ou un appendice quelconque de l'abbaye primitive de Sainte-Croix? Si l'on a récemment découvert un tombeau construit dans les arênes par les Visigoths avec les pierres de revêtement des galeries, pourquoi le monument qui nous occupe, construit avec des pierres de même échantillon, sauf l'emploi des briques, n'aurait-il pas une origine semblable? D'après ces conjectures que je crois fondées, mais qu'il m'est impossible de développer dans un compte-rendu, l'érection du temple de Saint-Jean ne remonterait qu'au sixième siècle, et la ressemblance frappante entre cette construction et celle de l'église de Saint-Généroux donnerait à cette date un nouveau degré de probabilité.

Telle est, Messieurs, l'analyse des Mémoires qui m'ont paru devoir vous intéresser davantage et nous être plus immédiatement applicables. Ce n'est pas que dans le reste du Recueil, on rencontre moins de talent et moins d'érudition; certes, la description d'une pierre gravée inédite, représentant Achille examinant ses armes, par M. de Crazannes, n'est pas indigne de la haute renommée de cet archéologue infatigable; M. de Golbéry a donné l'analyse d'un Mémoire de M. de Ving sur les tombes celtiques de l'ancienne Allemanie; c'est un modèle de savoir et de critique délicate. En général, dit M. de Golbéry, M. de Ving a le mérite de bien constater l'état des lieux, de présenter un procès-verbal exact des faits; seulement il se livre trop aux inspirations d'un enthousiasme et d'un sentimentalisme louables sans doute, mais qui produisent pour la science plus de nuages que de résultats. La description des fouilles exécutées à Jublains, l'antique cité des Diablintes, par M. Verger, est dans son genre non moins remarquable: il est rare de pousser aussi loin la constance, le désintéressement, j'allais dire l'instinct de l'explorateur; ces fouilles entreprises sur une vaste échelle ont amené la découverte d'une foule d'objets ayant servi aux usages ordinaires de la vie, de constructions très étendues, parmi lesquelles on remarque un hypocauste, composé de cinq pièces, de 14 mètres de long sur 8 mètres 35 centimètres de large, et d'une assez belle conservation.

Digitized by Google

L'intéressante lecture de ce Mémoire m'a fait vivement regretter que notre Société de Statistique n'eût pas à sa disposition les ressources nécessaires pour exécuter en grand les fouilles que réclame l'importance de quelques-uns de nos monumens ; ce n'est que par ces travaux que nous pouvons espérer d'accroître la masse de nos richesses, et de contribuer à la solution des nombreuses difficultés qui encombrent encore les abords de l'archéologie ; le temps et les révolutions ont confié à la terre des secrets qui sont comme les lettres de cet alphabet inconnu que nous cherchons, tous, à reconstruire et à populariser ; l'exploitation de cette mine, d'une espèce nouvelle, ne nous promet, il est vrai, ni honneurs, ni considération, ni fortune ; qu'est-ce, en effet, qu'un antiquaire à une époque que dominent presqu'exclusivement les spéculations matérielles, et dans un monde où il n'est pas rare de s'entendre demander, à quoi sert l'archéologie ? Pour nous, sachons y puiser courageusement les moyens de renouer la chaîne des temps, de fonder sur des faits certains la vérité historique, de réduire à sa juste valeur le système flatteur et mensonger de perfectibilité humaine, en nous permettant le plaisir d'humilier l'orgueil contemporain par l'irrécusable preuve du génie et de la puissance de nos pères.

J'éprouve aussi un regret bien sincère de ne pouvoir vous entretenir ni d'une Notice sur un cercueil en plomb, trouvé aux environs de Nîmes par M. Pillet, ni d'un Catalogue des médailles et monnaies trouvées à Saint-Martial de Limoges par M. Ardant, qui, pour cet important travail, ne réclame modestement que des conseils lorsqu'il ne mérite que des éloges ; ni de la Découverte et Restitution de l'autel de saint Guillaume, parent de Charlemagne et fondateur de Saint-Guilhem-du-Désert, par M. de Thomassy qui exprime avec tous les charmes du style la puissance que les découvertes inattendues font éprouver à l'antiquaire, et qui serait bien capable de répondre victorieusement à la question : A quoi sert l'archéologie ? Ni d'un Mémoire fort intéressant sur les deux espèces de mariages usités chez les Romains et chez les Francs, par M. de Malastrie dont les curieuses recherches soulèvent une question propre à jeter un grand jour

Digitized by Google

sur l'état des familles et la généalogie, encore presque toute à faire, des deux premières races de nos rois. Ni de la suite d'un grand Travail de M. Allou sur les armes et armures au moyen-âge, ouvrage de longue haleine, dont la publication n'est pas encore terminée, et qui méritera, à plus d'un titre, de faire l'objet d'une analyse spéciale et approfondie.

Je clorai cette longue revue par quelques réflexions que m'inspire la lecture d'une Pièce en patois des Vosges, que la Société des Antiquaires de France n'a pas jugé indigne de son attention. C'est qu'en effet, Messieurs, il y a plus d'une instruction à recueillir dans l'étude de nos vieux langages populaires; indépendamment des qualités qui leur sont propres, la grâce naïve unie à la concision et par fois à l'énergie, ils sont les sources abondantes où notre langue française a largement puisé; il serait curieux de déterminer la part que chacun d'eux a apporté à la masse commune; plus curieux peut-être de connaître les mots, les tours qui leur sont communs, et surtout de rechercher avec soin d'où viennent les différences d'accentuation; car c'est de là que naît plus particulièrement la diversité des idiômes dont les dissemblances sont moins dans les mots que dans la manière de les prononcer; une remarque qui ne me paraît pas avoir été faite, c'est que les vieux écrits de la Langue d'Oui, lus et prononcés selon les règles de l'accenutation méridionale, ont une ressemblance frappante avec la Langue d'Oc. Ce n'est pas incidemment qu'une question de cette importance doit être traitée; elle tient de trop près à l'histoire des races qui se sont succédées sur le sol de notre patrie, et qui se sont fondues dans la nationalité française pour ne pas exciter notre sympathie et provoquer le plus sérieux examen. En attendant que j'aie l'honneur de faire à la Société une proposition spéciale, je la prierai de recueillir avec soin les monumens du langage poitevin: poésies, proverbes, contes, dictons et traditions populaires; tout ce qui peut être capable, en un mot, de fixer nos idées sur l'origine de ce langage et sur ses rapports avec les nombreux idiômes français et surtout avec l'idiôme national, qui en a profité, sans les absorber.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES DEVOIRS ET HOMMAGES FÉODAUX,

Dûs par les Seigneurs de la Mothe-Saint-Héray,

ET SUR CEUX QU'ON LEUR DEVAIT,

Par M. C. SAUZÉ.

Avant d'exposer les faits dont je viens aujourd'hui entretenir la Société, il faut que je donne quelques généralités qui rendront compréhensibles les termes oubliés que je serai forcé d'employer.

La mise en pratique du système féodal donnait lieu à un gouvernement hiérarchique dans lequel toute la masse de la population courbait la tête sous un seul. Chaque individu, roturier ou manant, avait un seigneur qui était lui-même vassal d'un autre, et ce dernier, quelque puissant qu'il fût, devait se reconnaître le serviteur du roi. Ce système détruisait toutes les libertés morales et civiles ; on naissait et on mourait serf ou vassal.

Tout roturier ou manant devait à son seigneur des redevances nombreuses et onéreuses, c'était le terrage, la dixme, le cens, le péage, le barrage.... Si, malgré les impôts énormes que sous ces noms divers on prélevait sur lui, il parvenait à pouvoir agrandir son héritage, s'il achetait un champ ou une maison, il lui fallait payer les lots et ventes, et faire sa déclaration

Digitized by Google

roturière. Son champ pouvait encore être passible d'autres charges qui n'étaient pas communes à tous, mais individuelles, telles que les redevances annuelles d'une géline blanche ou noire, d'un chapeau de roses, etc.....

La redevance des lots et ventes était aussi payée par les seigneurs à leur suzerain ; les suzerains la payaient au roi. Il y en avait d'autres, que les tenanciers de fiefs devaient au possesseur du fief du quel ils relevaient. C'étaient les foi et hommage, aveu et dénombrement, accompagnés de charges individuelles plus grandes et plus fortes que celles que payaient les manans.

Avant d'aller plus loin, disons ce que l'on entendait par foi et hommage, aveu et dénombrement.

La foi et hommage était un serment de fidélité, un devoir d'obéissance que le vassal devait prêter à son seigneur. Un vassal ne rendait qu'une fois ce serment au même seigneur, c'est-à-dire à chaque mutation, soit qu'elle arrivât de la part du vassal, soit qu'elle vînt de la part du seigneur. Il y avait deux espèces d'hommages : l'hommage-plain qui était plus réel que personnel, et n'engageait à rien ; l'hommage-lige qui était réel et personnel, en ce que celui qui le rendait était obligé de faire serment de servir son seigneur et de le défendre, envers et contre tous. La Coutume du Poitou ne prescrit point la forme dans laquelle devait être prêté le serment de foi et hommage, elle dit seulement : « Art. CXIII. Celuy qui fait hommage-lige doit jurer « la fidélité sur le Livre (les Évangiles) touché de la main ; et si le dit hom- « mage est plain, il suffit de jurer la fidélité sans Livre. » Quoique la coutume ne le dise pas, celui qui rendait hommage devait avoir la tête nue et le genou en terre, sans épée ni éperons. L'hommage devait être rendu quarante jours après l'acquisition ou l'héritage.

L'aveu et dénombrement était une déclaration que le vassal faisait à son seigneur de toutes les terres et droits qu'il tenait de lui à titre féodal. L'aveu devait être fait quarante jours après avoir rendu la foi et hommage.

La ville de la Mothe-Saint-Héray était anciennement divisée en deux châtellenies, celle de la Mothe et celle de Saint-Héray. La première exis-

Digitized by Google

tait dès avant l'année 1041, la seconde eut une existence bien postérieure, et le plus ancien document qui s'y rapporte, à moi connu, est de l'an 1395.

La châtellenie de la Mothe relevait du comte du Poitou, et quand le comté fut réuni à la couronne, elle releva du roi, à cause de la tour de Mauberjon, assise en la ville de Poitiers, au devoir d'*un franc d'or du poids de trois deniers d'or fin*, à muance d'homme. Dans un aveu et dénombrement du 21 mars 1621, cette redevance était appréciée 4 livres 10 sols.

D'après une charte bien souvent citée, extraite du Cartulaire de Saint-Maixent et rapportée dans le *Gallia christiana*, t. II, Instr., col. 341, l'église de Saint-Héray (1), située dans le lieu appelé Sensciac, non loin du château de la Mothe, fut donnée en 1041 au monastère de Saint-Maixent, et les terres qui l'entouraient ne furent plus sous la juridiction du viguier, mais en tout soumises à l'autorité spirituelle. Plus tard, dans ces terres adjacentes à l'église, on bâtit le château de Saint-Héray. Il fut imposé à ses seigneurs de rendre foi et hommage lige à l'abbaye, et de *donner une peau de cerf pour couvrir les livres de ladite abbaye*. Cette redevance existait encore en 1750, et la peau de cerf était appréciée 10 livres.

Quand ces deux châtellenies furent réunies entre les mains de Jean de Torsay, il prit le nom de seigneur de la Mothe et de Saint-Héray, et quand le château de Saint-Héray eut été détruit, et que les deux bourgades n'en formaient plus qu'une, alors les possesseurs se nommèrent seigneurs de la Mothe-Saint-Héray, et continuèrent de payer les deux redevances, l'une au roi, l'autre à l'abbaye.

Le 11 février 1609, Jean de Parabère acheta la seigneurie de Château-Tison, et la réunit à la terre de la Mothe-Saint-Héray. Depuis lors, les possesseurs de cette baronnie rendirent au château de Saint-Maixent foi et hommage lige, au devoir de 25 livres, et *40 jours de service entre la Loire et la Dordogne*, quand le cas échoit.

(1) Il y a Sainte-Héraye, *Sancta Aredia*, dans le texte, mais c'est une erreur ainsi que je l'ai démontré ailleurs. (*Mémoires de la Société de Statistique*, t. IV, p. 63.)

Digitized by Google

L'abbaye de Saint-Maixent possédait tout près de la Mothe, les beaux bois du Fouilloux, elle les vendit le 28 janvier 1578, à Louis de Saint-Gelais, à la charge de les tenir à foi et hommage-lige de l'abbaye, au devoir d'*une paire de gants blancs* évalués 20 deniers.

Examinons maintenant les redevances qui étaient dues aux seigneurs de la Mothe-Saint-Héray.

Je trouve sous la date du 17 mai 1466, un acte passé entre Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, de Lezay et de la Mothe-Saint-Héray, et le général des habitans dudit lieu de la Mothe, par lequel il est expressément porté qu'au lieu de *quatre gardes-porte* que doivent mettre lesdits habitans au château de ce lieu par chacun jour de l'an, ils payeraient par chacun an 15 deniers par feu. Le 16 novembre 1586, les habitans de la Mothe-Saint-Héray se réunirent en assemblée générale et résolurent de continuer la redevance, « à la charge que au temps de guerre eux et leurs « familles se pouroient retirer dans le chasteau sans payer pour ce aucun « autre droit au seigneur. » Dans une autre assemblée du 6 mars 1729, la redevance fut encore continuée aux mêmes conditions.

Dans l'aveu et dénombrement, déjà cité, du 21 mars 1621, je lis : « *Item*, dépend de nous à hommage-lige, à devoir de soixante sols de « morte main, et *trois brasses et demy de paillis à chevilles de bois*, à la clô- « ture de nostre dite baronnie de la Mothe-Saint-Héray, en temps de « guerre et nécessité, en chastel dudit lieu seulement pour être mis en « place par nous et en devons tous déspens aux ouvriers qui feront les « paillis, et le salaire d'iceux doit estre payé par les parsonniers ; et en- « cores au devoir de 40 sols (jours) de garde en nostre dit chastel en temps « de guerre aux déspens desdits parsonniers, et nous suivre en nostre dite « baronnie, sy bon nous semble, quarante jours à nos déspens ; encore « pour raison d'autre chose, un escu d'argent apretié cinq sols : c'est à « sçavoir l'hostel et logis noble du Grand-Viron, paroisse de Bruslain, « près Chizé, avec ses appartenances et dépendances, etc. » Le même devoir existait en 1403 et aussi en 1753.

Digitized by Google

Philippe de Melun, troisième époux de Jeanne de Torsay, reçut le 12 juin 1448, le dénombrement de la seigneurie de la Pératte et le Souil rendu par Jean Sanglier, à hommage-plain, à 5 sols de devoir à mutation d'homme et de seigneur, et le 13 décembre 1538, Gilles de Laval érigea en châtellenie la Pératte et le Souil avec haute, moyenne et basse justice, en faveur de François Sanglier au devoir, sous un même hommage, d'*un épervier garni de grelots ou sonnettes d'argent*. Ce devoir, qui depuis fut évalué 40 sols, a été payé en 1608 par Henri de Gombault, et en 1621 par Jean de la Tour.

Tous les ans, au jour de l'ouverture du fief de vignes, nommé le fief Rochefort, situé entre la Mothe-Saint-Héray et Saint-Maixent, les religieux de l'abbaye de cette ville devaient au seigneur de la Mothe *un dîner pour lui, ses hommes, chiens et chevaux de chasse*, à un lieu désigné dans le fief. Par contre les religieux avaient une partie des dixmes de ce fief. Le 7 octobre 1649, Henri de Parabère fit une transaction avec les bénédictins de Saint-Maixent, par laquelle au lieu et place du dîner, il recevra 150 sols tournois de rente, et les religieux auront les dixmes entières.

Je clos ici cette énumération : qu'il me soit permis en finissant de faire à ce sujet quelques réflexions. Le régime féodal étant essentiellement immobilisateur, était rétrograde par conséquent, car qui n'avance pas recule. C'est pour cela que l'assemblée nationale, se voyant arrêtée dans ses travaux dès le début, par ce fait anti-progressif, vit bien qu'il fallait achever l'œuvre de Richelieu, qu'il fallait tuer la féodalité. Plus logique et plus loyale que l'orgueilleux cardinal, elle comprit que ce n'était pas en tuant les hommes qu'on pouvait détruire un principe, elle décréta l'abolition du principe. La nuit du 4 août 1789 est à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire, parce qu'elle a anéanti des droits usurpés, des prérogatives tyranniques, parce que surtout elle fut le premier pas vers la proclamation de la grande unité française.

Digitized by Google

ENTRÉE SOLENNELLE

DE GUILLAUME CLITON,

A SAINT-OMER,

Le Jour de la Kermesse en 1840 (1),

Par M. SAVARY, Chef de Bataillon du Génie.

Si le temps, qui s'écoule sans cesse comme un fleuve inépuisable, consentait une seule fois à rétrograder dans son cours; s'il disait à l'antiquaire: « Je vais retirer pour toi de mon sein, une page des siècles écoulés; » aux citoyens d'une ville: « Je vais faire luire de nouveau le jour qui fut marqué par l'aurore de vos libertés; » à tous les habitans des contrées voisines: « Accourez tous à ce spectacle merveilleux! » Certes, nulle oreille ne serait sourde à son appel; une immense population se trouverait, au jour indiqué, réunie en un seul faisceau.

Tel est le tableau que présentait la ville de Saint-Omer, toujours grande,

(1) Nous avons cru devoir rapporter pour nos concitoyens le récit d'une fête remarquable, dans l'espérance qu'on s'inspirera pour l'imiter de quelques-uns de nos souvenirs patriotiques.

Digitized by Google

belle et riche, mais devenue extrêmement populeuse, le jour de sa fête patronale en 1840.

Il est d'usage que chaque cité du nord ait sa kermesse, la plus splendide possible, quelquefois appuyée par de grandes représentations extérieures: à Valenciennes, ce sont les Incas ; à Douai, l'éternel Gayant. En 1839, on avait essayé à Dunkerque de représenter quelques faits d'histoire locale, entre autres un épisode de la vie de Jean-Bart.

L'idée était trop en harmonie avec les penchans de l'époque, pour ne pas porter ses fruits. Saint-Omer, qui possède une société d'antiquaires, n'avait qu'à lui adresser ces paroles : « Compulsez mes vieilles annales, pour en exhumer un fait d'intérêt général, qui se prête à un grand spectacle public. »

La réponse ne s'est pas fait attendre; la rencontre avait été heureuse. On venait de découvrir qu'en l'an 1127, Guillaume de Normandie, surnommé Cliton, comte de Flandre, avait fait à Saint-Omer son entrée solennelle, apportant à la commune sa première charte, la plus ancienne du pays. On possédait non seulement le texte même de la charte, mais le récit de la fête dans ses plus grands détails.

Cette même pompe devait se renouveler à Saint-Omer le jour de la kermesse de 1840.

Mais, pour bien apprécier ce spectacle, il faut nécessairement se reporter à l'époque qui le vit paraître pour la première fois, en étudier les antécédens, et faire connaissance avec le principal personnage lui-même.

Ce n'était point une mince comté, que celle de Flandre : elle comprenait le Brabant, l'Artois, la Picardie, et n'était pas beaucoup moins grande que la Belgique d'aujourd'hui.

Mais ce pays étant facilement accessible du côté de la mer, et renfermant peu d'obstacles de terrain, avait souffert plus que tout autre de la descente des Normands, Goths, Vandales et « autres telles gens, barbares et estrangiers, qui y descendaient à merveilleuse puissance et à l'improviste, dont partie se mit à courir et piller le plat pays, faisant grand dégast, saccage-

Digitized by Google

ments et boucherie sur les habitans d'icelui, si bien que la plupart de Flandre demeura environ cent ans désolée et inhabitée (1). »

Ce fut seulement au commencement du dixième siècle qu'Arnoul le Vieil, surnommé le Grand, chassa définitivement ces barbares. Ses successeurs, trouvant le pays désolé, furent obligés de favoriser par tous les moyens possibles, la réparation de tant de maux ; aussi leurs actes bienveillans font-ils tache, pour ainsi dire, sur cette époque barbare.

Baudouin le Jeune « se porta vertueusement et fist ordonnances sur le faict de marchandise, laquelle, à raison du peu d'argent qui lors se trouvait en pays de Flandre, il voulut être faicte et contractée, par forme et manière de permutation (par voie d'échange) ; il s'occupa et prit plaisir à restaurer plusieurs villes et chasteaux. »

Baudouin belle Barbe, « gouverna le pays vertueusement pendant quarante-six ans. »

Le surnom de Débonnaire fut acquis à Baudouin, troisième comte, « au moyen de ses grandes et excellentes vertus. »

Baudouin, sixième du nom, fut surnommé le Paisible « pour ce qu'il gouverna le pays de Flandre et de Hainaut, en paix, union et police telles que, durant son gouvernement, n'était à personne nécessaire de fermer les portes et maisons pour crainte de larrons. Il fit aussi plusieurs belles ordonnances sur le faict de la justice, et entre autres points, ordonna à tous balliz (baillis) de porter une verge blanche, signifiant bonne justice. Il ne porta oncques armes ni espée : brief, son gouvernement fut tel, si bon et si bien en règle qu'il n'est mémoire que le pays ait oncques été si paisible. »

Il n'est besoin de dire cependant qu'en ces temps, où la guerre était l'état normal, ce dernier règne fut le seul soustrait à ses ravages ; encore sa durée fut-elle presque éphémère ; tantôt contre le roi de France, tantôt contre l'empereur d'Allemagne, les luttes avaient été longues et terribles.

(1) Extrait de vieilles chroniques.

Digitized by Google

La barbarie reparaissait, chaque fois que le caractère du maître lui en fournissait l'occasion. Ainsi Baudouin, septième aïeul de Guillaume Cliton, fut surnommé la Hache, « à raison de sa grande justice, et pour ce qu'il était accoutumé se servir de tel baston plutôt que de nul autre, mesme qu'il portait ordinairement un tel baston pour enseigne et armes dans sa bannière. Entre autres justices, feict pendre en la grande sale, à Winendale, unze (onze) chevaliers et gentilhommes, qui avoyent (avaient) destroussé et tué trois marchands Osterlins. Le dict comte les mit lui-mesme sur une table et les feict attacher par le col à un des sommiers de la sale, puis tira lui-mesme la table de dessous eux, les laissant pendre. »

En Flandre cependant, comme partout, la trompette qui sonnait aux croisades s'était fait entendre. Robert le Jeune, onzième comte, se croisa contre les infidèles avec Godefroy de Bouillon, et fut l'un des plus braves dompteurs de l'Asie, tellement qu'il fut surnommé en Turquie le fils de Saint-George, à cause de sa prouesse.

Or, en Flandre, les croisades produisirent le même effet que dans le reste de la France; en l'absence de maîtres souvent farouches, leurs lieutenans furent moins imposans; la nécessité de fournir à d'immenses dépenses, pour le luxe des équipages guerriers, amena certaines concessions de la part des seigneurs, certaines transactions avec le peuple des villes; secondée par la politique des rois de France, la commune commença à naître; la liberté était alors comme ces nébuleuses, qui sont encore dans le ciel à l'état de diffusion presque imperceptible, mais qui doivent un jour former les étoiles les plus brillantes.

La meilleure manière de s'attirer la bienveillance d'une ville, ce fut de lui accorder quelque privilége municipal, de la constituer surtout en lui accordant une charte, mentionnant ses droits et franchises.

Ainsi ce fut par tel moyen que Guillaume Cliton chercha à se concilier les suffrages de la cité de Saint-Omer. Il avait besoin de se créer des appuis; car, déjà dépossédé, par son oncle Henri Ier, de ses droits au royaume d'Angleterre et au duché de Normandie, il était réduit à faire valoir sur la

Digitized by Google

comté de Flandre des prétentions beaucoup moins fondées. A la vérité, le roi Louis le Gros dont il était le beau-frère, comme ayant épousé Jeanne de Montferrat, sœur de la reine Adélaïde, lui avait fourni les moyens de l'emporter sur ses compétiteurs ; mais on conçoit qu'au commencement de son règne, il devait se regarder comme assez mal assuré : « Aussi se portait-il tousiours modestement. »

Aussi donc, le 11 avril 1127, Cliton, âgé de 26 ans, dans tout l'éclat d'une beauté mâle, faisait son entrée dans la ville de Saint-Omer, apportant solennellement à cette commune qu'il constituait, sa première charte tant désirée.

« Je ferai ma paix avec chacun de vos hommes, disait-il par cette charte aux bourgeois de la cité naissante ; et sans me livrer à aucune inspiration mauvaise, je vous garderai sous ma protection et sauve-garde, comme les hommes de ma propre terre ; je vous accorderai le libre exercice de la justice de vos échevins envers chacun de vous et aussi envers moi-même.

Si l'un des bourgeois de Saint-Omer prête à quelqu'un son argent, et que le débiteur en fasse spontanément la reconnaissance devant les hommes compétens et propriétaires de francs héritages, si au jour convenu l'emprunteur ne compte la somme d'argent, qu'on fasse arrêt sur lui ou sur ses biens, jusqu'à ce que la restitution soit complète.

Si un bourgeois se trouve cité par quelqu'un devant la juridiction ecclésiastique, qu'il ne sorte point de la ville de Saint-Omer pour aller ailleurs comparaître en justice, mais que dans la même ville, en présence de l'évêque ou de son archi-diacre, justice soit faite, d'après le jugement des clercs et des échevins ; qu'il ne se rende non plus à aucune citation, si ce n'est pour trois causes, à savoir : la profanation d'une église ou d'un cimetière, les blessures faites à un clerc, les violences contre une femme ou atteintes à sa pudeur.

Vous ne serez jamais tenu de quitter votre terre pour marcher à une expédition ; si toutefois une armée ennemie envahit le sol de la Flandre, vous devrez me défendre moi et ma terre.

Digitized by Google

Je vous exempterai de tous droits quelconques dans vos ports et dans vos voyages.

Dans tout marché de la Flandre, si quelqu'un suscite contre l'un de vous la *clameur*, vous subirez pour vous purger de toute *clameur*, le jugement des échevins sans être contraints au duel ; car je veux que désormais vous en soyez affranchis à toujours.

Je veux désormais vous voir exempts de tous droits de coutume ; je n'exigerai de vous aucune contribution, aucune taille, aucune redevance de votre argent.

Vous établirez une monnaie, source de prospérité pour votre ville.

Quant aux gardiens qui, veillant chaque nuit de l'année, gardent la forteresse de Saint-Omer, et qui, outre leur salaire et leur prélèvement établi de toute antiquité sur l'avoine, les fromages et les peaux de béliers, exigent injustement et avec violence de chaque maison de la ville, qu'un pain et un denier ou que deux deniers leur soient donnés à la nativité de Notre Seigneur, et qui, à défaut de ces prestations, s'emparaient chez les pauvres, de gages pour en répondre : que ces gardiens ne soient plus assez audacieux pour réclamer absolument rien au-delà de leurs salaires et de leurs redevances.

Je vous concède les pâturages qui sont aux environs de Saint-Omer, exception faite de la terre des Lépreux.

Si un étranger attaque un bourgeois de Saint-Omer et lui fait subir un affront ou une injure, ou lui enlève violemment ce qui lui appartient ; si, coupable de cet attentat, il parvient à s'échapper des mains de l'offensé, et que, cité ensuite à comparaître en justice par le châtelain ou son épouse, ou par son sénéchal, il dédaigne ou néglige de venir, dans les trois jours, donner satisfaction, tous les membres de la communauté bourgeoise vengeront sur lui l'injure faite à leur frère. Si, dans cette vindicte, sa maison est démolie ou brûlée, ou si même quelqu'un est blessé ou tué, que celui qui vient d'accomplir la vengeance ne voie son corps ni ses biens exposés à aucun péril ; qu'il ne redoute et n'éprouve à ce sujet

Digitized by Google

aucun ressentiment de ma part. Si au contraire, on a pu mettre la main sur la personne du coupable, il sera jugé contradictoirement selon les lois et coutumes de la ville, et puni suivant la gravité du fait, c'est-à-dire qu'il rendra œil pour œil, dent pour dent, tête pour tête.

Je m'engage à maintenir cette communauté bourgeoise, à faire observer les coutumes et conventions mentionnées plus haut. »

Telle était la substance de cette charte accordée aux bourgeois de Saint-Omer ; il est facile de concevoir qu'elle dut exciter une grande joie.

Ce n'était pas peu de chose d'entreprendre, dans notre siècle moqueur, de représenter publiquement une pareille scène : d'abord, pour que les spectateurs se trouvassent dans une disposition d'esprit analogue à celle de 1127, il aurait fallu pouvoir dire aux habitans de la province, en le leur persuadant seulement pour vingt-quatre heures : « Vos fils ne seront plus sujets à la conscription ; vous ne paierez plus aucun impôt foncier, personnel ou autres ; plus de droits réunis ! » Mais le peuple de nos jours n'est pas sujet à ces bonnes fortunes. Au moins fallait-il faire en sorte qu'il ne prit pas cette grande scène pour une mascarade, se donnant pour passe-temps d'aboyer aux acteurs ; on a mis pour ce peuple grave une petite note à la suite du programme, dans laquelle on le priait de vouloir bien remarquer que la fête avait pour but, non pas l'apothéose de Cliton, mais la commémoration du jour qui vit éclore les libertés de la ville, « gloire communale et non seigneuriale. »

Ce peu de mots a suffi pour imposer à la foule une tenue recueillie, silencieusement admirative.

Ce fut sous de tels auspices que commença la grande fête kermesse de Saint-Omer, le 23 juin 1840.

Dès le matin, le beffroi de la commune et toutes les cloches des églises commencèrent leur carillon : on sait que dans les villes du nord, chaque clocher a sa sonnerie variée, jouant un air avant de sonner l'heure, musique bizarre et dure quand on l'entend seule, mais véritable concert de démons, quand toutes les cloches, se prenant de fièvre pour ainsi dire,

Digitized by Google

doublent eur tapage toutes à la fois, sonnant, tintant, carillonnant à qui mieux mieux.

Il n'est besoin de dire que l'Hôtel-de-Ville était ce jour-là le centre de toute l'action, le véritable lieu de la scène; malheureusement on venait depuis peu d'années de démolir l'ancien édifice, et on l'avait remplacé par un beau monument en style moderne; il n'y avait pas moyen de rétablir dans sa vérité cette partie de la représentation; mais la masse des spectateurs n'y regarde pas de si près.

Sur la grande place, au devant, on avait préparé une vaste enceinte, entourée de barrières et marquée au loin par des mâts d'une grande hauteur, enveloppés de feuillages, et sur lesquels flottaient de longs pavillons aux armoiries des principaux seigneurs qui devaient composer l'escorte de Cliton; une estrade élevée avait été préparée au pied de l'Hôtel-de-Ville et décorée des armoiries de Cliton, mêlées à celles de la ville; c'est de là que devait être faite la proclamation de la constitution accordée par le haut et puissant seigneur aux joyeux habitans de la cité.

Dès six heures du matin, on commence à voir circuler par la ville, soit en troupe, soit isolément, des individus accoutrés d'une manière bizarre; ce sont les personnages qui, dans la cérémonie, doivent représenter la ville, et qui se rendent aux postes assignés.

Dès huit heures, quatre hérauts de la commune se rendent à cheval à la Guidhale, précédés de quatre trompettes et suivis de huit cavaliers.

Je n'entreprendrai pas de décrire chaque costume en particulier; outre que la nomenclature en serait fastidieuse, on aurait sans doute beaucoup de peine à se faire, par le récit, une idée exacte des détails; il doit suffire de savoir que leur vérité était parfaite; rien n'avait été négligé pour arriver à ce but; depuis trois mois, des centaines d'ouvriers et d'ouvrières travaillaient incessamment à cette confection; rien n'avait été épargné; nous en donnerons plus tard la preuve, en jetant un coup-d'œil général sur la tenue du cortége.

Également à huit heures du matin, les deux majeurs (maires d'alors),

Digitized by Google

accompagnés des autorités de la ville, viennent sur la grande place s'établir au bas de l'estrade. Devant eux sont deux hérauts et leur escorte. A droite et à gauche sont rangées la compagnie des archers et celle des arbalêtriers. Là, le premier majeur lit une proclamation, qui trace l'ordre des cérémonies pour la réception du comte, et, après en avoir fait lecture, il ordonne aux deux hérauts d'aller la répéter par la ville. Ceux-ci vont, au son des trompes, remplir cette mission.

Dès la même heure, deux cavaliers sont de service à chacune des portes de la ville ; un troisième est en avant du pont pour servir de courrier.

Il faut dire, car sans cela on s'étonnerait qu'une seule ville eût pu fournir tous les élémens nécessaires à cette fête, que la garnison lui a été d'un grand secours ; les chefs d'un régiment avaient bien voulu prêter leurs hommes, tous de taille et de choix, pour représenter les soldats d'autrefois ; ils n'avaient même pas refusé leurs chevaux, bien dignes par leurs hautes proportions de figurer dans le pompeux cortège ; il en est ainsi résulté l'avantage qu'accoutumés au bruit, ces animaux n'ont, par leur frayeur, causé aucun trouble dans la cérémonie. Reprenons notre récit.

A neuf heures et demie, arrive par la porte de Calais, Étienne de Seninghem, suivi de ses écuyers et servans d'armes. Deux des cavaliers de service à la porte, se joignent à son escorte. Le troisième part à toute bride, pour annoncer sa venue à l'Hôtel-de-ville, où il est reçu ensuite par les Autorités. Le même cérémonial est suivi pour tous les autres seigneurs qui arrivent à Saint-Omer.

A dix heures, entre, par la porte d'Arras, Eustache, avoué de Saint-Bertin, résidant à Arques, Arnould son fils et leur suite ;

A dix heures et demie, par la porte du haut-pont, Henri, châtelain de Bourbourg et sa suite.

A onze heures devait entrer par la porte de Calais, Étienne comte de Boulogne ; c'était ce brillant seigneur dont la renommée avait excité le plus de curiosité ; la foule s'était portée sur son passage ; on savait qu'il serait remarquable par sa personne même et par ses équipages. Effective-

Digitized by Google

ment, à l'heure dite, on voit arriver le noble cavalier, couvert d'une riche armure, aux reflets éclatans, le casque surmonté d'un élégant panache et faisant avec grâce caracoler et piaffer son magnifique coursier ; près de lui le comte de Guynes Manassès et son escorte le suivaient à peine ; le peuple s'ouvrait volontairement devant eux, car aucune garde n'avait été placée, aucune haie militaire n'interdisait cette fois les approches.

A onze heures et demie, les six seigneurs, dont nous avons décrit l'entrée, accompagnant Hoston, châtelain de la ville de Saint-Omer, Guillaume son frère, Pierre Dapifer, Hugbert, avoué du collége des chanoines de Saint-Omer, Adelar et Jean, templiers, partent avec plusieurs autres chevaliers de cet ordre, pour aller à la rencontre du prince, jusqu'aux limites de la châtellenie de Saint-Omer.

A midi, quatre conseillers, délégués par le magistrat de la ville et précédés de deux hérauts d'armes, sortent aussi pour recevoir le comte à l'extrémité de la banlieue.

A deux heures, les majeurs passent en revue sur la grande place, les corps militaires municipaux.

A deux heures un quart, le cortége municipal se met en marche, pour aller attendre à la porte de la ville l'arrivée du prince.

Aussitôt, nous, la foule, nous courons en masse d'un même côté, garnissant le sommet des remparts d'où l'on pouvait le mieux apercevoir l'entrée du jeune, beau et majestueux Cliton.

L'attente fut longue ; heureusement une scène grotesque put nous réjouir un moment : un gendarme, car il n'est pas permis qu'une fête se passe sans cet élément ; le gendarme n'avait pas pu se dissimuler même ce jour-là ; or donc, un gendarme venant du dehors pour porter quelque ordre, entre au galop, suivi, tête à croupe, sur les grands ponts qui traversent les fossés de la ville par un cavalier moyen-âge, qui semblait ainsi lui donner la chasse comme à un être anormal, intempestif, déplacé ; l'un et l'autre disparurent à nos yeux en passant sous la porte de la ville ; quelles furent notre surprise et notre gaieté en les

Digitized by Google

voyant reparaître un quart d'heure après, toujours au galop et le gendarme serré d'aussi près par le représentant de la police antique, qui sans doute voulait au moins pour ce jour-là, reprendre en entier ses fonctions. Cependant les plus jeunes garçons, non encore inscrits dans la milice, s'étaient détachés du cortége pour se porter les premiers à la rencontre de Guillaume, marchant en bataillons comme pour le combat, revêtus de leurs habits de fête, tenant en main leurs arcs, la corde tendue et garnie de sa flèche. Ils demandaient de pouvoir, aux fêtes des saints et dans l'été, errer en liberté dans les bois, y prendre des oiseaux, y chasser à l'arc les écureuils et les renards, priviléges dont avaient joui de temps immémorial les enfans de leurs ancêtres.

Enfin le prince lui-même, suivi de son brillant cortége, arrive aux portes de la cité; le premier majeur le harangue et l'engage à descendre de cheval, pour monter sur un char triomphal préparé en son honneur.

C'est ici qu'il faudrait appeler à notre secours bien des formules laudatives pour décrire ce char magnifique, qui joignait au mérite des plus pompeuses décorations celui de proportions véritablement grandioses; sa longueur était d'environ 10 mètres sur 7 à 8 mètres de hauteur; il portait une estrade sur laquelle devaient s'asseoir les grands fonctionnaires et les gens de la suite immédiate du prince; sur le sommet un trône, et, recouvrant le trône, un riche dais, au-dessus duquel devait être placé une statue représentant l'histoire, chargée d'écrire les hauts-faits du héros; mais cette surélévation aurait menacé le char d'un renversement; on avait été obligé de la supprimer.

Il faut dire aussi que les rues de la ville de Saint-Omer, comme celles de presque toutes les villes du nord, sont spacieuses avec de grands retours, car sans cela il eût été impossible d'y faire circuler cet immense char à larges développemens.

Le prince accepte avec une modestie gracieuse l'offre du triomphe; le cortége se forme, la foule se rue presque sous les roues; les gens mieux avisés prennent un détour pour se trouver sur le passage; on garnit les

Digitized by Google

croisées, et nous voyons défiler la majestueuse procession dans l'ordre suivant :

Quatre trompettes à cheval, ayant pavillon aux armes de la ville, suivis de quatre hérauts ;

Peloton de piquiers à pied, dans toute la vérité du costume historique, ayant un chef en tête et le porte-étendard au centre ;

Corps de musique de la ville, composé de 40 musiciens dans l'uniforme du temps, et portant les armoiries de la commune.

On avait eu le projet de faire exécuter, par les diverses musiques, des airs de l'époque ; mais il n'avait pas été possible de faire faire en temps utile les instrumens spéciaux qu'il aurait fallu avoir pour que l'imitation fût parfaite. L'exactitude manquait donc en ce point, mais les yeux étaient trop occupés pour que l'oreille trouvât le loisir d'exercer sa critique.

Venaient ensuite :

La compagnie des archers de la ville avec ses chefs et ses étendards ; un porte-étendard aux armoiries de Saint-Omer, suivi des deux porte-tranche-tête de la ville.

Ces deux derniers personnages n'étaient pas ceux qui fixaient le moins l'attention, chacun d'eux portant un large coutelas dont l'usage s'expliquait assez.

Puis on voyait défiler :

Une compagnie de guerriers à pied avec leur chef et leur porte-étendard.

Un peloton de hallebardiers à pied, toujours précédé de son étendard.

Un large brancard était ensuite porté par des gens du peuple, dont le costume en étoffe grossière, le cou nu sans trace de linge, la casquette d'arlequin, avaient quelque chose non seulement de misérable, mais de vil et d'effrayant.

Sur le brancard était un carreau élevé, supportant, avec les clefs de la ville, les quatre sceaux du Châtelain, du Chapitre, de Notre-Dame et de l'Abbaye. Sur un drap qui retombait des quatre côtés, étaient représentées les armoiries correspondantes. Autour du brancard, le porte-clefs et

Digitized by Google

le porte-sceaux marchaient, accompagnés de bourgeois armés de piques avec leur chef et le porte-étendard des clefs et des sceaux.

Il est à remarquer qu'avec l'aide du programme, tous ces détails étaient très faciles à suivre et à reconnaître.

A la suite du brancard venait un peloton d'albalêtriers à pied, deux officiers en tête, le porte-étendard au centre ;

Puis un officier à cheval, avec un étendard, sur lequel étaient écrits ces mots : « Présens offerts au souverain. »

Enfin venaient ces présens eux-mêmes, portés sur une série de brancards ; c'étaient de riches urnes, des tentures, des armes, des productions du pays, tout ce qu'on avait pu trouver de plus digne. Cette partie de la longue revue était bien faite pour exciter la curiosité.

A la suite des présens, se trouvait un officier à cheval, portant sur son étendard cette inscription : « Hommage au XIV^me^ Comte de Flandre ! »

Puis un groupe de bourgeois entourait la bannière de la bourgeoisie de Saint-Omer.

Une compagnie entière de guerriers à cheval, armés de pied en cap, avait son officier en tête ; il ne faut pas croire que leurs armures fussent de carton ; elles étaient au contraire toutes d'un métal bien poli, bien luisant, parfaitement semblable pour l'œil aux armures d'autrefois.

On voyait ensuite défiler :

La bannière de l'échevinage de Saint-Omer, portée par un officier à cheval ;

Les échevins de deux années, au nombre de vingt, accompagnés de quatorze jurés, portant à la main des branches d'oliviers ; les costumes de ces officiers civils étaient des robes très amples, en étoffes tirant sur le rouge, avec un espèce de turban, d'où pendait en arrière comme un demi-manteau, le tout en même étoffe que la robe et bordé d'une blanche fourrure.

Venaient à la suite :

Un brancard, portant une pyramide tronquée, à quatre faces, du

Digitized by Google

haut de laquelle pendaient de chaque côté de longues bandes écrites, qui contenaient la charte sur laquelle le prince devait apposer son scel ;

Un officier à cheval, portant l'étendard des majeurs ;

Jean de Sainte-Aldégonde et Guillaume Wasselin, majeurs de la ville de Saint-Omer, à cheval, avec la main de justice, suivis d'écuyers et de servans d'armes, portant leurs armoiries ;

Deux clairons à cheval, aux armes du châtelain ;

Corps de musique du châtelain, quarante musiciens en uniforme du temps;

Huit servans de chevalier, à cheval ; Hoston, châtelain de Saint-Omer et Pierre Dapifer, suivis chacun de deux écuyers ;

Les avoués du chapitre Notre-Dame et de l'Abbaye de Saint-Bertin, avec leurs servants d'armes ;

Huit écuyers à cheval ;

Robert de Béthune, Raoul de Péronne, Gauthier de Lillers et Daniel de Reuremonde, chevaliers bannerets, Baudouin de Gand et Ivain son frère, tous seigneurs brillant des plus riches armures, avec leurs chevaux pompeusement caparaçonnés ; ils sont suivis de leurs écuyers portant l'écusson de leurs armes.

Puis viennent encore :

Trente jeunes garçons armés d'arcs et de flèches ;

Le cortége particulier du prince ainsi composé :

Quatre clairons à cheval aux armoiries du souverain ;

Un officier à cheval, portant un magnifique étendard sur lequel on lit : « Guillaume de Normandie, comte et marquis des Flandres. »

Corps de musique du prince, vingt-cinq musiciens ;

Les hallebardiers du prince ;

Trois officiers portant les insignes de la souveraineté, la main de justice, le sceptre et la couronne ;

Un baldaquin porté par seize servants de chevaliers, à pied ; quatre pages, placés sous ce baldaquin et tenant, par les coins, le carreau du souverain, qui représente le souverain lui-même ;

Digitized by Google

Deux écuyers conduisant le cheval du prince, ce cheval caparaçonné, comme pour entrer au tournoi;

Les quatre hérauts d'armes du prince, criant largesse et jetant des médailles frappées en souvenir de la fête.

Le cortége de la ville reprenait ensuite; on voyait venir:

Quatre porteurs de torches;

Deux massiers, aux armes de la ville;

Un char traîné par six bœufs aux cornes dorées, aux harnais élégans; sur le char était un grand amphithéâtre, soutenant cinquante petits enfans, qui chantaient en chœur les louanges de Guillaume, charmantes têtes blondes, toutes couronnées de fleurs, vrais petits anges, à la voix argentine et pure; au-dessus du char se balançait à chaque mouvement la ville de Saint-Omer, personnifiée par une grande statue.

Venaient enfin, précédant le prince lui-même, le brillant comte de Boulogne, faisant pavaner son coursier, l'armure étincelante au soleil, la visière relevée, saluant les dames et balançant gracieusement le panache éclatant de son casque; près de lui s'avançaient le comte de Guines, le comte de Saint-Pol, le comte d'Hesdin, le châtelain de Lille, ceux de Gand, de Bourbourg, Gervais de Bruges, ces quatre derniers pairs de Guillaume; ils sont en grand costume de chapitre, à cheval et précédant immédiatement le grand saint du cortége, le char triomphal, dont nous avons déjà parlé pour lui-même, mais qui se trouve maintenant à décrire chargé de son précieux fardeau.

Un double amphithéâtre porte à son sommet le trône du prince; au devant du char sont placés quatre génies allégoriques; sur les degrés inférieurs s'asseyent les principaux officiers du comte, soutenant de riches cartouches, sur lesquels sont écrits les titres suivans: sur le premier, comte de Flandre; sur le deuxième, comte des Théroauniens et des Boulonnais; sur le troisième, comte des Atrébats et des Tournaisiens. Au même niveau sont placés, sur les côtés, les deux porte-tranche-tête du prince, personnages caractéristiques, paraissant très pénétrés de leur in-

Digitized by Google

contestable importance. Combien il était agréable pour un prince d'avoir toujours là près de lui, sous la main pour ainsi dire, de pareilles réponses pour imposer le respect !

Un peu au-dessous du marche-pied du trône est assis le connétable, l'épée nue à la main, au milieu de quatre guerriers armés de toutes pièces. Sur l'extrémité du marche-pied lui-même, est un nain superbement vêtu ; entre les pieds du prince, au poste d'amitié pour ainsi dire, repose un beau lévrier ; le prince lui-même, revêtu des plus beaux ornemens de la royauté, la couronne d'or en tête, placé sous le dais magnifique, est assis sur son trône ; à ses côtés sont deux massiers à ses armoiries ; derrière lui, quatre pages et deux officiers qui portent ses armes de guerre, son épée, sa lance, son casque et son bouclier.

Tel était ce char au repos ; mais il fallait le voir s'avancer, traîné par douze chevaux blancs magnifiques, harnachés d'écarlate et conduits à longues guides par six valets de pied.

Le prince, avec une grâce toute particulière, répondait aux cris de joie de ses sujets par les plus aimables salutations ; il eût été, je le crois, fort satisfait de son rôle, si le poids de sa couronne n'avait paru le fatiguer beaucoup ; on le voyait à chaque instant essayer de la soulever : peut-être le malheureux se croyait roi tout à-fait !

Derrière le char, venaient encore le fils de l'abbé de Saint-Bertin et trois autres seigneurs à cheval, suivis de leurs servans et de leurs écuyers ; puis le mire, l'astrologue et le clerc de Guillaume, une masse de peuple criant : Vive le comte de Flandre ! et agitant des feuillages ;

Puis pour compléter le tableau vivant de l'époque, six veneurs avec leurs meutes et six fauconniers le faucon au poing ; malheureusement ces derniers ne portaient que des oiseaux de bois ; il fallait ou les supprimer ou leur donner des oiseaux véritables.

Le cortége était fermé par un peloton de pertuisanniers à pied, par un autre de piquiers à cheval, enfin par plusieurs servants et écuyers.

Cette longue énumération doit paraître fabuleuse, et cependant elle est

Digitized by Google

des plus réelles : rien ne manquait à la vérité de la représentation ; la ville de Saint-Omer était réellement dans la même situation que 700 ans auparavant : il fallait voir venir de loin, dans la principale rue de la ville, ce magnifique cortége, ces pennons, ces banderoles qui flottaient au vent, ces brancards surchargés, ces chars qui apparaissaient étagés ; il fallait entendre les cris du peuple, le son des musiques, les chants des enfans ; c'était à se croire bourgeois du douzième siècle, s'armant soi-même pour défendre sa demeure et saisissant avidement le premier lambeau d'une liberté à moitié barbare.

La fête était favorisée par l'une des plus belles journées d'été de ce pays, c'est-à-dire, toujours avec un soleil légèrement voilé.

Je ne dois point passer sous silence un élément de la représentation qui se retrouvait partout, se présentant à chaque pas, vous atteignant à la croisée la plus élevée, ne vous laissant pas un instant d'oubli ; c'est la bourse du quêteur. En effet, il est intéressant de faire connaître le moyen employé dans le Nord, pour quêter avec avantage dans les fêtes publiques : une espèce de coupe, revêtue d'écarlate et de forme semblable au pavillon d'un cor de chasse, est attachée à l'extrémité d'un très grand jonc, de manière à pouvoir atteindre presque au sommet des maisons ; on dirait une vraie trompe d'éléphant qui s'élève et menace de vous saisir, si vous n'y versez pas quelque aumône. On laisse d'abord tomber sa grosse pièce ; puis, voyant les demandes répétées si souvent, on arrive aux petites monnaies ; mais il faut toujours donner quelque chose ; cette foule d'aumônes produit des sommes considérables. Quarante personnes, appartenant à la société de bienfaisance, et revêtues d'un costume analogue à la fête, s'étaient dévouées à ce rôle de solliciteur ; il faut dire qu'elles s'en sont acquittées avec un zèle et une persévérance dignes des plus grands éloges. La fête du passé n'était rien pour elles ; leurs yeux ne voyaient que les bienfaiteurs du jour à invoquer pour le pauvre.

Cependant le cortège, après avoir parcouru presque toutes les rues de la cité, arrive, vers les six heures du soir, à la place de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

Le prince descend de son char et gravit l'estrade, entouré de ses principaux officiers, parmi lesquels on distingue son sigillaire, dont les fonctions vont commencer. A ce moment, les cris de joie du peuple redoublent. Quand ces clameurs sont apaisées, lecture est faite, par le clerc du souverain, de la charte que Guillaume octroie aux communautés des bourgeois de Saint-Omer ; Cliton ordonne d'y apposer son scel, fait le serment de la conserver intacte, et reçoit du premier majeur, au nom de la bourgeoisie, la prestation d'hommage et le serment de fidélité. Alors, au milieu des clameurs qui s'élèvent de toutes parts, le prince descend de l'estrade et se rend à l'Hôtel-de-Ville. Bientôt il se montre aux fenêtres, et les diverses musiques du cortège le saluent tour-à-tour par les sons les plus animés.

Ainsi s'est terminée cette fête brillante, dont nous regrettons d'avoir si fort affaibli le mérite dans une description impuissante. Ajoutons cependant que le représentant du jeune et brillant comte du douzième siècle, s'est acquitté de son rôle avec un bonheur parfait : il est impossible de voir, même chez les souverains véritables, plus de noblesse et d'aisance que chez le Cliton dont la royauté a trouvé naissance et fin en 1840, dernier trait de ressemblance avec le Cliton véritable. « A peine, dit en effet la chronique, pensa-t-il être assuré de sa grandeur, il commença à se départir de ses bons commencemens, il devint cruel et tyran, ce qui fut sa ruine; car en son lieu fut eslu par les nobles et estats de Flandre un autre comte, ce que voulant empescher, il fut occis d'un coup de traict au siège d'Alost, ayant régné quasi un an. »

Niort, le 15 décembre 1840.

Digitized by Google

VOYAGE DU DUC D'ANJOU EN POITOU,

Par M. de la Vergnée.

MESSIEURS,

Je vous demanderai la permission de vous présenter des détails sur le voyage du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, lorsqu'il traversa le Poitou pour aller prendre possession du trône d'Espagne. Nous joindrons le prince à Poitiers et nous l'accompagnerons jusqu'à Saint-Jean-d'Angély. Son entrée et son séjour dans les villes, la disposition des lieux, les accidens de la route, racontés par les mémoires du temps, seront un échantillon des mœurs en même temps qu'une description vraie de notre province à cette époque.

Le duc d'Anjou, accompagné des ducs de Bourgogne et de Berry ses frères, était suivi de nombreux équipages qui ne se composaient pas moins de 33 carosses, 32 chaises, 27 fourgons, 37 surtouts, 50 charriots et 1740 chevaux. Outre les princes, un corps nombreux de gentilshommes et d'officiers remplissaient ces voitures, des détachemens de la garde les escortaient. Ce fut avec une pareille suite que le jeune roi, venant de Châtellerault, se présenta devant Poitiers, le 16 décembre 1700.

Il était trois heures du soir, le corps municipal, sous un dais de velours, attendait les princes à la porte de la ville : on en présenta les clefs dans

Digitized by Google

un bassin d'argent. Mais laissons parler le journal du voyage que je vais copier textuellement dans les détails qui vont suivre :

Le roy fist son entrée par les rues les plus commodes et les plus propres de la ville, toutes magnifiquement tapissées et bordées par deux hayes de bourgeois sous les armes, ayant à leurs chapeaux de grosses cocardes de trois différentes couleurs, avec douze tambours vestus des livrées du roy, incarnat, bleu et blanc. Toute la cour arriva au bruit des acclamations du peuple, du canon et du carillon des cloches de toute la ville, à la maison de Mme la présidente, veuve de M. le président de Raze, où Sa Majesté devait loger. Elle est au plan de Saint-Didier, au milieu de la ville ; Messeigneurs les princes y logèrent aussi. Le soir, le maire et les échevins présentèrent au roy, au nom de la ville, des confitures sèches, des flambeaux, des bougies et un grand nombre de bouteilles de vin.

Le même soir, sur les neuf heures, la Maison-de-Ville précédée de tambours, de trompettes, de violons et de hautbois, alla à la place Royale où elle alluma un grand feu au bruit du canon et de la mousqueterie et au son des cloches. Les bourgeois en firent chacun devant leurs portes, et il y eut des illuminations pendant les trois jours que le roy d'Espagne et MMgrs les princes demeurèrent à Poitiers. Les Jésuites se distinguèrent en cette occasion. Le lendemain, 17, Sa Majesté Catholique entendit la messe à l'église cathédrale de Saint-Pierre, où Mgr l'évêque de Poitiers, en habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main, la reçut à la tête de son chapitre en chappes. Après lui avoir présenté l'eau bénite, il lui fit un compliment d'un fort bon goût, qui reçut de grands applaudissemens. La musique chanta un très beau motet pendant la messe. Sa Majesté Catholique étant retournée en son logis, Mgr le duc de Bourgogne et Mgr le duc de Berry allèrent entendre la messe dans la même église, et furent aussi harangués par Mgr de Poitiers. Le roy, au retour de la messe, fut aussi complimenté par le chapitre royal de Saint-Hilaire le Grand. M. le doyen de la Messelière, porta la parole en l'absence de M. le trésorier, son frère, et s'en acquitta avec succès. L'université, en robes

Digitized by Google

rouges, s'acquitta aussi du même devoir par la bouche de M. Lamiraut qui en est recteur, et qui s'attira beaucoup de louanges de toute la cour. Le présidial parut ensuite en robes rouges, et la harangue fut faite par M. de Putigny avec l'approbation de tous ceux qui l'entendirent. Messieurs les trésoriers de France, les élus et les consuls firent aussi leurs compliments ; et l'on peut dire que chacun, selon son génie et son caractère, remplit parfaitement bien ce devoir. Les mêmes corps qui avaient harangué Sa Majesté Catholique firent aussi leurs compliments à Mgr le duc de Bourgogne et à Mgr le duc de Berry, au retour de la messe. Il y eut chasse l'après-dinée, mais le mauvais temps ayant fait précipiter le retour de ces princes, ils tirèrent aux moineaux par leurs fenêtres le reste de l'après-dinée. Le recteur des Jésuites présenta au roy et à MMgrs les princes des vers latins.

Le samedi, 18, le roy d'Espagne alla entendre la messe à Saint-Hilaire le Grand. Le chapitre le reçut en chappes avec la croix, le doyen à la tête, qui présenta l'eau bénite à Sa Majesté. Pendant la messe, la musique de cette église chanta un très beau motet, et la musique de la cour se mesla à celle du chœur. La messe finie, Sa Majesté Catholique fut reconduite jusqu'à son carrosse. MMgrs les princes vinrent aussi entendre la messe à la même église, pendant laquelle la même musique chanta le même motet.

Le régent de rhétorique du collége des Jésuites prononça un discours latin, à la louange de Sa Majesté Catholique et de MMgrs les princes, en présence de l'université en fourrures et robes des cérémonies, du présidial et de quantité de personnes de dictinction. Le 17, M le maréchal d'Estrées donna un bal chez M. Varin maire de la ville, où il était logé, et le 18, M. le comte d'Ayen en donna un, où les dames parurent avec éclat. Il y a eu quatre tables ouvertes, sans compter celles de M. le maréchal de Noailles et de Mgr le duc de Beauvilliers; savoir : celle de M. le maréchal d'Estrées, celle de M. le marquis de Vérac, celle de M. l'intendant et celle de M. le lieutenant-général.

Le dimanche, 19, jour du départ de Sa Majesté Catholique, elle entendit, dès le matin, la messe à la paroisse de Saint-Didier, où elle alla à pied

Digitized by Google

à cause de la proximité du lieu, et parce que le temps était très beau. Les princes y entendirent aussi la messe : le roy au grand autel de Notre-Dame, dans l'aile droite. Le clergé, qui y est nombreux, eut l'honneur de leur présenter l'eau bénite à la porte, tous en surplis et avec la croix. La cour partit sur les neuf heures, son départ fut plus beau que son arrivée, tant à cause du beau temps que parce que les rues, jusqu'à la porte de la Tranchée, et depuis le lieu où le roy logeait, se trouvèrent plus magnifiquement ornées ; elles étaient bordées, comme à l'arrivée de Sa Majesté Catholique, de deux hayes de bourgeois sous les armes. Le maire, *accompagné* de ses gardes et de la compagnie des jurés de chaque corps de métier, au nombre d'environ 80, tous *grotesquement vestus*, se trouvèrent à la porte, aussi tapissée, comme le faubourg Saint-Jacques. On y avait ménagé un lieu pour les tambours et pour les trompettes, et un autre pour les violons et les hautbois, et pendant l'agréable bruit de tant de différens instrumens, on fit une triple décharge du canon, à laquelle se joignirent les acclamations publiques et le bruit de toutes les cloches de la ville, qui jamais n'avait été si peuplée, toute la noblesse des environs s'y étant rendue. La ville de Poitiers a fait, en cette occasion, tout ce qu'on pouvait attendre de son zèle pour tout ce qui regarde la gloire de son souverain.

La cour arriva le même jour à Lusignan, ville assez ancienne, et renommée par le monde, tant pour les grands seigneurs qu'elle a portés, et qui se sont faits roys de Chypre par la valeur et vertu de leurs armes, que par les contes merveilleux que chacun en fait. Sa Majesté Catholique et MM^grs^ les princes tirèrent le reste du jour dans le chasteau où ils logèrent et où ils arrivèrent de bonne heure. Ils dessinèrent ensuite, et, pour se divertir, parlèrent fort de Mellusine, dame du lieu. Il faut savoir qu'au pays de Poictou, est de tout temps cette vaine opinion qu'il y a un sabat qui rode quelque fois par les ruines de ce chasteau, qu'ils appellent Mellusine. Comme en la ville de Tours, le roy Hugon.

Les princes partirent le lendemain de Lusignan, aux flambeaux, et vinrent *disner à Chesnay*, après avoir entendu la messe. Ils mangèrent

Digitized by Google

dans le carrosse. Le temps changea l'après-dinée, et ils arrivèrent par une grosse pluie à Saint-Léger, où il n'y a que 8 ou 10 maisons. Tous les officiers et équipages logèrent à Mesle, à trois quarts de lieue de là, hors la bouche et le gobelet qui restèrent à Saint-Léger. Le lendemain, Sa Majesté Catholique et MMgrs les princes entendirent la messe dans une petite église derrière leur logis ; ils y allèrent en carrosse à cause du mauvais temps, et partirent à sept heures et demie par une grosse pluie pour se rendre à Saint-Jean-d'Angély. On trouva des chemins terribles : le roy fit donner cent louis d'or à ceux qui travaillaient à les réparer. Ce fut l'une des plus grandes journées du voyage, qui se passa néanmoins fort bien. Ils dinèrent à Aunay, chez les Carmes, dont l'église a été bâtie par Charlemagne, à ce qu'assurent ces religieux. Elle est fort ruinée, mais il en reste encore le clocher, dont la flèche *est toute de pierres sculptées*. Le prévost de Saint-Jean-d'Angély, avec la compagnie des bourgeois de la ville, commandée par M. Régnier, vinrent une lieue et demie au devant de Sa Majesté Catholique. On n'arriva que la nuit, et l'on fut obligé d'allumer des flambeaux en entrant dans la ville, bien qu'il y eut des lumières à toutes les fenêtres. M. Cassin, assesseur et premier échevin, fit son compliment à la porte de la ville, gardée par une compagnie de cadets à pied *assez proprement vestus*. Sa Majesté Catholique et MMgrs les princes logèrent chez les Bénédictins, *qui sont très bien bâstis*, et qui, bien qu'ils aient un grand logement, ne laissèrent pas de faire travailler beaucoup pour le rendre plus logeable, et firent faire des portes de communication en plusieurs endroits. Il plut toute la nuit et tout le lendemain que l'on séjourna dans cette ville-là. Le jour suivant, 22, le prieur des bénédictins à la tête de sa communauté, le lieutenant particulier du siége royal et le lieutenant de l'élection, à la tête de sa compagnie, haranguèrent Sa Majesté Catholique et MMgrs les princes, qui se divertirent à tirer des lapins que les Bénédictins avaient fait jeter en grand nombre dans un petit jardin où les fenestres du roy donnaient.

On partit le 23 pour se rendre à Saintes.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE DE J.-B. SAUQUET,

SURNOMMÉ

LE PÈRE JAVELOT,

Par M. Deschamps, Professeur.

MESSIEURS,

La vie de l'humble artisan dont l'éloge est tracé dans cette notice fut une longue suite d'actes religieux, de bienfaits; chacune de ses paroles exprimait l'amour de l'humanité. Pour le bien apprécier, il faut se représenter la plupart des bonnes pensées, des services qui sont ici énumérés comme appartenant à tous les momens de sa vie.

Philippe-Jean-Baptiste SAUQUET naquit à Niort le 19 juin 1763. Il n'eut pas le bonheur de connaître sa mère : il n'était âgé que de trois ans lorsque la mort la lui enleva. Il perdit son père qui était jardinier, à l'âge de douze ans. Il avait été élevé selon les préceptes de la religion et de la plus saine morale : l'exemple paternel exerce une grande influence sur la vie des enfans ! Privé de son père, il vécut chez Pierre Massé, son beau-frère, qui lui

Digitized by Google

prodigua les soins d'une vive amitié. Le sieur Charpentier, son cousin, fut nommé son curateur. Ce jeune orphelin, qui devait un jour se distinguer par tant de vertus, grandissait en entourant ses parens des égards qui partent du cœur.

Il possédait un modique patrimoine : il sentait le besoin de l'augmenter et pour lui-même, et pour les malheureux dont il aurait déjà voulu être le soutien. Il cherche à devenir habile dans l'agriculture : convaincu que la pratique qui n'est pas éclairée par la théorie est incapable de grandes améliorations, il achète des ouvrages qui traitent de l'art du jardinier. Les veilles ne lui coûtèrent pas pour s'instruire ! Il profitait aussi des avis de son beau-frère, agriculteur comme lui. Il disait dans l'effusion de son cœur : « O mon Dieu, si jamais je suis dans l'aisance, je ne ferai pas ce que « font beaucoup de mauvais riches ! » Ces mots révélaient une âme généreuse. Quelque multipliés que fussent les travaux du jardinage, quelque temps qu'il donnât à l'étude, il ne laissait écouler aucun jour sans lire des passages de l'Évangile. Dans ses actes de piété, rien n'était d'habitude, tout était de conviction. Cependant ses mœurs n'étaient pas austères. Il aimait, ainsi qu'il le reconnaissait lui-même, à risquer le petit mot pour rire. Il suivit, toute la vie, cette maxime de saint Paul : *Soyez sage avec mesure.*

Il plaisait aux jeunes gens plus âgés que lui, car il avait de la maturité dans le caractère et un jugement sûr. Il était par fois sententieux : s'il entendait une parole inconvenante, s'il voyait une action blâmable, il adressait un conseil avec prudence, un reproche avec fermeté. Et l'on ajoutait tous bas : « Tenons-nous mieux ! Sauquet ne serait plus des nôtres. »

Il était depuis peu d'années chez Pierre Massé, son beau-frère et son meilleur ami, lorsque des missionnaires de l'ordre de Saint-Laurent vinrent prêcher à Niort. Parmi eux se distinguait un orateur dont les paroles n'étaient qu'amour des pauvres, dont l'éloquence savait, dans son énergique simplicité, flétrir l'égoïsme inhumain et le vice orgueilleux. L'orateur si renommé de la congrégation de Saint-Laurent était le père

Digitized by Google

Javelot. Il avait produit tant d'impression sur le cœur de Philippe-Jean-Baptiste Sauquet, que ce pieux jeune homme avait retenu ses sermons, qu'il les répétait avec une onction entraînante, qu'il imitait parfaitement ses gestes, sa voix et jusqu'à l'expression de sa physionomie. C'est de là qu'il reçut le surnom de père Javelot : Il rendit ce surnom si honorable que, dans la suite, il lui sauva la vie.

Le bonheur commençait à lui sourire : il pouvait, en faisant de petites économies, donner l'aumône. Il avait vécu pendant cinq ans près de sa sœur, lorsque se reconnaissant capable de gérer, d'augmenter son patrimoine, il voulut exercer plus largement sa profession. A dix-sept ans, il va donc occuper une maison séparée de celle de sa sœur. Ce n'est point un désir de folle liberté qui le domine ! L'amitié fraternelle lui devait des conseils ; il termina l'entretien en ces termes : « J'ai réfléchi sur ma « nouvelle position ; je connais une fille d'un âge avancé, aimant le bon « Dieu, économe et d'un caractère ferme ; c'est FRANÇOISE DAVID, celle « qui m'a soigné étant enfant, et qui, depuis la mort de mon père, a « toujours été avec nous, je la choisis pour diriger ma maison. Je veux, « ajouta-il, ce sont ses propres paroles, *qu'elle me gronde, si je ne vais pas* « *droit.* » Tous essuyèrent une larme.

Le ciel protégea tant de vertu : son activité doubla le produit de ses terres ; ses connaissances approfondies du jardinage améliorèrent la qualité de ses récoltes. L'intérêt qui s'attache à l'homme de bien conduisit chez lui une foule d'acheteurs. Il se livra alors au doux espoir de soulager l'humanité dans ses souffrances. Sa charité était toute de sentiment ! Arrivé à l'âge où la jeunesse ne rêve que luxe et plaisir, ne s'occupe ordinairement que du présent, il réglait sa maison avec un ordre parfait, il calculait comment il pourrait avancer le temps où il commencerait à être le père des pauvres.

Dans le quartier de la ville qu'il habitait et qui était occupé par des familles d'agriculteurs, il avait remarqué une fille laborieuse, d'une piété exemplaire, enfin selon son cœur, Marie Delezay, dont le père était jar-

Digitized by Google

dinier. Il l'épousa le 2 septembre 1783. Chacun des deux époux n'avait que vingt ans. La jeune femme ajouta peu de biens à ceux de son mari: l'aisance qu'ils se créeront à l'avenir, les bienfaits sans nombre qu'ils sauront répandre n'en seront que plus surprenans. Il habitue sa jeune épouse à suivre son exemple. Le genre de vie le plus heureux n'est-il pas celui où l'on exerce le mieux la bienfaisance ?

Son dévouement inépuisable offrira un asile aux indigens. « Nous avons « acquis de l'aisance, dit-il à celle qu'il avait associée à ses vertus ; agran- « dissons notre demeure pour loger les voyageurs qui seront dans la « peine. » Une pensée aussi généreuse fut accueillie avec bonheur. De quoi n'est pas capable le cœur d'une femme !

Des cellules, des lits furent préparés pour recevoir les malheureux : que cette conduite était touchante dans un homme qui n'était pas riche, dont le labeur était nécessaire à lui-même et aux pauvres ! Son éloge était dans toutes les bouches. Le faubourg où il avait établi sa demeure découvrait sans cesse de nouvelles preuves de bienveillance. De là, une salutaire influence sur les mœurs, influence qui ne s'est jamais démentie. Ce faubourg populeux révère son nom : dans aucune partie de la ville les idées religieuses, l'esprit de charité ne sont mieux gravés dans les cœurs.

Une circonstance malheureuse va révéler la puissance du nom de père Javelot. En 1790, lorsque Jard-Panvilier était maire de Niort, la cherté des grains provoqua une insurrection. Le peuple était irrité contre ces hommes, connus sous la dénomination d'accapareurs de blé, spéculant sur la faim qui n'attend pas. Un habitant de Niort, appelé Sauquet, passait pour un des plus ardens accapareurs. Le père Javelot arrive dans une des principales rues : quelques personnes le désignent seulement par le nom de Sauquet. Alors des furieux, trompés par la ressemblance du nom, se précipitent sur lui pour le fouler aux pieds. Il se réfugiait dans une maison voisine pour échapper à la mort, quand tout-à-coup on entendit ces mots : « Malheureux ! qu'allez-vous faire ? C'est le père Javelot ! » La rage cesse à l'instant: on l'entoure, mais c'est pour lui presser, lui baiser la main,

Digitized by Google

pour le supplier de pardonner à une erreur involontaire. C'était le triomphe du juste !

Échappé, comme par miracle, à la mort qui allait le frapper, il marche avec plus de courage dans la voie du Seigneur. Sa vie ne se passera point en actions indifférentes. Tout est marqué au coin de la piété, de la vertu.

Il instruit les artisans qu'il emploie à cultiver ses jardins. Les choses les plus légères pour les esprits peu accoutumés à réfléchir lui fournissent la matière d'une sage observation. Il saisissait l'à-propos, il assaisonnait ses conseils de piquantes citations : on ne se lassait pas de l'entendre. La fierté était loin de son âme ! Pourquoi aurait-il eu de la fierté, puisqu'elle n'annonce dans un homme que la crainte de perdre en se montrant de trop près ?

Il était indulgent sans faiblesse : les négligens ne se glissaient pas deux jours au nombre de ses ouvriers. Si de paternels avis restaient sans effet, il ne redemandait plus que les hommes laborieux. L'exclusion, faite sans bruit, n'en était pas moins remarquée. On apprenait que l'excellent père Javelot avait mieux aimé renvoyer les fainéans, que de cesser d'aider les pauvres.

On connait ses efforts pour obtenir des ouvriers qu'ils sanctifiassent le dimanche : « Il ne suffit point de ne pas travailler les jours de fête, leur « enseignait-il avec l'accent de la vérité. La plupart des marchés se font le « verre à la main ; le vin cause bien des sottises, bien des tromperies ; « c'est doublement offenser le bon Dieu. Refusez donc de vendre, d'acheter « les jours de fête ! Vous en serez estimés davantage. Ne craignez pas que « vos récoltes se perdent ! Vous voyez que les récoltes du père Javelot ne lui « restent pas. »

Quelqu'un lui avait reproché de vendre trop cher. Il se contenta de répondre : « Quand on vend, on vend ; quand on donne, on donne. » *Le style, c'est bien l'homme.*

Les gens de sa robe, c'est ainsi qu'il s'exprimait en désignant les artisans, n'étaient pas les seuls qu'il s'étudiât à remettre dans la bonne voie.

Digitized by Google

« Qui que vous soyez, disait-il à certains personnages dont les propos « irréligieux l'avaient blessé; fussiez-vous des ministres du roi, le respect « humain ne m'empêchera pas de vous rappeler à la religion. »

Il était prompt et sévère dans ses réparties : un jour de grande fête, un homme opulent qui n'avait pas paru comprendre le respect dû au lieu saint, le félicita, le soir, de la manière suivante, avec un air important : « Père Javelot, j'ai été édifié, ce matin, de votre attention à réciter vos « prières..... Monsieur, reprit-il vivement; tandis que vos distractions « scandalisaient, je priais Dieu pour vous. »

C'était pour propager la foi qu'il faisait naître l'occasion de s'entretenir avec les mères de famille. Il savait obtenir leur confiance, les charmer par des récits où la religion, la morale étaient unies à la gaîté. On ne se séparait jamais sans qu'il vît fructifier une de ses bonnes pensées. Combien est profond ce mot du grand Pascal : *Montrez que la religion est aimable, et vous aurez bientôt prouvé qu'elle est vraie!*

En aidant les hommes nécessiteux que sa charité était habile à découvrir, il comprenait assez la gravité des préceptes du Sauveur pour ne jamais offrir une aumône comme prix d'un acte religieux. Si la voie du salut devient plus facile par les conseils de la bienfaisance, elle n'est sûre que par l'énergie de la foi.

Les temps étaient devenus difficiles pour l'accomplissement des devoirs de la religion; pendant les orages de la révolution, les évêques avaient été forcés, pour sauver leur vie, d'abandonner leur diocèse, de s'expatrier. A la prière du souverain pontife, ils s'empressent d'envoyer leur démission afin de hâter le rétablissement du culte dans l'intérieur de la France. Des hommes qui n'avaient pas compris toute la sagesse du chef de l'église formèrent ce qu'on appela *la Petite-Église en Poitou.* Entraîné par les discours de plusieurs dissidens actifs, le père Javelot fut quelque temps égaré; mais revenu à la lumière, il rentra dans le sein de l'église plus pieux que jamais. Il eut un entretien avec le prêtre dissident Blondeau, qui dirigeait la Petite-Église dans la ville de Niort. Des amis intimes, qui

Digitized by Google

accompagnaient le père Javelot, furent étonnés du talent qu'il montra en signalant les immenses résultats du Concordat de 1801.

La bonté d'âme du père Javelot brilla surtout dans l'intérieur de sa maison. Il pouvait dire comme saint Augustin : « C'est dans mon cœur que je suis véritablement tout ce que je suis. » D'abord il cultiva le moral de ses enfans. « Je ne saurais oublier, répétait-il, les avis de mon père : « je lui dois l'habitude que j'ai prise d'être charitable. Je dirigerai mes « enfans de la même manière que mon père m'a dirigé. Ils feront eux- « mêmes l'aumône en prononçant des paroles de consolation, en évitant « cette façon de donner qui déplaît autant qu'un refus. »

Il avait sept enfans, trois garçons et quatre filles : sa tendresse paternelle s'attachait à veiller sur deux de ses fils sourds-muets. Ils étaient parvenus à l'âge ordinaire de raison, quand un homme d'un rang distingué vint lui dire du ton le plus bienveillant : « J'ai à vous faire une proposition « qui vous sera agréable, car je sais que vous portez à vos enfans sourds- « muets une affection particulière. Je vous offre, pour eux, une place « gratuite dans une école du gouvernement. » Ce brave homme lui répondit : « Je vous remercie de tout l'intérêt que vous nous témoignez ; « veuillez m'écouter : j'ai trouvé, avec la grâce de Dieu, les moyens de « leur apprendre à aimer la religion, à m'aimer, à courir au-devant de ce « qui me fait plaisir, à soulager les pauvres. Voyant que la portion de « fortune que je leur laisserai ne sera pas bien grande, je les ai habitués « au travail. De plus, ils cherchent à plaire, à se rendre utiles à leur frère, « leurs sœurs. Il règne un si bon accord entre nous que notre logis est un « paradis. Pensez-vous, mon cher Monsieur, que, dans leur position, une « instruction étendue les rendrait meilleurs, qu'ils en seraient plus heu- « reux ainsi que nous. » Frappé du raisonnement de cet homme de Dieu, le magistrat, quoique convaincu des avantages de l'instruction, ne prononça que ces mots : « Père Javelot, le cas est grave, je n'ose insister. »

Les enfans sourds-muets ne s'éloignèrent donc pas de leur père ; ils continuèrent, avec toute la famille, à exercer la bienfaisance. Cette bien-

Digitized by Google

faisance était intelligente; il était prudent de ne point recevoir les voyageurs au hasard. Nul n'était admis s'il n'avait un passeport revêtu des formalités légales.

Garder trop longtemps le même voyageur eût été encourager l'oisiveté, borner les services à un petit nombre : on n'avait la faculté de rester que pendant trois jours. La sagesse avait encore décidé que les passeports seraient placés sous clé à l'arrivée des voyageurs, et qu'ils ne leur seraient remis qu'au moment du départ.

La vertu a présidé à la distribution des cellules; elles sont distinctes, et les communications deviennent impossibles si les circonstances le commandent. Cette maison de charité, ce véritable hospice, est le sanctuaire de la morale. Saint Vincent de Paul que le bon père Javelot aimait à citer paraissait revivre en lui.

C'est souvent dans les actions les plus simples que l'on découvre le caractère des hommes. Il ne se chargeait pas lui-même du logement militaire, imposé par la loi. Un voisin lui dit : « Vous qui êtes si économe, vous êtes « en défaut, père Javelot !... » Non ! Non ! Vous vous trompez, répliqua-t-il, « Ne vous pressez pas de condamner; convenez avec moi que deux « soldats occuperaient l'espace suffisant pour toute une famille de pauvres voyageurs, et que je pourrais avoir à me reprocher d'introduire des loups « dans la bergerie. »

O bon Javelot, toi qui étais si prévoyant, qui donnais l'exemple à tes enfans, avec quelle ardeur tu leur apprenais qu'il ne faut pas attendre l'heure de la mort pour faire le bien ! Quoi de plus beau, de plus touchant que de les voir accueillir les pauvres en souriant, aider leur père, leur excellente mère à préparer des alimens à chacun selon son âge, selon sa faiblesse !

Combien de fois se priva-t-on de sommeil pour rajuster des linges en lambeaux ! L'esprit de Dieu fortifiait leur zèle. Si le père Javelot était obligé de prier un homme charitable d'ajouter des vêtemens à ceux qu'il avait donnés lui-même, il l'abordait en ces termes : « L'échelle de Jacob

Digitized by Google

est dressée : voulez-vous y monter ? » C'était faire une allusion pleine de sens au songe dans lequel Jacob avait vu une échelle qui s'élevait de la terre jusqu'au ciel, et par laquelle les Anges du Seigneur montaient et descendaient. N'est-ce pas par la charité que l'on s'élève au ciel ?

Et ces petits enfans, affaiblis par les privations, engourdis par le froid ou presque suffoqués par la chaleur ! De tendres soins les rappelaient d'abord à la vie, et la plus vive sollicitude les accompagnait encore à leur départ. Chaque mère, en raison du nombre de ses enfans, en raison de sa misère recevait du pain, un peu d'argent pour le voyage. La prévoyance les préservait du besoin jusqu'à la ville voisine. On n'oubliait pas le pauvre souffre-douleur, l'ânon qui portait le triste bagage et une partie de la famille.

La vue des plaies les plus répugnantes semblait redoubler l'activité, la bonté d'âme du père Javelot. Il soutenait le courage des infirmes en louant la patience, la résignation, la confiance en Dieu du saint homme Job ; il leur parlait de la récompense qu'il avait reçue sur la terre, avant d'en obtenir une plus précieuse dans le ciel. En vain, dans les premiers temps, lui représentait-on qu'il s'intéressait à beaucoup d'hommes ingrats, endurcis dans le mal : ce n'était pas en ce monde qu'il ambitionnait un souvenir de reconnaissance ; et, comme le Sauveur, il pensait qu'il faut s'adresser non pas aux justes, mais aux pécheurs. Oh ! qu'il était édifiant lorsqu'il lisait l'Évangile ou la prière, entouré de ses pauvres qui, tête nue, à genoux, l'écoutaient en silence !

Il savait que le plus à plaindre n'est pas le mendiant d'habitude, que c'est l'honnête ouvrier qui, se trouvant momentanément sans travail, va dans une ville éloignée gagner le pain de chaque jour. A peine l'avait-il aperçu, avait-il pressenti son embarras qu'il allait au-devant de lui, et pour lui épargner l'humiliation de la mendicité, se hâtait de lui offrir l'hospitalité en l'appelant avec douceur son pauvre frère.... L'autorité qui connaissait ses bonnes œuvres le chargea, plus d'une fois, de distribuer une partie des secours que le conseil municipal avait accordés.

Si les infirmités d'un voyageur exigeaient des soins qui ne pouvaient

Digitized by Google

être reçus qu'à l'hospice, il réclamait l'admission du malheureux étranger. Il ne ressemblait pas à ceux qui ne sollicitent que pour remplir une promesse : tant de froideur eût été indigne de son cœur ! Le nombre des malades était-il trop grand, il priait, il suppliait jusqu'à ce qu'il eût obtenu une réponse favorable pour son protégé.... Un magistrat lui rappelait l'estime dont il jouissait parmi ses concitoyens : « Oui ! oui ! répartit-il d'une « manière aussi vive qu'ingénue, tout le monde dit : Javelot fait bien, « Javelot est un brave homme ; tout le monde loue Javelot, et personne « ne l'imite. »

Vous avez béni mille fois son nom, jeunes montagnards qui fuyez, chaque année, les neiges de l'Auvergne et de la Savoie pour chercher dans la ville de Niort un asile et du travail. L'absence de la maison paternelle vous fut légère ! Une famille compatissante vous a tendu les bras, et, par une louable exception, vous a choyés pendant toutes les rigueurs de l'hiver. Encore dans l'enfance, vous aviez besoin d'un guide consciencieux qui vous enseignât la sagesse, d'une seconde providence qui veillât à votre santé. Une main amie vous a présenté des alimens qui étaient un don. Dans votre reconnaissance, vous compreniez que l'on craignait de diminuer vos épargnes.

La mort frappa, le 31 juillet 1824, Marie Delezay qui, pendant quarante ans, avait fait le bonheur du père Javelot, son époux. Après cette perte cruelle, celle qui, depuis longtemps, se destinait à continuer l'œuvre de bienfaisance de son père, Marie, la fille aînée, devint la directrice de la maison. C'était elle qui ajoutait, chaque soir, le gain de la journée au gain de la veille de nos jeunes montagnards : « Soyons écono- « mes, leur recommandait-elle ; pensons à vos chers parens ! »

La modestie du père Javelot ne se démentait jamais. Quoiqu'il reçût ordinairement chez lui jusqu'à quinze et même vingt pauvres par jour, il cachait le bien qu'il faisait. On lui conseillait de placer sur la porte de sa maison cette inscription : HÔTEL GRATUIT POUR LES PAUVRES ; voici sa réponse : Mon hôtel est connu partout, « je n'annoncerais que de la

Digitized by Google

« vanité. » Il aurait pu rappeler cette recommandation qu'il adressait à chacun au sortir de sa maison : « Si vous vous êtes bien trouvé, et si « étant dans le besoin, vous repassez par Niort, venez encore me voir; « n'épargnez pas les invitations en mon nom. »

Il entoura religieusement du voile du mystère l'hospitalité offerte, donnée à une jeune fille étrangère qui avait fui la maison paternelle dans un moment d'erreur. Il voulut la protéger contre de nouveaux égaremens, la rendre repentante aux embrassemens d'une mère éplorée.

Si la vénération s'est attachée à cet homme qui était sorti d'une humble famille, qui était tout-à-fait étranger aux lettres, qui avait conservé dans ses vêtemens la forme et la simplicité adoptées par les vieillards de sa profession, l'antique chapeau à trois cornes, la veste bleu-ciel, modelée sur celle des habitans de la campagne, et le pantalon de même couleur, terminé par des guêtres grossières, c'est qu'il imposa pendant soixante ans par d'étonnantes vertus, c'est qu'il comprit et soulagea les misères de ses pauvres frères, c'est que la bonté, la dignité peintes dans ses traits, annonçaient un élu des cieux.

La vie de cet homme de Dieu, attestée par les premières autorités civiles et par les premières autorités religieuses de Niort, fut enfin *portée* par M. Léon Thiessé, préfet du département de Deux-Sèvres, *à la* connaissance de l'Académie française, chargée de décerner les prix de vertu, institués par la générosité du sage Monthyon. La plus grande circonspection avait été nécessaire : le père Javelot s'y serait opposé.

L'Académie française, dans sa séance publique du 27 août 1835, lui décerna le grand prix de vertu qui consiste dans une somme de 8,000 fr.

Le 31 du même mois, M. Thiessé lui adressa la lettre suivante :

MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de vous informer que l'Académie française à laquelle il a été rendu « compte des actes de vertu que vous n'avez cessé d'exercer depuis tant d'années, vous « a décerné, dans sa séance du 27 de ce mois, un prix de 8,000 francs. Ce n'est point

Digitized by Google

« une récompense, Monsieur, que l'Académie a voulu donner à des actions qui n'en ad-
« mettent pas de telles, et dont vous trouvez le prix dans le témoignage de votre cons-
« cience, et dans l'espérance d'une vie à venir. L'Académie, persuadée de ces vérités,
« n'a voulu que vous donner une marque éclatante de la reconnaissance nationale, et par
» un hommage public à vos vertus, l'offrir en exemple au pays tout entier. »

Immédiatement après l'envoi de cette lettre honorable, et pour le magistrat qui en était l'auteur et pour le vertueux artisan qui en était l'objet, M. le préfet se rendit au domicile du père Javelot et fut obligé de lui expliquer ce que l'on entendait par le prix Monthyon. Loin de se réjouir, le père Javelot témoigna des regrets de la solennelle publicité donnée à son dévoûment. Par un mouvement de simplicité sublime, il s'écria: « Il y a donc bien peu de générosité en France, si je suis le premier ! »

Il fallut, pour le déterminer à accepter, lui faire une espèce de violence et surtout y intéresser les pauvres. Alors montrant sa fille Marie qui était debout, silencieuse, à ses côtés : « Eh bien ! cet argent ne sera pas « pour moi, mais pour la *Sœur grise* qui en fera bon usage. »

Elle remit bientôt cet argent à son père. Il réunit ses sept enfans : il n'avait près de lui, depuis plusieurs années, que ses deux fils sourds-muets et sa fille Marie. Ses quatre autres enfans qui étaient mariés ne vivaient plus à la maison paternelle. « Vous m'avez aidé, leur dit-il, à « soulager les pauvres ; ainsi les 8,000 francs que j'ai acceptés ne m'ap- « partiennent pas à moi seul. Recevez-en chacun mille francs. Continuons « à faire le bien sur cette terre : Dieu nous le rendra au centuple dans « le ciel. »

Environ trois années s'étaient écoulées, fécondes en nouveaux bienfaits, quand ses forces physiques commencèrent à s'affaiblir. Sa famille éplorée craint de perdre un père si tendrement aimé. Elle lui exprime le désir d'appeler un médecin, avec ménagement, car elle n'ignorait pas qu'il n'avait, sans doute par erreur, aucune confiance dans les médecins..... « Que dira le monde ? s'écrièrent ses enfans, croyant le gagner, si nous « ne demandons personne pour vous secourir. « Et, avec cet ascendant

Digitized by Google

qu'il exerçait sur leur esprit : « Aimez-vous donc mieux, reprit le véné-
« rable vieillard, obéir au monde qu'à votre père. »

Il vit paisiblement sa fin s'approcher en présentant à ses enfans cette douce consolation de la religion, qu'ils ne seraient pas séparés pour toujours. Lorsque son âme était près de s'élever aux cieux : « Le temps avance,
« ne pleurez pas, chers enfans, leur disait-il ; tant mieux ! tant mieux !
« je vais jouir de la présence de mon Dieu ! » Ainsi s'éteignit dans la paix du Seigneur, dans la glorieuse pensée de l'éternité, le 9 avril 1838, à l'âge de 75 ans, Philippe-Jean-Baptiste SAUQUET, connu sous le nom de père JAVELOT. Sa mort, comme sa vie, fut celle du juste. Les pauvres ont versé sur son tombeau les larmes de la reconnaissance. Hélas ! à la mort d'un ami, d'un père, celui qui reste ici-bas n'est-il pas le plus à plaindre ?

La famille du père Javelot, dont la modestie est héréditaire, avait souhaité de simples funérailles ; mais par un sentiment plein de délicatesse, le pasteur de la paroisse, le vénérable abbé Maupiou qui portait à l'illustre défunt une haute estime, qui avait été le dépositaire de ses plus intimes pensées, fit spontanément déployer une grande pompe religieuse. Honneur à cette belle inspiration ! La ville natale du père Javelot reconnaîtra qu'elle a un devoir à remplir, celui d'ériger au protecteur des pauvres, de bienheureuse mémoire, un monument qui rappelle ses vertus, ses bienfaits.

Digitized by Google

LA SÈVRE-NIORTAISE,

SON HISTOIRE ET CELLE DE SA NAVIGATION.

Par M. Ch. Arnauld.

La Sèvre *Niortaise*, pour ne pas la confondre avec une autre rivière du même nom qui se jette dans la Loire au-dessous de Clisson, la Sèvre aux doux rivages, aux flots limpides, prend sa source à 1 myriamètre 5 kilomètres environ au-dessus de Saint-Maixent, tout près de Sevret. C'est d'abord un modeste ruisseau formé par trois petites sources, dont la moins forte se nomme la *Ragane*. La Sèvre fut inconnue des auteurs anciens. En effet, avant que les flots de la mer eussent laissé le golfe qui forme nos marais, le cours de la Sèvre était si peu de chose que personne ne dut en parler. C'est dans les auteurs du moyen-âge que, pour la première fois, l'on trouve son nom ; c'est là qu'elle porte différentes dénominations. Dans une charte de 1047, relative à la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, on la nomme *Sevria*. Le chroniqueur Pierre, celui qui nous a transmis des détails si curieux sur l'histoire du Poitou, l'appelle *Separis*. Dans plusieurs titres du douzième siècle, on la trouve sous le nom de *Separa*, et dans les pièces réunies par don Martène, on la désigne par le mot de *Seyvria*.

Après avoir quitté sa source, la Sèvre arrose les plus rians rivages. Du

Digitized by Google

côté d'Exoudun, où son cours est déjà assez considérable, elle coule au pied de sombres rochers auxquels les Druïdes ont arraché plus d'une fois les pierres destinées à leurs sauvages monumens. Arrivé sur le beau territoire de la Mothe-Saint-Héray, elle baigne le pied d'un magnifique château dont l'existence se trouve aujourd'hui menacée par la main des démolisseurs. Elle passe ensuite à Saint-Maixent, et plus loin, elle effleure le pied de ce château Salbart, dont les tours, si belles encore, sont remplies d'une étonnante majesté.

Partout, sur les bords de cette paisible rivière, des sites pittoresques, de poétiques souvenirs : ici, la grotte de Françoise d'Aubigné; tout à coté, le château de Mursay, visité si souvent par Henri de Navarre; là, le donjon de Niort, palais d'Éléonore, demeure de Dumouriez; là, les ruines d'une abbaye, dans ce village de Saint-Liguaire qui doit son origine aux nobles fils de Saint-Benoît, qui, par leurs travaux, ont laissé dans nos contrées d'impérissables souvenirs.

Après avoir franchi la double écluse que l'on désigne sous le nom de *Portes de la Roussille*, elle baigne de ses flots limpides le village de Coulon, connu dans les vieilles histoires sous le nom de *Colomna* et de *Colonus monasterium*. C'est là que commencent ces rians marais, ces nombreux méandres, ces longues allées de saules et de frênes aux feuilles dentelées, ces hauts peupliers dont le feuillage est si plein d'harmonie. C'est depuis là jusqu'à Marans, que l'on voit, en hiver, des espaces considérables qui ressemblent à de grands lacs; c'est là que l'on voit planer dans les airs des grues, des canards innombrables, et des cygnes qui viennent des pays lointains et glacés chercher des frimas moins durs, des ondes moins froides. C'est dans ces lieux que vécurent longtemps de chasse et de pêche les malheureux restes d'une population détruite, les *Colliberts* : ces hommes si fiers de leur liberté sauvage, furent les premiers habitans de ces impénétrables marais; c'est là qu'ils vivaient libres dans de misérables bateaux, leur unique asile, leur dernière patrie.

A Maillé, la Sèvre est très large; elle a 80 à 100 mètres : mais son lit

Digitized by Google

se resserre bientôt entre les digues des marais arrachés à l'envahissement de ses eaux. Depuis Marans elle va toujours en s'élargissant; aussi, quand elle se jette dans la mer, vis-à-vis la pointe de l'Aiguillon, son embouchure peut avoir 100 mètres de largeur. C'est là que la Sèvre était autrefois protégée par une forte redoute. De plus, à 1 kilomètre 300 mètres au-delà de ces fortifications, on avait construit un fortin en forme d'étoile, qu'on avait élevé pour assurer le passage du Braud.

Le cours de la Sèvre est sinueux, elle coule, dans plusieurs endroits, d'une manière si lente qu'elle semble immobile; mais à commencer de l'anse de Braud jusqu'à la mer, pendant l'espace de 5 kilomètres, elle se précipite avec tant de force qu'elle traverse les vases du golfe de l'Aiguillon, et coule longtemps sans y mêler ses eaux quand la mer est basse.

Au douzième siècle, la Sèvre était navigable jusqu'au port de Maillé, un peu au-delà de Dampvix. En effet, la Sèvre passant dans des marais formés par les eaux de la mer, dut avoir autrefois un lit plus large et plus profond qu'aujourd'hui. L'existence du port de Maillé est certaine : plusieurs chartes du douzième siècle, recueillies par le savant don Fonteneau, parlent de ce port et des chargemens de sel qu'on y faisait.

En 1262, le commerce de Niort était important et sa navigation déjà maritime. En effet, dans son port, qui était alors au pied des murailles du château, il y avait des barques qui de là se rendaient à Marans pour gagner la mer, et se diriger vers le nord de la France en suivant les côtes. A cette époque, les vins de notre contrée jouissaient d'une grande renommée : aussi les Flamands s'empressaient-ils de recevoir ceux que nos pères voulaient bien leur envoyer. Ces vins étaient chargés à Niort, et de là les grandes barques qui les avaient reçus se rendaient à Gravelines. Ce fait est prouvé d'une manière incontestable par une charte accordée, en 1262, par la comtesse de Flandre, aux marchands Niortais qui venaient lui apporter les produits de leur contrée. Cette charte est très curieuse, car elle est écrite dans le français du temps, puisqu'elle prouve d'une manière

Digitized by Google

évidente la navigation maritime de la Sèvre, en disant qu'une nef partie du port de Niort vient d'arriver et est en vue de Gravelines.

L'importance de ce commerce fit, qu'en 1285, l'abbé de Saint-Denis et Simon de Nigelle accordèrent, au nom du roi de France, aux bourgeois de Niort la permission d'avoir un port libre, pour porter et reporter toutes leurs marchandises par le lit de la Sèvre et par tout le domaine du roi, si cela leur convenait : mais il fallait payer au roi ou à ses gens, pour chaque barrique de vin, 6 deniers ; pour chaque mesure de miel, 3 deniers ; pour un setier de blé, 1 denier ; pour un boisseau de sel, 8 deniers ; pour un millier de cire, 10 deniers ; pour un millier de merlus, de morues, 12 deniers ; pour une valeur en étoffe de 60 sous, 2 deniers, et pour une valeur au-dessous, 1 denier ; pour une balle de gingembre, pour le poivre, la canelle et la gomme, 12 deniers ; pour un cent de poisson gras ou baleine, 1 denier ; pour un cent d'airain ou de cuivre, 1 denier ; pour un cent de tout autre métal, 1 denier ; pour tous vaisseaux apportant des marchandises pour une valeur de 60 sous, 6 deniers ; et pour une valeur moindre, 3 deniers. Le roi dut percevoir deux parties de tous ces revenus ; le maire et la commune de Niort eurent le reste, pour la construction du port et pour les réparations du lit de la rivière. Le roi se réserva en outre les amendes dues par ceux qui auraient enfreint les lois de la navigation.

Ensuite, lorsqu'on s'occupa de creuser le port de Niort, il fallut de grands travaux ; c'est-à-dire, approfondir le lit de la rivière, et de distance en distance, construire des écluses et des portes. Alors l'on vit de nombreuses transactions entre les habitans de Niort et ceux des pays arrosés par la Sèvre, pour augmenter ses eaux et y conduire celles de la Guirande. La canalisation de la Sèvre ne s'acheva que lentement. Quarante ans après, les travaux n'étaient pas achevés, perfectionnés; il restait beaucoup à faire : aussi le roi de France, instruit de toutes ces lenteurs, voulut que le port de Niort fût terminé. Pour arriver à ce but, qui devait jeter dans le pays des ressources nouvelles, Charles-le-Bel fit demander, *s'il appert que le port et le hâvre de la dite ville se puissent faire au profit du roi et de la chose publique,*

Digitized by Google

que sur les manans et habitanz de la dite ville soit imposé taille, pour faire le dit port et hâvre,

En 1382, le comte de Poitou, si connu sous le nom de Jean, duc de Berri, fit échoir à la ville de Niort quelques-unes de ses largesses. Il lui accorda les droits que l'on avait coutume de percevoir pour lui dans le petit port de Sevreau. Peu de temps après, le même comte fit paraître des lettres où il disait : que, *pour l'entretenement du hâvre et port de Niort, on levât sur les marchandises naviguées et descendues en icelui, et ès ports et hâvre de Sepvreau, la Tiffardière, Coulon, Aziré, Maillé, du gué et port de Velluire, des bots de Laglée, la Charrie, Champagné, du Passage, de Mourcille, Courdault, Bouillé, ports et hâvres de révérend père en Dieu l'évêque de Maillezais se paieraient et seraient levées les sommes de deniers spécifiées en icelle.*

Cependant, les travaux nécessaires pour la navigation n'étaient pas achevés : il leur manquait quelques chose encore. Bientôt après, les habitans de Niort eurent recours à la protection du duc de Berry, qui leur accorda de nouvelles redevances payées par les marchandises qui arriveraient et passeraient au port du gué de Velluire, de la Pichonnière, de Maillé, de Niort, de Sepvreau, de Saint-Liguaire, de Péglan, et de Coulon. Il accorda en outre des aides, des barrages et des entrées de ville, que l'on avait coutume de lever depuis bien longtemps. Cette concession en faveur de la navigation de la Sèvre obtint, trois ans plus tard, le concours, l'appui et la confirmation de Charles, fils du roi de France, duc de Berry et de Touraine, et comte de Poitou. Non seulement ce prince permit de lever les tributs dont je viens de parler, mais encore il augmenta les tarifs, par ses lettres données à Poitiers le 21 août 1419. Cette concession était bien utile; car le port et les sept portes par lesquelles les grandes barques montaient et descendaient la rivière étaient en mauvais état. Cette réparation était urgente ; il fallait le faire ou renoncer à naviguer sur les eaux de la Sèvre. Aussi le nouveau comte du Poitou s'empressa d'accorder les subsides concédés par son prédécesseur, dans tous les petits ports voisins de la Sèvre. Il leur accorda en outre de percevoir 2 sous 6 deniers sur chaque pipe de

Digitized by Google

vin, avec le barrage qu'on avait coutume de lever aux portes de la ville, et cela pendant deux ans. Pour ces entrées de vin il n'y eut point d'exception ; la redevance dut être également payée par les hommes de la commune, par le riche et par le pauvre, par le noble et par le simple juré. Ces entrées de vin et ces barrages durent être affermés par le maire et par six notables choisis parmi les hommes de la commune. Les redevances exigées durent être reçues par un receveur qui fut tenu de consacrer les deniers des aides et barrages aux réparations du port et des remparts. Il fut ordonné au sénéchal de Poitiers, à son lieutenant et à ses commis, non seulement de laisser les habitans de Niort jouir en paix des concessions qu'on venait de leur faire, mais encore il leur fut enjoint de prêter leur assistance au maire de Niort, à ceux qui lui avaient été adjoints au nombre de six, pour forcer les rebelles à payer les aides et les entrées qu'on venait d'accorder, et qui devaient être employées à favoriser la navigation de la Sèvre.

Alors cette pensée occupait à un tel point les hommes de nos contrées, que l'on rédigea des mémoires sur cette importante question, et que l'on y indiqua des moyens « pour faire ouverture et passage des lieux empêchables au dit navigage. » Ce fut alors qu'il intervint des lettres royales pour faire disparaître tous les obstacles ; ce fut alors qu'on détruisit plusieurs moulins qui existaient depuis longtemps sur le cours de la Sèvre.

Tant d'efforts furent suivis de succès ; car, à la fin du quinzième siècle, la navigation était facile et commode ; elle l'était d'autant plus que, pour la conserver en bon état, Louis XI avait donné aux habitans de Niort le droit de coutume qui se levait sur les bateaux et les marchandises qui naviguaient sur la Sèvre.

Bientôt tout fut négligé, faute de ressources ; aussi, vers le commencement du seizième siècle, tout revint comme avant. Les chaussées étaient renversées par les eaux, et le canal de navigation était presque comblé par la vase et le sable ; le lit de la Sèvre était envahi par les herbes et la boue : aussi, les grandes barques ne pouvaient plus arriver au port de Niort, qui lui-même était dans un état déplorable. Alors des plaintes s'élevèrent,

Digitized by Google

les échevins et le maire de Niort crièrent à leur aide, et les religieux de Saint-Liguaire, ces dignes représentans des Bénédictins, répondirent à cet appel ainsi que les habitans du village. Louis XII ne fut pas sourd aux plaintes des Niortais; aussi fit-il paraître en leur faveur des lettres dont nous allons donner le texte.

« Voulant et désirant le cours et navigage de la Sèvre être réparés et « entretenus au bien, profit et utilité de nous et de la chose publique, et « les dits supplians et la dite ville de Niort favorablement traiter et entrete- « nir, en faveur et considération de la loyauté et vraie obéissance qu'eux « et leurs prédécesseurs ont toujours eue et démontrée par effet envers nous « et les nôtres : pour ces causes et autres à ce nous mouvant, avons, aux « dits maire, échevins, bourgeois, manans et habitans de la dite ville de « Niort, baillé et baillons, de grace spéciale, par ses présentes et à tou- « jours, le dit droit de coutume qui se lève et a accoutumé être baillé par « nous à la dite somme de 15 livres tournois, pour d'icelui droit de coutume « jouir et user par eux et leurs successeurs à toujours, en payant à nous et « à nos successeurs, en notre dite recette ordinaire de Poitiers, par cha- « cun an, la somme de 20 livres tournois, et à la charge de faire, par les « dits supplians, les dites réparations requises, convenables et nécessaires « et accoutumées à faire sur ladite rivière, tellement qu'elle soit navigable « jusqu'audit lieu de Niort, ainsi qu'elle soulait être d'ancienneté, et d'i- « celle entretenir à toujours, et sans qu'à nous ni à nos officiers y con- « vienne faire aucuns frais, pourvu toutefois que lesdits supplians seront « tenus de faire lesdites réparations, et mettre la rivière en bon état dans « trois ans prochainement venant; si donnons en mandement par ces pré- « sentes à nos amés et féaux conseillers, les gens de nos comptes et tréso- « riers à Paris, et au sénéchal de Poitou ou son lieutenant à Niort, et à « tous nos autres justiciers et officiers, ou à leurs lieutenans et à chacun « d'eux sur ce requis, et si comme à lui appartiendra, que de nos présen- « tes graces et bail ils fassent, aux cas susdits, les dits supplians et leurs « successeurs, à toujours mais perpétuellement jouir et user pleinement

Digitized by Google

« et paisiblement en contraignant à ce faire et souffrir, et à leur payer ou « à leurs receveurs ou commis le dit droit de coutume, ainsi qu'il nous a « accoutumé être payé, tous ceux qu'il appartiendra et qui pour ce seront « à contraindre par toutes voies et manières dues et raisonnables, sans « leur mettre ou donner ni souffrir être fait, mis ou donné aucun des tour- « biers et empêchemens. Au contraire, ils le mettent et fassent mettre in- « continent et sans délai à pleine délivrance; et afin que ce soit chose « ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites « présentes, sauf en autre chose notre droit et l'aultrui en tout.

« Donné à Blois, au mois de février l'an de grace 1507, et de notre « règne le huitième. »

Ces lettres patentes furent enregistrées à la chambre des comptes le 16 octobre 1507.

En tout temps, les religeux de Saint-Liguaire firent tous leurs efforts pour rendre la Sèvre plus navigable. Aussi, le 25 mai 1604, le maire de Niort fit des arrangemens par lesquels il leur accorda quelque chose sur les droits perçus pour la navigation. Par suite de cette transaction, l'abbé de Saint-Liguaire fut chargé d'entretenir à frais communs les portes de la Roussille et la chaussée qui l'avoisine.

Quelques années après, les habitans de Niort ayant fait de pressantes sollicitations, on s'occupa de la Sèvre aux deux rivages. On creusa un nouveau canal, et l'on abandonna une bonne partie de l'ancien lit qui avait servi jusqu'alors à la navigation; cet ancien lit est celui qui va de Sevreau à la Garette.

Depuis lors on s'est toujours occupé de la Sèvre. Le duc de la Meilleraie aurait voulu qu'elle fut navigable dans tout son cours. Il aurait désiré voir les barques de Marans remonter jusqu'à Saint-Maixent; malheureusement la mort arrêta ces généreuses idées. En 1740, la municipalité de Saint-Maixent fit de nouvelles tentatives; la possibilité fut, dit-on, constatée, les indemnités estimées, les frais calculés; mais ce projet, comme tant d'autres ne fut point exécuté. Néanmoins, il ne fut pas oublié, on songea

Digitized by Google

même à un grand canal de la Rochelle à Paris. En 1792, à cette époque d'énergie, le directoire des Deux-Sèvres agita de nouveau cette question ; mais il la développa ; elle s'agrandit au souffle révolutionnaire. En effet ce fut alors que l'on proposa d'une manière sérieuse d'établir un vaste canal par la Sèvre, la Vône, la Loire et la Seine. Le gouvernement donna son assentiment à ce gigantesque projet, en permettant de prendre 4,000 francs sur les fonds destinés aux ateliers de charité, pour être employés aux dépenses nécessaires pour constater la possibilité du canal. De son côté, le directoire des Deux-Sèvres arrêta qu'il nommerait une commission prise dans son sein, qui, assistée de l'ingénieur en chef, se transporterait sur les lieux, communiquerait ses observations et prendrait celles du commissaire de la Vienne. A cet effet le directoire se réunit, et, le 5 juin 1792, il prit l'arrêté suivant :

« Considérant combien la navigation peut donner d'activité au commerce « de ce département, le directoire n'a jamais rien négligé pour tâcher de « parvenir à la confection du canal projeté depuis très longtemps, et qui « doit traverser les départemens de la Charente-Inferieure, des Deux- « Sèvres et de la Vienne, ce qui établirait une communication de l'Océan « avec la Seine ;

« Considérant que les départemens ci-nommés n'ont rien négligé pour « cette grande opération, comme il appert par les lettres à nous adressées « par l'administration de la Charente-Inférieure et celle de la Vienne ;

« Considérant enfin que, par la lettre du ministre de l'intérieur, en date « du 31 du mois dernier, il nous recommande d'occuper notre ingénieur, « de concert avec celui de la Charente-Inférieure, pour travailler à la ré- « daction des projets de ce canal, afin de constater la possibilité, surtout « par la réunion de la Sèvre à la Vône ;

« A arrêté qu'il sera pris un commissaire dans son sein pour se transpor- « ter avec le sieur de Mets, ingénieur en chef de ce département, pour, avec « le commissaire et l'ingénieur en chef du département de la Vienne, se « concerter sur toutes les opérations relatives au projet de navigation, dont

Digitized by Google

« il est question, autorisant ledit commissaire à prendre des districts et des « municipalités tous les renseignemens qu'il jugera convenables ; arrêtant, « en outre, que les dépenses relatives à la levée des plants et autres ouvra- « ges nécessaires pour les opérations préliminaires qui doivent constater « la possibilité de cette navigation seront supportées par le département. »

Alors on passa au scrutin pour la nomination d'un commissaire. Dorfeuille fut élu à la pluralité des voix. Le 17 du même mois, il écrivit au directoire des districts de Niort et de Saint-Maixent pour leur demander la valeur des moulins situés dans l'étendue de leur territoire. Cette connaissance était en effet indispensable pour savoir par aperçu à quelle somme pourraient monter les indemnités qu'il serait nécessaire d'accorder. Le 3 juillet, il écrivit aux administrateurs du directoire de la Vienne, pour leur demander de s'entendre avec eux. Le 12 juillet, il reçut une réponse qui annonçait que l'on allait s'occuper de la nomination d'un commissaire pour se rendre, avec l'ingénieur en chef, à Sansais, le 25 du même mois. Alors Dorfeuille pensa qu'avant de voir le commissaire de la Vienne il était utile de connaître tous les empêchemens qui pouvaient s'opposer à l'exécution du grand projet. Il consulta sur ce point l'ingénieur en chef des Deux-Sèvres, qui pensa, comme lui, qu'il était indispensable de se transporter à Saint-Maixent, le 23, pour suivre ensemble la direction du canal proposé. D'après ces considérations, il demanda au directoire la permission de s'absenter. La résolution fut approuvée ; on lui donna le temps nécessaire à l'examen qu'il projetait, mais on l'engagea à revenir à son poste le plus promptement possible.

M. Dorfeuille partit de Niort le 22, pour se rendre à Saint-Maixent. Le même jour, il suivit le cours de la Sèvre, tant au-dessus qu'au-dessous de cette ville, et ne vit nulle part de difficultés insurmontables. Le volume d'eau lui parut suffisant, et il pensa qu'il était facile de faire creuser, au-dessous du moulin et du pont de la Porte-Cherault, un bassin commode, tant pour le chargement ou déchargement des bâtimens que pour leur radoub ou leur construction.

Digitized by Google

Le lendemain, M. Dorfeuille et les ingénieurs des Deux-Sèvres et de la Vienne allèrent visiter les quatre étangs des Chastelliers. L'un d'eux appelé le Grand-Etang, reçoit les eaux des deux autres. M. Dorfeuille crut reconnaître que, même en élevant la chaussée, il ne pourrait contenir assez d'eau pour alimenter les écluses qu'il serait indispensable d'établir Il pensa donc que l'étang des Chastelliers ne pouvait être un réservoir suffisant au service des écluses ; il crut même que le petit étang Portier et celui de Boispouvreau étaient encore insuffisans.

Le 25, MM. de Mets et Dorfeuille se rendirent au bourg de Sansais, où se trouvaient le commissaire et l'ingénieur en chef du département de la Vienne ; d'où ils allèrent, en suivant le cours de la Vône, visiter les étangs de Boispouvreau et des Chastelliers, comme aux points principaux. Dans la conférence, les ingénieurs convinrent que la capacité des deux étangs ne contenait pas la quantité d'eau nécessaire à l'aliment des écluses des portes respectives : alors les ingénieurs décidèrent qu'il serait fait des recherches exactes de toutes les sources et ruisseaux qui pourraient être réunis, pour aider au complément de la quantité d'eau qui pouvait manquer ; qu'il fallait pareillement faire des recherches sur toutes les rivières et ruisseaux qui alimentaient la Vône depuis Menigoute jusqu'à la jonction de la Vône avec le Clain.

Le déversement des eaux réunies dans l'étang des Chastelliers devant pareillement servir à la navigation du côté de la Sèvre, fixa toute l'attention. Les ingénieurs furent surtout frappés par le sommet qui interrompt la communication entre la Vône et la Sèvre. Après un mûr examen, il fut décidé entre les ingénieurs qu'il serait fait et dressé des nivellemens pour constater cette possibilité qui donnait lieu à des espérances. Il fut définitivement arrêté que les ingénieurs s'occuperaient de ces importantes recherches.

De retour à Niort, M. Dorfeuille fit au directoire du département le rapport suivant :

« De Saint-Maixent au village de Pallu, vous avez toute l'eau néces-

Digitized by Google

« saire : mais il vous faudra donner des indemnités considérables à cause « des quatre moulins qu'il faudra détruire, et pour plusieurs pièces de « pré dont une partie serait prise pour le halage des bateaux. De Pallu « à Soudan, vous manquez d'eau, et en supposant que vous puissiez « vous en procurer, il sera indispensable d'établir plusieurs écluses, et « de creuser un nouveau cours qui, vu la stérilité du sol, ne nécessite que « de modiques indemnités. De la source du ruisseau de Soudan jusqu'au « commencement de la gorge qui forme la branche orientale de l'étang « de Boispouvreau, est un sommet peu élevé, il est vrai, mais dans le- « quel il faudra creuser un canal par lequel les eaux du réservoir commun « seront dirigées vers la rivière de la Sèvre. Les indemnités auxquelles ce « canal donnera lieu seront importantes. Pour joindre l'étang de Boispou- « vreau, il faudra creuser un canal plus long et dans de mauvaises terres.

« L'étang de Boispouvreau me paraît le lieu le plus avantageux pour « former le réservoir commun qui doit alimenter les écluses, tant du « côté de la Sèvre que de celui de la Vône. Il s'en faut de beaucoup qu'il « contienne actuellement la quantité d'eau nécessaire ; mais, d'après le « rapport de M. Cauvin, qui a visité tous les étangs et cours d'eau qui « se trouvent entre cet étang et le Thoué, il y a lieu d'espérer qu'il sera « possible de diriger une portion de leurs eaux dans le réservoir commun.

« De l'étang de Boispouvreau à la Vône il vous faut sept ou huit éclu- « ses dans la longueur d'environ 1,200 mètres. Trois moulins, d'un re- « venu, chacun, de cent et quelques livres, seront détruits ; d'ailleurs, « presque point d'indemnités à accorder. De la Vône à l'extrémité du dé- « partement, vous aurez un moulin à faire disparaître, et il vous faudra « creuser un canal ; car le cours de la rivière forme trop de sinuosités. »

Le 20 octobre 1792, les Rochelais impatiens demandèrent où en étaient les projets de navigation. On leur répondit qu'on ne perdait point de vue un établissement aussi aventageux à la république ; mais que le danger de la patrie et les différens objets qui les ont occupés plusieurs mois avaient retardé les opérations.

Digitized by Google

L'an Ier de la République, le ministre de l'intérieur, qui avait accueilli le projet du canal avec un intérêt tout particulier, écrivit au directoire de la ville de Niort pour lui demander son opinion et lui donner des ordres, afin de savoir s'il y avait moyen d'exécuter les projets proposés.

Au bout de quelque temps on répondit au ministre : « Le canal pro-« posé facilitera le transport des denrées dans toute l'étendue de la Répu-« blique, et sera de la plus grande utilité pour le commerce et l'agricul-« ture. Nous vous prions, citoyen ministre, de faire tout ce qui sera en « vous pour assurer l'exécution de ce projet. La République sera ample-« ment dédommagée des frais de cette entreprise par le desséchement des « marais considérables qui deviendront précieux par la suite. »

Cette lettre fut recommandée à la députation des Deux-Sèvres.

L'an II de la République, la Convention nationale reconnut qu'il fallait ouvrir de nouvelles routes, et surtout creuser des canaux et rendre les rivières navigables, pour donner au commerce une impulsion nouvelle. Afin de poursuivre ces projets d'une manière active, la convention forma un comité des ponts et chaussées. Lecointre-Puyraveau ayant été nommé membre de ce comité, il en écrivit à Niort, et déclara qu'il était à la disposition du département; qu'il serait satisfait de pouvoir lui être utile.

En l'an X, il fut accordé une somme de 2,000 francs par le gouvernement en faveur de la Sèvre ; par là le gouvernement prouvait qu'elle était enfin classée parmi les rivières navigables, ce que l'on désirait depuis longtemps.

Depuis lors, on n'a pas oublié le projet de grande navigation, et l'on s'est toujours occupé de l'amélioration de la Sèvre, mais cependant d'une manière bien lente ; car, en l'an XIII, il existait encore plusieurs barrages de pêcherie, sur cette rivière, depuis Niort jusqu'à Marans. Il fut alors décidé qu'on emploierait 2,500 francs à les détruire. Il y en avait alors plusieurs ; les uns étaient presque détruits, les autres étaient intacts. Voici les noms de quelques-uns : barrages de Maître-Jean, de la Sauterie, d'Évéclay, de Piet-Boisseau, de Madame, de Fresay, de Jaunay, de

Digitized by Google

Delavaux, de Dampvix, de la Cure de Dampvix, des Bois, de la Croix, du Loup, de Maillet, de Charbot, de Pain-Perdu.

En 1806, on résolut d'employer 6,700 francs pour enlever les alluvions et les hauts-fonds de la Sèvre entre Niort et la Roussille, depuis Belle-Ile jusqu'à l'alluvion appelé *la Butte*, qui se trouve près de Saint-Martin. Ainsi les travaux de navigation n'ont jamais été oubliés. Néanmoins, lors du passage de l'empereur Napoléon à Niort, en 1808, le port était encombré, et les bords de la Sèvre, le long des chamoiseries, dans un état déplorable ; les maisons étaient souvent inondées. Alors l'empereur Napoléon résolut d'y remédier, avant son départ, par ce décret impérial :

« *Niort, le 7 août 1808.* Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, et protecteur de la confédération du Rhin,

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 13. Un quai sera construit à Niort, le long des fabriques de chamoiserie.

« A cet effet, un fonds de 32,000 sera porté au budget des ponts et « chaussées, exercice 1809 : savoir : 20,000 francs pour le quai, et 12,000 « francs pour le port. »

Cette résolution était bien utile ; car la ville de Niort, si renommée pour ses fabriques de chamoiserie, n'avait aucun établissement ni même d'abords faciles, près de la rivière, pour le lavage des peaux. Il n'y avait rien le long du quartier des chamoiseurs qui pût présenter l'image d'un quai. On n'y voyait que les restes de l'ancien mur de la ville, séparés des bords de la rivière par des débris et des décombres provenant de ses ruines. Ailleurs, le mur était entièrement détruit. C'est là qu'on voyait des maisons disposées sans ordre ; quelques escaliers particuliers, bizarrement placés et très incommodes, étaient les seuls moyens qu'eussent ces maisons et fabriques pour atteindre le courant. Le quai projeté ayant pour but de faciliter le lavage des peaux, on consulta les principaux fabricans, et on adapta leurs raisonnemens à la localité et à l'économie. Le quai suivit la direction de la rivière et ne la resserra pas trop ; les rem-

Digitized by Google

blais furent à peu près compensés par les déblais, et la hauteur de ce quai fut fixée de manière à ce que les riverains pussent en tout temps travailler sur ses glacis.

Le port de Niort était autrefois plus étendu; on en avait comblé une grande partie en rapportant des décombres de la ville : la fontaine du port est construite sur une partie de son ancien emplacement. Ce qui restait était rempli de boue, mais susceptible d'être utilisé et rendu à la navigation. Après les fonds accordés par l'empereur Napoléon, on résolut d'opérer son recurement; d'y construire une cale en pavé pour le chargement et déchargement, d'élever un mur du côté du quai et un autre petit mur du côté opposé, pour fixer la forme du bassin. On pensa qu'il était aussi convenable de murer la partie du port entre le moulin du Roc et le moulin à papier, sans se laisser effrayer par une ancienne tradition qui disait: qu'en 1761, on avait essayé de déblayer le port, mais qu'il en était résulté une fâcheuse épidémie.

Le 21 octobre 1809, MM. Dupin, préfet des Deux-Sèvres, Cherpentier-Délorière et Pastureau, conseillers de préfecture, se réunirent pour procéder à l'adjudication. M. Segrétain fut déclaré adjudicataire des travaux à faire pour la construction d'un quai le long de la rue de la Chamoiserie, à Niort, et pour le curement du bassin du port, moyennant 34,200 francs. A cette époque, il y avait déjà trois mois que l'on avait déclaré que le cours de la Sèvre serait libre, qu'il serait dégagé de tous les obstacles depuis Niort jusqu'à la mer. La largeur de cette rivière fut fixée à 24 mètres. On dut ensuite présenter les objets les plus utiles au redressement de son cours, et notamment au desséchement des marais qui bordent la rivière.

En 1811, M. Mesnager réveilla le projet dont on avait parlé pendant la révolution, et en 1820 M. le directeur-général des ponts et chaussées n'oublia pas d'en parler dans son rapport sur la navigation intérieure de la France. En 1822, M. Mesnager proposa au gouvernement le desséchement des marais, et de nouveaux travaux en faveur de la navigation. On lui répondit que non seulement il fallait s'occuper de ce projet, mais qu'il

Digitized by Google

fallait aussi réunir la Sèvre à la Loire. Alors des études furent faites afin de trouver le moyen de parvenir à la solution de cette difficulté.

Aujourd'hui l'on s'occupe avec plus de zèle encore de la navigation de la Sèvre. Ses ondes, autrefois si paisibles, et qui furent, pendant des siècles, frappées seulement par des rames, sont maintenant agitées par le moteur le plus puissant de notre époque. Le bateau à vapeur que l'on vient d'établir traverse des contrées longtemps demi-sauvages; il parcourt dans quelques heures un espace qui semblait un long voyage. Aussi, que d'émotions ont éprouvées les vieilles femmes des terrées de la Sèvre qui n'étaient jamais sorties de leurs marais ! Comme elles ont vu avec surprise le long tuyau qui monte et jette à la cime des arbres son épaisse fumée ! Comme elles ont dû regarder avec étonnement ses flancs si longs, son canon qui tonne ! Le premier jour, la surprise et la joie des riverains furent si grandes que plusieurs s'armèrent de leurs canardières séculaires pour saluer le hardi voyageur, le nouvel habitant des immenses marais.

Depuis lors, M. de Lafforre, dont les vastes connaissances sont toutes consacrées au service du pays, a conçu le projet d'établir un canal maritime de l'Océan à Niort. M. de Saint-Georges, dont le dévouement au département est sans bornes, s'est associé à cette généreuse idée, et tous deux sont allés étudier le cours de la Sèvre. Dans leur visite, ils se sont convaincus que rien ne pouvait s'opposer à la réussite de ce grand projet. Nous devons faire des vœux pour qu'il s'exécute, et la ville de Niort devra à M. l'ingénieur en chef, à M. le préfet et au conseil général, qui s'y est vivement intéressé, une source inépuisable de richesse et de prospérité. Le canal de Niort à l'Océan devant entraîner de grandes dépenses, il ne faut pas reculer devant quelques-unes de plus pour que le port ne s'arrête pas à Saint-Martin, et pour qu'il vienne jusqu'à Niort. Cette ville mérite bien de revoir s'agiter à ses pieds les barques, les voiles et les mâts que l'on se proposerait de laisser à quelques cents pas de ses murs. D'ailleurs, le gouvernement paraîtrait disposé à favoriser cette vaste entreprise. Déjà il vient d'accorder, sur la demande de M. le préfet, une somme de

Digitized by Google

80,000 fr. pour creuser à la Sèvre un lit souvent plus profond. Ce travail est fort avancé; la barre de Dampvix est en grande partie enlevée.

Une autre pensée plus grande et plus vaste encore occupe maintenant les esprits : il ne s'agit plus d'un canal de Niort à Marans, mais d'un canal de l'Océan à Paris, dont M. de Lafforre vient de nous présenter la possibilité et les avantages, dans un savant rapport lu en séance générale à la Société de Statistique. Le ministre du commerce a compris toute l'importance de ce nouveau projet, aussi a-t-il décidé qu'une somme de 6,000 francs serait destinée à faire des recherches dans le nord du département, et aujourd'hui des ingénieurs sont à l'œuvre.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR LA RÉFLEXION DES ONDES SONORES,

Par M. Lary, Vice-Président.

Jusqu'ici les travaux de notre Société n'ont eu, pour ainsi dire, pour objet que la recherche des documens historiques dont la connaissance, échappée à nos pères, est venue répandre une clarté nouvelle, soit sur des monumens peu connus, soit sur des faits obscurcis par la nuit des temps ; sous ce rapport, vos soins généreux, votre dévouement si désintéressé ont reçu la juste récompense qu'ils méritaient ; des découvertes inespérées, résultat de vos investigations et gage de nouveaux succès, sont dues à l'influence que votre association naissante et déjà respectable exerce sur le département. Mais les travaux historiques ne sont pas le but exclusif de votre institution ; pour élever à l'honneur de la cité Niortaise un monument à la fois durable et utile, vous en avez élargi les bases en appelant à votre aide tous ceux de vos concitoyens qu'une spécialité quelconque signale à l'attention et à l'estime du pays ; le vaste cadre que vous avez adopté a dû embrasser tout ce qui est du domaine de l'intelligence et provoquer l'expansion de toutes les lumières. Rassuré

Digitized by Google

par l'élasticité de cette combinaison aussi libérale que féconde, je vais me permettre aujourd'hui une excursion dans un champ non encore exploré par vous ; ce sera un court épisode dans l'histoire de vos travaux habituels.

Mon intention est de vous entretenir d'un phénomène d'acoustique récemment découvert et encore très peu connu : bien que ce fait ne me soit pas entièrement personnel, il est néanmoins entouré de circonstances qui me touchent de si près, que je n'ai pu me refuser à la satisfaction, je dirai à la consolation, de les retracer devant un auditoire dont l'intérêt et la bienveillance me tiendront lieu de la renommée que j'avais un moment rêvée.

On sait depuis longtemps que le rayon lumineux dont la nature est si subtile se décompose, malgré son apparente simplicité, dans les sept couleurs primitives ; cette décomposition est le produit de la propriété, dont jouissent les couleurs élémentaires, de se réfracter inégalement en passant d'un milieu dans un autre ; mais quelqu'incompréhensible que paraisse ce phénomène, quelque difficulté qu'il y ait eu à suivre la lumière dans les routes secrètes qu'elle parcourt pour arriver à notre œil, le calcul et l'observation ont pénétré ces étonnans mystères. Comme il n'a pas été donné à l'homme de soulever du même coup le voile qui enveloppe les œuvres de la création ; comme le hasard paraît avoir été jusqu'ici l'agent le plus heureux des plus belles découvertes, un phénomène analogue au précédent, la décomposition du son, s'est longtemps fait attendre. Si la sagacité des physiciens en avait soupçonné l'existence, il s'était jusqu'ici dérobé à toutes leurs recherches ; il avait même échappé à la pénétration de M. Savart, à l'incroyable bonheur de ses expériences. Le monopole de toutes les découvertes en acoustique était sans doute réservé à la famille de cet habile académicien, puisqu'il paraît constant que son frère, colonel de génie, a le premier observé et expliqué le phénomène dont je viens de parler. Ses remarques consignées dans les mémoires de l'institut lui assurent incontestablement la priorité. Cependant sa découverte n'était pas encore entrée dans le domaine de la publicité, lors-

Digitized by Google

qu'un homme qui ne pouvait soupçonner l'existence du travail de M. Savart, fut conduit par une circonstance fortuite à des résultats sinon identiques, du moins très semblables ; je dirai plus tard ce que les deux observations ont de commun et ce qui les distingue ; mais préalablement, je crois nécessaire de prouver que si je me suis rencontré avec M. Savart, je ne l'ai pas du moins servilement copié ; un récit simple et naturel des faits suffira pour démontrer que la seconde expérience n'est pas moins originale que la première ; mais l'avantage de l'une est immense, elle a vu le jour quelques mois plutôt.

Vers la fin de février 1839, j'avais porté mes pas solitaires hors des murs de la ville que j'habitais alors (Limoges) ; la nuit allait tomber, et déjà les bruits du jour se réfugiaient dans la cité, un calme plat et un profond silence régnaient dans la campagne et autour de moi ; sans ce concours de circonstances, la perception du phénomène n'eut pas été possible ; en dépassant la surface latérale d'une maison isolée, située sur la route même, j'entendis très distinctement une série rapide de sons musicaux semblable à ce que les musiciens appellent une fusée ; la série était descendante, elle commençait par la note la plus aigue, après avoir fait résonner le ton le plus grave de l'échelle musicale ; je crus entendre les sons d'un orgue éloigné, sur les touches duquel on aurait vivement promené la main. Surpris d'un accident tout-à-fait inattendu, je revins lentement sur mes pas et j'entendis de nouveau la même série, mais dans un ordre renversé, procédant du grave à l'aigu. L'espace dans lequel les sons appréciables se trouvaient circonscrits pouvait avoir environ six mètres ; je le parcourus à plusieurs reprises, et ces allées et venues me convainquirent enfin que ce phénomène musical avait sa cause dans le bruit d'une cascade voisine, située à 150 mètres environ de la maison dont j'ai parlé ; ma pensée alla plus loin ; je crus que les sons confus et mêlés dont le faisceau formait le bruit de la cascade, se décomposaient sur le mur même de la maison et arrivaient à mon oreille séparés par la réflexion, et que les sons musicaux, se réfléchissant inégalement selon leur plus ou moins de gravité, venaient

Digitized by Google

se classer en conséquence sur le spectre sonore, comme les couleurs primitives sur le spectre solaire. Cette explication spécieuse manquait sans doute de justesse, et je ne tardai pas à la rectifier ; mais à peine eus-je entrevu ce phénomène et reconnu sa cause, qu'une aussi subite révélation produisit en moi cet indicible surprise qui s'empare de tout homme qui croit avoir découvert un mystère longtemps interdit aux investigations humaines; je dirai quelque chose de plus encore; ma qualité de musicien m'a souvent conduit à réfléchir sur l'inconcevable influence que les vibrations sonores exercent sur notre organisation, et je crois pouvoir affirmer que le plaisir d'une découverte n'était pas l'unique cause de mon émotion. Ces notes, d'un timbre grave, doux et solennel, qui sans aucun intermédiaire humain, sans le secours d'aucun instrument, vibraient à mon oreille d'une façon si miraculeuse, n'étaient pas étrangères à la sensation que j'éprouvais.

Les expressions poétiques, la voix du torrent, de la forêt, de la tempête, que ma mémoire évoquait en même temps, revêtaient pour moi une réalité que j'étais bien loin de leur soupçonner ; j'admirais la sagacité prophétique avec laquelle les poètes, eux seuls, avaient deviné la nature et interprété, à leur manière il est vrai, l'un de ses plus mystérieux procédés ; c'est qu'en effet dans le bruit d'un torrent, dans le murmure d'une forêt, dans le fracas de la tempête on reconnaît non seulement une voix, mais toutes les voix appréciables à notre oreille, c'est que quelques-unes de ces voix ont une pureté et un charme indéfinisssable.

Ce moment d'enthousiasme et de surprise passé, il fallut s'occuper de mettre en ordre l'expérience, de l'appuyer par des mesures exactes prises sur le terrain, et à l'aide d'une figure la faire parler aux yeux comme elle avait parlé à mon oreille ; il fallut m'assurer, avant toute publicité, que mes espérances de priorité n'étaient pas une illusion de mon amour-propre; je consultai des physiciens distingués, entr'autres un membre célèbre de l'Académie des Sciences (M. Gay-Lussac) ; ils déclarèrent unanimement que ces observations étaient inédites et qu'elles méritaient, par leur nouveauté, d'appeler l'attention de l'institut. Je m'empressai de rédiger une

Digitized by Google

note que le savant dont je viens de parler voulut bien se charger de présenter ; je reçus pour réponse une lettre de M. Savart, qui m'instruisait de la découverte de son frère, me déboutait de toutes mes prétentions et faisait tomber toutes mes espérances. Depuis ce moment, j'ai dû me renfermer dans un silence absolu ; et si je suis aujourd'hui infidèle à cette sage résolution, c'est que de bienveillans collègues m'ont assuré que la Société de Statistique accueillerait avec intérêt la communication d'un fait qui ne sera peut-être pas sans influence sur les destinées de l'art musical.

Après un préambule que j'aurais voulu rendre plus concis et plus rapide, je passe à l'exposition technique du phénomène, pour l'intelligence de laquelle le secours d'une figure est indispensable.

Le point F désigne le foyer sonore (dans mon expérience, le bruit était occasionné par une chûte d'eau d'une largeur moyenne d'un mètre 66 centimètres et d'une hauteur égale) ; à 150 mètres de ce point s'élève un mur représenté par la ligne horizontale RR' d'une longueur de 12 mètres environ ; c'est la ligne réfléchissante : RA est un rayon réfléchi sous un angle de 16° ; la ligne AX est perpendiculaire à la surface réfléchissante RR' et désigne à peu près la place du chemin que je parcourais lorsque pour la première fois j'ai entendu les effets du phénomène. Je ferai remarquer que les longueurs de ces lignes et la grandeur de l'angle d'incidence peuvent varier à l'infini et ne sont point essentielles au succès de l'expérience.

Plaçons-nous au point A sur le trajet du rayon réfléchi, à 16 mètres environ du point R ; nous entendrons le son le plus grave que l'oreille puisse apprécier, plus loin du point R et toujours sur RA, le rayon sonore est muet. Remontons lentement la ligne AX ou la ligne AR, nous entendrons se développer par degrés insensibles une série de sons qui n'appartiennent encore à aucune échelle musicale ; mais si nous fixons sur la ligne AR une suite de points B, C, D, E, F, diatoniquement placés, c'est-à-dire, en observant entre leurs distances les rapports numériques connus $1\ \frac{8}{9}\ \frac{4}{5}\ \frac{3}{4}\ \frac{2}{3}$, etc., la ligne RA étant considérée comme une corde tendue

Digitized by Google

à ses deux extrémités et prise pour l'unité, nous entendrons avec netteté la gamme du ton fondamental qui résonne en A. C'est ainsi qu'en faisant glisser le doigt sur une corde en vibration, on produit une suite de sons où l'oreille ne distingue aucun ton déterminé ; si le doigt s'arrête et presse la corde, à l'instant le son se caractérise et devient appréciable.

Mais le rayon sonore réfléchi au point R n'est pas le seul qui jouisse de la singulière faculté de faire entendre tous les sons de la gamme aux points A, B, C, D, etc. : tous les rayons réfléchis par la ligne RR' sont absolument dans les mêmes conditions, et nous avons remarqué qu'au-delà du dernier R'A' qui part de l'extrémité de la surface réfléchissante, on n'entend plus rien ; il suit de là que le son A que, pour fixer les idées, j'appelle ut, doit être entendu sur tous les points de la ligne AA', sensiblement parallèle à RR', le son B ou ré, sur toute la ligne BB', le son C ou mi, sur toute la ligne CC' ; ainsi de suite. Ce système de lignes, diatoniquement espacées et dont les intervalles décroissent régulièrement, forment ce que j'appelle, par analogie, le spectre ou l'arc-en-ciel sonore, et ces lignes elles-mêmes ont reçu de moi la dénomination d'*isophone*, à cause de la propriété dont elles jouissent de faire entendre le même son. Je dirai plus bas la nature de ces lignes, dont M. Savart ne paraît pas avoir soupçonné l'existence, et dont la remarque m'est tout-à-fait personnelle.

Mais par quel étrange procédé chaque rayon réfléchi, RA par exemple, semble se briser aux points A, B, C. D, etc., pour donner à la fois des sons différens, semblables à une corde sur laquelle on ferait glisser un chevalet, ou bien à un tuyau percé de trous qu'on ouvrirait successivement, à cela près que le rayon sonore donne des sons simultanés, la corde et le tuyau des sons successifs.

Ici, messieurs, s'élève une grave difficulté ; elle serait insurmontable pour moi, si j'avais la prétention de développer une des théories les plus ingénieuses qui aient jamais occupé l'esprit humain ; je veux parler de la théorie des interférences qui paraît destinée à clore définitivement le débat élevé entre les deux célèbres systèmes de l'*émission* et des *ondulations*, ima-

Digitized by Google

ginées l'une et l'autre pour expliquer la transmission ou la propagation de la lumière. Les partisans des ondulations, qui d'ailleurs paraissent devoir l'emporter, auront à ajouter à leurs plausibles raisonnemens les preuves non moins spécieuses émanées de la décomposition sonore ; c'est un auxiliaire sur lequel on n'avait pas compté et qui fera, sans nul doute, pencher définitivement la balance. En effet, la théorie des interférences par le moyen de laquelle on a déjà si clairement expliqué la formation des franges lumineuses, est la seule propre à lever la difficulté qui nous occupe ; nous dirons même qu'appliquée aux ondes sonores, cette ingénieuse théorie devient plus accessible à nos sens, parce qu'elle opère sur des quantités finies et pour ainsi dire palpables ; la faible idée que je vais essayer de vous en donner sera sans doute insuffisante ; vous pourriez la compléter en recourant aux ouvrages spéciaux où elle a reçu tous les développemens qu'elle comporte ; veuillez notamment consulter la physique de M. Pouillet. J'ai dit qu'on entendait au point A le son le plus grave de l'échelle ; pourquoi ce son à l'exclusion de tous les autres qui composent le bruit parti de la cascade ? Voilà la question réduite aux termes les plus simples. C'est que les ondes sonores directes et les ondes réfléchies correspondantes au son le plus grave et par conséquent d'une égale amplitude, venant exactement concourir au point A, leur réunion double l'intensité du son primitif, qui se trouve ainsi détaché de tous les autres sons d'une manière vive et saillante. Si les ondes sonores diminuent de grandeur, leur concours n'aura plus lieu au point A, mais un peu plus haut, au point B par exemple, où elles doubleront l'intensité du son ré qui, à son tour, dominera et éclipsera tous les autres ; il en sera de même pour les ondes sonores correspondantes aux sons mi, fa, sol, qui, allant sans cesse en diminuant, se rencontrent en des points toujours plus avancés du côté du point R. C'est ce concours des ondes directes et des ondes réfléchies qu'on a appelé interférence. Mais poursuivons cette remarquable analogie entre les phénomènes lumineux et les phénomènes sonores.

Les physiciens ont trouvé que les franges lumineuses produites par un

Digitized by Google

rayon solaire reçu sur le bord d'un écran sont des fragmens d'hyperboles; eh bien ! les lignes isophones AA' BB' CC' qui constituent notre arc-en-ciel sonore, sont aussi des lignes hyperboliques ; nous avions remarqué sur le terrain leur tendance à se rapprocher du prolongement de la ligne RR', qui leur sert d'hasymptote, leur courbure échappait à toute observation ; mais le raisonnement est venu à notre appui; car, puisque pour chaque ligne isophone le son produit est toujours le même , il faut que la différence entre le rayon sonore direct et le rayon réfléchi, c'est-à-dire, entre la ligne brisée FRA et la droite FA, soit constante pour chaque point de la ligne AA' ; or, c'est là, comme l'on sait , la propriété caractéristique de l'hyperbole.

Je me bornerai pour le moment à cette succincte explication ; néanmoins quelques courtes observations m'ont paru nécessaires pour la compléter et la rendre plus sensible.

Non seulement les bruits partis d'une cascade , d'une forêt , de la mer , se décomposent par la réflexion , mais encore ceux que produisent une voiture roulant sur le pavé , la marche d'une troupe de cavalerie , les murmures confus d'une grande ville ; j'ai vainement essayé de décomposer le son musical ; je pense cependant qu'il serait possible de trouver par cette voie les sons harmoniques , mais ce n'est pas là une décomposition ; il y aurait donc ici une nouvelle analogie avec la dispersion de la lumière , puisque les couleurs primitives sont élémentaires et indécomposables.

Les personnes qui seraient curieuses de suivre les détails de cette expérience ne doivent pas s'attendre à obtenir toujours des résultats aussi satisfaisans ; j'ai été favorisé par un concours de circonstances qui peut sans doute se renouveler, mais que j'ai rarement rencontré depuis ; j'ai entendu le phénomène sur un carreau de vitre , sur une porte , dans une allée d'arbres agités par le vent ; les sons produits, bien qu'appréciables , n'avaient ni la rondeur , ni la plénitude des sons de ma première expérience.

On est en état maintenant d'expliquer et de faire disparaître le merveilleux que les voyageurs ont cru trouver dans les bruits singuliers entendus au fond de la grotte de Fingal; ces bruits ou ces sons, qui semblent produits

Digitized by Google

par le frémissement des cordes d'une harpe aérienne et invisible, ne sont autre chose que le résultat de la décomposition des bruits de la mer venant se réfléchir et se croiser dans toutes les directions sur les nombreuses parois de la grotte.

Il serait peut-être facile d'expliquer d'une manière aussi satisfaisante un antique et célèbre phénomène destiné à faire, depuis plus de 20 siècles, le désespoir des savans ; je veux parler du son rendu par la statue de Memnon, à Thèbes, au moment où le soleil paraissait sur l'horizon ; je n'offre pas mon explication comme une solution définitive de la difficulté ; seulement elle me paraît plus naturelle que toutes celles qu'on a données. Serait-il impossible en effet que ce son, dont l'origine est si obscure, fut de la famille de ceux dont je viens de tracer l'histoire ? et ne pourrait-on pas au moins soupçonner que les bruits confus qui s'élèvent d'une grande ville au lever du jour, réfléchis et décomposés par un obstacle quelconque, (par la statue de Memnon elle-même), aient été la cause si vainement recherchée jusqu'ici ?

C'est ainsi, messieurs, que la musique semble avoir contracté avec le bruit des liens de parenté qu'on a souvent et trop amèrement reprochés aux musiciens ; si parfois, et malgré nos meilleures intentions, nous avons été accusés de ne faire que du bruit avec de la musique, un musicien s'est noblement vengé de cette satyre, en faisant sortir la musique du bruit même, et en offrant à nos détracteurs une ample compensation.

Digitized by Google

CANAL MARITIME

DE NIORT A MARANS ET A L'OCÉAN,

PAR M. DE LAFORRE,

INGÉNIEUR EN CHEF DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

AVANT-PROJET AVEC ÉVALUATION DE LA DÉPENSE.

Nous allons dans ce mémoire à l'appui du projet d'ensemble exposer très rapidement :

1° L'histoire de la navigation de la Sèvre ;

2° L'utilité d'un canal à grande section de Niort à la mer ;

3° La topographie de la vallée de cette rivière et le régime de ses eaux ;

4° Les travaux restant à faire pour compléter les dessèchemens ;

5° Le parti proposé pour l'établissement du canal maritime ;

6° Le détail des ouvrages nécessaires à la réalisation du projet ;

7° Enfin l'évaluation des dépenses à faire pour assurer un libre cours à la rivière, et pour établir un canal maritime de Marans à Niort.

HISTOIRE DE LA NAVIGATION DE LA SÈVRE.

La Sèvre-Niortaise était navigable dès le douzième siècle, et, depuis cette époque, plusieurs rois de France ont successivement décrété l'entretien de cette navigation.

Digitized by Google

Des recherches récentes démontrent qu'en 1262 la ville de Niort jouissait déjà d'un port maritime ; ce fait historique très important a été prouvé d'une manière incontestable dans un mémoire lu en 1839 à la Société de Statistique des Deux-Sèvres, par M. de la Fontenelle, conseiller à la Cour royale de Poitiers et membre du Conseil général des Deux-Sèvres. Voici ce que l'on peut déduire de l'une des pièces découvertes par ce savant. (Voir la page 99 de l'*Annuaire de 1841*, article de M. Charles Arnauld.)

« En 1262, le commerce de Niort était important et la navigation déjà « maritime. En effet, dans son port, qui était alors au pied des murailles « du château, il y avait des barques qui de là se rendaient à Marans pour « gagner la mer et se diriger vers le nord de la France en suivant les côtes. « A cette époque, les vins de nos contrées jouissaient d'une grande renom- « mée ; aussi les Flamands s'empressaient de recevoir ceux que nos pères « voulaient bien leur envoyer. Ces vins étaient chargés à Niort, et de là « les grandes barques qui les avaient reçus se rendaient à Gravelines. Ce « fait est prouvé d'une manière incontestable par une charte accordée, « en 1252, par la comtesse de Flandre, aux marchands Niortais qui ve- « naient lui apporter les produits de leur contrée. Cette charte est très « curieuse, car elle est écrite dans le français du temps, puisqu'elle prouve « d'une manière évidente la navigation maritime de la Sèvre, en disant « qu'une *nef* partie du port de Niort vient d'arriver et est en vue de « Gravelines. »

Plus tard, Charles-le-Bel s'occupa pareillement de l'amélioration du hâvre de Niort.

En 1382 et années suivantes, le comte de Poitou affecta à l'entretien du même hâvre, les produits des ports suivans : Sevreau, la Tiffardière, Coulon, Aziré, Maillé, Velluire, Laglée, La Charrie, Champagné, Passage, Mouillère, Courdault, Rouillé et Maillezais.

Ces mêmes prescriptions furent faites le 21 août 1419, par Charles, duc de Berry et de Touraine.

Enfin Louis XI ordonna pareillement l'entretien de la navigation de la

Digitized by Google

Sèvre ; mais avant et après ce règne, les intérêts généraux et matériels du pays souffrirent beaucoup des agitations politiques ; aussi, dès le commencement du seizième siècle, tout fut négligé sur la Sèvre ; les grandes barques n'arrivaient plus au port maritime de Niort, il fut envahi par les plantes, les arbres, et obstrué par les vases.

C'est pour mettre un terme à cet état de choses qui suscitait de toutes parts des réclamations, qu'en 1507, Louis XII décréta de nouveau la navigation de la Sèvre, et affecta, *à toujours*, à son entretien le produit des impôts établis sur les marchandises du port de cette cité : voici le texte des lettres qu'il fit paraître à cet effet.

« Voulant et désirant le cours et navigage de la Sèvre être réparés et « entretenus au bien, profit et utilité de nous et de la chose publique, et « lesdits supplians et ladite ville de Niort favorablement traiter et entrete- « nir, en faveur et considération de la loyauté et vraie obéissance qu'eux et « leurs prédécesseurs ont toujours eue et démontrée par effet envers nous et « les nôtres ; pour ces causes et autres, à ce nous mouvant, avons, auxdits « maires, échevins, bourgeois, manans et habitans de ladite ville de Niort, « baillé et baillons, de grâce spéciale, par ces présentes et à toujours, « ledit droit de coutume qui se lève et a accoutumé être baillé par nous à « ladite somme de 15 livres tournois, pour d'icelui droit de coutume jouir « et user par eux et leurs successeurs à toujours, en payant à nous et à « nos successeurs, en notre dite recette ordinaire de Poitiers, par chacun « an, la somme de 20 livres tournois, et à la charge de faire, par lesdits « supplians, lesdites réparations requises, convenables et nécessaires et « accoutumées à faire sur ladite rivière, tellement qu'elle soit navigable « jusqu'au lieu de Niort, ainsi qu'elle soulait être d'ancienneté, et d'icelle « entretenir à toujours, etc., etc.

« Donné à Blois, au mois de février, l'an de grâce 1507, et de notre « règne le huitième. »

Ces lettres patentes furent enregistrées à la Chambre des comptes, le 16 octobre 1507.

Digitized by Google

S'il résulte de tout ce qui précède que la navigation de la Sèvre Niortaise a été négligée, pendant un long espace de temps, il n'en reste pas moins démontré que son utilité et son importance ont été reconnues à toutes les époques.

Le décret impérial du 29 mai 1808 vient encore corroborer la force et la vérité de cette assertion, la puissance de la navigation de cette rivière y est clairement exprimée par ces mots (art. 26) : « Les bâtimens qui « navigueront sur le Sèvre ne pourront jeter dans ce fleuve leur lest, il « leur sera indiqué un emplacement pour le déposer. »

Ainsi il est constant que, de temps immémorial, la Sèvre Niortaise figura dans le tableau des rivières navigables de France, il est prouvé pareillement, par des chroniques authentiques, que la ville de Niort a joui autrefois d'un port maritime ; c'est un fait incontestable.

Nous croyons donc avoir bien apprécié les circonstances de localité, lorsque nous avons eu la pensée d'établir un port maritime sous les murs de Niort, et nous pensons être dans le vrai, lorsque nous supplions le gouvernement de rendre à cette riche contrée la grande navigation dont elle profitait autrefois. Cette amélioration donnera à la cité de Niort une nouvelle importance et portera dans tout le Poitou un commerce plus en rapport avec la fertilité de son territoire et avec sa situation géographique à la fois si favorable aux relations avec l'intérieur de la France et avec l'Océan, ce chemin de tous les pays.

UTILITÉ D'UN CANAL, A GRANDE SECTION, DE NIORT A LA MER.

Si l'on pouvait contester l'utilité du canal à grande section, nous dirions que si la ville de Niort eût conservé le port maritime qu'elle possédait vers le treizième siècle, sa population serait aujourd'hui comparable à celle de Bordeaux et de Nantes ; en effet, il y a tout lieu de penser que, sans cette catastrophe, la navigation de la Sèvre au-dessus de Niort aurait été établie depuis longues années et serait aujourd'hui rattachée avec le Clain,

Digitized by Google

la Loire et la ville de Paris ; combien les résultats eussent été différens ! peut-être même que les troubles et les guerres sanglantes de la Vendée n'eussent point existé lors de la réforme et dans les dernières révolutions qui ont affligé la France !

Ce n'est qu'en 1830 qu'on a bien compris la question et qu'on a su résoudre le problème politique au moyen des travaux des ponts et chaussées et des routes stratégiques.

Nous pensons donc qu'il est utile de persévérer dans la voie indiquée par le gouvernement d'exécuter le projet qui nous occupe et de rendre ainsi à Niort son port maritime afin de rattacher son commerce avec la Rochelle et Paris.

Si l'on disait que dans ce cas Niort nuirait à la Rochelle, nous reprendrions que Rouen ne paralyse point le Hâvre, et qu'il ne peut y avoir qu'un grand intérêt commercial à lier, par un canal maritime, les deux villes importantes de Niort et de la Rochelle, qui sont également deux chefs-lieux de départemens riches et populeux.

Il n'y a en France que 9 chefs-lieux de département qui soient à la fois port maritime ; serait-il donc indifférent qu'un dixième, centre d'administration départementale, concourut au développement de notre commerce intérieur et extérieur ?

Déjà la navigation de Marans à Niort s'opère avec la vapeur ; faut-il donc rétrograder et bâtir aujourd'hui de petites écluses pour étouffer le germe des progrès ? remarquons bien d'ailleurs que, des écluses destinées aux bateaux à vapeur aux écluses maritimes, il n'y a qu'un pas, et que par suite il importe de projeter immédiatement un canal à grande section ; remarquons bien aussi que sous le rapport de la dimension des ouvrages d'art, la navigation à la vapeur est une quasi navigation maritime ; et qu'il y a donc lieu d'adopter les conséquences de ces améliorations et de faire remonter à Niort la navigation de Marans.

Avec un canal maritime, la population et les richesses de Niort réagiront sur le commerce et réciproquement, mais qu'on ne nous objecte

Digitized by Google

pas que Marans eut fait ce que Niort va réaliser, car nous dirions alors qu'il ne peut y avoir de grand commerce que dans les villes importantes. Royan, Blaye et Langon n'ont pu prospérer ni rivaliser avec Bordeaux ; en effet, la force commerciale est toujours en rapport avec les grands centres de population parce que, là seulement, se trouvent réunies toutes les richesses et toutes les améliorations qui naissent des arts et de l'industrie.

Cette règle d'économie publique n'offre d'exception que lorsque la localité présente des mines, des chûtes d'eau ou tout autre élément d'industrie comme à Saint-Étienne ; mais alors, la ville grandit subitement et présente, dans quelques années, l'aspect d'une cité riche et populeuse.

La ville de Niort au contraire, essentiellement agricole, industrielle et commerçante, a tout lieu d'espérer un développement considérable, pour sa prospérité, de la position où elle est assise ; ce chef-lieu est en effet placé à égale distance des villes de Nantes et de Bordeaux, de plus, il est assez rapproché du centre de la France pour réagir puissamment sur les villes de Poitiers, Limoges, Angoulême et autres qui l'environnent, et pour leur faire partager, dans des proportions en rapport avec leur importance respective, les bienfaits du port maritime qui nous occupe. Disons-le donc avec confiance, cette grande voie de communication contribuera largement au bien-être de ces contrées ; la preuve, d'ailleurs, est toute entière dans les progrès récens que les départemens de l'ouest doivent aux routes qui les traversent, bien que quelques-unes de ces routes ne soient point encore terminées, tant il est vrai que les plus heureux résultats sont toujours la conséquence de l'action de l'administration sur le commerce, et réciproquement du commerce sur l'administration.

Enfin, nous le répétons, si l'on envisage le canal maritime de Niort à Marans sous le point de vue de l'économie et de la politique en général, le jugement est aussitôt frappé d'une foule de considérations qui en font saillir, en même temps, et la nécessité et l'opportunité, et qui laissent apercevoir, dans un avenir prochain, toute la précieuse influence qu'il doit exercer.

Digitized by Google

TOPOGRAPHIE DE LA VALLÉE DE LA SÈVRE ET RÉGIME DE SES EAUX.

La Vallée de la Sèvre, au-dessous de Niort, a 51 kilomètres de longueur jusqu'à la mer; elle est très plate et très large, elle s'ouvre en éventail aux approches de l'Océan, où elle présente une largeur de 24 kilomètres environ; c'est une ancienne baie effacée par le temps.

L'inspection des lieux et de la carte, les traditions et la nature des envasemens prouvent que c'est un golfe attéri, et que la mer a longtemps baigné les coteaux de Niort, de Saint-Liguaire, de Coulon, etc., etc., et de tous les villages qui longent aujourd'hui les marais du bassin de la Sèvre-Niortaise, cela est si vrai que les points élevés de ce golfe envasé portent encore le nom d'*île*.

A mesure que l'agriculture s'est emparée des relais de la mer, la lame s'est retirée et nous sommes convaincu que c'est à cette lutte, entre la culture et le mouvement des marées, que Niort doit la perte de son port maritime dont l'ancienne jouissance n'est pas douteuse.

Des études approfondies nous apprendront très probablement qu'il y a concordance entre l'établissement des ceintures qui protègent maintenant les vastes prairies de Marans et de Luçon, et la destruction du port naturel que le régime de la mer entretenait jusqu'à Niort.

Dans l'état actuel des choses, l'eau imbibe jusqu'à leur surface d'immenses prairies qui n'ont pas la pente nécessaire pour se dessécher naturellement, ainsi l'agriculture est gênée par un défaut d'écoulement des eaux pendant que de son côté la navigation est embarrassée par la dispersion de ces mêmes eaux, et par la multiplicité des canaux creusés pour venir en aide au régime actuel d'une vallée trop longtemps abandonnée à des intérêts contraires.

Quant au régime des eaux, il se prête naturellement à l'exécution du projet du canal maritime; car les grandes eaux de la Sèvre sont bien loin d'être torrentielles, elles ne s'élèvent jamais qu'à 2 mètres ou 2 mètres 50 centimètres; le jaugeage de cette rivière a démontré de plus

Digitized by Google

que les eaux ne manqueront point, même en temps de sécheresse ; des opérations de ce genre faites pendant l'étiage, par M. l'ingénieur de Maubué, ont donné pour résultat que cette rivière donne, par 24 heures, un produit de 90,000 mètres cubes.

Le profil en long ne révèle qu'une pente de 7 mètres entre Niort et le reflux de la mer à Bazouin, et les coupes en travers font voir que la Vallée n'a point de thalweg, on ne découvre que quelques centimètres de pente par lieue transversale de cette vallée.

Si d'un côté, les circonstances de localité ne furent jamais plus appropriées à l'établissement d'un canal maritime, puisque le fond est un terrain de brie, facile au déblai, généralement homogène et sur lequel on peut fonder avec autant de facilité que de sécurité ; d'un autre côté, les travaux proposés sont parfaitement en harmonie avec le complet desséchement de la Vallée de la Sèvre.

TRAVAUX A FAIRE POUR COMPLÉTER LE DESSÉCHEMENT.

Une grande rigole de desséchement ayant environ 2 mètres de profondeur, 7 mètres de largeur et 14,000 mètres de longueur, ouverte sur la rive gauche de la Sèvre, a changé l'état des lieux ; la plaine est aujourd'hui généralement découverte. L'agriculture pourra bientôt cultiver des prairies riantes et fertiles sur des points où les joncs et les roseaux occupaient un sol des plus généreux.

Des travaux de desséchement qui s'élèvent à peine à 400,000 francs ont donné un accroissement de valeur de 12 millions environ aux marais du bassin de la Sèvre-Niortaise. Ce résultat remarquable est le fruit des méditations et des travaux persévérans de M. l'inspecteur Mesnager ; ses talens et ses infatigables efforts ont triomphé de tous les obstacles ; qu'un hommage durable soit donc rendu à son administration éclairée !

Quelques rigoles secondaires et tertiaires sont encore indispensables pour terminer ces desséchemens, mais les dépenses à faire sont exécutées

Digitized by Google

aux deux tiers, nous pensons même que l'établissement du canal maritime proposé va puissamment concourir à l'accomplissement du desséchement de la vallée qui nous occupe ici, puisque c'est un évacuateur de plus. Dans ce but nous avons combiné le tracé de ce canal et adopté le niveau des eaux des divers biefs en projet.

PARTI PROPOSÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CANAL MARITIME.

Dans notre pensée, les villes de Niort, Marans et la Rochelle seraient rattachées par un canal maritime de même section : suivant nous, ce sont les besoins de commerce qui commandent ce parti, il s'agirait donc de satisfaire à cette obligation tout en secondant le desséchement de la vallée de la Sèvre qui est réclamé par l'agriculture avec tant de persévérance.

Pour résoudre ce problème des ponts et chaussées, qui n'est qu'une très petite reproduction du canal calédonien, nous avons pris le parti d'établir la navigation maritime dans un canal latéral situé sur la rive droite de la Sèvre, de Niort à Bazouin, et, sur la rive gauche, de ce point à Marans.

On va voir que cette disposition est facile à justifier.

Les cartes nos 2 et 3 reproduisent fidèlement l'ensemble du tracé *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *I*, *J*, *K*, *L*, *M*, *N*, *O*, *P*, *Q*, *R* et *S*.

De Niort à Bazouin, le cours de la Sèvre est assuré suivant les directions *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q*, *r* et *s*, et la grande rigole est indiquée par les lettres *r*, *r'*, *r''*. Cette voie d'écoulement desséchera la rive gauche de la vallée pendant que le canal maritime *F*, *G*, *H*, *I*, *J*, creusé sur la rive droite, recevra les eaux d'imbibition; bien qu'il soit à l'abri des excès et des inconstances de la rivière, il est positif qu'il desséchera les terrains qu'il traversera, notamment les marais de Balanger et de Benet.

Par suite de ces dispositions toutes de précaution, il existera deux voies d'eau de Niort à la mer, l'une destinée à la navigation et l'autre appelée à satisfaire au régime d'une vallée très large et submergée; ajoutons même qu'entre Coulon et Bazouin, qui correspond à la région la plus inondée, il

Digitized by Google

existera de fait trois rivières parallèles qui pourront débiter les hautes eaux avec une grande facilité.

Nous n'avons pas trouvé prudent d'établir une grande navigation dans le lit de la Sèvre ; il est généralement dangereux de se fier à la durée du régime d'une rivière, même lorsqu'on n'altère pas son lit ; ici il était impossible de tirer parti de la Sèvre, puisqu'il s'agissait de porter à 4 mètres la profondeur de ses eaux et de barrer son cours sur plusieurs points. Ces dispositions auraient porté un grand trouble dans son régime et l'on n'aurait pu compter sur la conservation des profondeurs projetées. Au surplus, l'envasement et la grande largeur de la vallée commandaient également cette disposition.

Nous avons porté le canal sur la rive droite, parce que le sol est évidemment plus solide et plus argileux que sur la rive gauche où le terrain est plus tourbeux.

La nature du sol, l'inspection des lieux, l'opinion même des riverains, ont fourni un ensemble de données qui nous ont convaincu de cette nécessité ; il est vrai de dire cependant que ce parti nous impose l'obligation de reporter au-dessous de Bazouin le canal maritime sur la rive gauche pour le rattacher au projet remarquable de M. Dor et au canal de Marans à la Rochelle.

Quoiqu'il en soit, nous avons mieux aimé adopter un croisement du canal avec la rivière à Bazouin, que d'exposer le canal maritime, dans la contrée de la Garette au Mignon, à la mobilité d'un sol hétérogène.

L'inspection des cartes nos 2 et3 fait voir tout ce qu'il y a de rationel dans l'adoption de cette mesure. On y voit que la rivière *a*, *b*, *c*, *d* jusqu'à *z* et *a'*, *b'* jusqu'à *f'* est libre et non interrompu de Niort à la mer, et que le canal maritime *A*, *B*, *C* jusqu'à *S* peut fonctionner, quelle que soit la situation des eaux de cette rivière ; reste à prouver que le croisement de Bazouin n'offre point de difficultés sérieuses ; nous reviendrons sur cette question essentielle lorsque nous parlerons des ouvrages d'art.

La carte no 3, qui se compose de cinq feuilles, précise le tracé du canal

Digitized by Google

et de la rivière, et la carte n° 4, composée de trois feuilles, donne tous les détails nécessaires. Enfin dans l'article suivant, nous décrirons les dimensions des ouvrages d'un canal à grande section donnant passage à des bâtimens de 200 tonneaux et à des bateaux à vapeur de 10 mètres de largeur sur 50 mètres de longueur.

DÉTAIL DES OUVRAGES NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DU PROJET.

La carte n° 3 et le profil en long n° 5 indiquent avec précision le tracé du canal maritime, son tirant d'eau, sa section et les chûtes des écluses. Ces feuilles de dessin font voir aussi le détail des rectifications de la rivière depuis Niort jusqu'à Marans.

Le cube des terrassemens à faire s'élève pour le canal à	3,744,800^{m}	00^{c}
Et pour la rectification de la rivière à	660,800	00
Et en totalité au chiffre de	4,405,600	00

Nous donnons au canal la section adoptée par M. Dor, de Marans à la mer, savoir : 4 mètres de profondeur, 28 mètres de largeur à la ligne de flottaison et 34 mètres en gueule entre les digues de hâlage élevées de 2 mètres au-dessus des eaux. Enfin nous donnons aux écluses 10 mètres de largeur et 50 mètres de longueur entre les buscs des portes, afin que les bateaux à vapeur et les bâtimens d'un fort tonnage puissent remonter à Niort, sauf à compléter leur chargement à la Rochelle, si le canal de Marans au port de cette première ville est mis en rapport de section avec celui qui nous occupe.

Le premier bief a 4,660 mètres de longueur ; il comprend le port de Niort, qui se composera de la retenue de Bouzon et du canal ouvert vers Saint-Martin dans l'axe de la préfecture ; par cette disposition, nous profitons des profondeurs et du niveau actuel du bief commun aux moulins du Roc et de Bouzon ainsi qu'à la Filature, et l'on jette sur la rive droite

Digitized by Google

de la Sèvre l'esquisse d'un nouveau quartier parfaitement coordonné avec la partie régulière de la ville qui entoure la préfecture.

Plus loin, le canal profite des profondeurs de la rivière, à Saint-Martin, et s'enfonce ensuite dans les vallées de Thélouse et de Torfou au moyen d'une coupure qui débouche en aval du moulin de Mme Moriceau, à la Roussille. A ce point, deux écluses accolées ayant l'une et l'autre 2 mètres 25 centimètres de chûte, maintiendront les eaux du premier bief à la cote de 7 mètres 75 centimètres, qui est celle de l'étiage devant la préfecture.

Le deuxième bief compte 2,380 mètres de développement, il traverse l'espace compris entre Torfou et l'écluse de la Moucherie, sous la cote de 12 mètres 25 centimètres (à la ligne de flottaison), là, une écluse de 2 mètres 25 centimètres, soutient les eaux jusqu'aux écluses de Torfou.

Le troisième bief s'étend jusqu'à Coulon sur une longueur de 4,670 mètres, son niveau est fixe à la cote de 14 mètres 50 centimètres et maintenu par une écluse ayant 1 mètre 25 centimètres de chûte.

Le quatrième bief s'étend jusqu'à Bazouin, en traversant les marais de Balanger et de Benet, sur la longueur de 14,930 mètres, ses eaux sont réglées à la cote 15 mètres 75 centimètres, qui est favorable au dessèchement des terrains traversés, et l'écluse de Bazouin aura une chûte de 1 mètre 25 centimètres.

Enfin, le cinquième et dernier bief sera établi à la cote 17 mètres et s'étendra de Bazouin au port de Marans, pour se confondre avec le bassin projeté par M. l'ingénieur en chef Dor. Ce bief aura une longueur de 20,730 mètres de Bazouin au centre du port de Marans, en *PP*, carte n° 3.

Ainsi cinq écluses, dont deux accolées à Torfou, régleront les chûtes et l'économie du canal qui nous occupe.

Aux terrassemens dont nous venons de parler et aux cinq ouvrages d'art que l'on vient d'indiquer, il faut ajouter :

1° L'aqueduc en siphon du moulin du Roc. (Port de Niort.)

2° Une prise d'eau au moulin Moriceau.

3° Une descente en rivière à la Tiffardière.

Digitized by Google

4° L'aqueduc en siphon de la Pairine.

5° Une descente en rivière à Jousson.

6° . . . Idem. . . en aval de Coulon.

7° . . . Idem. . . à Dampvix

8° Un siphon à Dampvix, pour dégager les marais de Benet.

9° Le croisement de Bazouin.

10° L'établissement de la chaussée qui servira à la fois de route de Niort à Marans et de chemin de hâlage.

Les profils n° 1, n° 2, n° 3 et 4, et la feuille de dessin n° 6 A, font voir les dispositions que nous avons adoptées dans le cas général et dans les circonstances particulières où nous avons été forcé de modifier les dimensions ordinaires du canal pour diminuer la dépense. Le n° 5 indique le profil adopté pour la rivière de la Sèvre.

Les feuilles de dessin, n°s 6 B et 6 C, font connaître les dispositions adoptées pour les divers ouvrages d'art.

Le croisement du canal avec la Sèvre, à Bazouin, ne présentera pas des difficultés sérieuses; la descente en rivière s'effectuera au moyen de l'écluse de Bazouin, et tout aussitôt le passage du bâtiment dans la rive gauche, s'opérera à la faveur de deux têtes d'écluses ayant des portes opposées.

L'inspection de la feuille de dessin, n° 6 C, fait voir les dispositions que nous proposons.

Le régime de la Sèvre ne sera pas gêné entre l'écluse de Bazouin et la tête du cinquième bief du canal, car il est facile de concevoir qu'il sera toujours possible d'assurer un libre écoulement à ses eaux. Il est aussi très positif que le canal n'aura rien à redouter des hautes eaux et des excès de la rivière, parce que les portes de garde seront bien disposées, et parce que le barrage actuel de Bazouin donnera des chasses suffisantes pour entretenir une profondeur de 4 mètres dans cet espèce de *carrefour* des eaux de la vallée.

Il nous paraît donc prouvé d'une manière incontestable qu'aucune difficulté notable ne s'oppose à la réalisation du projet, nous pensons même que son exécution est très facile, et l'étude des plans et des nivellemens annexés

Digitized by Google

à ce mémoire le prouve jusqu'à l'évidence, puisqu'en effet il y a beaucoup d'eau et peu de pente.

Évaluation des dépenses à faire pour assurer un libre cours à la rivière et pour établir un canal latéral de Marans à Niort.

CANAL PROPREMENT DIT.

1er bief compris entre le moulin de Bouzon et Torfou, chez Mme Moriceau, ayant de longueur. . . . . 4,660 m. 00 cent.

Elargissement et approfondissement à 4 m. 00 de la rivière, entre le moulin de Bouzon et l'axe de la préfecture, sur une longueur de 555 m. 00, et donnant un cube de déblais de 50,000 m. à 90 cent. l'un, ci.	45,000
Bassin demi-circulaire dans l'axe de la préfecture, ayant 100 m. de diamètre, donnant, y compris le déblai jusqu'au port actuel, un volume de 15,000 m. cubes de terrassement, à 90 cent. l'un, ci.	13,500
Ouverture d'un canal depuis le vieux Port jusqu'à la coupure de Télouse, donnant un cube de 285,000 m., à 1 fr. le mètre, ci. . .	285,000
Coupure de Télouse sur la longueur de 275 m., et donnant un cube de 64,000 m., à 1 fr. 25 cent. l'un, ci.	80,000
Coupure de Torfou, ayant de longueur 450 m. et nécessitant un cube de déblais de 110,000 m., à 2 fr. l'un, ci.	220,000
Construction, à Torfou, de deux écluses accolées, de 2 m. 25 cent. de chûte, l'une, ci.	350,000
Prise d'eau au moulin Moriceau, ci.	6,000
Maison éclusière à Torfou, ci.	4,000
Chemins de hâlage, ci.	10,000
Siphon pour donner passage aux eaux du moulin du Roc et nivellement de la place, ci.	25,000
A REPORTER.	1,038,500

Digitized by Google

REPORT.		1,038,500	
Quais, cales, porte de garde, pont tournant, ci.		100,000	
Indemnités de terrain entre Bouzon et le bassin, ci.. .	25,000		
——— pour l'établissement du bassin, ci.	10,000		1,794,000
——— pour maison à détruire dans l'axe de la préfecture, ci.	25,000	135,000	
Indemnités pour l'établissement du canal, ci.	75,000		
Somme à valoir pour cas imprévus, ci.		120,500	

2me bief compris entre Torfou et la Moucherie, sur une longueur de. . . . . 2,380 m. 00 cent.

Rectification et approfondissement de la rivière, depuis l'écluse de Torfou jusqu'à la coupure de la Moucherie, sur une longueur de 2,100 m., ce qui donne un cube de déblais de 105,000 m., à 1 fr. l'un, ci..	105,000	
Coupure de la Moucherie, sur une longueur de 280 m., donnant un cube de 70,000 m., à 1 fr. 50 cent. l'un, ci.	105,000	
Construction, à la Moucherie, d'une écluse de 2 m. 25 cent. de chûte, ci.	200,000	525,000
Indemnités au moulin de la Tiffardière, ci.	8,000	
Descente en rivière au moyen d'une écluse à aiguille, ci. . . .	15,000	
Chemin de hâlage, ci.	10,000	
Une maison éclusière, ci.	4,000	
Indemnités de terrains pour l'établissement de ce bief, ci.. . .	30,000	
Somme à valoir pour cas imprévus, ci.	48,000	

3me bief compris entre la Moucherie et la sortie du bourg de Coulon, sur une longueur de. . . . . 4,670 m.

Ouverture d'un canal de rectification, depuis la Moucherie jusqu'au bras de Jousson, sur la longueur de 800 m., nécessitant un cube en déblais de 96,000 m., à 75 cent. l'un, ci..	72,000	
A REPORTER.	72,000	1,919,000

Digitized by Google

REPORT.	72,000	1,919,000
Ouverture d'un canal de rectification au travers des Marais-Pin, sur une longueur de 1,000 m. (cube 120,000 m., à 75 cent. l'un), ci.	90,000	
Rectification et approfondissement de la rivière, entre Jousson et Pallias, et en amont du bourg de Coulon, formant ensemble une longueur de 2,870 m. et un cube de 150,000 m., à 1 fr. l'un, ci.	150,000	
Ecluse de Coulon ayant 1 m. 25 cent. de chûte.	200,000	640,000
Maison éclusière.	4,000	
Siphon de la Périne.	10,000	
Descente en rivière vers Jousson.	15,000	
Chemins de hâlage.	12,000	
Indemnités de terrains pour l'établissement des canaux de rectification et l'élargissement de la rivière, etc., ci.	30,000	
Somme à valoir pour cas imprévus.	57,000	

4me bief compris entre la sortie du bourg de Coulon et le barrage de Bazouin, ayant de longueur. . . . . 14,930 m.

Approfondissement du lit de la rivière, en aval du bourg de Coulon, sur un développement de 500 m.; le cube des déblais sera de 30,000 m., à 1 fr. l'un, ci.	30,000	
Ouverture d'un canal depuis ce point jusqu'à l'entrée du bourg de Dampvix, dans la longueur de 11,000 m. (cube 1,320,000 m., à 70 cent. l'un), ci.	924,000	
Approfondissement, depuis l'entrée de Dampvix jusqu'à Bazouin, sur la longueur de 3,430 m., ce qui donne un cube de 171,500 m., à 1 fr. le m., ci.	171,500	
Ecluse de Bazouin accolée au barrage, ci.	223,000	
Tête du canal en aval du croisement, ci.	75,000	
Croisement proprement dit du canal avec la Sèvre, donnant un cube de déblai de 15,000 m., à 1 fr. l'un, ci.	15,000	
Maçonneries, perrés, etc., ci.	10,000	
Descente en rivière en aval de Coulon et en amont de Dampvix, ci.	30,000	
A REPORTER.	1,480,500	2,559,000

Digitized by Google

REPORT.	1,480,500	2,539,000
Siphon de Dampvix pour donner écoulement aux eaux de Benet, ci.	10,000	
Chemins de hâlage.	20,000	1,700,000
Indemnités de terrains pour l'établissement de ce bief, ci. . . .	55,000	
Somme à valoir pour cas imprévus.	154,500	

5me bief compris entre Bazouin et Marans, sur une longueur de. . . . . 20,730 m.

Trois redressemens de la rivière pour rectifier son cours et l'approprier à la grande navigation, aux points désignés par les doubles lettres *aa*, *bb* et *cc*, donnant ensemble une longueur de 3,900 m., et un cube de déblais de 418,800 m., à 70 cent. le m., ci.	293,160	
Approfondissement aux points *dd*, *ee*, *ff*, *gg*, *hh*, *ii*, *kk*, *ll*, *mm*, sur une longueur totale de 15,770, ce qui donne un cube de 746,000 m., à 90 cent. le m., ci.	671,400	
Ouverture d'un port de Marans, en *R* et *S*, sur la longueur de 1,060 m., nécessitant un cube de déblais de 150,000 m., à 75 cent. l'un, ci.	112,500	1,300,000
Pont tournant, ci.	20,000	
Pierres, pavés, plans inclinés, etc., ci.	50,000	
Indemnités de terrains pour l'établissement :		
1° Du bief proprement dit, ci. 20,000	45,000	
2° Du pont de Marans, ci. 25,000		
Somme à valoir pour cas imprévus, ci.	107,940	

ROUTE ROYALE, DE 46,660 M. DE LONGUEUR, ÉTABLIE SUR UN DES CAVALIERS DU CANAL MARITIME, SERVANT AUSSI DE CHEMIN DE HALAGE.

Construction d'une chaussée d'empierrement et dressement des accottemens, dans la longueur précitée de 46,660 m, à 4 fr. par mètre courant, ci. . . .	186,640
A REPORTER.	5,745,640

Digitized by Google

REPORT.		5,745,640

COURS DE LA SÈVRE CONSIDÉRÉ COMME ÉVACUATEUR INDÉPENDANT DU CANAL MARITIME.

Nous avons vu sur les cartes, nos 2 et 3, que le cours de la Sèvre suivra les directions *a*, *b*, *c*.... *z* et *a'*, *b'*, *c'* et *f*, qui supposent l'exécution des rectifications suivantes, dont nous allons évaluer la dépense :

Dérivation de Saint-Martin en *b*, ayant une longueur de 1,300 m., 2 de profondeur moyenne, et 24 de largeur en gueule, ce qui donne un cube de déblais de 54,600 m., à 80 cent. l'un, ci.	43,680	
Dérivation de la géole en *c*, sur la longueur de 700 m, produisant un cube de 29,400 m, à 70 cent. l'un, ci.	20,580	
Dérivation entre le carrefour de Sevreau et la Grande-Rigole, à la Garette, sur une longueur de 8,000 m. (cube 35,000 m.), ci. . .	25,000	
Ecluse mobile de Sevreau, ci.	15,000	
Raccordement du canal de la Garette à Coulon, et élargissement du canal de l'Adressous, ci.	10,000	
Dérivation au travers du communal de Dampvix jusqu'au Vieux-Bejou, sur la longueur de 3,700 m., donnant un cube de 155,400 m., à 60 cent. l'un, ci.	93,240	554,360
Idem. Du Bejou à Maillé, sur la longueur de 2,800 m., pour un cube de 117,600 m., à 60 cent. l'un, ci.	70,560	
Idem. Au-dessus de Maillé, sur la longueur de 2,000 m. (cube, 84,000 m., à 60 cent. l'un), ci.	50,400	
Idem. Dans la section de la bonde des Jourdains, sur la longueur de 4,400 m. pour un cube de 184,800 m, à 60 cent. l'un, ci. . .	110,880	
Indemnités de terrains, ci.	40,000	
Somme à valoir pour cas imprévus, ci.	75,020	
TOTAL.		6,300,000

Digitized by Google

En résumé, les dépenses s'élèvent :

1° Pour le canal maritime proprement dit, à.	5,559,000
2° Pour la route royale, à.	186,640
3° Pour le cours de la Sèvre, à.	554,360
TOTAL PAREIL.	6,300,000

Dressé par les Ingénieurs soussignés.

Niort, le 15 mai 1841.

L'Ingénieur ordinaire,
H. LAMBERT.

L'Ingénieur en chef,
DE LAFORRE.

Digitized by Google

NOTICE SUR LES MOLLUSQUES

DU

Département des Deux-Sèvres,

Par M. BAUGIER.

Le nombre des mollusques reconnus jusqu'à ce jour dans le département des Deux-Sèvres, s'élève à 95 espèces appartenant à 23 genres, dont voici le tableau :

ORDRE 1er. — GASTÉROPODES.

TÉTRACÈRES. — LIMACIENS.

1er genre. — Arion. . . .	4 espèces. . .	1.	Arion *indéterminé*.
		2.	— noirâtre (*A. ater*).
		3.	— roux (*rufus*).
		4.	— brunâtre (*subfuscus*).
2e genre. — Limace,	1 espèce. . . .	1.	Limace cendrée (*L. cinerea*).
3e genre. — Testacelle,	1 espèce. . . .	1.	Testacelle ormier (*T. Haliotideus*).
4e genre. — Vitrine,	1 espèce. . . .	1.	Vitrine transparente (*V. pellucida*).

Digitized by Google

ORDRE 2e. — TRACHÉLIPODES TERRESTRES.

TÉTRACÈRES. — COLIMACÉES

5e genre. — Hélice. . . 23 espèces. . .	1. Hélice des rochers. (*H. rupestris*).
	2. — variable (*variabilis*).
	3. — rhodostome (*rhodostoma*).
	4. — vigneronne (*pomatia*).
	5. — chagrinée (*aspersa*).
	6. — némorale (*nemoralis*).
	7. — des jardins (*hortensis*).
	8. — cinctelle (*cinctella*).
	9. — marginée (*marginata*).
	10. — bimarginée (*casthusianella*).
	11. — pubescente (*sericea*).
	12. — hispide (*hispida*).
	13. — striée (*striata*).
	14. — ruban (*ericetorum*).
	15. — des gazons (*cespitum*).
	16. — cornée (*cornea*).
	17. — carocolle (*lapicida*).
	18. — mignonne (*pulchella*).
	bis. — pygmée (*pygmæa*).
	19. — bouton (*rotundata*).
	20. — hispide (*hispida*).
	21. — luisante (*nitida*).
	22. — nitidule (*nitidula*).
	23. — cristalline (*cristallina*).
6e genre. — Ambrette. . . 1 espèce. . . .	1. Ambrette amphibie (*Suc. amphibia*).
7e genre. — Bulime. . . 2 espèces. . . .	1. Bulime obscur (*Bul. obscurus*).
	2. — Aigu (*acutus*).
8e genre. — Agathine. . 3 espèces. . . .	1. Agathine brillante (*Ach. lubrica*).
	2. — aiguillette (*acicula*).
	3. — follicule (*folliculus*).

Digitized by Google

9e genre. — Clausilie. . . 3 espèces. . . .
1. Clausilie lisse (*Cl. bidens*).
2. — douteuse (*dubia*).
3. — parvule (*parvula*).

10e genre. — Maillot. . . 4 espèces. . . .
1. Maillot tridenté (*Pupa tridens*).
2. — ombilique (*P. umbilicata*).
3. — marginé (*marginata*).
4. — fragile (*fragilis*).

DICÈRES.

11e genre. — Vertigo. . . 3 espèces. . . .
1. Vertigo mousseron (*V. muscorum*).
2. — pygmée (*pygmæa*).
3. — édenté (*Edentula*).

12e genre. — Carychie. . 2 espèces. . . .
1. Carychie myosote (*C. myosotis*).
2. — minime (*minimum*).

13e genre. — Cyclostome. 2 espèces. . . .
1. Cyclostome élégant (*C. elegans*).
2. — vitré (*vitreum*).

TRACHÉLIPODES AQUATIQUES.

NAGEURS — LYMNÉENS.

14e genre. — Planorbe. 11 espèces. . . .
1. Planorbe entortillé (*P. contortus*).
2. — corné (*corneus*).
3. — tuilé (*imbricatus*).
4. — dentelé (*cristatus*).
5. — contourné (*vortex*).
6. — leucostome (*leucostoma*).
7. — comprimé (*compressus*).
8. — spirorbe (*spirorbis*).
9. — marginé (*marginatus*).
10. — caréné (*carinatus*).
11. — aplati (*complanatus*).

15e genre. — Physe. . . . 2 espèces. . . .
1. Physe aigue (*Phix acuta*).
2. — des fontaines (*fontinalis*).

Digitized by Google

16e genre. — Lymnée.. . 9 espèces.. . .
1. Lymnée ventrue (*L. auricularis*).
2. — ovale (*ovata*).
3. — glutineuse (*glutinosa*).
4. — voyageuse (*peregrina*).
5. — marginée (*marginata*).
6. — stagnale (*stagnalis*).
7. — des marais (*palustris*).
8. — allongée (*elongata*).
9. — petite (*minuta*).

17e genre. — Ancyle. . . 2 espèces.. . .
1. Ancyle des lacs (*A. lacustris*).
2. — fluviatile (*fluviatilis*).

MARCHEURS. — PÉRISTOMIENS.

18e genre. — Paludine. . 5 espèces.. . .
1. Paludine vivipare (*P. vivipara*).
2. — impure (*impura*).
3. — verte (*viridis*).
4. — courte (*brevis*).

19e genre. — Valvée. . . 3 espèces.. . .
1. Valvée piscinale (*V. piscinalis*).
2. — obtuse (*obtusa*).
3. — planorbe (*planorbis*).

NÉRITACÉES.

20e genre. — Néritine.. . 1 espèce. . . .
1. Néritine fluviatile (*N. fluviatilis*).

ACÉPHALES.

CONCHIFÈRES-DYMIAIRES. — NAYADES.

21e genre. — Anodonte.. 2 espèces.. . .
1. Anodonte des cygnes (*A. cycnea*).
2. — des canards (*anatina*).

22e genre. — Mulette.. . 6 espèces.. . .
1. Mulette de requien (*Umio requinii*).
2. — des peintres (*pictorum*).
3. — rostrée (*rostrata*).
4. — littorale (*littoralis*).
5. — subtétragone (*subtetragona*).
6. — d. turton (*turtonii*).

Digitized by Google

CONQUES FLUVIATILES.

23e genre. — Cyclade.. . 4 espèces.. . .
1. Cyclade cornée (*C. cornea*).
2. — riverine (*rivalis*).
3. — des lacs (*lacustris*).
4. — des fontaines (*fontinalis*).

Je ne comprends pas dans cette nomenclature une Patelle qui se trouve dans la Sèvre, près de son embouchure et hors des limites du département.

Ces 95 espèces présentent 130 variétés environ. Celles qui en offrent le plus sont les Hélices.

L'Hélice variable (*Helix variabilis*) ne mériterait pas son nom, si elle ne variait à l'infini : la couleur, la taille, la disposition des bandes changent d'individu à individu. Les uns sont entièrement blancs, les autres gris ou fauve-clair uni, ou avec une zône blanchâtre. D'autres enfin, sur ces deux fonds, offrent une quantité plus ou moins grande de bandes noires ou brunes tantôt pleines, tantôt interrompues ou frangées, mais dont jamais plus d'une ne se fait remarquer au-delà du dernier tour de spire.

L'Hélice rhodostome (*Helix rhodostoma*) présente deux variétés bien tranchées : l'une tout-à-fait blanche, l'autre avec des raies et des flammules dont les dispositions sont elles-mêmes très changeantes.

L'Hélice chagrinée (*Helix aspersa*) est couverte de diaprures qui varient à l'infini, et il faudrait faire presqu'autant de variétés qu'il y a d'individus. Mais il y en a trois bien séparées. La première est de couleur fauve, avec quelques maculatures peu sensibles. La seconde, sur un fond plus coloré, offre des taches noirâtres, très prononcées; et la troisième est presque entièrement noire : une variété bien remarquable de cette hélice a la bouche à gauche, tous les tours de spire étant tournés de droite à gauche. On en trouve aussi une qui est scalaire, c'est-à-dire dont les tours de spire sont fort élevés, comme détachés les uns des autres. L'Hélice variable fournit quelques individus de cette espèce.

C'est le nombre des bandes de la spire qui constitue les variétés de

Digitized by Google

l'Hélice némorale (*Hélix nemoralis*). Elles sont à 1, 2, 3, 4, 5 et même 6 bandes : quelquefois les bandes manquent totalement et la coquille est alors de couleur unie jaune plus au moins intense ou carnée : quelquefois aussi, les bandes se réunissant, recouvrent la coquille presqu'entière d'une large zone noire. En général, la variété carnée est plus grosse que celle qui est jaune. Les individus de couleur unie et à trois bandes sont les plus communs, puis ceux à cinq bandes et à une seule ; les variétés à nombre de bandes pair sont moins communes.

L'Hélice des jardins (*Helix hortensis*), qui ne diffère de la précédente que par sa taille plus petite et la couleur de son péristome, offre absolument les mêmes variétés.

On trouve une jolie variété de l'Hélice marginée (*Helix marginata*) ; la raie blanche qui orne la carène est accompagnée d'une raie fauve qui tourne avec elle sur toute la spire. Cette variété est assez rare.

L'Hélice striée (*Hélix striata*), a deux variétés bien distinctes. L'une blanche et l'autre couverte de bandes noirâtres pleines ou flammulées.

On rencontre entre Airvault et Saint-Loup une variété de l'Hélice ruban (*Helix ericetorum*), plus petite et plus solide que celle qui se trouve dans les environs de la Mothe Saint-Héray.

L'Ambrette amphibie (*Succinea amphibia*), offre dans nos marais une variété fort grande et d'une belle couleur d'ambre jaune.

Le Bulime aigu (*Bulimus acutus*) est tantôt tout blanc, tantôt couvert de flammules, avec une raie noire sur le dernier tour de spire.

Enfin, le Cyclostome élégant (*Cyclostoma elegans*) varie du blanc fauve au violet : quelques individus sont de couleur unie, les autres ornés de marbrures plus ou moins foncées. Un Cyclostome qui est plus petit et dont les bords du péristome sont désunis, donné comme une espèce, se trouve aussi dans notre département, mais ne paraît être que le même dans un état de croissance inachevé.

Aucune des espèces citées dans le tableau ci-joint n'est spéciale à notre département : elles se rencontrent toutes sur plusieurs autres points de la

Digitized by Google

France, mais toutes n'habitent pas indistinctement les mêmes lieux. Ainsi, on ne trouve la Clausilie lisse (*Clausilia bidens*) qu'entre Saint-Maixent et la Mothe Saint-Héray, à Château-Tison, et encore y est-elle fort peu répandue (1). — Le Maillot tridenté (*Puppa tridens*) ne se rencontre qu'au Fouilloux, près de la Mothe et à Exoudun. — L'Hélice des jardins, très commune dans le même canton et à Saint-Maixent, l'est beaucoup moins autour de Niort, puisqu'elle ne se rencontre que vers Belle-Ile. — Le Bulime aigu (*Bulimus acutus*), en revanche, si multiplié sur nos pelouses sèches, pendant les chaleurs, devient de moins en moins commun, à mesure qu'on s'approche de Saint-Maixent, où il disparaît tout-à-fait. — L'Hélice pubescente (*Helix sericea*) qui se montre en grande quantité en certains lieux, après les pluies, n'existe ici que sur le revers d'un fossé dans la plaine d'Ante.

Quant à l'Hélice vigneronne (*Helix pomatia*), la plus grosse de nos coquilles, elle ne se rencontre que dans un bois, voisin de Lezay. Elle a été cependant acclimatée aux environs de Niort, où elle a été apportée du département du Rhône; mais cette importation ne nous a point gratifiés, comme on voit, d'une espèce nouvelle.

Si les différentes espèces de Mollusques sont ainsi réparties dans des lieux divers, si les unes se plaisent là où les autres ne paraissent pas, il faut l'attribuer à l'influence du sol : le terrain calcaire est celui qui semble leur convenir davantage : les portions du département, qui sont assises sur ce terrain, sont les plus riches en Mollusques, et à peine en trouve-t-on quelques-uns sur les terrains primitifs et de transition. Le sol granitique des environs de Parthenay en est dépourvu, tandis qu'ils abondent sur les calcaires de Niort, de la MotheSaint-Héray, d'Airvault, etc.

Quant aux coquilles fluviatiles, les mêmes espèces se rencontrent à peu près dans la Sèvre, dans le Thouet et dans les autres cours d'eau du département.

Il y a plusieurs espèces de coquilles, ou rares ou très petites, qu'il est

(1) Les individus que possède le Musée, ont été donnés par M. le docteur Sauzé.

Digitized by Google

fort difficile de rencontrer vivantes : on les trouve après les crues d'eau, parmi les débris laissés sur les bords des rivières. — Au nombre des premiers il faut ranger l'Agathine follicule (*Achatina folliculus*), dont nous n'avons encore que deux individus trouvés, l'un à Saint-Martin, l'autre à Bessine. Les seconds sont le Planorbe crêté (*Planorbis cristatus*), le tuilé (*imbricatus*), l'aplati (*complanatus*), qu'il est difficile de reconnaître sans le secours du microscope. — Les coquilles que l'on trouve en plus grande quantité dans les dépôts de nos rivières sont les Hélices hispide (*Helix hispida*) bimarginée (*carthusianella*), et mignonne (*pulchella*), et l'Agatine aiguilette (*Achat. acicula*).

C'est à la fin de février et au commencement de mars que les Mollusques, chez nous, quittent les retraites où l'hiver les avait fait entrer. Les premiers que l'on rencontre sous les pierres et sur l'écorce humide, au fond des vallées, sont la Vitrine, les Hélices hispide, cinctelle, marginée, carocole, cornée, némorale, bouton, brillante, les Cyclostomes et les Ambrettes. — Les autres Hélices, les Arions, les Limaces, et la plupart des autres genres, paraissent en avril. — Les espèces aquatiques attendent pour se montrer que le soleil ait un peu réchauffé l'eau qui les enveloppe, et c'est à la fin du même mois qu'on les voit, le long des bords, chercher la tiédeur des rayons solaires : on trouve alors les Planorbes, les Limnées, les Physes, les Paludines, les Valvées, qui plus tard se plaisent parmi les herbes. Les Ancyles et les Néritines s'attachent aux pierres qui garnissent le fond des rivières, et les Mulettes, les Anodontes, les Cyclades se plongent dans la vase où elles tracent des sillons.

C'est dans l'été et à l'époque des chaleurs, en juin seulement, que les Bulimes, l'Hélice variable, l'Hélice striée, se montrent en myriades innombrables, dans les lieux secs et brûlés par le soleil.

Les Agathines, les Carychium et quelques Maillots habitent sous les feuilles tombées, dans les bois où on les trouve à l'automne. — Les Carychium sont fort rares.

Si l'on considère les Mollusques sous le rapport de l'utilité, on trouvera,

Digitized by Google

chez nous comme partout, qu'ils nuisent plus qu'ils ne servent. Les Arions, les Limaces, plusieurs Hélices, les Cyclostomes sont le fléau des jardiniers. — La consommation que fait la pharmacie des espèces qui ont une vertu médicale douteuse est bien minime, et celles qui servent à la nourriture se bornent à l'Hélice chagrinée et à l'Hélice némoraie. La chagrinée est celle qui est le plus estimée ; elle vient aux marchés sous le nom de lumat de vigne, et ne se vend guère au-delà de 20 à 25 centimes le cent. C'est en somme une branche de commerce fort peu importante, et dont il serait bien difficile de donner une évaluation même approximative.

L'Hélice vigneronne n'est pas assez répandue pour servir d'aliment.

Maintenant, si l'on veut juger de la richesse de notre département sous ce rapport, voici en quelles proportions les Mollusques s'y rencontrent, comparativement à quelques autres départemens.

Deux-Sèvres.	23 gen. et	97 esp.
D'après MM. Draparnaud et Michaud, il y a en France. . .	23	216
D'après la statistique, dans les Bouches-du-Rhône. . .		
— M. Mauduit, dans la Vienne.	23	139
— M. Grateloup, dans l'Hérault.	19	126
— M. Bouillet, dans le Puy-de-Dôme.	22	101
— M. Grateloup, dans les Landes.	23	101
— M. Millet, dans Maine-et-Loire.	23	97
— M. Ch. Desmoulins, dans la Gironde.	23	95
— M. Collard de Cherres, dans le Finistère.	21	74
— M. Brard, dans la Seine.	19	69

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LES COMBUSTIBLES MINÉRAUX

DU BOCAGE VENDÉEN.

Pour compléter la note que je vous ai lue dans la séance du 6 janvier 1840 sur les travaux de recherches que j'ai dirigés dans le Bocage vendéen, j'ai réuni les analyses et les essais des houilles exploitées dans ce bassin, de manière à pouvoir les comparer entre elles sous le rapport de leur composition, et indiquer les usages auxquels chacune d'elles est plus spécialement applicable. Pour me conformer au vœu émis par la Société, dans une de ses précédentes séances (1), j'ai comparé ces houilles avec les principales houilles exploitées.

(1) De nouvelles analyses, faites au Laboratoire de l'École des Mines sur les houilles de Saint-Laurs, modifiant les résultats consignés dans le Mémoire qui vous a été lu dans votre séance du mois de mars dernier, j'ai cru devoir les rectifier et répondre au vœu émis par la Société dans cette séance.

Digitized by Google

Première Partie.

Houille de Chantonnay.

La houille de Chantonnay est noire, très fragile, à cassure transversale, lamellaire et éclatante ; elle renferme entre toutes ces lames d'autres lames extrêmement minces, incolores et demi-transparentes, que l'on a reconnues être essentiellement composées de carbonate de chaux magnésien. Par calcination, en vase clos, elle se ramollit et s'agglomère complètement, mais sans se boursoufler, elle produit un très beau coke-fritte qui représente les 0,72 de son poids.

Elle brûle en se ramollissant avec une flamme jaune et avec fumée, en répandant une odeur purement bitumineuse ; elle laisse 0,15 de cendres essentiellement composées de carbonate de chaux.

Lorsqu'on la traite par l'acide muriatique, il se fait une vive effervescence due à un dégagement d'acide carbonique, et sans la moindre odeur d'hydrogène sulfuré : au bout de quelque temps, on voit de petits grains de pyrite blanche s'en détacher et tomber au fond du vase ; la liqueur ne renferme pas de traces d'acide sulfurique, et contient environ 0,11 de protoxide de fer. La houille ainsi traitée, et incinérée ensuite, laisse 0,45 d'argile mêlé d'oxide de fer, qui provient du grillage de la pyrite.

L'analyse définitive donne :

Charbon	0,627	0,627	Coke par distillation : 0,800.
Carbonate de chaux	0,067	»	
Carbonate de magnésie	0,041	0,173	
Carbonate de fer	0,020	»	
Argile	0,020	»	
Pyrite de fer	0,025	»	
Matières volatiles, bitumineuses et eau	0,200	»	
TOTAL	1,000		

Digitized by Google

Les trois carbonates de chaux, de magnésie et de fer, constituent ensemble un composé analogue à la dolomie, c'est-à-dire, dont la formule est $C_a\ C^2 + (M_g\ F_e)\ C^1$; c'est la première fois qu'on rencontre un tel carbonate avec la houille.

Houille de Puy-Rinsant.

La houille de Puy-Rinsant est brune-schisteuse : sa cassure présente çà et là des enduits pyriteux ; sa poussière est d'un brun rouge : par calcination, au creuset de platine, elle répand une odeur bitumineuse, et elle laisse 0,81 de coke fritté ; elle brûle, sans se fondre, avec flamme blanche, et elle laisse 0,22 de cendres blanches et schisteuses.

Un échantillon, pris sur les travaux exécutés par les concessionnaires, m'a donné :

Charbon	0,059	Coke par distillation : 0,081.
Cendres	0,022	
Matières volatiles, bitumineuses et eau	0,019	
Total	0,100	

Un gramme, essayé avec la litharge, a produit 20,95 gr. de plomb, ce qui correspond à 0,61 de carbone. Les cendres que je n'ai pas analysées, font effervescence avec l'acide muriatique, et contiennent par conséquent du carbonate de chaux, peut-être même un carbonate triple, identique à celui qui existe dans la houille de Chantonnay.

Houille d'Espagne.

Les travaux de recherches ayant été abandonnés sur cette partie du bassin houiller, j'ai dû opérer sur celle provenant des anciens travaux exécutés par M. Bourgnon de Layre, qui a dû être altérée par une trop longue exposition à l'air ; l'échantillon analysé présentait les caractères suivans : couleur brune, cassure schisteuse, poussière brun-rouge. Par

Digitized by Google

calcination, au creuset de platine, elle répand une odeur bitumineuse, et elle laisse 0,62 de coke très bien aggloméré et boursouflé d'un beau gris métallique. Elle brûle en se fondant et se boursouflant avec grande flamme accompagnée de fumée bitumineuse, et elle laisse 0,163 p. 0/0 de cendres presque blanches.

Les résultats de l'analyse sont les suivans :

Charbon	0,577	Coke par distillation : 0,740.
Cendres	0,163	
Matières volatiles, bitumineuses et eau	0,260	
TOTAL	1,000	

Un gramme de cette houille, essayé avec la litharge, a produit 24,62 gr. de plomb, d'où il suit qu'elle équivaut à 72,259 de carbone. Je n'ai pas essayé les cendres avec l'acide muriatique, et ne sais, par conséquent, si elles sont calcaires.

Houille de Faymoreau.

La seule couche, exploitée jusqu'à ce jour à Faymoreau, est la *couche* n° 3 : elle produit une houille d'un noir assez brillant et dure ; elle brûle avec une flamme courte. Par calcination, elle produit un coke compacte, boursouflé et assez brillant. Elle donne à l'analyse :

Charbon	0,631	Coke par distillation : 0,725.
Cendres	0,074	
Matières bitumineuses et eau	0,202	
Matières gazeuses	0,073	
TOTAL	1,000	

Les cendres n'ont qu'une teinte briquetée très pâle, et ne sont, par conséquent que peu ferrugineuses.

Digitized by Google

Essayée avec la litharge, cette houille produit 28,25 de plomb, d'où il suit qu'elle équivaut à 0,83 de carbone.

Cette analyse ne paraissant pas avoir été faite sur un échantillon représentant la qualité moyenne de la houille, j'ai dû reprendre cette analyse sur un morceau d'un décimètre cube, présentant la moyenne sur dix hectolitres houille, de première qualité, provenant de cette mine. Voici quels sont les résultats que j'ai obtenus :

Charbon	0,588	Coke par distillation : 0,740.
Cendres	0,152	
Matières volatiles, bitumineuses et eau	0,260	
TOTAL	1,000	

Essayée avec la litharge, cette houille produit 25,70 de plomb, d'où il suit qu'elle équivaut à 0,75 de carbone.

Houille de Saint-Laurs.

COUCHE N° 4.

Cette houille est d'un noir très brillant, d'un éclat gras; elle est tendre et même friable; elle brûle avec une grande flamme, produit un coke boursouflé gris-métallique, qui forme les 0,714 de son poids; elle dégage, en brûlant, une odeur bitumineuse qui n'a rien de désagréable : sa densité est 1,32.

Un morceau, d'un décimètre cube, essayé au Laboratoire d'Angers, a donné :

Charbon	0,711	Coke par distillation : 0,775.
Cendres	0,064	
Bitumes et liquides	0,139	
Matières volatiles	0,080	
TOTAL	1,000	

Digitized by Google

Les cendres ont une teinte rougeâtre. La pyrite est à peine sensible à l'œil. Essayée avec la litharge, cette houille produit 29,32 de plomb, d'où il suit qu'elle équivaut à 0,86 de carbone.

Un échantillon provenant de la même couche, essayé au Laboratoire de l'Ecole des Mines, a donné les résultats suivans : par calcination, au creuset à platine, cette houille produit un coke boursouflé bien aggloméré, d'un gris-métalloïde très peu friable, et elle laisse, par incinération, 0,06 de de cendres d'un blanc-grisâtre.

Un gramme, essayé avec la litharge, a produit 27,76 de plomb, d'où il suit qu'elle équivaut à 0,807 de carbone.

Elle a donné à l'analyse :

Carbone	0,675	Coke par distillation : 0,735.
Cendres	0,060	
Matières volatiles, bitumineuses et eau	0,265	
TOTAL	1,000	

COUCHE N° 5.

Cette houille a les mêmes propriétés physiques que la houille de la couche n° 4. Un échantillon de houille menue prise, sans choix, dans la quantité extraite dans le fonçage du puits n° 3, essayé au Laboratoire d'Angers, a donné les résultats suivans :

Charbon	0,693	Coke par distillation : 0,765.
Cendres	0,072	
Matières volatiles	0,104	
Matières bitumineuses et liquides	0,115	
TOTAL	1,000	

Les cendres sont légèrement rougies par l'oxide de fer, et ne sont, par conséquent, que peu ferrugineuses. Essayée avec la litharge, elle produit 28,85 de plomb, d'où il suit qu'elle correspond à 0,847 de carbone.

Digitized by Google

Un échantillon provenant de la même couche, essayé au Laboratoire de l'École des Mines, a donné les résultats suivans :

Charbon	0,6515	Coke par distillation : 0,7415.
Cendres	0,0900	
Matières volatiles, bitumineuses et eau	0,2585	
TOTAL	1,0000	

Par calcination, au creuset de platine, elle produit un coke boursouflé assez brillant, qui, par sa combustion, produit des cendres grisâtres.

Essayé avec la litharge, un gramme produit 27,65 de plomb, d'où il suit qu'elle équivaut à 0,804 de carbone.

COUCHE N° 6.

La couche n° 6 est située à 7 mètres au nord-est de la couche n° 5 ; sa puissance moyenne est de 2,50 à 3,00. La houille est schisteuse, d'un éclat gras et éclatant (1).

Un échantillon, provenant de cette couche, analysé au Laboratoire de l'École des Mines, a donné les résultats suivans :

Charbon	0,578	Coke par distillation : 0,750.
Cendres	0,172	
Matières volatiles, bitumineuses et eau	0,250	
TOTAL	1,000	

Par calcination, dans un creuset de platine, elle produit un coke boursouflé, qui, incinéré, laisse pour résidu des cendres jaunâtres. Essayé avec

(1) La houille, analysée à l'École des Mines, avait été prise sur un dérangement de couche, au point où on l'avait attaquée. Depuis cette époque, la qualité s'est beaucoup améliorée, et les forgerons l'estiment presqu'autant que celle de la couche n° 4, ce qui indique que la quantité de cendres a bien diminué, et nécessiterait une nouvelle analyse, qui, je n'en doute pas, placerait la houille de cette couche entre celle des couches nos 4 et 5.

Digitized by Google

la litharge, un gramme produit 24,10 de plomb, d'où il suit qu'elle correspond à 0,70 de carbone.

Si nous rapprochons les résultats que je viens d'indiquer, leur comparaison sera plus facile, la composition des houilles du bassin houiller du Bocage vendéen étant réunies dans le tableau suivant :

LIEUX d'où elles proviennent.	Nos DES COUCHES.	COMPOSITION.							
		Charbon.	Cendres.	Coke.	MATIÈRES volatiles.	MATIÈRES bitumineuses.	TOTAL.	Plomb.	Carbone.
Chantonnay (M. Berthier).. . . .	3	0,627	0,150	0,777	»	»	0,200	»	»
Puy-Rinsant.	»	0,590	0,220	0,810	»	»	0,190	20,95	0,615
Épagne..	»	0,577	0,163	0,740	»	»	0,260	24,62	0,722
Faymoreau (M. Berthier).	3	0,651	0,074	0,725	0,073	0,202	0,275	28,25	0,850
———.	3	0,588	0,152	0,740	»	»	0,260	25,70	0,750
——— Moyenne.	3	0,619	0,113	0,732	»	»	0,267	27,47	0,790
Saint-Laurs (M. Lechâtelier). . .	4	0,711	0,064	0,775	0,086	0,139	0,225	29,32	0,860
——— (M. Berthier). . . .	4	0,675	0,060	0,735	»	»	0,265	27,76	0,807
——— Moyenne.	4	0,693	0,062	0,755	»	»	0,245	28,54	0,833
——— (M. Lechâtelier). . .	5	0,693	0,672	0,765	0,104	0,131	0,235	28,85	0,847
——— (M. Berthier). . . .	5	0,651	0,090	0,741	»	»	0,258	27,65	0,804
——— Moyenne.	5	0,672	0,081	0,755	»	»	0,246	28,25	0,825
——— (M. Berthier). . . .	6	0,578	0,172	0,750	»	»	0,250	24,10	0,700

La valeur de chaque houille, comme combustible, étant donnée par le chiffre qui exprime la quantité de plomb obtenue avec la litharge, dont on a déduit la quantité de carbone contenue dans chacune de ces houilles, on peut les classer ainsi :

1° Houille de Saint-Laurs, couche n° 4.
2° ——— couche n° 5.
3° ——— de Faymoreau, couche n° 3.
4° Houille d'Épagne.
5° ——— de Saint-Laurs, couche n° 6.
6° ——— de Puy-Rinsant.

Digitized by Google

Ces chiffres étant en rapport avec la teneur en cendres, qui est la cause principale de la différence du pouvoir calorifique, on peut les classer définitivement ainsi qu'il suit, en y comprenant la houille de Chantonnay, pour laquelle il n'a pas été fait d'essai à la litharge :

1° Houille de Saint-Laurs, couche n° 4.
2° ——————— couche n° 5.
3° ——— de Faymoreau, couche n° 3.
4° ——— de Chantonnay, couche n° 5.
5° Couche d'Épagne.
6° ——— de Saint-Laurs, couche n° 6.
7° ——— de Puy-Rinsant.

On peut déduire du tableau précédent la composition du coke provenant de chaque espèce de houille, et l'on aura :

Pour le coke de Chantonnay.	Charbon.	80,70
	Cendres.	19,30
	TOTAL.	100,00
Pour le coke de Puy-Rinsant.	Charbon.	71,16
	Cendres.	28,84
	TOTAL.	100,00
Pour le coke d'Épagne.	Charbon.	77,98
	Cendres.	22,02
	TOTAL.	100,00
Pour le coke de Faymoreau, couche n° 3.	Charbon.	84,62
	Cendres.	15,38
	TOTAL.	100,00
Pour le coke de Saint-Laurs, couche n° 4.	Charbon.	91,79
	Cendres.	08,21
	TOTAL.	100,00
——————— couche n° 5.	Charbon.	89,25
	Cendres.	10,75
	TOTAL.	100,00

Digitized by Google

Pour le coke de Saint-Laurs, couche nº 6.	Charbon.	77,34
	Cendres.	22,66
	TOTAL.	100,00

Ce qui permet de classer le coke, et, par suite, la houille dont ils proviennent, ainsi qu'il suit :

1º Houille de Saint-Laurs, couche nº 4.
2º ——————————— couche nº 5.
3º ——— de Faymoreau, couche nº 3.
4º ——— de Chantonnay, couche nº 5.
5º Houille d'Épagne.
6º ——— de Saint-Laurs, couche nº 6.
7º ——— de Puy-Rinsant.

Les houilles de Saint-Laurs, couches nºs 4 et 5, et celle de Faymoreau, couche nº 3, sont les seules qui ont été employées à la fabrication du coke. Celle de Chantonnay, qui ne contient que le cinquième de son poids de matières volatiles, produirait aussi probablement une très forte proportion de coke qui pourrait être avantageusement employée dans les hauts fourneaux ; les cendres qu'elle renferme, étant très calcaires, tiendraient lieu d'une certaine quantité de castine. La houille de Saint-Laurs, couche nº 5, pourrait également être employée avantageusement aux hauts fourneaux, ses cendres étant en partie composées de carbonate de fer, qui augmenterait la richesse en minerai. Par l'amélioration de qualité, reconnue à la houille de la couche nº 6, il est probable qu'on pourrait également l'employer avec avantage pour la fabrication du coke. Enfin, vient la houille d'Épagne, qui, selon moi, se trouve placée, d'après l'analyse, au même rang que la houille de la couche nº 6 de Saint-Laurs, et qui, comme elle, doit s'améliorer lorsque les travaux auront atteint un plus grand développement.

Sous le rapport de la quantité de matières volatiles, bitumineuses et liquides, en un mot des matières propres à la fabrication du gaz d'éclairage, les houilles du bassin peuvent être classées ainsi, si l'on prend ces quantités réunies :

Digitized by Google

1° Houille de Faymoreau, couche n° 3.
2° ——— d'Épagne.
3° ——— de Saint-Laurs, couche n° 4.
4° ——————————— couche n° 5.
5° Houille de Saint-Laurs, couche n° 6.
6° ——— de Chantonnay, couche n° 5.
7° ——— de Puy-Rinsant.

Mais si l'on ne fait attention qu'à la quantité de matières volatiles contenues dans les houilles de Saint-Laurs, on reconnaîtra qu'elles sont bien plus propres à la fabrication du gaz que la houille de Faymoreau, car la houille de la couche n° 4 présente, par sa composition, un excédant de 0,013 de matières volatiles sur celles contenues dans la houille de Faymoreau, couche n° 3, et la houille de la couche n° 5, 0,031 qui doivent produire une bien plus grande quantité de gaz d'éclairage, que la différence en moins de matières bitumineuses qui est de 0,063 pour la houille de la couche n° 4, et 0,071 pour celle de la couche n° 5.

Deuxième Partie.

La composition des houilles du Bocage vendéen étant déterminée, je vais les comparer aux différens combustibles exploités, et déterminer les usages auxquels ils peuvent, le plus avantageusement, être employés ; je prendrai pour terme de comparaison les résultats obtenus par M. Regnault, ingénieur au Corps royal des Mines (1), consignés dans le tableau suivant, qui présente la composition des combustibles de la formation carbonifère.

DÉSIGNATION des Combustibles.	LIEUX d'où ils viennent.	NATURE du Coke.	Coke par 100 kil.	COMPOSITION.		
				Charbon.	Cendres.	Matières volatiles.
	ÉTAGE INFÉRIEUR.	TERRAIN DE TRANSITION.				
Anthracite. . . .	Pensilvanie (mine de Pitville)	Pulvérulent. . . .	90,00	85,30	4,70	10,00
Idem	Mayenne (m. de Baconnière).	*Idem*.	91,00	90,10	0,90	9,00

(1) Annales des Mines, tom. XII, 3e série, p. 161. — 1837.

Digitized by Google

DESIGNATION des Combustibles.	LIEUX d'où ils viennent.	NATURE du Coke.	Coke par 100 kil.	COMPOSITION. Charbon.	Cendres.	Matières volatiles.
	ÉTAGE SUPÉRIEUR.	TERRAIN HOUILLER.				
Anthracite. . . .	Pays de Galles (mine près de Swansea.	Pulvérulent. . .	91,40	89,80	1,60	8,60
Houille anthraciteuse.	Rolduc (près Aix-la-Chapell.)	*Idem*.	89,40	87,10	2,30	10,60
Houille.	Alais (mine de Roche-Belle).	Légèrement boursouflé. . . .	78,00	76,60	1,40	22,60
Idem.	Lavaysse, près de Decazeville (Aveyron).	Boursouflé, léger	60,00	54,90	5,10	40,00
Idem	Mons-Flênu (1re variété). .	Boursouflé. . . .	(1)	86,49	2,10	13,25
Idem	——— (2e variété). . .	*Idem*.		83,87	3,68	12,45
Idem.	Épinac (Saône-et-Loire). . .	Métalloïde-collé.	63,60	61,10	2,50	36,40
Idem.	Blanzy (Saône-et-Loire). . .	Fritté.	58,00	55,70	2,30	42,00
Idem.	Cannelcool du Lancashire. .	Boursouflé. . . .	59,00	56,40	2,60	41,00
Idem.	Commentry (Allier).	*Idem*.	63,40	63,20	0,20	36,40
Idem.	Rives-de-Gier (Grand-Croix-Raffaud).	Très boursouflé.	70,20	68,80	1,40	29,80
Idem.	*Id.*, Grand-Croix-Maréchale.	*Idem*.	69,00	67,20	1,90	31,00
Idem.	*Id.*, Corbeyre-Bâtarde-Puits-Henri.	Boursouflé. . . .	77,00	74,00	3,00	25,00
Idem.	*Id.*, Cimetière-Bourru. . .	*Idem*.	72,00	68,40	3,60	28,00
Idem.	*Id.*, Cimetière-Seconde-Bâtarde.	*Idem*.	72,00	67,00	5,00	30,00
Idem.	*Id.*, Couzon-Bâtarde. . . .	*Idem*.	65,60	62,20	2,70	34,50
Idem.	*Id.*, Couzon-Grande-Masse. .	*Idem*.	67,40	62,10	5,30	32,60

(1) Les chiffres de la 1re colonne expriment la quantité de carbone, et ceux de la 3e colonne la quantité d'oxigène et d'hydrogène.

Digitized by Google

Les analyses précédentes montrent que la composition des houilles de la formation carbonifère varie entre des limites assez étendues ; mais qu'elle reste sensiblement constante, ou du moins qu'elle ne varie qu'entre des limites très resserrées pour des houilles d'une même qualité.

D'après leur application dans les arts, on peut diviser les houilles en cinq genres, savoir :

1° Les Anthracites. Ces houilles ne changent que très peu d'aspect à la calcination ; leurs fragmens conservent leurs arêtes vives et ne se collent aucunement les uns aux autres ; leur poussière est d'un noir pur ou d'un noir grisâtre ; elles brûlent très difficilement ; aussi jusqu'à présent n'ont-elles été employées en Europe que pour la cuisson de la chaux et des briques ; mais aux États-Unis, on en fait maintenant une consommation immense pour les foyers domestiques et même pour le chauffage des chaudières, et dans le pays de Galles on commence à l'employer avec succès aux hauts-fourneaux. Il est probable que l'anthracite reprendra bientôt le rang qui lui appartient par la grande quantité de calorique qu'elle est susceptible de donner sous l'unité de volume.

Il y a passage insensible des anthracites les plus durs aux houilles bitumineuses : la houille anthraciteuse de Rolduc peut être regardée comme formant la transition ; elle renferme déjà une quantité considérable d'hydrogène et elle donne une certaine quantité de bitume à la distillation.

2° Les Houilles grasses et fortes ou dures. Ces houilles donnent un coke métalloïde-boursouflé, mais moins gonflé et plus lourd que celui des houilles maréchales. Elles sont plus estimées pour les opérations métallurgiques qui demandent un feu vif et soutenu, et elles donnent un meilleur coke pour les hauts-fourneaux. Ces houilles diffèrent des houilles maréchales par un plus grand contenu de carbone ; leur poussière est d'un noir brun.

3° Les Houilles grasses maréchales. Ces houilles donnent un coke métalloïde très boursouflé. Ce sont les plus estimées pour la forge ; elles sont d'un beau noir et présentent un éclat gras caractéristique ; leur pous-

Digitized by Google

sière est brune, et plus souvent elles sont fragiles et se divisent en fragmens rectangulaires. Les types de ce genre sont la houille de la Grand'-Croix, à Rives-de-Gier, qui a été analysée par M. Regnault, et le cockingcool de Newcastle qui, d'après M. Richardson, est composé :

De carbone	87,952
De cendres	1,393
D'hydrogène	5,239
D'oxigène	5,416
TOTAL	100,000

4° LES HOUILLES GRASSES A LONGUE FLAMME. Ces houilles donnent encore ordinairement un coke métalloïde boursouflé, mais moins que celui des houilles maréchales. Souvent on y reconnaît encore les différens fragmens de houille employés à la carbonisation, mais ces fragmens se sont toujours très bien collés les uns aux autres. Ces houilles sont très recherchées pour la grille, quand il faut donner un feu vif comme dans le Puddlage. Elles conviennent aussi très bien pour le chauffage domestique, et ce sont celles que l'on préfère pour la fabrication du gaz d'éclairage. Elles donnent souvent un bon coke pour les hauts-fourneaux, mais toujours en assez petite quantité. Les types de ce genre sont la houille du Flénu-de-Mons et le Cannelcool du Lancashire. La poussière de cette qualité de houille est brune, comme celle des houilles maréchales.

5° LES HOUILLES SÈCHES A LONGUE FLAMME. Ces houilles donnent un coke métalloïde à peine fritté, souvent même les divers fragmens ne contractent qu'une adhérence très faible. Elles sont encore bonnes pour la chaudière ; elles brûlent avec une longue flamme, mais qui passe assez rapidement, et elles ne sont pas susceptibles de donner une chaleur aussi intense que celles de la classe précédente. La couleur de la poussière est la même que celle des variétés précédentes.

Quoiqu'il n'existe aucune séparation nette entre ces divers genres, et

Digitized by Google

qu'il y ait passage insensible de l'un à l'autre, on peut classer, ainsi qu'il suit, les houilles dont j'ai indiqué la composition dans le tableau précédent.

1er GENRE.	Anthracite.. . . .	de Pensilvanie.
		du pays de Galles.
		de la Mayenne.
		de Rolduc.
2e GENRE.	Houilles grasses et dures.	d'Alais (Roche-Belle).
		de Rives-de-Gier (exploitation de Corbeyre-Puits-Henri).
3e GENRE.	Houilles grasses-maréchales.. . .	de Rives-de-Gier (exploitation Grand-Croix-Maréchale).
		———————— (exploitation Grand-Croix-Raffaud).
		de Newcastle-Cackingcool.
4e GENRE.	Houilles grasses à longue flamme..	Flénu-de-Mons (1re et 2e variétés).
		de Rives-de-Gier (exploitation du Cimetière).
		———————— (exploitation de Couzon).
		de Lavaysse.
		de Lancashire (Cannelcoal).
		d'Épinac.
		de Commentry.
5e GENRE.	Houilles sèches à longue flamme..	Blanzy.

Ces différentes espèces de houille étant classées, à quelle espèce se rapportent les houilles du Bocage vendéen? Pour type de cette formation, je prendrai la houille de Saint-Laurs, couche n° 4, que j'ai déjà comparée aux houilles exploitées dans les autres parties du bassin, et dont j'ai démontré la supériorité: par sa composition, la houille de Saint-Laurs forme la transition entre les houilles grasses et dures et les houilles grasses maréchales, dont elle ne diffère que par la quantité de cendres qu'elle contient; car si on en fait abstraction de part et d'autre, on a pour la composition des types de ces deux genres:

1° Rives-de-Gier (exploitation de Corbeyre-Puits-Henri)..	Charbon.	76,29
	Matières volatiles..	23,71
	TOTAL.. . . .	100,00

Digitized by Google

2° Rives-de-Gier (exploitation de la Grand-Croix-Raffaud).	Charbon.	69,76
	Matières volatiles..	30,24
	TOTAL. . . .	100,00
Et pour la houille de Saint-Laurs, couche n° 4.	Charbon.	73,88
	Matières volatiles..	26,12
	TOTAL. . . .	100,00

Quoique la houille de Saint-Laurs par sa composition se rapproche plus des houilles grasses et dures que des houilles maréchales, elle se rapproche encore bien de ces dernières par ses propriétés physiques. Au reste, comme je l'ai déjà dit, elle ne diffère de ces deux genres que par la quantité de cendres qu'elle contient, et cette différence exprime exactement le rapport de leur pouvoir calorifique et par suite leur valeur relative, qui est exprimée par les chiffres suivans, en prenant pour unité la houille Raffaud :

Mine de la Grand-Croix, à Rives-de-Gier.	100,00
Exploitation de Corbeyre-Puits-Henri..	98,40
Saint-Laurs, couche n° 4..	95,20

Si l'on déduit la valeur des houilles exploitées dans les autres parties du bassin houiller du Bocage vendéen, l'on aura pour la houille de :

Saint-Laurs, couche n° 5.	95,50	Épagne.	85,10
Faymoreau, couche n° 3.	90,10	Saint-Laurs, couche n° 6.	84,20
Chantonnay, couche n° 5.	86,40	Puy-Rinsant.	78,00

Si toutes les houilles livrées au commerce étaient aussi pures que celles analysées par M. Regnault, les houilles du bassin houiller du Bocage vendéen ne pourraient pas être employées avec avantage dans les arts. Mais quoique ces résultats soient, par leur exactitude, les seuls qui puissent servir à classer les diverses houilles, il ne faudrait pas cependant les prendre pour base dans les opérations commerciales, car les houilles généralement employées sont composées ainsi qu'il suit :

Digitized by Google

Formation carbonifère.

ÉTAGE INFÉRIEUR. — TERRAIN DE TRANSITION.

Il existe dans le département de la Mayenne deux espèces d'anthracite, l'un se présentant en masses contournées, friable, se réduisant en poussière noire très tachante, sitôt qu'il est sorti de sa position dans la couche, il a alors un éclat graphiteux ; il est grisâtre et lourd à la main : c'est ainsi qu'on le trouve aux mines de la Bazauges, de Gomer et de l'Huisserie ; par incinération, il laisse un résidu abondant qui atteint jusqu'à 40 p. 0/0 de la matière incinérée. L'autre, au contraire, est dur, sec, affecte une sorte de cristallisation ; sa cassure est concoïde et a un éclat demi-miroitant, mais jamais gras comme celui de la houille : tel est l'anthracite qui provient des mines de Monfrou et de quelques couches de la Baconnière. Voici les résultats obtenus au Laboratoire de l'École des Mines, par l'analyse de trois qualités de cette dernière localité :

ANTHRACITE DE LA MINE DE	LA CHAUMIÈRE.	LA CLÉ.	BORDEAUX.
Carbone	0,847	0,735	0,665
Eau et bitume	0,080	»	»
Pyrite de fer	0,043	»	»
Eau et ammoniaque	»	0,090	»
Eau et sel ammoniaque	»	»	0,085
Matières terreuses	0,030	0,175	0,250
TOTAUX	1,000	1,000	1,000 (1)

(1) Essai de Statistique minéralogique et géologique du département de la Mayenne, par Ed. Blavier, Ingénieur au Corps royal des Mines. — 1 vol. in-8°, 1837, p. 41.

Digitized by Google

ÉTAGE SUPÉRIEUR. — TERRAIN HOUILLER.

Je vais indiquer la composition d'un grand nombre de houilles appartenant à cet étage.

DÉSIGNATION des Combustibles.	LIEUX d'où ils proviennent.	NATURE du Coke.	Coke par 100 kil	COMPOSITION. Charbon.	Cendres.	Matières volatiles.
Houille (1). . . .	Mons-Flènu.	Boursouflé. . . .	68,21	64,07	4,14	31,79
Idem.	Saint-Étienne (Firmini. . couche de la Tour-Puits-Charles..	*Idem*.	79,91	66,94	3,97	27,09
Idem.	— Firmini, couche de la Malafolie.	*Idem*.	66,03	56,78	9,25	33,97
Idem.	— Roche-la-Molière, couche du Saiguat.	*Idem*.	78,91	77,52	2,39	21,09
Idem.	— La Berraudière, Petite-Masse.	*Idem*.	67,35	64,22	3,13	32,65
Idem.	— La Ricamarie, mine des Littes.	*Idem*.	65,31	62,14	3,17	34,69
Idem.	— *Id.*, mine du Brûlé. . . .	*Idem*.	66,70	59,99	6,71	33,30
Idem.	— *Id.*, mine de la Brunaudière.	*Idem*.	68,16	66,11	2,05	31,84
Idem.	— *Id.*, mine du Bois-Monzil.	*Idem*.	73,16	68,72	4,44	26,84
Idem.	— *Id.*, mine du Quartier-Gaillard.	*Idem*.	71,56	66,39	1,17	28,44
Idem.	— *Id.*, mine de la Chana. .	*Idem*.	69,50	65,65	3,85	30,50
Idem.	— *Id.*, mine du Cros. . . .	*Idem*.	76,53	71,55	4,98	23,74
Idem.	— *Id.*, mine du Treuil.. . .	*Idem*.	70,11	65,89	4,22	29,89
Idem.	— *Id.*, mine de la Roche. .	*Idem*.	74,71	67,56	7,15	25,29

(1) Toutes les analyses des houilles de Saint-Étienne et de Rives-de-Gier ont été faites au Laboratoire de l'École des Mines de Saint-Étienne, et sont consignées dans la Statistique industrielle du département de la Loire, par M. A. Peyret, p. 170.

Digitized by Google

DÉSIGNATION des Combustibles.	LIEUX d'où ils proviennent.	NATURE du Coke.	Coke par 100 kil.	COMPOSITION.		
				Charbon.	Cendres.	Matières volatiles.
Houille.	Saint-Étienne (la Ricamarie), mine de Meons-Puits-de-l'Étang.	Boursouflé. . .	76,55	74,12	2,45	23,43
Idem.	— *Id.*, mine du Puits-du-Bessa.	*Idem*.	72,91	64,14	8,77	27,09
Idem.	— *Id*, mine du Soleil-Grande-Masse.	*Idem*.	69,70	60,99	8,71	30,30
Idem.	— *Id.*, mine du Soleil-Grande-Masse.	*Idem*.	72,83	67,88	4,95	27,12
Idem.	— *Id.*, mine du Soleil-Petite-Masse.	*Idem*.	74,48	68,27	6,21	25,52
Idem	— Mine de Reveux (couche supérieure.	*Idem*.	73,28	64,52	8,76	26,72
Idem.	— *Id.*, 2e couche.	*Idem*.	74,31	64,34	9,97	25,69
Idem.	— Mine de Côte-Thiolière-Grande-Masse-Bâtarde. . .	*Idem*.	75,00	67,43	7,57	25,00
Idem.	— Mine de la Coche (couche du Rouillat).	*Idem*.	68,03	65,24	2,79	31,97
Idem.	— Mine de Monteil (première masse).	*Idem*.	74,83	69,07	6,06	23,17
Idem.	— Mine de Monteil (deuxième masse).	*Idem*.	75,25	69,91	5,34	24,75
Idem.	Rives-de-Gier, mine de la Grand-Croix-Puits-Neuf (charbon Raffaud).	*Idem*.	72,33	67,71	4,62	27,67
Idem.	Rives-de-Gier, mine du Sardon-Puits-Martoret (charbon-Raffaud).	*Idem*.	73,33	69,82	3,51	26,67
Idem.	Rives-de-Gier, mine des Grandes-Flaches. Bâtardes.	*Idem*.	68,00	64,47	3,53	32,00

Digitized by Google

DESIGNATION des Combustibles.	LIEUX d'où ils proviennent.	NATURE du Coke.	Coke par 100 kil.	COMPOSITION. Charbon.	Cendres	Matières volatiles.
Houille.	Puits-Pinay (charbon Raffaud.	Boursouflé. . .	75,83	70,22	5,61	24,17
Idem.	Puits-Saint-Isidore (charbon Raffaud).	*Idem*.	76,33	73,10	4,23	25,67
Idem.	Alais-Rochebelle (galerie Saint-François, 3e couche).	*Idem*.	83,33	79,04	4,29	16,67
Idem (1).	Mauriac (Cantal), mine de Madie.	*Idem*.	68,50	61,00	7,50	31,50
Idem (2).	Aveyron, mine de Palayret, n° 3.	*Idem*.	73,40	67,50	5,90	26,60
Idem.	— *Id.*, n° 4.	*Idem*.	64,00	61,00	6,20	32,80
Idem.	— Mine de Bourran. . . .	*Idem*.	75,40	71,50	3,90	24,60
Idem.	— Mine de Fontagnes. . .	*Idem*.	70,00	65,00	4,20	27,80
Idem.	— Mine de Farayret. . . .	*Idem*.	60,70	53,00	8,70	38,30
Idem.	— Mine de Bouquiès. . . .	*Idem*.	75,00	69,80	5,10	25,10
Idem.	— Mine de Cransac. . . .	*Idem*.	60,00	53,20	7,50	39,30
Idem.	— Mine de Lavergne. . . .	*Idem*.	58,00	50,00	8,00	42,00
Idem.	— Mine du Poux.	*Idem*.	61,00	53,00	7,00	38,00
Idem (3).	Haute-Loire, mine de la Motte, près Brioude. . . .	*Idem*.	74,00	48,00	26,00	26,00
Idem	Allier, mine des Menuts (Commentry).	*Idem*.	65,00	50,00	15,00	35,00
Idem.	— Mine de Seignes (Maulne).	*Idem*	69,00	18,60	51,00	31,00
Idem (4).	— Mine de Fins (1re couche).	*Idem*.	68,10	49,80	18,30	31,90

(1) Annales des Mines, 3e série, tom. XVII, p. 535 (1840).

(2) *Ibid*, tom. XIV, p. 413 (1838).

(3) *Ibid.*, tom. XVI, p. 482 (1839).

(4) Correspondance des élèves brevetés de l'École des Mineurs de Saint-Étienne, n° 1 (1827), p. 19.

Digitized by Google

DÉSIGNATION des Combustibles.	LIEUX d'où ils proviennent.	NATURE du Coke.	Coke par 100 kil	COMPOSITION. Charbon.	Cendres.	Matières volatiles.
Houille..	Allier, mine de Fins (2e couche).	Boursouflé. . . .	58,60	54,50	4,10	41,40
Idem..	— *Id.*, 3e couche.	*Idem*..	66,00	63,00	3,00	34,00
Idem (1).	Aude, mine de Ségure, près Tuchan..	*Idem*..	»	56,00	20,00	24,00
Idem..	— Mine de Durban.	*Idem*..	»	49,00	17,50	33,50
Idem (2).	Catalogne, mine de Surocca et Ogassa.	Fritté.	»	73,25	13,25	23,50
Idem..	— *Id.*	*Idem*..	»	51,75	25,50	22,75

Afin de rendre plus facile la comparaison des houilles du Bocage vendéen avec celles dont je viens d'indiquer la composition, je diviserai ces dernières en dix groupes; savoir :

1° Anthracite.
2° Houille de Mons.
3° ——— de Saint-Étienne.
4° ——— de Rives-de-Gier.
5° ——— d'Alais.
6° Houille de Mauriac.
7° ——— de l'Aveyron.
8° ——— de la Haute-Loire.
9° ——— de l'Allier.
10° ——— des Pyrénées.

Et je comparerai la composition de la houille de Saint-Laurs à celle de chaque groupe. La houille de Saint-Laurs, couche n° 4, diffère :

1° Des anthracites de la Mayenne, sous tous les rapports, et cette différence peut être exprimée par les chiffres suivans :

Charbon en moins. . . . . 05,6 p. 100
Cendres en moins.. . . . . 10,4 p. 100
Matières volatiles en plus. . . . . 16,0 p. 100

(1) Traité des Essais par la voie sèche, tom. Ier, p. 342.
(2) *Ibid.*, p. 331.

Digitized by Google

2 Des houilles de Mons :

Charbon en plus.	5,25 p. 100
Cendres en plus.	2,06 p. 100
Matières volatiles en moins.	7,29 p. 100

3° Par la quantité de charbon, elle se rapproche beaucoup des houilles de Monteil (1re et 2e masses), et du Bois-Monzil, mais elle contient toujours plus de charbon que les houilles de cette localité, qui sont toutes classées dans les houilles grasses maréchales. Par la quantité de cendres, elle se rapproche beaucoup des houilles du Soleil (petite masse), de Monteil (première masse), de Firmini (couche de la Tour-Puits-Charles), et de la mine du Brûlé, mais elle ne diffère que de 0,83 de la quantité moyenne de cendres contenues dans ces houilles. Par la quantité de matières volatiles, elle se rapproche beaucoup encore de la houille de Monteil (seconde masse), et ne diffère de la moyenne, produite par ces houilles, que de 3,99 p. 0/0. En résumé, elle peut être comparée, sous tous les rapports, à la houille de Monteil (1re et 2e masses), avec laquelle elle ne diffère sous aucun rapport.

4° Par sa composition en charbon, elle se rapproche beaucoup de la houille de Sardon-Puits-Martoret, et, sous ce rapport, elle ne diffère de la moyenne des houilles de cette localité, que de 0,24 en plus. Par sa quantité de cendres, elle se rapproche un peu du charbon Raffaud du Puits-Pinay, mais elle contient 1,90 p. 0/0 de plus que la moyenne des houilles de cette localité. Par la quantité de matières volatiles, elle se rapproche encore beaucoup du charbon Raffaud du Puits-Pinay, et elle ne diffère, en moyenne des houilles de Rives-de-Gier, dont je viens de donner la composition, que de 2,33 p. 0/0. Dans cette classe, on peut donc comparer la houille de Saint-Laurs au charbon Raffaud du Puits-Pinay, quoique cette dernière contienne plus de charbon, et moins de cendres et de matières volatiles que les houilles du Bocage vendéen.

Digitized by Google

5° La différence de sa composition avec celle de la houille d'Alais, est exprimée par les chiffres suivans :

Charbon	9,74 p. 100
Cendres	1,91 p. 100
Matières volatiles	7,83 p. 100

Ces houilles sont des houilles un peu anthraciteuses, peuvent être difficilement carbonisées, et ne peuvent convenir pour le foyer.

6° Pour la houille de Mauriac, la différence est exprimée ainsi qu'il suit :

Charbon	8,30 p. 100
Cendres	1,30 p. 100
Matières volatiles	7,00 p. 100

Ces houilles donnent une petite quantité de coke qui contient beaucoup de matières terreuses, mais elles conviennent assez bien pour les fours à Puddler, et sont moyennement bonnes pour le foyer.

7° Par sa composition, la houille de Saint-Laurs se rapproche : 1° sous le rapport du charbon, de celle de Bouquies, et elle ne diffère, moyennement des houilles de ce bassin, que de 0,16 p. 0/0 en plus; 2° sous celui des cendres, elle se rapproche de celle de Palayret, n° 4, et même n'en contient que 0,07 p. 0/0 de plus que la moyenne des houilles de ce bassin; 3° sous celui de la quantité de matières volatiles et bitumineuses, elle peut encore être comparée à celle de Bouquies, et elle ne diffère de la moyenne des houilles de ce bassin que de 8,22 p. 0/0 en moins.

En résumé, on peut comparer les houilles de Saint-Laurs à celle de Bouquies, qui est la plus estimée du bassin d'Aubin, et la seule, jusqu'en 1838, qui a pu soutenir la concurrence avec les charbons anglais, à Bordeaux et dans les forges situées sur les bords de la Dordogne.

8° Sous aucun rapport, si ce n'est sous celui de la quantité de matières volatiles, les houilles de la Motte, près Brioude, ne peuvent être comparées aux houilles du Bocage vendéen, car, par leur composition, on doit les considérer comme des schistes bitumineux.

Digitized by Google

9° Toutes les houilles des bassins de l'Allier (Commentry, Maulne et Fins) ne peuvent être comparées à celles du Bocage vendéen, sous le rapport de la quantité de charbon. Sous le rapport de la quantité de cendres, il n'y a que celles de Fins, couches nos 2 et 3, qui soient plus pures que celles de Saint-Laurs. Toutes les autres, contenant une très grande proportion de cendres, elles contiennent beaucoup de matières volatiles, ce qui les fait classer dans le quatrième genre des houilles grasses à longue flamme; elles ne peuvent, d'ailleurs, être employées avantageusement pour la forge et la fabrication du coke.

10° La houille de première qualité de Surocca et Ogassa sont les seules qui contiennent plus de charbon que celles de Saint-Laurs. Mais, par la faible quantité de matières volatiles qu'elles contiennent, elles doivent être classées parmi les anthracites, ou, tout au moins, les houilles anthraciteuses. La quantité de cendres, contenue dans ces houilles, est, en général, beaucoup plus considérable que celle contenue dans les bonnes houilles, et même dans celles du Bocage vendéen.

En résumé, on peut déduire de ce qui précède que les houilles du Bocage vendéen, lorsqu'elles sont pures, doivent être préférées :

1° Aux anthracites de la Mayenne.
2° Aux houilles de Mons.
3° A celles d'Alais.
4° A celles de Mauriac.
5° A celles de l'Aveyron.
6° A celles de l'Allier.
7° A celles de la Haute-Loire.
8° A celles des bassins des Pyrénées.

Elles peuvent être comparées à celles des mines de Saint-Étienne et de Rives-de-Gier, qui sont, à juste titre, les plus estimées de France et de l'étranger, à qui elles font concurrence sur presque tous les points du continent.

Si nous comparons maintenant ces houilles à celles des terrains secondaires, et plus particulièrement à celles de l'étage inférieur de cette formation (marnes irisées, terrains jurassiques), dont le tableau suivant présente la composition :

Digitized by Google

DÉSIGNATION des Combustibles.	LIEUX d'où ils proviennent.	NATURE du Coke.	Coke par 100 kil.	COMPOSITION.		
				Charbon.	Cendres.	Matières volatiles.
Anthracite. . . .	Lamure (Jière).	Pulvérulent. . .	90,00	85,40	4,60	10,00
Idem.	Maçot (Tarrentaise).	*Idem*.	73,50	66,10	7,40	26,50
Houille.	Obernkerchen (Westphalie).	Très boursouflé..	77,80	76,90	1,00	22,10
Idem.	Céral (Aveyron).	Fritté.	58,40	47,50	10,90	41,60
Idem.	Noroy (Vosges).	Pulvérulent. . .	60,60	41,40	19,20	39,40

On déduit de ce tableau que les combustibles des terrains secondaires, présentent des compositions analogues à celles des terrains plus anciens, et que, dans l'étage inférieur du premier, on peut distinguer toutes les variétés de houille que nous avons remarquées dans le terrain houiller proprement dit.

Ainsi les anthracites de Lamure et de Maçot, qui se trouvent dans le lias, présentent la même composition que celles des terrains de transition. La houille d'Obern-Kirchen, qui se trouve dans le grès rapporté aux parties supérieures de lias, présente la composition des houilles grasses et fortes ou dures, 2e genre de la formation carbonifère. La houille de Céral, qui se trouve dans l'oolite inférieure, vient se placer, par sa composition comme par ses propriétés métallurgiques, dans le genre des houilles grasses à longues flammes; et, par conséquent, la houille de Saint-Laurs et celles du Bocage vendéen peuvent se comparer à celles de cette formation, comme je viens de le faire pour la formation carbonifère.

Je ne pousserai pas plus loin cette comparaison, car les combustibles, qui appartiennent aux formations supérieures (terrain crétacé et terrains tertiaires), ne jouissent plus des propriétés propres aux houilles et aux anthracites, et, par conséquent, ne peuvent être employés aux mêmes usages.

Je viens d'indiquer quelle est la composition et la qualité des houilles du

Digitized by Google

Bocage vendéen, et les comparer aux différentes houilles exploitées. Ce travail pourra suffire pour indiquer les usages auxquels on peut les employer, et les résultats qu'on pourra en obtenir ; mais les essais, faits en grand par l'industrie, constatent beaucoup mieux les avantages que la localité pourra trouver dans l'emploi d'un combustible qui remplace parfaitement le charbon anglais pour la forge, la fabrication du coke et le chauffage des machines à vapeur, car des filateurs de Chollet, qui employaient de la houille grasse venant de Newcastle, l'ont remplacé par égale quantité de houille de Saint-Laurs, couche n° 4. Dans ce moment des essais ont lieu à Saumur pour déterminer sa valeur pour la fabrication du gaz, et on doit espérer que, sous ce rapport encore, les résultats viendront confirmer ceux obtenus par les analyses chimiques.

PARET,

Ingénieur civil des Mines.

Saint-Laurs, ce 4 juillet 1841.

Digitized by Google

ESSAI PRÉLIMINAIRE

SUR LES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES, CHIMIQUES ET MÉDICALES

DE

L'EAU MINÉRALE DE FAYMOREAU.

Par M. Tessier, Pharmacien.

Le but de la Société n'étant pas seulement de rechercher les actualités et de jeter une clarté profitable sur les choses qui sont palpables dans le temps où nous vivons, mais encore de remonter à leur commencement, de s'enquérir de leur principe et de s'informer des causes qui ont amené les résultats obtenus de nos jours, j'ai cru devoir faire précéder le travail auquel M. Genet et moi avons été appelés, d'une Notice historique sur les eaux minérales.

On désigne sous ce nom des sources naturelles qui sortent du sein de la terre ou qui en parcourent les profondeurs, entraînant avec elles en disso-

Digitized by Google

lution des principes dont l'expérience a fait reconnaître les propriétés médicinales.

Ce n'est que vers le dix-septième siècle qu'on commença à développer le peu de connaissances que Pline et quelques anciens nous ont laissées sur ces eaux. André Baccius est le premier qui ait traité des eaux *ex professo*, en 1596. Boyle s'en occupa utilement en 1663. L'Académie des Sciences, vers le même temps, sentit qu'il était utile de faire des travaux sur les eaux minérales; elle chargea Duclos d'en analyser un grand nombre, et il apporta dans ses opérations tous les soins et toutes les connaissances que comportait la science à cette époque.

Depuis ce temps, les chimistes les plus célèbres se sont occupés de ces travaux et en ont aplani les difficultés, au point de les rendre faciles aux personnes habituées à ce genre d'opérations et munies de tout ce qui est nécessaire.

Dans les grands laboratoires, on parvient aisément à des résultats satisfaisans, pourvu qu'on y apporte une patience soutenue et une attention consciencieuse.

Les principes minéralisateurs étant connus, on a divisé les eaux en quatre classes :

1° Les eaux gazeuses.

2° Les eaux salines.

3° Les eaux sulfureuses.

4° Les eaux ferrugineuses.

Le sol de la France est recouvert de sources minérales, plus ou moins riches, dont la majeure partie a déjà reçu son application thérapeutique.

Quelques-unes de ces sources ont été reconnues dans ce département, celles de Bilazais, de Saint-Léger, de Mont-Brun, de l'Absie, de Fontandon, sont citées dans plusieurs ouvrages de Statistique générale, et ne manquent pas d'intérêt.

Il est probable que le département des Deux-Sèvres comptera bientôt une eau minérale de plus. Nous allons, Messieurs, vous rendre

Digitized by Google

compte des opérations à la suite desquelles nous sommes arrivés à cette croyance.

Une bouteille étiquetée : *Eau des galeries de la mine de Faymoreau, chargée de sulfate de fer*, nous a été signalée à la dernière séance, comme devant être soumise à notre analyse. Nous nous sommes empressés de répondre au désir de M. le Président, et voici quels sont les résultats de nos expériences.

Cette eau, examinée avant l'ouverture du vase, n'offrait d'autre différence avec l'eau de fontaine ordinaire, qu'un dépôt floconneux, assez abondant en apparence, et dont la couleur ne pouvait être appréciée à travers la bouteille.

Lorsque celle-ci fut décachetée, nous aperçûmes que le bouchon était, dans toutes les parties qui avaient été en contact avec l'eau, recouvert d'une teinte violette. Les endroits où se trouvaient ces fissures ou ces déchirures que l'on remarque d'ordinaire dans le liège, affectaient une couleur bien plus foncée, d'un noir d'encre. Nous dûmes en conclure que ce phénomène était le résultat de la présence du fer dans cette eau, et que les parois du bouchon avaient donné lieu à un gallate de fer.

Passée à travers un filtre, préalablement lavé à l'eau distillée, cette eau a laissé un dépôt ochracé dû au précipité que nous avons signalé plus haut. Ainsi filtrée, elle jouissait de toutes les propriétés désirables dans une eau potable et saine : c'est-à-dire qu'elle était *inodore*, *incolore* et *insipide*, ou du moins aussi peu sapide que puisse l'être une eau qui contient encore un peu de fer.

La couleur de rouille qu'affectait le précipité recueilli sur le filtre, la manière dont il s'est comporté en présence des réactifs auxquels nous l'avons soumis, son insolubilité même dans l'eau, tout nous confirme dans l'opinion que nous avons eue d'abord, que c'était d'un carbonate et non d'un sulfate de fer qu'il s'agissait dans cette circonstance. Nous sommes portés à croire que quand cette eau a été puisée et mise dans la bouteille, le carbonate y était en solution, que l'eau était claire et qu'elle n'a laissé

Digitized by Google

précipiter ce carbonate de fer qu'en perdant, durant le voyage, l'excès d'acide carbonique qui le tenait en dissolution. Il n'y aurait en cela rien que de très naturel, et chacun connaît la grande tendance qu'a ce gaz à s'échapper.

Suivant les données qui nous étaient acquises, nous nous sommes occupés de soumettre l'eau elle-même à la série des réactifs que nous avions à notre disposition. Nous sommes parvenus aux résultats suivans :

1° *Telle qu'on nous l'a remise*, l'eau de Faymoreau ne contient pas d'acides libres, ni d'alcalis.

2° Elle donne encore, après avoir été filtrée et malgré les altérations que le temps et le voyage lui ont fait subir, quelques traces de fer à l'état de carbonate.

3° Cette eau nous a donné des indices d'hydroclorates calcaires ou magnésiens, ainsi qu'en contiennent toutes les eaux minérales ferrugineuses.

4° Elle ne contient point d'hydrosulfates.

5° Enfin elle réunit toutes les propriétés désirables dans une eau qui peut être appelée à rendre des services.

Mais nous ne pouvons jusqu'ici présenter nos travaux que comme très incomplets sous plusieurs rapports et pour les causes que nous allons exposer.

Il est impossible, malgré l'attention scrupuleuse et soutenue que nous avons apportée dans nos diverses opérations, de se prononcer d'une manière irrévocable, les renseignemens les plus indispensables nous manquent.

Cette eau qui, d'après l'étiquette, a sa source *dans les galeries de la mine* de Faymoreau, en sort-elle claire et limpide ? Celle qui nous a été remise, avait-elle été puisée à sa source de la terre, à la source même, ou bien avait-elle séjourné quelque temps dans un réservoir ? Était-elle claire lorsqu'elle a été introduite dans la bouteille, ou contenait-elle déjà le précipité que nous y avons remarqué ? N'avait-elle pas traversé les tuyaux métalli-

Digitized by Google

ques d'une pompe ? Quelle est sa température en sortant de la terre ? Comment se comporte-t-elle après un certain temps ? Change-t-elle d'aspect dans telle ou telle circonstance due à la lumière, à l'air, à une température plus basse ou plus élevée que celle qui lui est propre ?

En présence de cette série de questions, toutes très importantes et qu'il nous est impossible de résoudre de loin, on doit comprendre la réserve dans laquelle nous sommes contraints de nous tenir ; et cette réserve nous est commandée, non seulement par les causes que nous venons de soumettre à la Société, mais encore par une infinité d'autres causes qu'il est inutile d'énumérer ici.

Nous nous bornerons à dire qu'il y aurait de notre part une extrême témérité à nous prononcer, quand nous manquons de renseignemens exacts et, qui plus est, quand les réactifs que nous avons employés, faute de meilleurs, ne nous inspirent pas à nous-mêmes toute la confiance qu'il faut avoir en semblables circonstances.

Il nous est facile de dire : tel ou tel réactif doit nous donner tel ou tel résultat ; nous pouvons parler de toutes les opérations analytiques qui se font dans les grands laboratoires et dont nous voyons les compte-rendus dans les ouvrages spéciaux ; mais croyez-le, Messieurs, il y aurait de notre part une extravagante présomption à venir affirmer ici, même ce que nous croyons avoir vu et trouvé, quand tous les jours des chimistes distingués de la capitale, munis, outre leur longue expérience, de tous les instrumens les plus exacts, de tous les réactifs les plus purs, sont en contradiction les uns avec les autres. Celui-ci a trouvé dans ses recherches tel principe, tel corps qu'un autre vient quelques jours après lui contester. Celui-là n'a pas vu telle substance qu'un autre découvre après lui dans le même liquide. A l'un telle chose apparaît, à l'autre elle échappe.

Nous terminons donc en disant que dans cette opération, nous avons jugé plutôt par induction que par conviction. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'eau dont il s'agit ne contient point de substances nuisibles, et que nous pensons qu'elle peut rendre des services, qu'elle est ferrugi-

Digitized by Google

neuse et que le fer y doit être à l'état de carbonate qui s'en précipite assez facilement pour que l'eau soit peu susceptible de voyager ; mais qu'à la source elle peut être digne d'attirer l'attention des médecins et capable de devenir utile dans notre département, où les toniques ferrugineux occupent une place si importante parmi les agens thérapeutiques.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

—

Pages

Discours prononcé à la séance publique du 7 septembre 1841, par M. Beaulieu, fils, président. 9

Rapport sur les travaux de la Société, lu à la séance générale. 11

Discours lu à la reprise des séances de la Société de Statistique, le 3 novembre 1840, par M. Beaulieu, président. 22

Mémoire lu à la séance générale de la Société de Statistique, par M. Lary, vice-président. 28

Notice sur quelques antiquités des environs de la ville de Niort, lue à la Société de Statistique, par M. Lary. 38

Mémoire sur la Colonne milliaire de Rom, lu à la Société de Statistique, par M. Lary, vice-président. 47

Rapport sur les Recherches faites dans quelques-uns des monumens celtiques de Bougon, par M. Baugier. 55

Notice sur le tumulus de Tesson, par M. Lary, vice-président. 62

Le château de Salbar, par M. Baugier. 65

Remarques sur les Tombeaux et les Cérémonies funèbres, par M. Duparc. 75

Rapport sur le tome III des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, par M. Lary, vice-président. 85

Notice sur les Devoirs et Hommages féodaux dûs par les seigneurs de la Mothe-Saint-Héray, et sur ceux qu'on leur devait, par M. C. Sauzé. 100

Digitized by Google

Pages.

Entrée solennelle de Guillaume Cliton, à Saint-Omer, le jour de la Kermesse en 1840, par M. Savary, chef de bataillon du génie. 105

Voyage du duc d'Aujou eu Poitou, par M. de la Vergnée. 127

Notice sur la vie de J.-B. Sauquet, surnommé le Père Javelot, par M. Deschamps, professeur. 128

La Sèvre-Niortaise, son Histoire et celle de sa Navigation, par M. Ch. Arnauld. . . . 141

Observations sur la Réflexion des ondes sonores, par M. Lary, vice-président. . . . 158

Canal maritime de Niort à Marans et à l'Océan, par M. de Laffore, ingénieur en chef du département des Deux-Sèvres. 167

Notice sur les Mollusques du département des Deux-Sèvres, par M. Baugier. 186

Recherches sur les Combustibles minéraux du Bocage Vendéen, par M. Paret. . . . 195

Essai préliminaire sur les Propriétés physiques, chimiques et médicales de l'Eau minérale de Faymoreau, par M. Tessier, pharmacien. 221

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 9015 05115 5490

Digitized by Google

Digitized by Google

3 9015 05115 5490

Digitized by Google